

(1)

(N^o 100.)

Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1888.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

La situation financière continue à s'améliorer.

Le Budget de 1886 qui, d'après le compte rendu de la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1887, semblait ne devoir laisser qu'un excédent de recettes de fr. 189,899 23, solde en réalité par un reliquat de fr. 2,150,599 55; et ce chiffre eût été plus considérable encore si le recouvrement d'une créance importante n'avait dû être ajourné.

D'une part, les recettes -- évaluées à 320,169,728 francs -- ne se sont élevées qu'à fr. 315,907,721 66; de l'autre, les dépenses pour lesquelles les crédits afférents à l'exercice s'élèvent à

fr. 319,651,404 47, n'ont atteint que le chiffre de 313,757,122 francs 11 c. laissant ainsi fr. 5,903,482 36 de crédits à annuler.

Le Budget de 1887 ne devait laisser qu'un excédent de fr. 1,435,055 14. D'après les résultats connus à ce jour, cet excédent ne s'élèvera pas à moins de 12 1/2 millions environ (1).

Les recettes, évaluées à 314,421,809 francs, seront approximativement de 323,059,000 francs et les dépenses ne dépasseront pas 310,600,000 francs environ.

Les Budgets de 1888 ont été présentés en excédent de fr. 5,876,830 97; et quant à ceux qui sont déjà votés par la législature, ce chiffre n'a subi que des modifications de peu d'importance.

Nous venons aujourd'hui, par ordre du Roi, vous présenter les Budgets de l'exercice 1889; ils soldent par un excédent en recettes de fr. 9,205,753 97.

Comme les années précédentes, ces Budgets font l'objet de treize projets de loi — le Budget des Voies et Moyens, onze budgets de dépenses et le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.

Le tableau suivant permettra à la législature de comparer les propositions qui lui sont soumises avec les crédits votés ou demandés pour les exercices 1887 et 1888.

(1) Deux projets de loi imputent sur cet excédent, l'un un crédit de 600,000 francs pour subsides en faveur de travaux d'assainissement; l'autre, un crédit de 700,000 francs pour rachat de routes et de ponts concédés et pour des concours agricoles en 1888.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS			DIFFÉRENCE entre les crédits des exercices 1887 et 1888.	
	votés pour l'exercice 1887.	votés ou demandés pour l'exercice 1888.	proposés pour l'exercice 1889.	En plus.	En moins.
Dette publique.	100 873,561 30	97,445 497 03	96,619,397 03	»	826,100 »
Dotations	4,733,796 56 ⁽¹⁾	4,538,740 »	4,674,665 »	135,925 »	»
Ministère de la Justice	15,142,486 » ⁽²⁾	15,834,833 »	15,904,733 »	69,900 »	»
— des Affaires Étrangères	2,395,020 » ⁽³⁾	2,392,820 »	2,385,120 »	»	7,700 »
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	21,903,864 »	22,074,694 »	22,025,984 »	»	48,710 »
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,758,171 »	16,928,981 »	16,843,941 »	»	85,040 »
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	84,568,550 » ⁽⁴⁾	86,866,778 »	87,381,528 »	514,550 »	»
— de la Guerre	45,549,100 » ⁽⁵⁾	46,047,570 »	45,968,100 »	»	79,470 »
Gendarmerie	4,051,550 » ⁽⁶⁾	4,150,800 »	4,100,000 »	»	50,800 »
Ministère des Finances	15,323,655 » ⁽⁷⁾	15,578,180 »	15,578,180 »	»	»
Non-Valcurs et Remboursements	1,687,000 »	1,636,500 »	1,656,500 »	20,000 »	»
	312,986,753 86	313,495,393 03	313,137,948 03	740,375 »	1,097,820 »
				357,445	
Voies et Moyens	314,421,809 »	319,365,759 »	322,343,702 »		
	+1,435,055 14	+5,870,365 97	+9,205,753 97		

(1) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 108,856 56, alloué par la loi du 30 décembre 1887.

(2) — — — — — 16,125 » — — — — —

(3) Y compris un transfert de 18,000 francs autorisé par la loi du 6 août 1887.

(4) — — — — — un crédit supplémentaire de 600,000 francs alloué par la loi du 6 août 1887.

(5) Voir la loi du 30 décembre.

(6) — — — — —

(7) Y compris un crédit extraordinaire de 32,000 francs alloué par la loi du 14 août 1887.

Recettes. — Par rapport aux évaluations de recettes votées pour l'exercice 1888, celles qui sont proposées pour 1889 présentent une augmentation de 2,977,943 francs.

Cette augmentation se répartit ainsi qu'il suit :

Impôts	fr. 877,425 »
Péages	1,596,650 »
Capitaux et revenus.	417,000 »
Remboursements	86,868 »

TOTAL ÉGAL. . . fr. 2,977,943 »

Les évaluations du Gouvernement sont modérément établies. En effet les recettes de 1887 atteindront approximativement le chiffre de 323,059,000 francs, dépassant les évaluations de 8,638,000 francs; et il n'est assurément pas téméraire de prévoir une recette approximativement égale.

Dépenses. — Les dépenses totales sont évaluées à 313,137,948 francs 03c^s, soit 357,445 francs de moins que pour l'exercice 1888. — Mais il importe de ne pas perdre de vue que la réduction de 826,100 francs, que présente le Budget de la Dette publique, résulte de l'impossibilité où l'on se trouve d'évaluer dès à présent le crédit qui sera nécessaire pour le service, en 1889, des capitaux à emprunter pour les besoins du Budget extraordinaire. Cette réduction n'est que provisoire et, lors de la revision des Budgets au mois d'octobre prochain, les crédits demandés devront être mis en rapport avec les nécessités du service extraordinaire telles qu'elles auront été alors constatées.

On peut compter toutefois que la situation d'ensemble telle qu'elle est actuellement présentée ne s'en trouvera pas sensiblement modifiée. — Sans insister sur la modération avec laquelle les évaluations de recettes sont établies, les dépenses sont restées, y compris tous crédits supplémentaires, au-dessous des prévisions de 5,487,000 francs en 1885 et de 2,550,000 francs en 1886.

Les autres différences, entre les dépenses proposées pour 1889 et celles de 1888, sont peu importantes. Relevons seulement une augmentation de crédits de 514,550 francs pour le Département des Chemins de fer, qui résulte de l'augmentation de dépenses qu'entraîne la reprise du trafic.

Les différences en plus ou en moins sont d'ailleurs expliquées dans les notes préliminaires qui accompagnent chaque projet de loi de Budget.

*
* *

L'Exposé qui précède de la situation financière semblera satisfaisant à la Chambre ; cette situation est confirmée d'autre part par la situation générale du Trésor au 1^{er} janvier 1888 que nous avons également l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre. La plus stricte économie n'en demeure pas moins nécessaire. — Non seulement il reste d'importants travaux publics à entreprendre ou à continuer, mais, sans parler de dégrèvements désirables, les études entreprises par le Gouvernement en vue de chercher à améliorer certaines situations sociales, l'amèneront probablement à proposer à la Législature de nouvelles dépenses.

*
* *

Comme les années précédentes, le projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires ne sera déposé qu'au commencement de l'exercice.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.



(6)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1889.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1888, a évalué les recettes ordinaires de l'État à fr. 319,363,759 »

Pour l'exercice 1889, les recettes de même nature sont évaluées à 321,843,702 »

Soit en plus, pour 1889 fr. 2,477,943 »

Les différences en plus ou en moins que présentent les évaluations proposées pour 1889, comparativement aux évaluations votées pour 1888, sont expliquées par article dans les notes ci-après :

CHAPITRE I^{er}.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

ART. 1^{er}. -- Contribution foncière.

Le tableau ci-après présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral, le produit de l'impôt foncier et l'augmentation du revenu et de l'impôt.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1884	332,312,954	7	23,261,833	2,359,303	163,750
1885	334,509,614	7	23,415,391	2,193,680	153,558
1886	336,733,548	7	23,571,278	2,220,934	155,887
1887	338,950,942	7	23,726,503	2,217,394	155,225
1888	341,046,728	7	23,885,100 (Évaluation.)	2,095,786	156,597

D'après la moyenne constatée pour les années 1884 à 1888, l'augmentation du revenu cadastral de 1889 peut être fixée à 2,210,000 francs

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le revenu cadastral probable de cette dernière année sera donc de 343,257,000 francs; au taux de 7 %, il produira un impôt de 24,028,000 francs, supérieur de 144,900 francs à l'évaluation de 1888.

ART. 2. — *Contribution personnelle.*

On donne dans le tableau ci-dessous le produit de l'augmentation de la contribution personnelle pour chacune des années 1883 à 1887; il renseigne aussi le montant présumé de cet impôt inscrit au Budget de 1888.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.	OBSERVATIONS.
1883	16,563,993	510,507	Y compris une somme de 1,600,000 francs environ résultant des modifications de taxes décrétées par la loi du 25 août 1883.
1884	18,480,652	1,916,659	
1885	18,672,325	191,673	
1886	18,859,955	187,630	
1887	19,052,738	192,785	
1888	19,232,000 Évaluation budgétaire.	176,956	

Pour les années 1883 à 1887, la moyenne annuelle de l'augmentation de l'impôt est de 191,000 francs; pour les années précédentes, cette moyenne s'élevait à 300,000 francs. Le grand nombre de maisons inhabitées et la diminution constatée dans le produit de la taxe sur les domestiques et les chevaux sont les causes de cette différence.

On ne croit pas devoir prévoir pour 1889, une augmentation de la contribution personnelle supérieure à la moyenne obtenue pour la période indiquée ci-dessus. Pour ce dernier exercice, le produit peut donc être évalué à fr. 19,232,000 + 191,000, soit 19,423,000 francs.

ART. 3. — *Droit de patente.*

Le tableau qui suit indique le montant du droit de patente des années 1882 à 1886, le produit approximatif de 1887 et le chiffre porté comme évaluation budgétaire de 1888; les augmentations et les diminutions constatées pendant cette période y sont également renseignées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	MONTANT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1882	6,548,155	229,159	»
1883	6,585,064	36,911	»
1884	6,414,876	»	170,188
1885	6,235,110	»	179,766
1886	6,572,412	337,303	•
1887	6,308,098 (approximatif)	»	264,314
1888	6,580,000 (Évaluation budgétaire)	271,902	»

L'augmentation que l'on remarque pour 1886 est due à une circonstance exceptionnelle. Il est à observer en effet que dans le total de cette contribution, il figure une somme de 247,269 francs montant en principal de la cotisation d'une société anonyme établie d'office et par rappel de droits pour les années 1883 à 1885.

Néanmoins et eu égard au produit probable de 1887, il semble que l'on peut adopter comme évaluation de 1889 le chiffre voté au Budget de 1888, soit 6,580,000 francs.

ART. 4. — *Redevances sur les mines.*

Le produit réalisé du chef des redevances fixes et proportionnelles sur les mines s'est élevé, de 1883 à 1887, aux chiffres ci-après :

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1883	370,458	56,745	»
1884	378,585	8,127	»
1885	345,670	»	32,914
1886	355,269	9,599	•
1887	306,571	•	48,698
1888	355,000 (Évaluation budgétaire.)	48,429	»

A raison des variations subies par cette contribution depuis 1883, on propose d'admettre comme recette probable de 1889 la moyenne obtenue pour les cinq dernières années, soit 351,000 francs ou 2,000 francs de moins que l'évaluation de 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Douanes.*

Aucun fait nouveau ne s'étant produit depuis les évaluations de recettes établies au mois d'octobre dernier pour l'exercice 1888, il y a lieu de maintenir au Budget des Voies et Moyens de 1889, les chiffres figurant à celui de l'année précédente.

Le produit probable des droits d'entrée serait conséquemment de fr. 29,130,000 »
 dont, pour l'État 25,567,807 »
 et pour le fonds communal 3,562,193 »

Cette dernière part se subdiviserait comme suit :

Recette intégrale sur les cafés fr. 2,550,000 »
 29,937,924 % de la recette sur les eaux-de-vie (fr. 1,500,000) 589,193 »
 35 % id. bières (fr. 580,000). . . 203,000 »
 35 % id. vinaigres et acides acé-
 tiques (fr. 600,000). 210,000 »
 35 % de la recette sur les sucres raffinés (fr. 600,000) 210,000 »

TOTAL ÉGAL. . . 3,562,193 »

ART. 6. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis aux droits d'accise, le montant de ces droits renseignés dans la comptabilité de l'État au 31 décembre 1887, les évaluations inscrites au Budget de 1888 et celles qui sont proposées pour le Budget de 1889.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1887.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admissibles pour 1888.	proposées pour 1889.	de l'État	du fonds communal.
Vins	4,464,551	4,525,000	4,503,000	2,026,950	1,576,050
Eaux-de-vie indigènes	34,420,955	34,060,000	34,060,000	25,863,145	10,196,857
Bières	14,341,369	13,870,000	13,912,000	9,042,800	4,869,200
Vinaigres de bières. .	16,459	16,000	17,000	11,050	5,950
Vinaigres autres que de bières.	527	1,500	1,500	975	525
Acide acétique . . .	"	2,000	2,000	1,300	700
Sucres	5,612,291	5,400,000	5,400,000	3,510,000	1,890,000
Glucoses	420,188	508,000	546,500	546,500	"
Tabacs	752,816	900,000	900,000	900,000	"
	60,038,136	59,082,500	59,142,000	40,602,718	18,539,282

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les évaluations de 1889 sont établies d'après la recette moyenne des cinq dernières années pour les vins étrangers, les bières, les vinaigres de bières et les glucoses.

Eaux-de-vie. — Le taux de l'impôt sur les eaux-de-vie ayant été modifié dans le cours des dernières années, il y a lieu, comme on l'a fait pour 1887 et 1888, d'écarter la période quinquennale.

Les recettes de 1887 dépassent les évaluations votées pour 1888; mais il est prudent, afin d'éviter tout mécompte, de maintenir le chiffre de 34,060,000 francs, porté au Budget de 1888. Cette somme est supérieure de 135,000 francs à la moyenne des trois dernières années. On propose donc, savoir :

Eaux-de-vie indigènes (accises)	fr. 34,060,000 »
Eaux-de-vie étrangères (douanes).	1,300,000 »
TOTAL	fr. 35,360,000 »

D'après l'article 129 de la loi du 18 juillet 1887, la quote-part de l'État dans ce revenu est fixée à 25,175,000 francs, au minimum, sauf à déduire de cette somme la part de l'État dans le produit des droits d'entrée sur le vinaigre et l'acide acétique et dans l'accise sur les vinaigres de bière. Ces droits étant évalués respectivement à 600,000 francs et à 17,000 francs, la somme à déduire est de 401,050 francs (63 % sur 617,000).

La part de l'État s'élève ainsi à 24,773,950 francs (25,175,000 — 401,050 = 24,773,950). Le restant, soit 10,586,050 francs est attribué au fonds communal.

Ces parts représentent respectivement, pour l'État et pour le fonds communal 70,062,076 % et 29,937,924 %.

D'après ces proportions, le produit sur les eaux-de-vie doit être réparti comme il suit :

	Accises. (Eaux-de-vie indigènes)		Douanes. (Eaux-de-vie étrangères.)		TOTAL
Pour l'État	fr. 23,865,143 »		910,807 »		24,773,950 »
Pour le fonds communal	10,196,857 »		589,193 »		10,586,050 »
TOTAUX	fr. 34,060,000 »		1,300,000 »		35,360,000 »

Vinaigres autres que de bière. — Les recettes sur la fabrication des vinaigres autres que de bière, sont estimées comme pour 1888, à 1,500 francs; cette somme est renseignée séparément afin de pouvoir opérer avec exactitude la déduction dont parle l'article 129 de la loi du 18 juillet 1887, mentionné ci-dessus.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Acide acétique. — L'article 4 de la loi du 11 juin 1887, établit un droit d'accise sur la fabrication de l'acide acétique. La fabrication de l'acide acétique, autre que celui qui est destiné aux usages industriels, a jusqu'ici peu d'importance. Le revenu à provenir de ce chef est évalué à 2,000 francs, chiffre admis pour 1888.

Sucres. — On propose, comme pour 1888, de fixer les évaluations de recette au chiffre de 6,000,000 de francs représentant le minimum légal pour droits d'accise et droits d'entrée.

Cette somme se subdivise comme il suit :

Droits d'accise.	fr. 5,400,000 »
Droits de douane	600,000 »
TOTAL.	fr. 6,000,000 »

Tabacs. — La recette moyenne des trois dernières années s'élève à 842,000 francs.

D'après la situation actuelle, il est permis d'évaluer le revenu à 900,000 francs, chiffre porté au Budget de 1888.

ENREGISTREMENT, ETC.

ART. 8. — *Enregistrement.*

La moyenne des recettes des années 1883 à 1887 est de fr. 20,827,706 »

Mais il y a lieu d'écarter l'année 1883, qui a produit . fr. 21,243,802 »
et de ne prendre pour base que les trois dernières années, lesquelles s'approchent le plus de la réalité actuelle.

Recettes de 1885	fr. 20,071,364 »
— 1886	fr. 20,820,704 »
comprenant une somme de	495,000 »
objet d'une recette extraordinaire à éliminer.	

RESTE.	fr. 20,325,704 »

Recettes de 1887	20,445,203 »

fr. 60,842,271 »

MOYENNE.	fr. 20,280,757 »

On propose d'inscrire au Budget de 1889	fr. 20,300,000 »

Évaluations pour 1888	20,100,000 »

AUGMENTATION.	fr. 200,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11. — *Droits de succession, etc.*

La moyenne des recettes des années 1883 à 1887 est de fr.	19,795,877	»
On propose d'inscrire au Budget de 1889	19,710,000	»
Évaluations pour 1888	19,420,000	»
AUGMENTATION. . . fr.	290,000	»

ART. 13. — *Timbres des polices d'assurance.*

Il a été accordé aux sociétés d'assurance un délai de deux ans pour terminer la liquidation de l'impôt annuel, qui a été supprimé par la loi du 11 juin 1887; il est donc possible qu'en 1889 le Trésor perçoive encore certaines sommes; mais celles-ci seront fort peu importantes.

On propose de maintenir le chiffre de 2,000 francs, qui a été porté au Budget de 1888.

ART. 14. — *Naturalisations.*

La moyenne des recettes des années 1883 à 1887, s'élève à fr.	32,600	»
On propose d'inscrire au Budget de 1889	32,000	»
Évaluations pour 1888	30,000	»
AUGMENTATION . . fr.	2,000	»

ART. 15. — *Amendes en matière d'impôts.*

La moyenne quinquennale est de fr.	442,788	»
soit, en arrondissant	440,000	»
chiffre qu'on propose de porter au Budget de 1889.		
Évaluations pour 1888	460,000	»
DIMINUTION . . fr.	20,000	»

ART. 16. — *Amendes de condamnations en matières diverses.*

La moyenne des recettes des années 1883 à 1887 s'élève à fr.	770,863	»
soit, en chiffres ronds	770,000	»
Évaluations pour 1888	750,000	»
AUGMENTATION . . fr.	20,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 17. — *Rivières et canaux.*

Le résultat obtenu en 1887, 1.206,154 francs, donne la mesure de l'influence de la réduction générale accordée par l'arrêté royal du 1^{er} juin 1886.

Mais depuis, un arrêté du 23 août 1887 a de nouveau abaissé le péage de la Sambre d'environ $\frac{1}{3}$, ce qui fera décroître le produit de cette voie navigable d'environ fr. 125,000 »

On peut, dès lors, porter l'évaluation à 1,080,000 »

La dernière évaluation était de 1,050,000 »

DIFFÉRENCE EN PLUS . . . fr. 30,000 »

ART. 19. — *Chemins de fer.*

Les recettes des chemins de fer ont été pendant plusieurs années en décroissance. De 117,564,295 francs en 1885, elles étaient tombées à 115,964,404 francs en 1884, à 115,748,455 francs en 1885 et à 112,615,238 francs en 1886.

Mais la reprise industrielle qui a marqué l'année 1887, a porté ces recettes à 119,900,000 francs environ et il est permis d'espérer que le développement de notre activité industrielle et commerciale s'accroîtra encore en 1888 et en 1889. Nous proposons cependant d'arrêter, au moins provisoirement, les évaluations de recettes quant à ce dernier exercice à 120,500,000 francs ou 1 million de plus qu'en 1888.

ART. 20. — *Télégraphes.*

D'après les résultats connus des onze premiers mois de 1887, le produit des télégraphes pour l'année entière atteindra 2,979,400 francs. Les recettes pour 1889 peuvent être évaluées à 3,278,800 francs, chiffre établi d'après les données suivantes :

Le trafic intérieur s'élèvera à environ 2,458,000 télégrammes. En tenant compte de l'influence qu'exercera le grand concours international à Bruxelles on peut admettre, pour 1888, un accroissement de mouvement de 3 %. Pour 1889, l'accroissement peut être évalué à 1 %.

Dans ces conditions, le nombre de télégrammes en 1889, sera de 2,556,000 qui produiront fr. 1,437,000 »

Le mouvement international pour 1887, comportera approximativement 1,578,000 télégrammes. En supposant pour 1888 et 1889 respectivement un accroissement de 5 et de 2 %, le mouvement atteindra en 1889, 1,657,000 télégrammes, qui donneront une recette de 1,215,800 »

Enfin, les correspondances en transit se monteront proba-

A REPORTER . . . fr. 2,672,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	2,672,800 »
blement en 1887, à 525,000 télégrammes. On peut en évaluer le produit à	222,800 »
soit ensemble un produit de. fr.	2,895,600 »
somme à laquelle il y a lieu d'ajouter les recettes diverses du télégraphe évaluées à	88,800 »
le produit des téléphones fixé à	129,400 »
ainsi que les recettes provenant du service des exprès organisés par l'administration, le 1 ^{er} décembre dernier, et que l'on peut estimer à	165,000 »
soit une recette totale pour le service des télégraphes de . fr.	5,278,800 »

ART. 21. — *Postes.*

D'après les résultats constatés à ce jour, les recettes du service des postes s'élèveront pour l'année 1887, à environ 15,200,000 francs.

L'accroissement des recettes de chacune des années 1886 et 1887 ayant été de 400,000 francs, il convient de ne prévoir qu'une augmentation semblable pour chacune des années 1888 et 1889.

Le produit des postes pour l'année 1889 peut donc être évalué à 16,000,000 de francs. Ce chiffre comprend une somme de 600,000 francs formant le montant de la recette faite du chef de l'encaissement et de la présentation à l'acceptation des effets de commerce

Cette recette ne participe pas à la formation du fonds communal; il y a lieu, par conséquent, de la déduire du chiffre total pour obtenir la somme nette à partager entre l'État et les communes, soit 16,000,000 — 600,000 francs. fr. 15,400,000 »
dont 41 % sont attribués au fonds communal 6,314,000 »

La part de l'État est donc de fr. 9,086,000 »
augmentée du produit des effets de commerce, soit 600,000 »
elle donne comme recette totale au profit du Trésor . . fr. 9,686,000 »

soit une somme supérieure de 391,550 francs, au chiffre prévu au Budget de 1888.

ART. 22. — *Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.*

— 25. — *Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.*

— 34. — *Produit des actes des commissariats maritimes. (Chap. III. — Capitaux et revenus.)*

— 36. — *Produit des droits de pilotage. (Id.)*

— 37. — *Produit des droits de fanal. (Id.)*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-après donne le détail, par nature de service, des évaluations de recettes portées au Budget voté de 1888.

NATURE DES RECETTES	ÉVALUATIONS		Observations.	
	portées au Budget de 1888.	proposées pour 1889		
Droits de pilotage	2,200,000 »	2,200,000 »	fr. 2,066,094 74	fr. 2,204,687 57
Droits de fanaux	925,600 »	925,000 »	850,603 13	925,650 58
Droits de police maritime	110,000 »	110,000 »	104,550 50	112,202 45
Produits du service des paquebots entre Ostende et Douvres	775,000 »	775,000 »	572,115 15	605,000 » (chiffre approximatif.)
Produits du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	65,000 »	65,000 »	51,272 22	61,686 81
TOTAL. fr.	4,075,000 »	4,075,000 »	fr. 5,644,525 74	fr. 5,907,207 21

Ces chiffres paraissent devoir être maintenus pour 1889, sous réserve de revision, s'il y a lieu, au mois d'octobre prochain.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 27. — *Dépenses des chemins de fer.*

Sur les cinq dernières années, trois (1885-1886-1887) présentent un résultat supérieur à l'évaluation.

La moyenne est de fr. 215,600 »
 Elle autorise à porter l'évaluation de 170,000 »
 à 200,000 »

DIFFÉRENCE EN PLUS . . .fr. 30,000 »

ART. 29. — *Produits divers et accidentels.*

Ces recouvrements suivent une marche ascendante assez sensible : de 449,000 francs en 1884, ils se sont élevés successivement à 465,000 francs, à 502,000 francs et à 519,000 francs. Ils pourraient être portés comme probabilité à fr. 500,000 »

Evaluation pour 1888 460,000 »

DIFFÉRENCE EN PLUS . .fr. 40,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 32. — *Produits divers des prisons.*

L'évaluation portée à 295,000 francs excède de 20,000 francs celle du Budget de 1888 amendé.

Cette augmentation résulte :

1° D'un accroissement de bénéfices sur le produit du travail des détenus.

2° De ce que, en exécution du règlement du 5 avril 1887, sur le travail des détenus dans les prisons et les maisons spéciales de réforme, l'administration a décidé de commencer dès 1888 à faire travailler les détenus des prisons secondaires à des travaux en régie pour compte des prisons centrales. Les prisons secondaires encaisseront donc pour les ouvrages dont il s'agit l'intégralité des gratifications allouées aux détenus de ces établissements.

ART. 39. — *Produits des écoles agricoles.*

Le chiffre de 280,000 francs qui est proposé excède de 7,000 francs celui qui a été porté au Budget de 1888 et qui a été dépassé en 1887.

ART. 42. — *Bonification de $\frac{1}{4}$ % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275,000 francs, des billets de la Banque Nationale.*

Depuis 1882, ce produit s'accroît chaque année.

En 1886, il s'est élevé à fr. 388,808 08; pour 1887, il atteint fr. 460,018 79, dépassant de fr. 110,018 79, le chiffre de 350,000 francs prévu au Budget.

Rien ne faisant prévoir qu'il doive rétrograder, on propose d'augmenter l'évaluation pour l'exercice 1889, tout en laissant une marge à l'imprévu, et d'inscrire au Budget le chiffre de 400,000 francs, soit 50,000 francs de plus qu'en 1888.

ART. 43. — *Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.*

Les fonds d'amortissement qui demeureront sans emploi en 1889 peuvent être évalués à fr. 3,706,506 08, soit chiffre rond 3,706,000 francs, savoir :

1° Dette à 3 %. Montant du semestre à mettre à la disposition de la caisse d'amortissement :

—	le 1 ^{er} novembre 1888, fr.	668,717 50	
—	le 1 ^{er} mai 1889 . . .	668,717 50	
			1,337,435 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		REPORT. . . . fr. 1,337,433 »
2 ^o Dette 3 1/2 % —	le 1 ^{er} juillet 1888 . . fr.	136,941 46
(1 ^{re} série) —	le 1 ^{er} janvier 1889. . .	136,941 46
		273,882 92
3 ^o Dette 3 1/2 % —	le 1 ^{er} novembre 1888 fr.	882,594 08
(2 ^e série) —	le 1 ^{er} mai 1889. . . .	882,594 08
		1,765,188 16
4 ^o Dette 3 1/2 % —	le 1 ^{er} août 1888 . . fr.	165,000 »
(3 ^e série) —	le 1 ^{er} février 1889. . .	165,000 »
		330,000 »
		ENSEMBLE . . . fr. 3,706,506 08

L'évaluation de 1889 est supérieure de 270,000 à celle de 1888.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 47. — *Recouvrements d'avances, etc.*

Comme antérieurement, il y a lieu de prendre pour base de l'évaluation, le produit moyen des quatre premières années de la période quinquennale, lequel s'élève à 471,657 francs.

On propose, en conséquence, de ramener à fr.	480,000 »
l'estimation antérieure de	510,000 »

DIFFÉRENCE EN MOINS . . . fr.	30,000 »

ART. 49. — *Prisons. — Abonnements des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêts et de justice, achat et entretien de leur mobilier.*

Le produit de 22,984 francs proposé excède de 1,684 francs celui porté du Budget de 1888.

L'augmentation représente la part d'abonnement de la province de Brabant, non prévue au Budget de 1888, en ce qui concerne la prison de St-Gilles.

ART. 50. — *Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.*

De 1885 à 1887, la recette moyenne a été de 47,290 francs. On propose de fixer à 45,000 francs l'évaluation du produit pour 1889. Ce chiffre excède de 5,000 francs celui qui a été adopté pour 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 52. — *Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.*

La redevance annuelle due par la province de Limbourg, laquelle, seule entre les diverses provinces, a conservé son abonnement, monte à fr. 1,334 34. C'est le chiffre qu'il convient d'inscrire au Budget pour l'exercice 1889. La réduction, comparativement à 1888, est de 20,816 francs.

ART. 53. — *Recettes du chef d'ordonnances prescrites.*

On propose de porter de 23.000 à 30,000 francs le montant des évaluations pour l'exercice 1889. La somme de 30,000 francs correspond approximativement à la moyenne du produit des années 1883 à 1887.

ART. 57. — *Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.*

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1888 (art. 57) prévoit une somme de 36,000 francs à payer par la province de Brabant et divers, à titre de remboursement de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.

Il résulte des faits actuellement connus qu'il y a lieu de réduire de 36,000 francs à 33,000 francs le chiffre prévu.

ART. 58. — *Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)*

Les crédits ci-après sont demandés pour faire face au service des pensions des instituteurs communaux pendant l'année 1889 :

1° Par l'article 22 du Budget de la Dette publique.	fr. 1,940,000	»
2° Par l'article 9 du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	33,840	»
3° Par l'article 10 du même Budget.	241,059	»
ENSEMBLE.	fr. 2,214,899	»

L'État recouvrera les $\frac{1}{3}$ de cette somme, soit 1,329,000 francs, formant la quote-part des provinces et des communes dans le payement des pensions. C'est le chiffre qu'il y a lieu d'inscrire au Budget et qui est de 129,000 francs supérieur à l'évaluation de 1888.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en
Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre
Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre
1888, en principal et centimes additionnels au profit de
l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront
recouvrés pendant l'année 1889, d'après les lois et les tarifs
qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1889,
sont évaluées à la somme de trois cent vingt-deux millions
trois cent quarante-trois mille sept cent deux francs
(522,545,702 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1889.

Donné à Laeken, le 22 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1889.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	CHAPITRE 1 ^{er} . IMPÔTS.						
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
	1	Contribution foncière.	24,028,000 »	50,582,000 »			
	2	Contribution personnelle . { Principal (y compris 5,325,000 francs pour la valeur locative) 15 centimes additionnels ordinaires sur le prin- cipal. 20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative . Frais d'expertise	15,898,300 »		10,423,000 »		
			2,584,700 »				
			1,110,000 »				
			50,000 »				
	3	Droit de pa- tente . . . { Principal. 20 centimes additionnels	5,485,535 » 1,096,667 »	6,580,000 »			
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportion- nelle). . . . { Principal 25 centimes additionnels	380,800 » 70,200 »	551,000 »			
	DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.						
	5	Douanes . . . { Droits d'entrée. a. Vins étrangers (2) b. Eaux-de-vie indigènes. (3) c. Bières. (4) d. Vinaigres de bières (5)	25,567,807 » 2,026,950 » 23,863,143 » 9,042,800 » 11,050 »	40,602,718 »			
	6	Accises . . . { e. " autres que de bières (6) f. Acide acétique (7) g. Sucres de canne et de betterave. (8) h. Glucoses et autres sucres non cristallisables. i. Tabacs indigènes	975 » 1,300 » 3,510,000 » 546,500 » 900,000 »				
			7		Recettes di- verses . . { a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent. b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux ex- traordinaires de chargement et de décharge- ment de navires, etc.	10,000 » 360,000 » 350,000 »	
						A REPORTER. fr.	
						116,912,525 »	

(¹) Déduction faite de la recette intégrale sur les cafés, soit 2,550,000 francs; de 35 % du produit des droits d'entrée sur les bières venant de l'étranger, soit 203,000 francs; de 29.957924 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 339,193 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 210,000 francs, ensemble une somme de 3,862,193 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

(²) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 1,876,050 francs.

(³) Id. 29.957924 % id. 10,196,857 francs.

(⁴) Id. 35 % id. 4,889,200 francs.

(⁵) Id. id. id. 8,980 francs.

(⁶) Id. id. id. 525 francs.

(⁷) Id. id. id. 700 francs.

(⁸) Id. id. id. 1,800,000 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		ENREGISTREMENT, ETC.	REPORT. . . . fr.	116,912,525 •
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	8	Enregistrement.	20,300,000 •	
	9	Grefte.	400,000 •	
	10	Hypothèques.	3,300,000 •	
	11	a. Successions et mutations par décès. . fr. 16,600,000 •	19,710,000 •	80,814,000 •
		b. Droit de mutation en ligne directe. . . 2,800,000 •		
		c. Droits dus par les époux survivants . . . 310,000 •		
	12	Timbre.	3,800,000 •	
	13	Id. des polices d'assurances	2,000 •	
	14	Naturalisations	32,000 •	
	15	Amendes en matière d'impôts	440,000 •	
	16	Id. de condamnations en matières diverses	770,000 •	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		167,720,525 •
		CHAPITRE II.		
		PÉAGES.		
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	17	Rivières et canaux.	1,080,000 •	
	18	Routes appartenant à l'État.	5,000 •	
	19	Chemin de fer	120,500,000 •	
	20	Télégraphes électriques	3,278,800 •	
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	21	a. Taxes des correspondances en général fr. 8,715,000 •	(1) 9,686,000 •	135,689,800 •
		b. — sur les mandats-postes 315,000 •		
		c. — sur les abonnements 56,000 •		
		d. — sur les effets de commerce 600,000 •		
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	775,000 •	
	23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.	65,000 •	
TRÉSORERIE GÉN., ETC.	24	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers . . .	300,000 •	
		A REPORTER. fr.		303,416,325 •

(1) Le produit brut des postes est évalué à 16,000,000 de francs, comprenant une recette de 600,000 francs du chef des taxes d'encaissement et de présentation à l'acceptation des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 16,400,000 francs, et s'élève ainsi à 6,744,000 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		CHAPITRE III.	REPORT . . fr.	303,416,525 .
		CAPITAUX ET REVENUS.		
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	25	Domaines (valeurs capitales)	500,000 »	
	26	Forêts.	800,000 »	
	27	Dépandances du chemin de fer	200,000 »	
	28	Établissements et services régis par l'État	110,000 »	
	29	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	500,000 »	
CHENINS DE FER, ETC. PRISONS.	30	Revenus des domaines	540,000 »	
	31	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	125,000 .	
	32	Produits divers des prisons	295,000 »	
	33	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	3,000,000 »	
	34	— des actes des commissariats maritimes	110,000 .	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	35	— des droits de chancellerie	8,500 »	15,481,500 .
	36	— des droits de pilotage	2,200,000 »	
	37	— des droits de fanal.	925,000 »	
	38	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	82,000 »	
	39	— des écoles agricoles	280,000 »	
	40	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000 »	
	41	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 .	
	42	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 ^{er} , n° 4.)	400,000 »	
	43	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,706,000 »	
		CHAPITRE IV.		
		REMBOURSEMENTS.		
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, ETC.	44	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	460,000 »	
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	140,000 »	
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	46	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comp- tables	18,000 »	
	47	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	480,000 »	
PRISONS.	48	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers de prisons pour achat de matières premières (pour mémoire)	»	
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	22,084 »	
		A REPORTER. . . . fr.		318,807,823 .

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
			REPORT . . fr.	318,807,825 »
	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	45,000 »	
	51	Recettes diverses et accidentelles	700,000 »	
	52	Abonnement des provinces, pour le service des ponts et chaussées	1,353 »	
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,300 »	3,445,877 »
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	
	55	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	30,000 »	
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie	175,000 »	
	57	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles	33,000 »	
	58	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,320,000 »	
TOTAL DU PROJET DE BUDGET DES VOIES ET MOYENS.			fr.	322,343,702 »

(26)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DE L'EXERCICE 1889.

(28)

ÉTAT
DES
PRODUITS ET REVENUS
RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1883, 1884, 1885, 1886 ET 1887,
ET COMPARAISON,
AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1888,
DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1889.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

Administrations.	Articles du Budget de 1889.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1883.	1884.	1885.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	46,617,598	48,555,946	48,668,496
	Douanes, accises et recettes diverses.	58,479,567	55,818,118	64,058,033
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc	51,125,373	51,466,507	51,685,557
	TOTAUX fr.	156,220,538	155,820,571	164,392,086
II. — Péages		150,605,579	129,505,460	129,378,196
III. — Capitaux et revenus		12,264,621	16,380,502	16,014,445
IV. — Remboursements		4,015,429	4,223,595	5,585,575
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	305,105,767	305,935,128	315,170,302

DÉVELOP

		I. IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Foncier.	25,098 085	25,261,855	25,415,591	
	2	Personnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise).	16,567,995	18,480,652	18,672,525	
	3	Patentes (principal et 20 % additionnels)	6,535,064	6,414,876	6,255,110	
	4	Relevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 % add.)	570,458	578,585	545,670	
	TOTAUX fr.		46,617,598	48,555,946	48,668,496	
	5	Douanes : Droits d'entrée.	25,352,888	21,858,279	24,481,410	
	6	Accises. . .	Vins de fruits secs		"	"
			Vins étrangers	2,954,828	2,956,440	5,002,444
			Eaux-de-vie indigènes	19,156,010	18,546,900	23,142,671
			Bières	8,965,352	9,224,994	8,847,702
			Vinaigres	8,454	12,505	11,521
			Sucres	3,282,477	2,529,065	2,977,140
			Glucoses et autres sucres non cristallisables.	259,426	298,175	555,748
		Tabacs indigènes	180,156	270,981	719,757	
TOTAUX fr.		54,786,705	53,059,754	59,054,072		
7	Recettes diver- ses	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	15,009	10,647	9,541	
		Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâti- ments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	526,767	529,458	492,110	
TOTAUX. . .		539,776	540,085	501,651		
TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES. . .		58,479,567	55,818,118	64,058,033		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1886.	1887.		adoptées pour l'exercice 1888.	proposées pour l'exercice 1889.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

49,558,014	49,554,062	48,507,005	50,048,100	50,582,000	535,900	2,000
64,550,455	66,896,857	61,917,762	66,479,000	66,550,525	66,425	14,900
52,756,955	52,710,545	51,044,585	50,522,050	50,814,000	512,000	20,000
166,452,284	168,961,464	162,569,548	166,849,100	167,726,525	914,525	50,900
127,585,294	134,000,855	150,175,057	134,095,150	155,689,800	1,596,650	*
17,758,642	16,818,152	15,847,272	15,064,500	15,481,500	417,000	*
4,511,502	5,278,564	5,845,554	5,559,000	5,445,877	140,684	55,816
515,007,722	525,050,055	512,955,191	510,565,759	522,545,702	5,068,659	90,716
AUGMENTATION . . . fr.					2,077,945	

PEMENTS.

25,571,278	25,726,505	25,414,618	25,885,100	24,028,000	144,900	*
18,859,955	(¹) 19,052,758	18,521,055	19,252,000	19,425,000	191,000	*
6,572,412	6,288,250	6,419,142	6,580,000	6,580,000	*	*
355,269	506,571	551,310	355,000	551,000	*	2,000
49,558,014	49,554,062	48,507,005	50,048,100	50,582,000	535,900	2,000
24,514,871	25,987,479	25,994,985	25,567,850	25,567,807	*	25
180	*	56	*	*	*	*
2,818,790	2,901,945	2,926,889	2,941,200	2,926,950	*	14,250
25,145,448	25,426,525	21,459,111	25,865,770	25,865,145	*	627
8,855,150	9,522,194	9,042,675	9,015,500	9,042,800	27,500	*
15,505	11,042	11,565	12,700	13,325	625	*
5,524,998	5,676,652	5,198,244	5,510,600	5,510,000	*	*
595,070	429,188	546,721	508,000	546,500	38,500	*
965,611	752,816	577,860	900,000	900,000	*	*
59,712,752	40,520,542	37,542,901	40,551,170	40,602,718	66,425	14,877
9,457	9,070	10,521	10,000	10,000	*	*
519,595	579,066	569,555	550,000	550,000	*	*
528,832	589,056	579,876	560,000	560,000	*	*
64,550,455	66,896,857	61,917,762	66,479,000	66,550,525	66,425	14,900

(¹) Y compris, à partir de 1884, 20 centime additionnels extraordinaires sur la valeur locative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

Administrations.	Articles du Budget de 1889.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PAR				
			1883.	1884.	1885.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		I. — IMPÔTS (SUITE).					
	8	Enregistrement	Actes Civils. Sous seing privé Judiciaires D'huissiers. Lettres de noblesse. Permis de changer de nom de famille	18,401,171 756,504 1,049,746 1,054,781 870 870	17,196,574 825,426 1,024,264 1,007,566 3,190 435	17,502,801 728,042 1,012,182 1,025,720 2,050 580	
		TOTAUX. . . . fr.	21,243,802	20,037,435	20,071,364		
	9	Greffe.	Nise au rôle Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	86,669 582,756	85,001 572,284	87,901 576,468	
		TOTAUX. . . . fr.	469,425	435,285	464,560		
	10	Hypothèques.	Droits d'inscription. Droits de transcription d'actes de mutation.	240,506 3,243,755	236,961 2,900,357	234,874 3,018,060	
		TOTAUX. . . . fr.	3,484,061	3,227,318	3,252,954		
	11	Successions.	Droits de succession Id. de mutation par décès Id. de mutation sur les successions en ligne directe. Id. dus par les époux survivants	15,122,075 468,765 2,810,726 308,404	16,542,190 201,675 2,602,945 304,555	16,421,505 446,470 2,676,658 325,927	
		TOTAUX. . . . fr.	18,700,968	10,741,545	19,868,450		
	12	Timbre.	Debit. Timbres fixes. Passe-ports { à l'intérieur. à l'étranger. Permis de port d'arme de chasse Permis de chasse au levrier Timbres proportionnels pour effets de commerce Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. Id. à l'étranger. Timbres adhésifs pour affiches. Timbres de dimension	" 3,652 458,010 1,400 522,278 248,817 14,461 211,959 2,293,565 115,756 29,648 450	" 4,168 465,050 1,435 506,685 251,586 14,859 226,512 2,265,724 124,558 27,227 459	2 5,652 478,730 1,050 488,100 248,455 10,488 251,698 2,512,246 121,952 26,277 551	
		Visa.	Timbres proportionnels Timbres de dimension Timbres fixes. Warrants	590,909 29,648 450	468,792 27,227 459	566,856 26,277 551	
		Extraordinaire.	Timbres proportionnels. Effets de commerce. Bons de caisse, billets au porteur, etc. Effets, récépissés, obligations, etc. Coupures. Timbres de dimension. Papiers blancs pour actes, etc. Affiches	590,909 1,100,356 " " " 305,192 87,506	468,792 1,075,353 " " " 316,798 82,309	566,856 1,038,053 " " " 296,656 71,158	
		TOTAUX. . . . fr.	5,784,097	5,807,523	5,695,862		
	13	Timbre sur les polices d'assurances		194,752	898,694	1,023,490	
	14	Naturalisations		58,000	27,750	20,000	
15	Amendes en matière d'impôts.		454,169	480,733	458,177		
16	Amendes de condamnations et dommages-intérêts en matières diverses.		745,090	764,604	821,951		
	TOTAUX des droits d'enregistrement, etc. . . . fr.		51,125,575	51,466,507	51,685,557		

DÉVELOPPEMENTS. -- VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1886.	1887.		adoptées pour l'exercice 1888.	proposées pour l'exercice 1889.	En PLUS.	En MOINS.	
20,820,704	20,445,203	20,527,706	20,100,000	20,300,000	200,000	"	
20,820,704	20,445,203	20,527,706	20,100,000	20,300,000	200,000	"	
479,722	470,076	467,775	460,000	460,000	"	"	
479,722	470,076	467,775	460,000	460,000	"	"	
3,374,720	3,367,256	3,341,238	3,300,000	3,300,000	"	"	
3,374,720	3,367,256	3,341,238	3,300,000	3,300,000	"	"	
20,095,499	20,760,000	19,835,048	19,420,000	19,710,000	290,000	"	
20,095,499	20,760,000	19,835,048	19,420,000	19,710,000	290,000	"	
5,760,369	5,877,000	5,784,930	5,800,000	5,800,000	"	"	
5,760,369	5,877,000	5,784,930	5,800,000	5,800,000	"	"	
1,011,084 33,250 425,528 736,059	579,375 35,000 590,000 786,635	741,479 32,600 442,921 770,866	2,000 30,000 460,000 750,000	2,000 32,000 440,000 770,000	" 2,000 " 20,000	" " 20,000 "	
52,736,935	52,710,545	51,944,585	50,322,000	50,814,000	512,000	20,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

Administrations.	Articles du Budget de 1880.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1885.	1884.	1883.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	17	II. — PÉAGES.				
		Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	84,469	79,875	83,991
			Maestricht à Bois-le-Duc	61,160	57,762	60,519
			Jonction de la Meuse à l'Escaut	277,576	275,962	290,318
			Embranchement vers le camp de Beverloo	959	665	542
			Id. vers Hasselt	13,097	11,878	11,813
			Id. vers Turnhout	8,652	7,089	8,810
			Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	25,557	26,782	26,031
			Sambre	285,405	304,109	283,862
			Charleroi à Bruxelles et embranchements	556,581	557,985	516,008
			Mons à Condé	117,525	125,586	115,502
			Pommerœul à Antoing	119,660	125,457	112,729
			Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	7,458	8,650	9,856
			{ Schipdonck à Balgerkoeke	1,808	1,845	1,825
			Roulers à la Lys	1,598	1,568	1,898
			Gand à Ostende. { Droit général	55,770	54,012	55,169
			{ Droit à la porte de Damme.	796	599	468
			Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	18,017	16,061	15,555
			Moervaert	5,561	5,187	5,226
			Grande Nèthe	826	808	858
			Petite Nèthe (canalisée)	5,529	5,201	5,395
			Nèthe inférieure (pont de Waelhem)	601	725	725
			Gand à Terneuzen	25,196	26,079	20,414
			Meuse	51,604	55,935	72,259
			Ourthe	8,148	8,484	8,157
			Escaut	50,566	52,855	54,254
			Lys	19,719	21,168	24,152
			Démer	699	1,099	895
			Yser	5,548	4,235	4,681
			Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	81	72	75
			Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	28,495	24,800	24,294
TOTAUX. . . . fr.			1,612,023	1,637,105	1,591,015	
CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	18	Routes appartenant à l'État.	4,450	4,500	4,680	
		19 Chemins de fer	117,599,508	116,099,537	115,700,015	
		20 Télégraphes électriques.	2,725,250	2,719,359	2,768,121	
		21 Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les articles d'argent, sur les abonnements et sur les effets de commerce	8,075,875	8,398,421	8,714,715	
		22 Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	554,854	609,808	551,554	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	23	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	33,619	36,750	48,098	
		24 Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	"	"	"	
TOTAUX DES PÉAGES . . . fr.			150,605,379	129,505,460	129,378,196	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1886.	1887.		adoptées pour l'exercice 1888.	proposées pour l'exercice 1889.	En PLUS.	En MOINS.	
1,445,642	1,220,000	1,501,157	1,050,000	1,080,000	50,000	"	
1,445,642	1,220,000	1,501,157	1,050,000	1,080,000	50,000	"	
4,150	5,055	4,567	5,000	5,000	"	"	
115,467,195	119,928,000	116,558,811	119,500,000	120,500,000	1,000,000	"	
2,887,962	2,979,400	2,816,018	5,103,700	3,278,800	175,100	"	
8,956,058	9,201,700	8,669,534	9,294,450	9,686,000	391,550	"	
572,115	605,000	578,666	775,000	775,000	"	"	
51,272	61,700	46,284	65,000	65,000	"	"	
"	"	"	300,000	300,000	"	"	
127,385,294	134,000,855	130,175,037	134,093,150	135,689,800	1,596,650	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

Administrations.	Articles du Budget de 1889.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1883.	1884.	1885.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	25	III. — CAPITAUX ET REVENUS. Prix de vente de terrains { Rivières et canaux. 4,583 9,327 13,250 { Routes 82,344 17,712 38,372 Produit d'autres aliénations d'immeubles 2,971 4,740 3,121 Produits { des successions en déshérence 271,341 129,217 65,969 { nets des épaves 878 1,541 1,103 Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés 5,403 1,669 1,804 Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. " 745 122 provenant du Départ ^{ts} des Affaires étrangères " " " id. id. des Finances 12,619 19,112 9,436 id. id. de la Guerre 152,258 187,647 120,058 id. id. de l'Agriculture, de l'Industrie et des Trav. publics " 57,691 41,430 id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique 265,903 85,718 19,524 id. id. de la Justice 15,826 18,811 23,785 id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 10,830 24,573 5,612 id. de la Cour des Comptes 2,462 892 1,314 Remboursement { du fonds de l'industrie nationale " " " { de créances ordinaires " " 786 Rachat et transfert de rentes 1,546 370 972 Transactions en matière domaniale 100 " " Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris 24,438 28,413 11,859 Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux) 1,005 " 200 Produit d'objets saisis et confisqués 4,772 7,217 4,627 Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis 196 262 1,001 TOTAUX . . . fr. 857,415 595,655 366,615				
	26	Forêts Prix de vente de coupes de bois 594,550 653,655 613,552 Id. de chablis, bois de délit et d'élagages 100,867 97,162 150,519 Id. d'objets saisis et confisqués " " " Id. de glandée, panage, foin et herbages 4,255 3,511 367 Fermages des propriétés dépendantes des forêts 10,503 8,260 8,260 Id. du droit de chasse 13,445 16,134 14,724 Id. id. de pêche (baux et licences) " " " Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais 4,605 4,681 4,281 Redevances pour construction d'usines et droit d'usage 17,952 18,279 17,966 Indemnités pour carbonisation " 7 46 TOTAUX . . . fr. 745,757 801,689 789,715 A REPORTER . . . fr. 1,603,172 1,397,344 1,156,330				

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1886.	1887.		adoptées pour l'exercice 1888.	proposées pour l'exercice 1889.	En PLUS.	En MOINS.	
549,571	562,000	586,251	500,000	500,000	.	.	
549,571	562,000	586,251	500,000	500,000	.	.	
705,565	750,000	754,545	800,000	800,000	"	.	
705,565	750,000	754,545	800,000	800,000	"	"	
1,255,136	1,292,000	1,340,796	1,300,000	1,300,000	"	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

Administrations.	Articles du Budget de 1889.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1885.	1884.	1885.	
		REPORT. . . fr.	1,605,172	1,597,544	1,156,550	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE)				
	27	Dépendances des chemins de fer.				
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	28,077	21,598	24,114	
		Location de bâtiments	18,524	16,525	17,784	
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	14,518	15,229	15,858	
		Id. de vidanges	2,554	544	"	
		Argent non réclamé.	2,177	2,779	2,750	
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	121,461	77,598	80,215	
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	16,173	6,040	16,822	
		Id. d'objets non réclamés.	16,056	18,139	18,601	
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,207	10,722	10,576	
		TOTAUX. . . fr.	222,547	167,885	184,687	
	28	Établissements et services régis par l'État.				
		École militaire. — Pensions des élèves.	60,026	86,965	69,087	
		École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades	6,204	5,067	7,264	
		Produits des ventes d'objets divers	255	250	1,600	
		Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	"	"	182	
		Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"	
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,504	15,510	15,522	
		Section normale d'enseignement moyen pour filles	760	480	360	
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	14,305	14,005	14,005	
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.	1,800	612	355	
		TOTAUX. . . fr.	128,850	125,487	108,579	
	29	Produits divers et accidentels.				
		Produit des examens universitaires	15,257	17,926	16,840	
		Id. des examens et visa des diplômes	40,558	59,810	19,141	
		Id. des diplômes des artistes vétérinaires.	"	"	"	
		Id. des brevets d'invention	261,720	265,510	284,200	
		Id. du quart des salaires sur transcriptions	41,171	40,751	42,197	
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	12	16	24	
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	244	267	292	
		Id. des taxes perçues pour marques de fabriques et de commerce	5,520	5,770	5,661	
		Restitutions volontaires.	2	"	10	
		Indemnités pour constructions d'usines (forêts exceptées)	486	112	150	
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées	26	"	16	
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	22	90	18	
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	76,546	79,193	59,464	
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	4,117	1,572	6,674	
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État	19,500	"	22,608	
		TOTAUX. . . fr.	462,561	440,020	465,585	
		A REPORTER. . . fr.	2,417,130	2,137,740	1,914,781	

ENREGISTRE-
MENT
ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS. -- VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1886.	1887.		adoptées pour l'exercice 1888.	proposées pour l'exercice 1889.	En PLUS.	En MOINS.	
1,255,156	1,202,000	1,340,796	1,300,000	1,300,000	»	»	
159,741	240,000	194,072	170,000	200,000	30,000	»	
159,741	240,000	194,072	170,000	200,000	30,000	»	
114,451	150,000	125,033	110,000	110,000	»	»	
114,451	150,000	125,033	110,000	110,000	»	»	
502,878	519,640	479,898	400,000	500,000	40,000	»	
502,878	519,640	479,898	400,000	500,000	40,000	»	
2,032,206	2,201,640	2,140,699	2,040,000	2,110,000	70,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

Administrations.	Articles du Budget de 1889	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1885.	1884.	1883.	
		REPORT fr.	2,417,150	2,157,740	1,914,781	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	152,575	106,559	96,140	
		Domaine de Tervueren				
		{ Fermages	694	7,580	8,120	
		{ Ventes d'arbres	"	"	"	
		{ Menus produits	"	1,662	1,850	
		Génie militaire				
		{ Location de biens-fonds et de bâtiments	54,015	50,954	40,773	
		{ Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	20,887	11,507	9,015	
		{ Fermages de pêche et de chasse	5,916	5,564	5,745	
		Arrérages de rentes	995	1,147	974	
		Redevances pour concessions de prises d'eau	2,642	2,954	2,666	
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	10,500	10,500	10,500	
		Id. id. de créances ordinaires	"	17	"	
		Redevances (art 6 et 45 de la loi sur les mines du 21 avril 1810).	1,636	3,114	1,629	
		Location de terrains pro-				
		{ Rivières et canaux	54,924	58,262	54,866	
		{ Routes	1,758	2,797	5,707	
		Vente d'arbres, planta-				
		{ Rivières et canaux	181,214	106,205	76,412	
		{ Routes	270,458	147,562	189,209	
		Droits de pêche (rivières et canaux)	52,256	45,472	48,125	
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	8,599	6,754	5,499	
		TOTAUX fr.	778,825	548,667	542,208	
		TOTAUX (Enregistrement et domaines) fr.	5,195,055	2,686,407	2,456,989	
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	52,555	55,802	54,775	
		Id. id. au Recueil spécial des actes de sociétés	5,981	5,962	4,060	
		Id. id. aux Annales parlementaires	54,598	69,095	40,806	
		Id. id. au Compte rendu analytique	59,456	55,095	45,241	
		Id. id. au Recueil des lois	252	208	168	
		Id. id. au Bulletin officiel des adjudications	484	"	"	
		Id. id. aux Documents parlementaires	"	364	94	
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.) fr.	151,084	160,524	125,142	
		Produits divers des prisons (pistoies, cantines, ventes de vieux effets)	101,725	95,580	120,957	
		Id. de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,085,755	3,214,745	3,168,745	
		Id. des actes des commissariats maritimes	106,715	108,544	109,021	
		Id. des droits de chancellerie	8,016	7,692	8,511	
		Id. id. de pilotage	2,019,500	2,070,258	2,077,385	
		Id. id. de faul	808,649	850,644	852,257	
		Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	76,452	83,750	78,290	
		Id. des écoles agricoles	217,456	271,508	275,850	
		Part réservée à l'Etat, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,451,847	1,205,092	1,115,815	
		Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	789,604	907,069	860,564	
		Bonification d'un quart % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	201,911	319,357	559,206	
		Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	"	4,599,552	4,429,728	
		TOTAUX (Trésorerie générale) fr.	8,855,861	13,438,191	13,513,577	
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS fr.	12,264,621	10,380,502	16,014,445	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1886.	1887.		adoptées pour l'exercice 1888.	proposées pour l'exercice 1889.	En PLUS.	En MOINS.	
2,032,206	2,201,640	2,140,699	2,040,000	2,110,000	70,000	"	
552,005	560,000	556,341	540,000	540,000	"	"	
552,005	560,000	556,341	540,000	540,000	"	"	
2,584,211	2,761,640	2,737,040	2,580,000	2,650,000	70,000	"	
101,885	95,955	122,118	125,000	125,000	"	"	
101,885	95,955	122,118	125,000	125,000	"	"	
131,632	288,688	147,672	275,000	295,000	20,000	"	
3,255,884	3,258,491	3,196,719	3,000,000	3,000,000	"	"	
104,350	112,200	108,166	110,000	110,000	"	"	
8,895	8,840	8,390	8,500	8,500	"	"	
2,066,095	2,204,700	2,087,583	2,200,000	2,200,000	"	"	
850,695	925,600	857,169	925,000	925,000	"	"	
85,369	85,800	81,928	82,000	82,000	"	"	
271,872	268,000	260,939	275,000	280,000	7,000	"	
1,022,808	1,182,028	1,191,118	1,200,000	1,200,000	"	"	
504,000	902,200	752,687	500,000	500,000	"	"	
388,808	460,019	350,860	350,000	400,000	50,000	"	
6,582,142	4,267,901	3,935,883	3,436,000	3,706,000	270,000	"	
14,940,914	13,673,860	12,840,442	12,084,500	12,411,500	327,000	"	
17,758,642	16,818,152	15,847,272	15,084,500	15,481,500	417,000	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

Administrations.	Articles du Budget de 1889.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN				
			1883.	1884.	1885.		
IV. REMBOURSEMENTS.							
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	44	Frais de perception des centimes provinciaux	118,831	121,005	121,624		
		id. id. communaux	319,845	331,018	341,187		
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	120,882	131,264	143,965		
		TOTAUX (contributions directes, etc.). . . . fr.	559,558	583,287	606,774		
	46	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. { Soldes de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes. Actes de chargement de divers chefs	" 1,243	" 295	600 1,275		
	Déficit des comptables. { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements Recouvrements divers	17,075 5,711	7,222 19,056	12,943 61,653			
		TOTAUX fr.	22,020	26,575	70,455		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	47	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	182	110	2,141	
			Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices. aux acquéreurs de bois domaniaux	186,654	105,466	210,008	
			Remboursement et dégrèvement de contributions.	" 21	" 46	" 1	
			5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	4,026	5,520	5,288	
			Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"	
			Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	35	50	"	
			Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	1,857	1,929	1,978	
			Restitution de droits	"	"	17	
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes — Restitution de droits.	"	"	985	
			Ministère de la Guerre. { Restitution de droits Remboursements divers	" "	" "	20 1,174	
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Restitution de bourses d'étude. Frais de justice en matière de garde civique.	2,550 7,145	2,555 8,545	" 9,293	
			Remboursement de subsides	"	1,050	1,583	
			Restitution de droits	12	58	"	
			Remboursements divers	"	1,170	"	
			Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle. Frais de justice en matière de simple police	156,660 156,154	119,662 134,286	112,569 114,307	
			id. militaire	1,850	1,270	1,735	
			Frais d'entretien de mendiants	28,940	26,186	7,575	
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. { Canal { Annuités des propriétaires riverains. de la Campine. { Rachat des annuités	" "	" "	" "	
			Frais de surveillance de travaux publics concédés	24,907	24,871	24,642	
			id. d'entretien de routes concédées	"	"	"	
			Restitution de droits	11	"	67	
			Remboursements divers	504	"	103	
		Totaux fr.	551,468	418,334	521,553		
		TOTAUX (enregistrement et domaines). . . . fr.	553,497	454,907	598,008		
		A REPORTER. . . . fr.	1,113,055	1,038,194	1,204,782		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNEES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1886.	1887.		adoptées pour l'exercice 1888.	proposées pour l'exercice 1889.	En PLUS.	En MOINS.	
481,581	470,586	461,153	460,000	460,000	*	*	
138,758	165,568	159,687	140,000	140,000	"	"	
620,559	634,154	600,822	600,000	600,000	"	"	
64,508	16,000	41,075	18,000	18,000	"	"	
64,508	16,000	41,075	18,000	18,000	"	"	
405,277	500,000	477,527	510,000	480,000	"	30,000	
405,277	500,000	477,527	510,000	480,000	"	30,000	
469,585	516,000	518,400	528,000	498,000	"	30,000	
1,080,924	1,150,154	1,110,222	1,128,000	1,098,000	*	30,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

Administrations.	Articles du Budget de 1889.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1883.	1884.	1885.	
		REPORT. . . fr.	1,113,055	1,038,194	1,204,782	
		IV. — REMBOURSEMENTS (SUITE)				
PRISONS.	48	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières (pour mémoire)	113,675	263,044	269,756	
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	23,495	22,028	21,508	
		TOTAUX (prisons). . . fr.	137,168	285,672	291,064	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, etc.	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	44,184	42,161	42,415	
	51	Recettes diverses et accidentelles	1,476,314	1,587,732	998,037	
	52	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	19,567	19,567	8,953	
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360	1,360	1,360	
	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	8,800	9,800	9,800	
	"	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration.	20,000	20,000	"	
	"	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	2,579	44,155	"	
	55	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	30,662	31,903	35,948	
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie. . . .	175,000	175,000	175,000	
	"	Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1/26 juin 1877.	492,907	369,680	246,453	
	57	Remboursement par la province de Brabant de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles	"	"	"	
	58	Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	491,853	603,371	371,163	
		TOTAUX (Trésorerie générale) . . fr.	2,765,206	2,904,729	1,880,729	
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS . . fr.	4,013,429	4, 28,595	5,385,575	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES			MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
	1886.	1887.		adoptées pour l'exercice 1888.	proposées pour l'exercice 1889.	En PLUS.	En MOINS.	
	1,089,924	1,150,154	1,119,222	1,128,000	1,098,000	"	50,000	
	221,012	"	175,617	"	"	"	"	
	21,508	22,084	22,225	21,500	22,084	1,684	"	
	242,520	22,984	195,842	21,500	22,984	1,684	"	
	57,178	50,510	47,200	40,000	45,000	5,000	"	
	1,619,627	815,002	1,209,646	700,000	704,000	"	"	
	4,878	4,878	11,565	22,140	1,355	"	20,816	
	1,360	1,560	1,360	1,560	1,560	"	"	
	9,800	9,800	9,600	10,200	10,200	"	"	
	"	"	8,000	"	"	"	"	
	"	"	9,547	"	"	"	"	
	27,757	50,076	31,265	25,000	50,000	5,000	"	
	175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
	125,227	"	246,455	"	"	"	"	
	67,557	50,425	10,502	56,000	55,000	"	3,000	
	892,614	987,477	669,552	1,200,000	1,320,000	120,000	"	
	2,070,258	2,105,426	2,528,470	2,200,709	2,524,805	150,000	25,816	
	4,511,502	5,278,564	5,845,554	5,559,009	5,445,877	140,684	55,816	

(46)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1889.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1888, voté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 21 décembre 1887, s'élève à fr. 97,445,497 03

Le projet de Budget de 1889, tel qu'il est actuellement établi, est de 96,619,397 03

Soit une différence en moins de. . . fr. 826,100 »

Il importe toutefois de ne pas perdre de vue qu'il y aura ultérieurement à demander de nouveaux crédits :

1^o A l'article 6, pour le service du capital restant à émettre en obligations 3 $\frac{1}{2}$ %, première série, en exécution de l'article 5 de la loi du 26 août 1885, à l'effet de couvrir une partie des remboursements effectués en numéraire en vertu de cette loi;

2^o A l'article 7, pour le service du capital à émettre en obligations 3 $\frac{1}{2}$ %, deuxième série, en exécution de l'article 1^{er}, 4^e, de la loi du 27 juin 1887, de même que pour couvrir une partie des dépenses extraordinaires de l'exercice 1888;

3^o A l'article 9, pour couvrir éventuellement les frais occasionnés par l'émission de l'emprunt en prévision duquel le crédit de 4,200,000 francs, qui figure au Budget de 1888, a été demandé.

Cet emprunt n'ayant pas encore été émis jusqu'ici et les conditions ne pouvant en être déterminées, il n'est pas possible de fixer dès à présent la charge qui en résultera pour l'exercice 1889, non plus que celles qu'entraînera le Budget extraordinaire de cet exercice.

Outre les modifications qui seront apportées à ces articles, divers changements sont proposés dès à présent aux articles 20, 21 et 22. En voici les motifs :

ART. 20. — *Rémunération en matière de milice.*

Crédit voté pour 1888 fr. 3,200,000 »
— demandé pour 1889 3,300,000 »

En plus pour 1889. . . fr. 100,000 »

Cette augmentation résulte de l'accroissement du contingent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Pensions diverses.*

Crédit voté pour 1888	fr. 9,860,800 »
— demandé pour 1889	9,927,700 »
En plus pour 1889.	fr. 66,900 »

Le nombre et l'importance des pensions accordées nouvellement par le Département de la Guerre à des fonctionnaires civils et par les Départements de l'Intérieur, etc., et de l'Agriculture, etc., sont la cause de cette augmentation.

ART. 22. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit voté pour 1888	fr. 1,733,000 »
— demandé pour 1889	1,940,000 »
En plus pour 1889.	fr. 207,000 »

Cette majoration se justifie par l'accroissement constaté dans le nombre et le montant des pensions dont il s'agit.

On sait qu'une partie de ce crédit est recouvrable au profit du Trésor, à charge des Budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et de $\frac{2}{3}$.

RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions.
Article 9 fr.	»	1,200,000 »
— 20	100,000 »	»
— 21	66,900 »	»
— 22	207,000 »	»
TOTAUX. . . . fr.	373,900 »	1,200,000 »
Soit une diminution de. . . fr.	826,100 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1889,
à la somme de quatre-vingt-seize millions six cent dix-neuf
mille trois cent quatre-vingt-dix-sept francs trois centimes
(fr. 96,619,597 03), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.		
	CHAPITRE I^{er}.					
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1^{re} SECTION.					
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 4^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	•	5,498,990 78	5,498,990 78	•
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,598 14	•
	2^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	•	•	•	123,386 24	•
4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02	•
	3^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
5	Dettes à 3 %	15,595,770	• 1,039,718 •	16,635,488 •	16,635,488 •	•
6	Dettes à 3 1/2 % (1 ^{re} série)	4,792,951 15	273,882 92	5,066,834 07	5,066,834 07	•
7	— (2 ^e série)	30,890,792 88	1,765,188 16	32,655,981 04	32,655,981 04	•
8	— (3 ^e série)	5,775,000	• 330,000 •	6,105,000 •	6,105,000 •	•
	TOTAUX. fr.	62,553,504 81	5,403,789 08	65,962,293 89		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année (<i>Pour mémoire.</i>)				•	•
	A REPORTER. fr.				66,187,442 29	•

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	66,187,442 29	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage.	672,350 »	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 »	
13	Dix-huitième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la grande Compagnie du Luxembourg	15,500 »	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) fr. 5,501,160 » B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) fr. 5,080,668 »	8,471,837 »	78,425,697 05
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.)	400,000 »	
19	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 » B. Frais de surveillance des Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »	134,500 »	
	A REPORTER. . . fr.	»	78,425,697 05

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	78,425,697 03
	CHAPITRE II RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,300,000 »	15,731,700 •
21	Pensions diverses	9,927,700 »	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,910,000 »	
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,300,000 » b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »	1,303,000 »	2,462,000 •
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	9,000 »	
26	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	1,150,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	96,619,397 03

(54)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1889.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total
des	des		des	de	par dette.
articles.	dévelop- pements.		intérêts.	l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
Dettes dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 ½ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1889 et au 1 ^{er} janvier 1890).	5,408,990 78	"	5,408,990 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1889)	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.					
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Ternouzen et de ses dépendances (articles 20 et 23 dudit traité), et art. 10 de ladite convention.	"	"	"
4	"	Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
Dettes contractées depuis 1830.					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 3 %, provenant : 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 120); 2 ^o d'un capital de 80 000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 ^o d'un capital de 153,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1889)	15,595,770 "	"	10,655,488 "
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^{ts} % du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres)	"	1,039,718 "	
6	a.	Intérêts à 5 ½ % (1 ^{re} série) : 1 ^o de la dette d'un capital nominal de 86,941,460 francs, provenant de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2 ^o de l'emprunt de 50,000,000 de francs autorisé par diverses lois et émis en vertu de l'arrêté royal du 11 juin 1886 : (semestres au 1 ^{er} juillet 1889 et au 1 ^{er} janvier 1890)	4,792,951 15	"	5,066,834 07
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes % du capital de 156,941,460 francs (mêmes semestres)	"	273,882 92	
7	a.	Intérêts à 3 ½ % (2 ^e série) du capital de fr. 882,594,082 22 c ^{ts} provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4 % 1 ^{re} série (loi du 16 novembre 1886) : semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1889.	30,800,792 88	"	32,655,981 04
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes % de ce capital (mêmes semestres).	"	1,765,188 16	
8	a.	Intérêts à 5 ½ % (3 ^e série) du capital de 165,000,000 de francs, provenant de la conversion de la dette à 4 % 2 ^e série (loi du 16 novembre 1886) et de l'exécution de l'article 5 de cette loi : semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1889	5,775,000 "	"	6,105,000 "
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes % de ce capital (mêmes semestres)	"	530,000 "	
TOTAUX.			62,553,504 81	5,408,780 08	65,962,283 89
9	"	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année			
A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	"	"	80,598 14	80,598 14	
125,586 24	125,586 24	"	"	125,586 24	105,820 10	
21,164 02	21,164 02	"	"	21,164 02	21,164 02	
16,655,488 "	16,655,488 "	"	"	16,655,488 "	16,655,488 "	
5,066,854 07	5,066,854 07	"	"	4,807,424 12	5,038,510 56	
52,655,981 04	52,655,981 04	"	"	57,495,096 51	(¹) 40,905,196 95	(¹) Pour la dette à 4 % 1 ^{re} série.
6,105,000 "	6,105,000 "	"	"	5,557,158 75	(²) 6,062,555 "	(²) Pour la dette à 4 % 2 ^e série.
"	1,200,000 "	"	1,200,000 "	1,000,000 "	1,255,446 89	
66,187,442 20	67,587,442 20	"	1,200,000 "	71,219,506 56	73,581,570 42	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		§ 2. Annuités diverses.
10	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1889 et au 1 ^{er} janvier 1890.)
11	"	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858
12	"	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale
13	"	Dix-huitième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,000,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin, suivant
14	"	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,391,169 »
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 3,080,068 »
16	"	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)
		§ 3. Autres charges.
17	"	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1888 au 12 avril 1889).
18	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a).
19	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.). 127,000 »
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 »
		CHAPITRE 1 ^{er} fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
66,187,442 29	67,387,442 29	.	1,200,000 »	71,219,306 56	75,581,570 42	
300,000 »	300,000 »	»	»	300,000 »	300,000 »	
672,330 »	672,330 »	»	»	672,330 »	672,330 »	
500,000 »	500,000 »	»	»	500,000 »	500,000 »	
612,000 »	612,000 »	»	»	612,000 »	612,000 »	
15,300 »	15,300 »	»	»	(¹)	22,275 »	(¹) Un crédit supplémentaire sera demandé à la Législature pour le service de l'exercice 1887.
8,471,837 »	8,471,837 »	»	»	8,471,837 »	8,471,837 »	
1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	
42,287 74	42,287 74	»	»	42,287 74	42,287 74	
490,000 »	490,000 »	»	»	490,000 »	(a) 492,941 44	(a) Annexe n° 1.
134,500 »	134,500 »	»	»	134,500 »	66,154 43	
78,425,697 03	79,625,697 03	»	1,200,000 »	83,442,261 30	85,701,396 03	
DIMINUTION . . fr.		1,200,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
20	•	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif.</i>)
		<i>Pensions diverses :</i>
a.		Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 804 »
b.		— civiques 5,756 »
c.		— de l'ordre de Léopold 51,000 »
d.		Marine. — Pensions militaires 20,994 »
e.		Secours sur le fonds dit de Waterloo 86 »
f.		Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 »
g.		— du Département de la Justice 765,000 »
h.		— — (ecclésiastiques) 470,000 »
21	i.	— — des Affaires Etrangères. 80,000 »
j.		— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 620,000 »
k.		— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 560,000 »
l.		— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,000,000 »
m.		— — de la Guerre (militaires) 4,160,000 »
n.		— — — (civiles) 145,000 »
o.		— — des Finances. 2,237,000 »
p.		Arriérés de pensions de toute nature 20,000 »
22	•	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
25	•	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a.	Intérêts à 5 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants, ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,500,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »
25	•	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
26	•	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,200,000	100,000	"	5,200,000	5,261,890	
a) 9,927,700	9,860,800	66,900	"	9,818,800	9,518,590 87	a) Annexes nos 2 à 4.
1,940,000	1,755,000	207,000	"	1,550,000	1,557,520 85	
564,000	564,000	"	"	400,000	400,000	
15,751,700	15,357,800	575,900	"	14,968,800	14,567,810 70	
AUGMENTATION. .		375,900				

1,505,000	1,305,000	"	"	1,275,000	1,290,955 61
9,000	9,000	"	"	9,000	8,700 21
1,150,000	1,150,000	"	"	1,178,000	1,310,940 75
2,462,000	2,462,000	"	"	2,460,000	2,610,583 57

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Service de la dette proprement dite II Rémunérations III. Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations TOTAUX. fr <i>Pour mémoire :</i> Articles 14^{bis} Annuité de 22 francs par titre, fixée par l'article 3 de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875, et payée sur 10 actions ordinaires de la Grande Compagnie du Luxembourg, pour les années 1881 à 1885 17 Intérêts à 4 % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
78,425,697 03	79,625,697 03	»	1,200,000 »	83,442,261 50	85,761,396 03	
15,731,700 »	15,357,800 »	373,900 »	»	14,963,800 »	14,567,810 70	
2,462,000 »	2,462,000 »	»	»	2,400,000 »	2,619,583 57	
96,619,397 03	97,445,497 03	373,900 »	1,200,000 »	100,871,061 50	102,948,790 50	
DIMINUTION . . fr.		826,100 »				
.				»	1,100 »	
.				2,500 »	5,467 33	
TOTAUX fr.				100,873,561 50	102,953,357 03	

(64)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1889.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1881 à 1886.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1888 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1889.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1887, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1888.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1887.

**ANNEXE N° 1. *Etat des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1881 à 1886.***

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.
la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
l'Entre-Sambre-et-Meuse.	132,027 79	127,731 44	128,309 50	132,350 07	141,180 71	142,841 42
Lierre à Turnhout.	42,537 79	(²) 12,075 28	(²)	(²)	(²)	(²)
Tongres à Bilsen	(²)	(²)	(²)	(²)	(²)	(²)
— à Ans	9,913 26	7,053 78	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
Vinton.	60,739 07	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)
Naesoyck.	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
Canal de Bossuyt à Courtrai	900,000 "	900,000 "	900,000 "	900,000 "	900,000 "	900,000 "
Totaux. fr.	595,278 81	497,480 50	478,309 50	482,350 07	491,180 71	492,841 42

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1885 inclusivement, 7 0/0 du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 234,598 07 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(³) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

(⁴) Aucun compte n'a été fourni par ces Sociétés pour l'année 1886.

ANNÉE N° 2.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1888.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1889.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	864	"	864	"	"
— civiles	"	5,714	"	5,756	"	1,958
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	22,156	"	20,994	"	1,142
Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	86	"	86	"	"
Pensions de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	763,000	"	763,000	"	"	"
— — (ecclésiastiques)	470,000	"	470,000	"	"	"
— des Affaires Étrangères	80,000	"	80,000	"	"	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	600,000	"	620,000	"	20,000	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	530,000	"	580,000	"	30,000	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000	"	1,000,000	"	"	"
— de la Guerre (militaires)	4,100,000	"	4,100,000	"	"	"
— — (civiles)	125,000	"	145,000	"	20,000	"
— des Finances	2,237,000	"	2,237,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
Totaux fr.	9,852,000	28,800	9,902,000	25,700	70,000	3,100
	fr.	9,860,800	fr.	9,927,700	en plus fr.	66,900

TABLEAU N° 3.

EXERCICE 1887. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	MOUVEMENT pendant l'année 1887.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	MOUVEMENT pendant l'année 1887.		
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	
Civiles et autres accordées avant 1850.	3	"	"	3	864	"	"	
Civiques	17	"	3	11	5,781	"	2,025	
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite.	2	"	"	2	555	"	"	
Militaires.	3,071	197	206	3,062	4,041,466	529,617	262,247	
Ordre de Léopold	197	9	20	186	19,700	900	2,000	
Marine (militaires de la)	18	"	2	16	22,112	"	1,124	
Secours sur le fonds dit de Waterloo	1	"	"	1	86	"	"	
<i>Pensions civiles.</i>								
Pensions des Affaires Étrangères	27	"	5	24	68,841	"	13,510	
— de la Justice	210	20	18	272	699,114	59,525	49,527	
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	287	42	35	294	599,511	80,212	67,808	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	858	80	62	856	925,199	94,678	75,710	
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	169	56	24	181	325,786	66,552	46,956	
— de la Guerre	53	8	6	55	121,150	12,363	8,804	
— des Finances	1,775	117	145	1,749	2,218,420	191,513	183,405	
Cour des Comptes	2	1	"	3	4,441	7,500	"	
Pensions ecclésiastiques.	475	58	65	466	478,271	62,973	68,094	
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	67	"	9	58	38,503	"	3,816	
Pensions des professeurs et instituteurs communaux (*).	1,284	146	65	1,565	1,357,203	171,789	76,250	
TOTAUX.	8,554	714	664	8,604	10,906,585	1,086,622	860,085	
AUGMENTATION : 50 pensions.				AUGMENTATION : 226,530 francs.				

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1888.

SIONS.	MOTIFS		MOTIFS	Observations.
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	DES ACCROISSEMENTS.	DES DÉCROISSEMENTS.	
	864			
	3,750		6 pensions éteintes par suite de décès.	
	335			
	4,108,856	194 pensions accordées nouvellement. 3 id. id. p ^r suite de revision.	205 pensions éteintes par suite de décès. 3 id. id. par suite de revision.	
	18,600	9 id. id. nouvellement.	20 id. id. par suite de décès.	
	20,088		2 id. id. id.	
	86			
	53,331		3 pensions éteintes par suite de décès.	
	700,312	20 pensions accordées nouvellement.	18 id. id. id.	
	620,915	38 id. id. id. 4 id. id. p ^r suite de revision dont une qui était précédem ^t inscrite au Dép. des Finances.	35 id. id. id. 2 id. id. par suite de revision.	
	944,158	80 pensions accordées nouvellement.	62 id. id. par suite de décès.	
	345,582	35 id. id. id. 1 id. id. p ^r suite de revision.	25 id. id. id. 1 id. id. par suite de revision.	
	127,689	7 id. id. nouvellement. 1 id. id. p ^r suite de revision.	5 id. id. par suite de décès. 1 id. id. par suite de revision.	
	2,226,550	117 id. id. nouvellement.	142 id. id. par suite de décès 1 id. id. p ^r suite de rev. et ac- tuellem ^t insc. au Dép. de l'Int.	
	11,041	1 id. id. id.		
	473,150	57 id. id. id. 1 id. id. p ^r suite de revision.	64 pensions éteintes par suite de décès. 1 id. id. par suite de revision.	
	34,487		9 id. id. par suite de décès.	
	1,452,742	142 pensions accordées nouvellement. 4 id. id. p ^r suite de revision.	61 id. id. id. 4 id. id. par suite de revision.	
	11,153,122	714 pensions.	664 pensions.	

(1) Aux termes de l'art. 8 de la loi du 16 mai 1876, et de l'art. 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de ces lois, sont payées :
 $\frac{2}{3}$ par les communes, $\frac{1}{3}$ par les provinces, $\frac{2}{3}$ par l'État.
 Ces diverses quotités sont portées au Budget de la Dette publique.

(70)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1887.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 11 mars 1880).

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 11 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
Ministère de la Justice.					13	Dirckx, H.-F., juge de paix du 2 ^e canton de Courtrai (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	70	4,200	103
<i>Magistrats, fonctionnaires et employés.</i>					14	Reyntjens, P.-A., juge de paix du canton d'Harlebeke (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	43	2,354	Id.
1	Faider, J.-B.-C.-F., procureur général à la Cour de cassation (art. 40 de la loi de 1884 et art. 9 de la loi de 1867).	75	16,000	310	15	Tournay, J.-B., greffier de la jus- tice de paix du canton de Gem- bloux (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	70	651	Id.
2	Ambros, J.-H., président du tri- bunal de 1 ^{re} instance de Bru- xelles (art. 40 de la loi de 1884 et art. 10 et 14 de la loi de 1867).	69	7,500	363	16	Beaurang, J.-H., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Liège (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	61	752	Id.
3	Hubert, H.-A., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Mons (art. 12 et 40 de la loi de 1884 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	45	1,507	50	17	De Jode, P.-J., greffier du tribu- nal de 1 ^{re} instance, à Malines (art. 1, 6, 8, 15 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	70	2,925	201
4	Gilleman, D.-F., greffier de la justice de paix du canton de Perwez (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	59	712	Id.	18	Millecam H.-F., greffier de la justice de paix du canton de Lochristy (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	70	1,081	Id.
5	Lecler, H., greffier de la justice de paix du 2 ^e canton de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	71	2,765	51	19	Flassehoen, F., commis de 2 ^e classe à la maison pénitentiaire de Louvain (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	65	1,503	268
6	De Patoul, C.-C.-A., chef de divi- sion au ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	65	4,916	61	20	Dumont, J.-F., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison d'arrêt de Huy (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} de la loi de 1849 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	61	1,116	Id.
7	Vandendorpe, H., greffier adjoint à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	60	2,405	99	TOTAL . . .			59,525	
8	Jacquet, P.-J.-J., surveillant de 2 ^e classe à la maison péniten- tiaire de Louvain (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	46	555	Id.	Ministère de la Justice.				
9	Vermoesen, F., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté d'Anvers (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de de la loi de 1886).	58	1,042	115	<i>Pensions ecclésiastiques.</i>				
10	Semortier, J., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté d'Anvers (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	61	886	Id.	1	Mariaul, A.-P.-D.-J., desservant à Calonne (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	62	854	295
11	Renard, A.-M., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	59	1,109	157	2	Eggers, C., desservant à Gilly (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	652	Id.
12	Putzeys, P.-J.-H.-J., conseiller à la Cour d'appel de Liège (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	51	5,866	125	3	Gilet, B.-J., desservant à Engreux (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,200	310
					4	Bayart, F.-J.-E., desservant à St-Germain (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	85	1,200	511

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
5	Rombouts, J., desservant à Wo- luwe-St-Pierre (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	81	1,200	511	23	Alexandre, C.-J., desservant à Saint-Remy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200	61
6	Limet, F., desservant à Lustin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.	24	Thielemans, C., desservant à Be- tecom (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	77	1,200	Id.
7	Grenade, C., desservant à Liège (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	1,198	554	25	Delsinne, E.-J.-B., desservant à Angreau (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	1,200	Id.
8	Beaurieux, J., desservant à Thys (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	26	Durhu, M., desservant à Sampont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,195	Id.
9	Dams, V., desservant à Meldert (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.	27	Leroy, F.-L.-J., desservant à Cordes (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,168	Id.
10	Hunds, J.-G., desservant à La Clouse (Auhel) (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,158	Id.	28	Mansion, L.-J., desservant à Mo- dave (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	73	1,158	Id.
11	Pradez, G.-R.-L., pasteur protes- tant à Liège (art. 1, 8, 12, 28 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	77	2,640	Id.	29	Danis, T., desservant à Schelle (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,136	Id.
12	Schevelenbosch, L.-A., desservant à Hoogboom (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	50	571	Id.	30	Carte, J.-J., desservant à Obey (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.
13	Vanden Boorn, P.-H., desservant à Geystingen (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	809	Id.	31	Beirens, P.-F., desservant à Bey- ghem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.
14	Royr, dit Rouvier, T.-J., desser- vant à Dalhem (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	85	1,072	Id.	32	Robeyns, A.-L., desservant à Her- malle-sous-Argenteau (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,130	78
15	Demarthe, C.-L., desservant à Nalinnes (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	565	33	Vangeleuken, C.-M., desservant à Felix (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.
16	Roulin, P., desservant à Villers- la-Ville (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	85	1,260	Id.	34	Dubuisson, H.-A., desservant à Wibrin (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	1,012	91
17	Froidmont, H.-J., desservant à Verlaine (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,151	Id.	35	Wauters, G.-J., desservant à Neerwinden (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	781	Id.
18	Libert, J.-J., desservant à Darion (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.	36	Van Assche, C.-J., desservant à Ledeberg (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,105	Id.
19	Arte, H.-J., desservant à Miécret (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,115	Id.	37	Brassine, J.-J.-F.-A., vicaire à Liège (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	62	555	Id.
20	Van Schoubroeck, B.-M., desser- vant à Gestel (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	847	51	38	Fichefet, L.-A., desservant à Do- rinne (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	938	117
21	Smits, J.-F., vicaire à Weelde (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	46	518	Id.	39	Tonnaeu, A.-J.-G., desservant à Mailen (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	775	120
22	Schoolmeesters, J.-S.-H., curé de 1 ^{re} classe à Hasselt (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	2,047	61	40	Daubry, V.-J.-D., desservant à Thiculain (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,115	123

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
41	Demeuleneire, L., desservant à Doel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	82	1,200	117		Ministère des Affaires Étrangères.			
42	Verreydt, J.-F., desservant à Mes- selbroeck (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	120		<i>Fonctionnaires et employés.</i>	"	"	"
43	Dubois, A.-F., desservant à Thi- méon (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,200	158					
44	Van Eecke, A.-L., desservant à Stavele (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	780	163		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
45	Cuypers, J.-C., desservant à Gods- heide (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,200	167		<i>Professeurs, fonctionnaires et employés</i>			
46	Truyens, H.-J., desservant à Genck (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.	1	Baudoux, F.-F., chef de bureau à l'administration provinciale du Hainaut.	65	2,854	"
47	Allard, F.-J., desservant à Ville- Pommerœul (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	187	2	Bertrand, L.-A.-J., inspecteur can- tonal de l'enseignement pri- maire.	63	2,068	"
48	Laurent, F.-J., desservant à Mac- quenoise (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	3	Braun, A.-F., professeur à l'athé- née royal de Gand.	62	1,895	"
49	Eymael, F.-G., desservant à Hony (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	59	486	258	4	Daels, J.-L., professeur à l'athé- née royal de Louvain.	61	144	"
50	Vandervorst, A., desservant à Opheem (art. 22, § 2, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	83	1,200	Id.	5	Damoiseaux, F.-J., préfet des études de l'athénée royal de Mons.	60	4,460	"
51	Wyndorps, J.-N.-J., curé de 2 ^e classe à Visé (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	1,544	245	6	Demoor, D.-A.-C., professeur à l'athénée royal de Gand.	71	3,553	"
52	Dubois, A.-F.-J., desservant à Serville (art. 12, 23, 24 et 40 de de la loi de 1844).	75	839	Id.	7	De Roos, J.-J., premier commis à l'administration provinciale d'Anvers.	78	2,250	"
53	Nélis, J., desservant à Piétrain (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	8	Dochez, M.-H., régent à l'école moyenne de l'État de Maeseyck.	60	1,540	"
54	Ingebos, E.-J., desservant à Noir- mont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	268	9	Lagache, L.-D., inspecteur can- tonal de l'enseignement pri- maire	58	346	"
55	Renard, J.-B., desservant à So- rignes (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	10	Leclercq, L., professeur à l'athé- née royal et aux écoles nor- males primaire et moyenne de l'État de Bruges.	70	3,250	"
56	Caise, P.-J., desservant à Wille- meu (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	1,060	268	11	Moureaux, E.-H., régent à l'école moyenne de l'État de Diest.	60	1,531	"
57	Vanderkelen, C.-E., desservant à Petit-Roux lez-Braine (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	983	Id.	12	Mouzon, F.-A., directeur de l'école moyenne de l'État de Bruges.	65	2,818	"
58	S'herthogen, H.-B., desservant à Ilamme lez-Asche (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	295	13	Pasquet, J.-E.-L., professeur à l'athénée royal de Liège.	55	1,719	"
	TOTAL. . . .		62,973		14	Piret, A.-C., préfet des études de l'athénée royal de Chimai	61	680	"
					15	Poumay, J.-G., professeur à l'athénée royal de Huy.	64	366	"
					16	Baron Pycke, J.-J.-E., gouverneur de la province d'Anvers.	80	7,500	"
					17	Raux, Z.-A., professeur à l'athénée royal de Mons.	69	1,159	"

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
18	Renier, A.-L., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	59	1,677	*	37	Bosmans, J.-G., médecin et pro- fesseur à l'école normale pri- maire de l'État à Lierre.	74	800	*
19	Troch, P., inspecteur provincial de l'enseignement primaire.	65	3,104	*	38	Selderslagh, J.-B., maître de gym- nastique à l'école moyenne de l'État à Alost.	64	12	*
20	Distèche, J.-J., régent à l'école moyenne de l'État pour garçons, à Fosses.	62	1,938	*	39	Grabay, N.-R., portier-concierge à l'athénée royal de Liège.	74	310	*
21	Heynen, J.-B.-A.-J.-N., géomètre du cadastre et membre de la députation permanente du conseil provincial du Luxem- bourg.	65	1,400	*	40	Saroléa, J.-P., professeur à l'école normale primaire des institu- trices de l'État à Hasselt.	54	528	*
22	Manfroid, Th.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État à Gosselies.	79	1,216	*	41	Jamart, L.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État à Thuin.	55	1,129	*
23	Fosseprez, H.-F.-E., instituteur à l'école moyenne de l'État à Furnes.	62	1,517	*	42	Ostyn, F., préposé des douanes.	66	82	*
24	Grabay, N.-R., portier-concierge à l'athénée royal de Liège.	64	200	*	TOTAL fr.			80,212	
25	Geury dit Ghenry, J.-J., directeur de l'école normale de l'État à Mons	56	4,460	*	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics.				
26	Debongnie, D.-E., professeur à l'athénée royal d'Anvers.	62	5,508	*	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
27	Lefebvre, E.-S., directeur de l'école moyenne de l'État à Gand.	56	5,000	*	1	Marcoux, L.-G.-F., garde-forestier (art. 5, 8 et 14).	55	82	24
28	Jacquemin, C.-J., ancien membre de la députation permanente du conseil provincial du Lu- xembourg.	61	666	*	2	Jongen, C., pontonnier au canal de Maestricht à Bois-le-Duc (art. 1 et 8)	66	528	2
29	Paternostre, N.-J.-H., instituteur à l'école moyenne de l'État à Soignies.	61	1,045	*	3	Lebacqz, D.-D.-J., éclusier à l'écluse n° 11 de la Sambre canalisée (art. 1 et 8).	66	650	556
30	Capouillez, Ch.-L., instituteur à l'école moyenne de l'État à Pâturages.	65	1,800	*	4	Laforêt, A., brigadier-forestier (art. 1 et 8).	66	660	5
31	Donny, F.-M.-L., professeur ordi- naire émérite à l'Université de l'État, à Gand.	65	7,900	*	5	Polet, A.-J., garde-forestier (art. 1 et 8).	67	275	15
32	Darasse dit Daras, P.-J.-G., sur- veillant à l'athénée royal de Namur.	66	2,042	*	6	Montignies, A.-J., éclusier au service de la Sambre (art. 1 et 8).	74	825	21
33	Lecocq, L.-H.-J., régent aux écoles moyennes de l'État.	61	1,417	*	7	Millard, J.-B., garde-forestier à Bouillon (art. 5 et 8).	68	577	22
34	Alexandre, J.-N., instituteur aux écoles moyennes de l'État à Péruwelz et à Beaumont	52	200	*	8	Rotsaert, P.-J., pontonnier, rece- veur sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (art. 1, 6 et 8).	67	825	34
35	Vandamme, L.-F., maître de mu- sique à l'école moyenne de Nieupoort.	56	172	*	9	Welleus, F.-J.-A., inspecteur général honoraire des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	75	7,500	59
36	Thiry, V.-H.-J., professeur ordi- naire émérite à l'Université de Liège.	70	8,000	*	10	Grisard, J.-F.-J., garde-canal au service du canal de Liège à Maestricht (art. 1 et 8).	68	540	95
					11	Corbion, G.-J., garde-forestier (art. 1, 6 et 8).	68	540	65

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
12	Vandermisssen, J.-B., palefrenier du huaas de l'Etat (art 1 et 8).	66	755	81	31	Courtois, A.-H., conducteur prin- cipal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15)	69	5,551	280
13	Descamps, M.-L. A., conducteur principal de 1 ^{re} classe hono- raire des ponts et chaussées (art 1 et 8)	72	4,425	80	32	Van den Bussche, E.-A.-M., chef de section aux archives gene- rales du royaume (art 1, 5 et 8)	47	1,926	Id.
14	Herbet, J.-J., brigadier-forestier (art 1 et 8).	70	742	80-81	33	Deierinx, J.-B., garde forestier (art 1 et 8)	69	595	Id.
15	Simonart, A.-P.-J.-D., chef de bureau a la Direction des ponts et chaussées (art 1 et 8)	70	5,575	86	34	Lallemant, R. L., conducteur de 1 ^{re} classe des ponts et chaus- sées art 1, 8 et 15)	69	5,421	Id.
16	Renard, H.-A., conducteur prin- cipal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art 1 et 8)	75	4,050	80-81	35	Copinne, P.-J., homme de service a l'ecole vétérinaire de l'Etat (art 1 et 8)	67	704	101
17	Wouters, G., pontonnier du canal de Turnhout à Anvers (art 5 et 8).	65	528	121	36	Lambrechts, J.-J., directeur hono- raire des mines	72	6,565	296
18	Gadeyne, B., eclusier-contrôleur à l'écluse de la coupure à Bruges (art 1, 6 et 8)	72	826	154	TOTAL . . .			66,552	
19	Stroobants, P.-F., pontonnier (art 1 et 8).	72	450	Id.	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
20	Vandendungen, P.-A., eclusier au canal de Turnhout (art 1, 5 et 8)	58	550	158	<i>Fonctionnaires et employés</i>				
21	Van Robaeys, J.-J., aide-eclusier (art 1 et 8).	80	725	152	1	Pectemans, P.-J., facteur-lieur (art 5 et 8)	48	718	562
22	Vanberg, A.-H., directeur gene- ral de l'Administration de l'Agriculture et de l'Industrie (art 1 et 8)	71	7,500	166	2	Mondet, L.-G.-A.-G., chef de sta- tion (art 5 et 8, § 1)	64	5,966	Id.
23	Collin, P.-J., garde forestier (art 1 et 8)	65	412	161	3	Geromme, J. J., chef d'atelier (art 1, 8 et 15)	68	2,250	Id.
24	Keelhoff, J.-H., ingénieur en chef directeur du service des irri- gations et des defrichements en Campine (art 1 et 8)	69	5,550	175	4	Collin, J.-L.-H., chef de bureau des postes (art 1 et 8, §§ 1, 15 et 16)	57	5,750	Id.
25	Stevens, J., professeur au con- servatoire royal de musique de Bruxelles (art 1 et 8)	64	1,997	218	5	Cardreau, A. F., facteur rural (art 5 et 8)	44	556	Id.
26	Detand, C., garde-canal (art 1, 5 et 8)	57	582	250	6	Stocker, E., chef-garde de phare (art 1, 8 et 15).	57	2,475	Id.
27	Lambert, J.-J., brigadier forestier (art 1, 5 et 8)	57	475	Id.	7	Dumoulin, G., facteur des postes (art 5 et 8)	64	972	Id.
28	Gerard, A.-I., eclusier-contrôleur (art 1 et 8)	66	707	251	8	Bolind, F., facteur des postes (art 5 et 8)	69	735	Id.
29	Radoux, J. T., professeur au con- servatoire royal de musique de Lège (art 5 et 8)	62	1,420	251	9	Bonge, J. P., facteur des postes (art 5 et 8)	60	854	Id.
30	Piret, J.-H.-J.-B., professeur a l'Institut agricole de Gembloux (art 5 loi du 30 juillet 1879).	52	2,156	257	10	Burette, F.-J., facteur rural (art 5 et 8)	59	522	Id.
					11	Dudal, F.-A., maître de paquebots (Art 5 et 8, § 1).	58	710	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.
12	Stuyck, A.-F.-M., commis au che- min de fer (art. 3 et 8, § 1).	38	585	562	36	Biesemortel, J., distributeur de coupens (art. 3 et 8, § 1).	64	818	112
13	Seeliger, N.-E.-F.-A., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	40	617	Id.	37	Thiéfry, F.-C., inspecteur au che- min de fer (art. 3 et 8, §§ 1 et 30).	62	4,070	Id.
14	Van Sanduycke, C.-L., 1 ^{er} chef- garde (art. 3 et 8).	56	2,012	Id.	38	Fauversienne, V.-J., garde-convoi (art. 3 et 8).	46	661	Id.
15	Libois, E., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	68	1,560	Id.	39	Dezitter, H.-J., pilote (art. 3 et 8).	54	1,494	Id.
16	Lippe, T.-J., facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	67	1,777	Id.	40	Mathelin C.-J. percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	54	989	Id.
17	Van Mellaert, L.-C.-A., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	67	2,015	Id.	41	Muiders, G.-A., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	56	1,847	154
18	Beeckmans, G.-A.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	3,916	Id.	42	Lemoine, E.-D., chef-garde (art. 3 et 8).	60	1,746	Id.
19	Dupont, A.-F.-C., commis au che- min de fer (art. 3 et 8, § 1).	57	691	Id.	43	Milo, F.-J. facteur des postes (art. 1, 8 et 13).	72	853	Id.
20	Gilson, J.-R., facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	69	1,216	Id.	44	Jamees, J.-A.-F., facteur des postes (art. 1 et 8, §§ 2 et 13).	71	956	Id.
21	Erembault, G.-G.-J.-E., comte de Dudzele et d'Orroir, chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	2,511	Id.	45	Siplet, C.-J., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	71	758	Id.
22	Delarge, H.-S., facteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	1,026	Id.	46	Jourdain, J.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	65	568	Id.
23	Sacré, J.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	65	849	Id.	47	Dinaux, X.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	61	624	Id.
24	Fauville, C.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	61	676	Id.	48	Roman, E., facteur des postes (art. 3 et 8).	59	699	Id.
25	Delforge, C.-J., facteur rural (art. 3 et 8, § 2).	60	671	Id.	49	Monrique, L.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	56	541	Id.
26	Gavage dit Gavache, J.-M.-J., fac- teur rural (art. 3, 8 et 13).	60	750	Id.	50	Willems, J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	1,750	Id.
27	Lacroix, L.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	57	657	Id.	51	Fumal, C.-J., chef de bureau (art. 1 et 8, § 1).	60	5,149	195
28	Collin, J.-F., facteur rural (art. 3 et 8, § 2).	56	555	Id.	52	Dutillieux, A.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	62	765	Id.
29	Leblieq, H.-J., commis des télé- graphes (art. 3 et 8, § 1).	32	558	Id.	53	Touwaide, S., facteur rural (art. 3 et 8).	58	642	Id.
30	Desmedt J.-C.-G., facteur des postes (art. 3 et 8).	64	942	65	54	Joniaux, C.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	58	650	Id.
31	Clerens, D.-T.-J., facteur des postes (art. 1, 8 et 13).	66	1,005	Id.	55	Denys, P.-E., chef-garde (art. 3 et 8).	43	920	Id.
32	Lanszweert, G.-A.-F.-E., commis des postes (art. 3 et 8, § 1).	59	1,920	Id.	56	Vandekerkhove, B.-C., facteur des postes (art. 3 et 8).	66	969	Id.
33	Beschuit, P.-J., matelot-sauveteur (art. 3, 8 et 14, § 2).	59	155	Id.	57	Roskamp, P., pilote (art. 3, 8 et 13).	67	600	Id.
34	Henry, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	58	730	Id.	58	Simon, J., facteur rural (art. 3 et 8).	62	528	Id.
35	Vanderhaeghen E., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	75	765	112	59	Masier, E., facteur rural (art. 3 et 8).	91	695	Id.
					60	Pauwels, A., 1 ^{er} chef-facteur (art. 3 et 8).	57	1,964	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
61	Gedof, H., 1 ^{er} second (art. 3 et 8) (Marine).	56	821	195	2	Nossent, H.-A.-J., garde principal du génie de 1 ^{re} classe.	65	5,000	"
62	Jacobs, L., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	885	Id.	3	Albrecht, F.-X., contrôleur d'ar- mement de 1 ^{re} classe.	66	2,100	"
63	Maertens, F.-J., matelot (art. 3. 8 et 14).	44	500	Id.	4	Bekaert, P.-B., garde particulier à Beverloo.	64	541	"
64	De Myttenaere, T.-M., pilote (art. 3, 8 et 13).	59	1,875	244	5	Michel, J.-J.-G., agent de caser- nement.	65	170	"
65	Speckens, P.-J., pilote (art. 3 et 8).	55	1,501	Id.	6	Toutenel, H.-F.-J., commis prin- cipal du génie de 1 ^{re} classe.	70	1,895	"
66	Capouillez, P., chef-facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	62	1,078	Id.	7	Hanson, J., contrôleur principal à l'inspection des armes de guerre.	67	2,475	"
67	Bonvalet, G.-J.-B., facteur rural (art. 1 et 8).	67	596	Id.	8	Nicolaj, T., graveur temporaire à l'Institut cartographique mi- litaire.	64	1,096	"
68	Spirkens, P.-F., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	65	1,028	Id.					
69	Van Velthoven, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	59	758	Id.		TOTAL.		12,565	
70	De Permentier, G.-A.-G., 1 ^{er} com- mis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	48	1,175	500					
71	Singelyn, F., facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	65	1,227	Id.		Ministère de la Guerre. (Pensions militaires.)			
72	Theunis, V.-C., 1 ^{er} chef-garde (art. 3 et 8).	65	1,072	Id.	1	Leblanc, E.-J., capitaine (art. 20).	55 1/2	2,475	562
73	Ansisse, V.-J. facteur rural (art. 3 et 8).	61	569	Id.	2	Hapiot, J., général major (art. 1).	60	5,900	47
74	Deman, H.-J. facteur des postes (art. 3 et 8).	56	852	Id.	3	Simons, G.-J., major (art. 1).	55 1/2	2,900	Id.
75	Vanglabbeke, P.-F., chef-pilote (art. 3 et 8).	61	1,575	Id.	4	Hannot, A., major (art. 1).	58	2,900	Id.
76	Termolle, J.-A., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	66	972	Id.	5	Loiseaux, V., major (art. 1).	59	3,480	Id.
77	Buron, H.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	59	619	Id.	6	Jacquemin, L.-H.-N., capitaine (art. 1).	55	2,700	Id.
78	Pontur, W.-L.-H., facteur rural (art. 3 et 8).	58	555	Id.	7	Serpieter, L.-J., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,566	Id.
79	Palem, J.-G., facteur des postes (art. 3 et 8).	57	541	Id.	8	Liégeois, J.-B., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,082	Id.
80	Godfrinon, A.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	677	Id.	9	Pilate, L.-V., conducteur d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art. 1).	60	950	49
					10	Delvingt, Th., brigadier (art. 20).	52	482	Id.
					11	Gerard, E.-D., sergent garde magasin (art. 21).	53	729	Id.
					12	Dorchy, E., sergent (art. 21).	42 1/2	695	Id.
					13	De Belser, P.-F., premier sergent clairon (art. 21).	58 1/2	792	Id.
					14	Anthor, H., musicien gagiste (art. 21).	49 1/2	748	Id.
					15	Lambert, H., maître tailleur (art. 21).	59	768	Id.
					16	De Cooman, A., premier sergent (art. 12).	60	792	Id.
	TOTAL.		94,678						
	Ministère de la Guerre. (Pensions civiles.)								
1	Renson, J.-J., employé de 1 ^{re} classe à la manufacture d'armes de Liège.	70	1,088	"					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
17	Thiry, J.-J., maréchal des logis (art. 21).	60	950	49	48	Morel, A.-G., intendant-militaire de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	65 ¹ / ₂	5,280	147
18	Solbreux, J.-J.-L., maréchal des logis (art. 21).	61	903	Id.	49	Gysen, J.-J.-A., capitaine (art. 1).	55	2,700	140
19	Coupaté, V.-J., maréchal des logis (art. 21).	55 ¹ / ₂	849	Id.	50	Renaudière, P.-G., lieutenant (art. 1).	55	1,700	Id.
20	Lebrun, J.-J., maréchal des logis (art. 21).	57	745	Id.	51	Petitban, Ch., médecin de batail- lon de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	58	2,532	Id.
21	Godimus, J., brigadier (art. 21).	58	634	Id.	52	Vandeveldt, J.-B.-C., capitaine (art. 2, § 3).	53	2,408	Id.
22	Arnould, A., gendarme (art. 21).	56	627	Id.	53	Verfaillie, Ch.-J., lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,405	Id.
23	Tiercet, J.-B., gendarme (art. 21).	51	611	Id.	54	Gravet, H.-J., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 1).	49	2,161	Id.
24	Siegel, Ch.-A., capitaine (art. 20).	53 ¹ / ₂	2,070	Id.	55	Caplain, V.-J., officier d'adminis- tration de 2 ^e classe (art. 2, § 1).	54	2,138	Id.
25	Desablens, A.-C., sous-lieutenant (art. 20).	27	1,400	Id.	56	Stas, P.-J., capitaine (art. 2, § 1).	50	1,829	Id.
26	Vermeiren, C.-F., sous-lieutenant (art. 20).	24	1,400	Id.	57	Aigret, G.-D.-G., lieutenant payeur (art. 19).	36	1,700	152
27	Puls, H.-E., major (art. 21).	55	3,350	Id.	58	Deslaeve, J.-F.-X., capitaine (art. 21).	55	2,025	Id.
28	Deheus, H.-E., major (art. 21).	53 ¹ / ₂	2,755	Id.	59	De Bavay, F.-G.-Ch.-G., capi- taine (art. 21).	42 ¹ / ₂	1,181	Id.
29	Place, A.-P., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 21).	50 ¹ / ₂	2,295	Id.	60	Vanden Steene, F.-X., capitaine (art. 20).	52	2,970	Id.
30	Rock, V.-E.-J., capitaine (art. 21).	47 ¹ / ₂	1,828	Id.	61	Deswert, H.-F.-G., capitaine (art. 18).	41	3,375	159
31	Willems, L.-L., capitaine (art. 21).	47	1,800	Id.	62	Crousse, P.-F.-J., colonel (art. 20).	59	4,840	Id.
32	Friart, Th.-L., capitaine (art. 21).	51	2,450	Id.	63	Martin, A.-V., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 20).	51 ¹ / ₂	2,070	Id.
33	Dartienne, A.-J., capitaine (art. 21).	48 ¹ / ₂	2,126	Id.	64	Van den Berghe, J.-G.-L., capi- taine (art. 20).	51	2,970	Id.
34	Williquet, H.-V., soldat (art. 21).	24	462	149	65	Masson, S.-J.-E., capitaine (art. 20).	48	2,070	Id.
35	Ploumen, G., conducteur d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	57 ¹ / ₂	871	Id.	66	Michel, G.-A.-E., capitaine (art. 20).	58 ¹ / ₂	2,700	Id.
36	Moriau, J.-L.-J., premier sergent (art. 21).	46	689	Id.	67	Fix, J.-A., major (art. 21).	54	2,791	Id.
37	Poelmans, L.-F., caporal (art. 21).	58	473	Id.	68	Devenijns, J.-Ch., capitaine (art. 21).	51 ¹ / ₂	2,464	Id.
38	Delpierre, F.-J., brigadier (art. 21).	54	760	Id.	69	Babut-Dumarès, P., capitaine (art. 21).	50	2,160	Id.
39	Vincent, L.-J., gendarme (art. 21).	53 ¹ / ₂	641	Id.	70	Heffinger, H.-F., capitaine admi- nistrateur d'habillement (art. 21).	42	1,491	Id.
40	Peeters, V., gendarme (art. 21).	55 ¹ / ₂	640	Id.	71	Wafelaer, E., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 21).	50 ¹ / ₂	1,958	Id.
41	Istace, P., gendarme (art. 21).	54	627	Id.	72	Smolders, M.-F.-X., capitaine (art. 21).	52 ¹ / ₂	2,531	Id.
42	Guislain, A., gendarme (art. 21).	55	627	Id.	73	Smitsmans, L.-J., capitaine (art. 21).	54	2,493	Id.
43	Desmet, G.-J., gendarme (art. 21).	44	561	Id.	74	De Vlceschauwer, S.-J.-J., capi- taine (art. 21).	52 ¹ / ₂	2,430	Id.
44	Bzert, G., soldat (art. 21).	41	530	Id.					
45	Dehoperé, A., cuisinier (loi du 27 mai 1840).	44	441	117					
46	Broecke, J.-F., soldat (loi du 27 mai 1840).	41 ¹ / ₂	272	Id.					
47	de Rennette, X.-F.-G.-A.-N., (baron) général major (art. 1 ^{er}).	63	5,900	Id.					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
75	Bech, A.-G., capitaine (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	1,575	150	101	Thienpont, A.-J., colonel (art. 1).	60	4,400	245
76	Vandenhove, A.-J.-P.-P., capitaine (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	1,519	Id.	102	Tosquinet, P.-J., médecin princi- pal de 1 ^{re} classe (art. 1).	63	4,400	Id.
77	Poplimont, C.-J.-R.-S., capitaine (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	1,350	Id.	105	Journez, H.-M.-H., médecin prin- cipal de 1 ^{re} classe (art. 1).	63	4,400	Id.
78	Burgeon, A.-H.-J., lieutenant (art. 21).	51	850	Id.	104	Vanden Bogaert, P.-J., lieutenant- colonel (art. 1).	58	3,500	Id.
79	Jenart, E., lieutenant (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	893	Id.	105	Van Muylder, S., capitaine (art. 1).	55	2,700	Id.
80	Dutoit, A.-A.-J., lieutenant (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	850	Id.	106	Helman, A., major (art. 1) . . .	58 $\frac{1}{2}$	3,480	Id.
81	Loiseau, C.-C., sous-lieutenant (art. 21).	28 $\frac{1}{2}$	700	Id.	107	Lambert, G., major (art. 2, § 3) .	58	2,828	Id.
82	Hallirsch, S.-J.-C., sous-lieutenant (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	700	Id.	108	Moreau, A.-H.-E.-M., pharmacien de garnison de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	58	2,431	Id.
83	De Mol, F., soldat (loi du 27 mai 1840).	51 $\frac{1}{2}$	309	238	109	De Schrynmakers, T.-A., capi- taine (art. 2, § 3).	55	2,206	Id.
84	Lambrecht, T., soldat (loi du 27 mai 1840).	32	264	Id.	110	Delville, A.-F., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,026	Id.
85	Evrard, C., soldat (loi du 27 mai 1840).	49 $\frac{1}{2}$	509	Id.	111	Morren, L., officier d'administra- tion de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	55	2,329	Id.
86	Malisse, C.-L., soldat (loi du 27 mai 1840).	44	280	Id.	112	Smits, L.-J., capitaine (art. 2, § 1).	47	1,772	Id.
87	De Bremaeker, J.-E.-A.-J., lieu- tenant (loi du 27 mai 1840).	58	748	Id.	113	Henrard, J.-G.-J.-A., soldat (art. 1).	60	330	240
88	Lejeune, F.-M.-J.-A.-D., lieute- nant (loi du 27 mai 1840).	40 $\frac{1}{2}$	607	Id.	114	Simal, J.-J., soldat (art. 20) . .	70	462	Id.
89	Desart, C.-P.-E., capitaine (art. 10).	47 $\frac{1}{2}$	5,575	259	115	Arpon, P.-F., surveillant (art. 21).	55	792	Id.
90	Coupez, E.-E.-G.-H., colonel (art. 20).	57	4,840	Id.	116	Jacobs, P., premier sergent (art. 21).	53 $\frac{1}{2}$	776	Id.
91	De Laroïère, L.-J., capitaine (art. 20).	55 $\frac{1}{2}$	2,970	Id.	117	Vuille, H.-F., musicien gagiste (art. 21).	56 $\frac{1}{2}$	780	Id.
92	van der Straten-Waillet, P.-P.-X.-G. (baron), capitaine (art. 20).	47	2,970	Id.	118	Christens, M., sergent garde ma- gasin (art. 21).	48	713	Id.
93	Kaivers, A.-G., lieutenant (art. 20).	41 $\frac{1}{2}$	2,040	Id.	119	Thonnard, C., musicien gagiste (art. 21).	50	792	Id.
94	Van der Burch, A.-L.-J.-A.-G. (comte), colonel (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	4,235	Id.	120	Van Mouffaert, J.-F.-J., premier sergent (art. 21).	56	768	Id.
95	Remy, C., major (art. 21) . . .	56 $\frac{1}{2}$	3,480	Id.	121	Van Tilburg, A.-J., premier ser- gent (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	784	Id.
96	Goddefroy, C.-Th.-D., capitaine quartier-maître (art. 21).	41	1,755	Id.	122	Top, J.-B., soldat (art. 21) . . .	56	455	Id.
97	De Schryver, C.-A., capitaine (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	1,688	Id.	123	Van de Walle, J.-B., maréchal des logis (art. 21).	58	644	d.
98	Dewitte, L.-C.-B., lieutenant- général (art. 1).	65	7,400	245	124	Liesenborghs, V., trompette (art. 21).	50	403	Id.
99	Delescaille, A.-C.-L., général- major (art. 1).	65	5,900	Id.	125	Duchene, E.-J., adjudant de bat- terie (art. 21).	43 $\frac{1}{2}$	673	Id.
100	Wielemans, A.-F., général-major (art. 1).	63	5,000	Id.	126	Turc, J.-V., adjudant de batterie (art. 21).	42 $\frac{1}{2}$	649	Id.
					127	Den Dooven, J.-F., adjudant de batterie (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	639	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
128	Gillis, A.-J., trompette major (art. 21).	52	741	240	155	Janssen, H.-H. officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	60	1,924	328
129	Herfs, F., trompette (art. 21).	51	409	Id.	156	Anis, N., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 2 § 3).	55	2,194	Id.
130	Ghys, G., maréchal des logis (art. 21).	48 1/2	735	Id.	157	Knepper, H., général major (art. 1).	63	5,900	Id.
131	Huguené, J.-B., maréchal ferrant (art. 21).	55	403	Id.	158	Principe, C.-A., lieutenant-colo- nel (art. 1).	58	3,500	Id.
132	Barbazon, J.-N.-E., maréchal des logis chef (art. 21).	48	820	Id.	159	Canneel, C.-J., lieutenant colonel (art. 1).	58	3,500	Id.
133	Marx, J.-P., maréchal des logis (art. 21).	50	885	Id.	160	Vereecke, L.-J. major (art. 1).	57	2,900	Id.
134	Graboillat, G.-D., maréchal des logis (art. 21).	53	849	Id.	161	Longuebalaine, A.-J.-J., major (art. 1).	58	3,480	Id.
135	Smekens, C., maréchal des logis (art. 21).	49	695	Id.	162	De Craeke, J.-J., capitaine admi- nistrateur d'habillement (art. 1).	58	2,700	Id.
136	Sandron, H.-J., gendarme (art. 21).	56 1/2	647	Id.	163	De Houst, L., capitaine (art. 1).	55	2,700	Id.
137	Magerat, J.-H.-J., gendarme (art. 21).	56 1/2	640	Id.	164	Courouble, J.-B.-J.-L., major (art. 2, § 3).	55	2,864	Id.
138	Wenmaekers, J.-G.-H., gendarme (art. 21).	55 1/2	640	Id.	165	Wael, E., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,667	Id.
139	Henquin, C.-G., gendarme (art. 21).	55	634	Id.	166	Wahlen, B., trompette (Loi du 27 mai 1840).	41	275	329
140	Delire, J.-B., gendarme (art. 21).	55	634	Id.	167	Harteel, P.-J., gendarme (Loi du 27 mai 1840).	40	430	Id.
141	Tavernier, A., trompette (art. 21).	55 1/2	436	Id.	168	Blancquaert, E.-C.-M., capitaine (art. 20).	40	2,250	330
142	Didier, F.-X., gendarme (art. 21).	51 1/2	607	Id.	169	Portelange, J.-B.-J., capitaine (art. 21).	54 1/2	2,666	Id.
143	François, J., gendarme (art. 21).	52	601	Id.	170	Schmidt, O.-A., capitaine (art. 21).	47	1,547	Id.
144	De Mullewic, P.-E., gendarme (art. 21).	49	594	Id.	171	Dehaene, J.-B., capitaine (art. 21).	51	2,464	Id.
145	Crevecœur, C.-J., Gendarme (art. 21).	49	594	Id.	172	Panne, C.-A., lieutenant (art. 21).	31	850	Id.
146	Gengoux, P., gendarme (art. 21).	54	591	Id.	173	De Kerchove, G.-G.-H.-M., lieu- tenant (art. 21).	31	850	Id.
147	Van Hoyer, G.-L., gendarme (art. 21).	48 1/2	587	Id.	174	Godfrind, L.-J.-N., sous-lieutenant (art. 21).	24	700	Id.
148	Piron, J.-B., gendarme (art. 21).	47	581	Id.	175	Vermeersch, A.-R., premier-ser- gent (art. 20).	31 1/2	660	331
149	Delcoigne, C.-J., gendarme (art. 21).	55	528	Id.	176	Slingeneyer, C.-A., conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 20).	45	792	Id.
150	Botte, G.-E.-M.-J., sous inten- dant militaire de 2 ^e classe (art. 2, § 1).	49 1/2	2,161	243	177	Godecharle, F., soldat (art. 20).	55 1/2	462	Id.
151	Fontaine, Th.-A.-P.-L., major (art. 20).	52	3,190	Id.	178	Vierset, H.-V., commis aux écritures (art. 21).	40	624	Id.
152	Cornette, H.-E. vétérinaire de 2 ^e classe (Loi du 27 mai 1840).	34 1/2	680	327	179	Gœminne, B., tisanier (art. 21).	47	701	Id.
153	Stuckens, A.-A., capitaine (art. 2 § 3).	55	2,498	328	180	Lefever, D., surveillant (art. 21).	44	661	Id.
154	Du Bois, P.-J. officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	58	1,820	Id.	181	De Meester, A., caporal (art. 21).	60	482	Id.
					182	Lemoine, J.-J.-J. sergent major (art. 21).	31 1/2	528	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
183	Meschain, H., musicien gagiste (art. 21).	56 1/2	528	531	7	Vauuytbergen, C., commis aux écritures (art. 8 et 13).	67	1,725	7
184	Principe, P.-A.-J., premier sergent (art. 21).	60	712	Id.	8	Jageneau, J.-H.-J., commis aux écritures (art. 1 et 8).	67	1,421	Id.
185	Peetermans, E., musicien gagiste (art. 21).	49 1/2	733	Id.	9	Fontaine, N., brigadier des douanes (art. 8 et 13).	65	1,162	Id.
186	Letten, C.-L., premier sergent (art. 21).	43 1/2	701	Id.	10	Thiers, J.-H., brigadier des douanes (art. 1 et 8 et 13).	65	1,162	Id.
187	Masquelier, J.-B.-D., soldat (art. 21).	55	456	Id.	11	Dehaseleer, L.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
188	Haulet, A.-J., sergent armurier (art. 21).	55	764	Id.	12	Houteaux, G.-P.-D., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,154	Id.
189	De Mol, C. sergent (art. 21).	56	555	Id.	13	Buyse, A., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.
190	Rendolet, F.-J., maréchal des logis (art. 21).	57	633	Id.	14	Vaes, H., contrôleur des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	2,362	Id.
191	Coppens, G., maréchal des logis (art. 21).	40	608	Id.	15	Lecomte, L.-J.-L., receveur des contributions (art. 3 et 8).	56	1,489	45-46
192	Nemry, A., maréchal des logis (art. 21).	42	620	Id.	16	Delem, F.-A.-M., commis des accises (art. 3 et 8).	64	1,174	Id.
193	Clocherieux, D.-J., brigadier (art. 21).	56	772	Id.	17	Cottelle, P., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,162	Id.
194	Gustain, F., brigadier (art. 21).	51	735	Id.	18	Marneffe, A., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,162	Id.
195	Hombroecq, P.-J., gendarme (art. 21).	54	630	Id.	19	Daniel, G.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	1,113	Id.
196	Vermusche, F.-F.-D., gendarme (art. 21).	50	604	Id.	20	Ghyselnyck, dit Ghyselincq, L., commis des accises (art. 3 et 8).	62	905	Id.
197	Van Bogaert, F., gendarme (art. 21).	50 1/2	591	Id.	21	Huyghe, A.-E., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	50	825	Id.
TOTAL			99,999		22	Vandeveld, L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	64	819	Id.
					23	Lekens, C.-F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	62	819	Id.
					24	Louwers, A.-F.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8).	62	806	Id.
					25	Vandamme, P.-L.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	58	804	Id.
					26	Zonnekeim, A.-A., matelot des douanes (art. 3 et 8).	56	752	Id.
					27	Ausay, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	650	Id.
					28	Foulon, D.-A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	65	610	Id.
					29	Moons, H.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	66	575	Id.
					30	Claes, C. G., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	432	Id.
Ministère des Finances									
<i>Fonctionnaires et employés.</i>									
1	Heyse, V.-C., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	65	1,578	7	25	Vandamme, P.-L.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	58	804	Id.
2	De Minckwitz, F.-H.-W., préposé des douanes (art. 3 et 8).	51	501	Id.	26	Zonnekeim, A.-A., matelot des douanes (art. 3 et 8).	56	752	Id.
3	Snocck, H.-M., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	805	Id.	27	Ausay, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	650	Id.
4	Jansen, T., préposé des douanes (art. 3 et 8).	58	760	Id.	28	Foulon, D.-A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	65	610	Id.
5	Roland C.-L.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,462	Id.	29	Moons, H.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	66	575	Id.
6	Nyst, E.-F.-J., essayeur de la ga- rantie en disponibilité (art. 1 et 8).	65	2,396	Id.	30	Claes, C. G., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	432	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.
51	Bailly, J -L -G , receveur des contributions (art 1, 8 et 13)	66	4,185	45-46	54	Vanbeeck, dit Van Becck, L -F , preposé des douanes (art 1, 8 et 13)	66	825	97
52	De Longree, V J H F , receveur des contributions (art 1, 8 et 13)	68	2,067	Id	55	Vaughes, F , preposé des douanes (art 1 et 8)	68	715	Id
53	Julien, dit Julien, F J , receveur des contributions (art 1, 8 et 13)	69	1,950	Id	56	Courtois, L -A , receveur des contributions (art 3 et 8)	64	1,810	148
54	Peeters, E -B -C , commis des accises (art 3, 8 et 13)	61	1,237	Id	57	Milbert, P , brigadier des douanes (art 3, 8 et 13).	64	1,162	Id
55	Raes P -J , commis des accises (art 3 et 8)	48	698	Id.	58	Van der Ougstraete, P -D., receveur des contributions (art 3 et 8).	51	1,115	Id
56	Schwartz, M , receveur des contributions (art 3 et 8)	55	1,053	Id	59	Pirson, N J -P , sous-lieutenant des douanes (art 3 et 8)	59	1,348	Id
57	Moxhet, P -F , contrôleur des contributions (art 1, 8 et 13).	68	3,150	Id	60	Langlois, C -A -E , receveur des contributions (art 1, 8 et 13)	65	2,262	Id
58	Gillet, H -L., receveur principal des droits de navigation (art 1 et 13)	69	3,088	97	61	Collin, C.-A.-T , géomètre du cadastre en disponibilité (art 1, 8 et 50).	65	1,516	Id.
59	Lamborelle, N.-F -L -D -J., receveur des contributions (art. 3 et 8).	63	2,265	Id	62	Liben, C -F -A , contrôleur des contributions (art 1 et 8).	65	3,534	Id.
60	Haubrecht, P -L., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13)	61	1,845	Id.	63	Demonfin, L -J , vérificateur des douanes (art 1, 8 et 13)	67	1,987	Id.
61	Saublin, C -A , sous-lieutenant des douanes (art 3, 8 et 13)	64	1,462	Id.	64	Horta, J -J , receveur des contributions (art 8 et 13)	67	2,824	Id.
62	Everhart, J -C -T. J , brigadier des douanes (art 3, 8 et 13)	62	1,162	Id	65	Demaret, J J , receveur de l'enregistrement (art 1 et 8)	66	2,842	Id
63	Neuville, E -G -A -M , brigadier des douanes (art 3 et 8)	60	932	Id	66	Raes, E , receveur des contributions (art 1 et 8)	70	1,595	Id.
64	Gilloz, A -V -A , brigadier des douanes (art 3 et 8).	56	895	Id	67	Mathieux, J -E , preposé des douanes (art 3, 8 et 13).	62	825	Id.
65	Driesen, H., sous brigadier des douanes (art 3 et 8).	63	886	Id	68	Burton, H , commis des accises (art 3 et 8)	56	1,025	Id.
66	Keersse, L , preposé des douanes (art 3, 8 et 13)	60	825	Id	69	Gelise, J.-J , commis des accises (art 3 et 8).	59	1,225	Id
67	Siloor, H -F , preposé des douanes (art 3 et 8)	59	658	Id.	70	Hieraux, H.-L J , preposé des douanes (art. 3 et 8)	40	386	Id.
68	Roels, L -H. G , receveur des contributions (art 1, 8 et 13).	71	4,942	Id	71	Haubrechts, L -A., directeur au Ministère (art. 1, 8 et 13)	70	6,500	Id.
69	Deronquier, dit De Ronquier, O A -F., vérificateur des douanes (art. 1 et 8).	65	2,570	Id	72	Jacquet, H C , commis des accises (art 3 et 8).	54	1,097	182
70	Marote, C -G , receveur des contributions (art. 1, 8 et 13)	68	1,865	Id	73	Manceau, A -A , lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,987	Id.
71	Lambert, A -C , sous-lieutenant des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,462	Id	74	Grooven, M -D , commis de direction des contributions (art 1 et 8).	68	1,954	Id
72	De Pré, C -L , brigadier des douanes (art 1, 8 et 13).	67	1,162	Id	75	Voneche, L -J , géomètre du cadastre (art. 1 et 8)	68	1,862	Id.
73	Denis, J. A , brigadier des douanes (art 1, 8 et 13).	67	1,162	Id	76	Fonteyne, J.-A , vérificateur des douanes (art 1, 8 et 13).	65	2,562	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
77	Léonard, C.-H., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,987	182	100	Bodard, F.-J., commis aux écri- tures (art. 1, 8 et 13).	66	1,450	230
78	Thomas, J.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	825	Id.	101	Vandenbroeck, G., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	3,297	285
79	Henry, L., receveur de l'enrégis- trement (art. 3 et 8).	57	3,075	Id.	102	Grégoire, P.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,157	Id.
80	Rahier, H.-J., receveur des con- tributions (art. 3, 8, 50 et 13).	63	4,932	Id.	103	Deudon, J.-L.-A., receveur des contributions (art. 1 et 8).	66	3,436	Id.
81	Nauts, E.-F.-G., receveur des contributions (art. 3 et 8).	59	2,095	Id.	104	Verschoore, A.-T., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	66	5,062	Id.
82	Mersch, C.-P., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	1,100	Id.	105	Goddere, J.-C., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	740	Id.
83	Verbanck, H., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	1,046	Id.	106	Fondu, N.-J., contrôleur des con- tributions (art. 3 et 8).	56	2,471	Id.
84	Vandenbroucke, A.-B.-C., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	825	Id.	107	Bergé, H., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	1,157	Id.
85	Caillet, C.-H.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	56	766	Id.	108	Bertrand, H.-J.-X., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	1,043	Id.
86	Janssens, J.-J.-B., contrôleur du cadastre (art. 1 et 8).	65	3,201	230	109	Martin, H.-H., commis des accises (art. 3 et 8).	56	950	Id.
87	Bellefroid, C., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	67	2,771	Id.	110	Hanould, J.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	825	Id.
88	Largille, C.-J.-A.-G., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	73	1,786	Id.	111	Troulliez, H.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	814	Id.
89	Stassart, P.-H., receveur des droits de navigation (art. 1 et 8).	65	1,013	Id.	112	Goffinet, E.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	37	570	Id.
90	Egon, L.-F., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,693	Id.	113	Roberti, M.-A.-H.-U., receveur des contributions (art. 3 et 8).	60	1,216	332 333
91	Verstraete, J.-F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	71	1,162	Id.	114	Vermeire, P., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	1,162	Id.
92	Minnens, J., géomètre du cadastre en disponibilité (art. 1, 8, 59 et 13).	65	1,650	Id.	115	Vuylsteke, J.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	801	Id.
93	Lortiois, P.-D., commis des accises (art. 1 et 8).	63	1,185	Id.	116	De Warzée, dit de Warzér, F.-G.-E., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 13).	69	5,062	d.
94	Coulon, J.-F., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,162	Id.	117	Liedts, H.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 50).	65	2,882	Id.
95	Adriaenssens, F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	56	698	Id.	TOTAL.				191,513
96	Corthals, F.-B., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	730	Id.					
97	Bollaers, J.-F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	64	810	.					
	Devor, F.-A.-C., receveur des contributions en disponibilité (art. 3 et 8).	63	1,475	Id.	Cour des Comptes.				
99	Poncellet, H.-L.-J., receveur des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	5,062	Id.	1	Dassesse, C., président de la Cour des comptes.	78	7,500	"

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1889.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations, pour l'exercice 1888, a été voté au chiffre
de fr. 4,538,740 »

Pour l'exercice 1889, le projet du même Budget est arrêté
à la somme de 4,674,665 »

et présente ainsi une augmentation de fr. 135,925 »

se répartissant entre les articles 4 et 6.

L'article 4 est relatif à la Chambre des Représentants qui propose de
porter de 704,065 francs à 837,865 francs, soit en plus 133,800 francs, la
dotation qui lui est nécessaire pour assurer ses divers services.

Quant à l'article 6, il concerne la Cour des Comptes qui demande à dis-
poser d'un supplément d'allocation de 2,125 francs afin de pouvoir accorder
au personnel de ses bureaux les augmentations de traitement prévues par le
règlement organique.

(86)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II ,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quatre millions six cent soixante-quatorze mille six cent soixante-cinq francs (4,674,665 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 23 décembre 1865).	3,500,000 »	3,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre.	200,000 »	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	105,000 »	105,000 »
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	837,865 »	837,865 »
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	231,800 »
6	— du personnel des bureaux	158,850 »	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
9	Secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,000 »	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. fr.			4,674,665 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1889.



DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	.	.	3,500,000	3,300,000 200,000	
105,000	105,000	.	.	105,000	119,999 86	
837,865	704,065	133,800	.	791,265	739,248 60	
70,750	70,750	.	.	70,750	70,750	
138,850	136,725	2,125	.	136,725	136,725	
20,000	20,000	.	.	20,000	18,999 73	
1,200	1,200	.	.	1,200	630	
1,000	1,000	.	.	.	.	
4,674,605	4,538,740	135,925	.	4,624,940	4,587,333 19	
AUGMENTATION. . . .fr.		135,925				

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre. II. Sénat III. Chambre des Représentants IV. Cour des Comptes TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	»	»	3,500,000	3,500,000	»
105,000	105,000	»	»	105,000	119,999 86	
837,865	704,065	133,800	»	791,265	739,218 60	
231,800	229,675	2,125	»	228,675	228,104 73	
4,674,665	4,538,740	135,925	»	4,624,940 ⁽¹⁾	4,587,553 19	(1) Non compris le crédit supplémentaire de fr. 103,856 86 c ^t , alloué par la loi du 30 dé- cembre 1887.
AUGMENTATION . . . fr.		135,925				

⁽¹⁾ Non compris le crédit supplémentaire de fr. 103,856 86 c^{ts}, alloué par la loi du 30 décembre 1887.

(94)

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1889.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1889 s'élèvent à	fr.	13,904,733	»
Les crédits proposés pour l'exercice 1888 montent à	. .	13,834,833	»
Soit une augmentation de	 fr.	69,900	»

qui se justifie comme il suit :

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 46. — *Salaires des détenus.*

Crédit proposé pour 1888	fr.	30,000	»
Crédit demandé pour 1889		33,000	»
En plus pour 1889	fr.	3,000	»

Par suite de la mise en pratique du règlement du 5 avril 1887, sur le travail des détenus dans les prisons et les maisons spéciales de réforme, prescrivant à son article 2 d'occuper principalement les détenus pour compte de l'État, l'administration a décidé de commencer, dès 1888, à faire travailler les détenus des prisons secondaires à des travaux en régie pour compte des prisons centrales. Cette mesure devant recevoir en 1889 une plus grande extension, il y a lieu d'augmenter de 3,000 francs l'allocation de l'article 46.

Ce surcroît de dépense n'est qu'apparent ; il est le résultat de l'obligation où se trouveront les prisons centrales de liquider au profit des prisons secondaires, pour les travaux dont il s'agit, l'intégralité des gratifications à allouer aux détenus de ces derniers établissements. La quote-part de ces gratifications revenant à l'État sera encaissée par les prisons secondaires et constituera un produit pour le Trésor.

ART. 49. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit proposé pour 1888	fr.	1,039,773	»
Crédit demandé pour 1889		1,072,673	»
En plus pour 1889	fr.	32,900	»

Cette augmentation de crédit est demandée : 1° pour allouer au personnel

NOTE PRÉLIMINAIRE.

administratif les augmentations de traitement prévues par les dispositions réglementaires, soit une dépense de 24,000 francs; et 2^o pour améliorer la position des surveillants, soit une dépense de 8,900 francs.

ART. 51. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit proposé pour 1888	fr.	12,000	»
Crédit demandé pour 1889		44,000	»
En plus pour 1889	fr.	32,000	»

Cette augmentation est demandée comme charge temporaire pour pourvoir aux frais d'une adjudication publique d'imprimés pour les besoins des prisons pendant les années 1890 à 1894. Semblable crédit est accordé régulièrement tous les cinq ans.

RECAPITULATION.

ART. 46. Augmentation	fr.	5,000	»
ART. 49. —		32,900	»
ART. 51. —		32,000	»
AUGMENTATION	fr.	69,900	»



(98)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quinze millions neuf cent quatre mille sept cent trente-trois francs (15,904,733 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	472,500 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	392,000 »	
3	Matériel.	48,000 »	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	5,000 »	
5	Frais de route et de séjour.	6,500 »	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. Personnel	271,200 »	4,426,950 »
7	— Matériel	4,800 »	
8	Cours d'appel. Personnel	1,065,450 »	
9	— Matériel	25,800 »	
10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,125,700 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	936,000 »	
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
12	Cour militaire. Personnel	20,850 »	75,760 »
13	— Matériel	1,500 »	
14	Auditeurs militaires et anciens prévôts.	48,400 »	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre	5,400 »	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif.) Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs	1,500,000 »	1,519,508 »
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.	7,008 »	
18	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	12,500 »	
A REPORTER. . . . fr.		»	6,494,508 »

POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	.	6,494,508 .
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
19	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'ameublement jusqu'à l'achèvement des travaux y relatifs.	107,000 .	107,000 .
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> .	25,000 .	
21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	400,000 .	
22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 .	
23	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500 .	460,500 .
24	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	7,000 .	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . .	15,000 .	
26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000 .	
27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,000 .	50,060 .
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 .	
	A REPORTER. . . . fr.	.	7,091,808 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	7,091,808 •
	CHAPITRE VIII.		
	CULTES.		
29	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 •	5,236,400 •
30	Clergé inférieur du culte catholique	4,201,000 •	
31	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	500,000 •	
32	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	80,000 •	
33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 •	
34	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	17,000 •	
35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 •	
36	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 •	
37	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 •	
38	Secours pour les ministres des cultes	50,000 •	
	CHAPITRE IX.		
	BIENFAISANCE.		
	SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.		
39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État . . .	240,000 •	837,500 •
40	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, de la partie du crédit qui restera disponible à la construction et à l'ameublement de l'asile des hommes aliénés à Tournai ainsi qu'à l'agrandissement et à l'amélioration de l'asile des femmes aliénées à Mons (Y compris 100,000 francs en charges extraordinaires ou temporaires.)	355,000 •	
41	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	10,000 •	
42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500 •	
	A REPORTER . . . fr.	•	13,225,708 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	"	15,225,708 "
	SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.		
43	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	280,000 "	
44	Patronage des colons libérés	5,000 "	
	CHAPITRE X		
	PRISONS.		
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. Articles de consommation et de transformation	1,000,000 "	
46	Salaires des détenus.	55,000 "	
47	Confection et frais d'habillement des surveillants	28,000 "	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . . .	6,000 "	
49	Traitements des fonctionnaires et employés	1,072,675 "	
50	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants. . . .	20,350 "	2,395,025 "
51	Frais d'impression et de bureau	44,000 "	
52	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme	9,000 "	
53	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	260,000 "	
54	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveillance des travaux.	10,000 "	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
55	Mesures de sûreté publique	60,000 "	60,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	"	15,880,733 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	15,880,733 »
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	15,000 »	24,000 .
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	»	15,904,733 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1889.



BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	»	Traitement du Ministre.			
2	»	— des fonctionnaires et employés.			
		PERSONNEL.			
</					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
392,000	392,000	»	»	392,000	391,999 70	
413,000	413,000	»	»	413,000	412,999 70	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
			REPORT. . . fr.			
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.	25,000	»	48,000	»
	b.	— Éclairage, chauffage de 97 foyers	11,500	»		
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	11,500	»		
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.				
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.				
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.			
CHAPITRE II.						
ORDRE JUDICIAIRE.						
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>						
6	»	Premier président	1	16,000	16,000	271,200
		Président de chambre	1	13,000	13,000	
		Conseillers.	15	11,250	168,750	
		Procureur général	1	16,000	16,000	
		Avocats généraux	2	12,000	24,000	
		Greffier en chef	1	7,000	7,000	
		Greffiers adjoints	2	4,500	9,000	
		Huissiers audienciers	6	750	4,500	
		Secrétaire du parquet	1	4000 à 4500	4,250	
		Employé	1	2000 à 2600	2,600	
		Messagers	5	1200 à 1800	5,520	
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juil- let 1881	»	»	200	
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président.	»	»	500	
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	80	
		A REPORTER.	fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AGGMENTATION.	DIMINUTION.			
415,000	415,000	»	»	415,000	412,999 70	
48,000	48,000	»	»	48,000	50,192 68	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,158 98	
6,500	6,500	»	»	6,500	4,877 90	
472,500	472,500	»	»	472,500	472,209 26	
271,200	271,200	»	»	270,700	269,557 »	
271,200	271,200	»	»	270,700	269,557 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NOM des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		NOM des agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>					
7	"	La Cour	"	3,000	4,800
		Le parquet.	"	1,600	
		Dépenses éventuelles	"	200	
<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>					
		Premiers présidents	3	11,250	33,750
		Présidents de chambre	10	8,500	85,000
		Conseillers.	76	7,500	570,000
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500
		Deuxièmes avocats généraux	10	8,000	80,000
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000
		Greffiers en chef	3	5,000	15,000
		Greffiers adjoints	21	4,000	84,000
8	"	Secrétaires des parquets	3	4000 à 4500	14,150
		Employés	13	2000 à 2600	29,600
		Messagers	11	1200 à 1800	16,900
		Huissiers audienciers	12	700	8,400
		Concierges.	2	1100 à 1500	2,600
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881	"	"	15,000
		Indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents	"	"	1,700
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	"	"	500
		Augmentation éventuelle des traitements	"	"	800
<i>Matériel des Cours.</i>					
9	"	Cour d'appel de Bruxelles	"	"	7,600
		— de Gand	"	"	5,900
		— de Liège	"	"	7,200
		Dépenses éventuelles	"	"	1,100
		Mobilier pour les Cours de Gand et de Liège	"	"	2,000
Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.					
A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
274,200	271,200	»	»	270,700	269,537 »	
4,800	4,800	»	»	5,300	4,794 »	
1,065,450	1,065,450	»	»	1,057,450	1,057,513 42	
23,800	23,800	»	»	24,000	23,924 41	
1,365,250	1,365,250	»	»	1,357,450	1,355,885 83	

29

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>			
		Présidents	4	7,500	30,000
		Vice-présidents	12	6,500	78,000
		Juges d'instruction	17	6,250	106,250
		Juges	53	5,000	175,000
		Procureurs du Roi	4	7,500	30,000
	a.	Substituts	22	5,000	110,000
		Greffiers	4	3,200	12,800
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	40	3,200	128,000
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 3800	13,460
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . .	21	1200 à 2000	32,000
		Huissiers audienciers	23	400	9,200
		Augmentation éventuelle des traitements	>	>	1,490
					728,200
10		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>			
		Présidents	13	7,000	91,000
		Vice-présidents	13	5,500	71,500
		Juges d'instruction	23	5,250	120,750
		Juges	47	4,500	211,500
		Procureurs du Roi	13	7,000	91,000
	b.	Substituts	27	4,500	121,500
		Greffiers	13	3,200	41,600
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	53	3,000	159,000
		Secrétaires des parquets.	13	3000 à 3300	42,880
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . .	23	1200 à 2000	33,600
		Huissiers audienciers	48	300	14,400
		Augmentation éventuelle des traitements	>	>	2,120
					1,002,850
		A REPORTER.			1,731,050

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,365,250	1,365,250	»	»	1,357,450	1,355,585 85	
1,365,250	1,365,250	»	»	1,357,450	1,355,585 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. fr.			
		REPORT. fr.			
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. (suite).			
		3 ^e CLASSE. — Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neuchâteau, Turnhout et Ypres.			
		Présidents.	9	6,000	54,000
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750
		Juges	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000
		Substituts	9	4,000	36,000
		Greffiers	9	3,200	28,800
		Greffiers adjoints y compris l'augmentation de 200 fr.	16	2,800	44,800
		Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	25,450
		Commis expéditionnaires	9	1200 à 2000	12,520
		Huissiers audienciers	18	200	3,600
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	1,730
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	»	»	200
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, S'-Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
		Juges de paix	208	3,000	624,000
		Greffiers	208	1,500	312,000
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,365,250	1,365,250	»	»	1,557,450	1,355,585 83	
2,125,700	2,125,700	»	»	2,092,450	2,062,789 95	
936,000	936,000	»	»	931,500	931,500 »	
4,426,950	4,426,950	»	»	4,581,400	4,349,875 78	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.
		CHAPITRE III.				
		JUSTICE MILITAIRE.				
		COUR MILITAIRE. — Personnel.				
12	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	20,650
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	
		Secrétaire de l'auditeur général.	1	3500 à 4000	3,500	
		Huissier audiencier	1	400	400	
		Messagers	1	1200 à 1800	1,500	
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	250	
		Matériel.				
13	»	Matériel pour la Cour militaire.	»	»	1,300	1,300
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.				
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	48,400
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,000	
		Anciens prévôts militaires	4	500	2,000	
		Huissiers audienciers	7	200	1,400	
			1	420	420	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière dont jouissent les auditeurs	2	550	1,100	5,400
			1	570	570	
			1	600	600	
			2	720	1,440	
»	»	Ameublement des locaux des conseils de guerre.	»	»	1,270	»
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.				
		CHAPITRE IV.				
		FRAIS DE JUSTICE.				
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			1,467,000	»
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			33,000	
17	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			7,008	»
18	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.			12,300	»
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,650	20,650	»	»	20,650	20,349 98	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,475 30	
48,400	48,400	»	»	48,400	47,900 »	
5,400	5,400	»	»	5,720	5,052 68	
»	»	»	»	»	»	
75,750	75,750	»	»	76,270	74,477 96	
1,500,000	1,500,000	»	»	1,200,000	1,821,944 16	
7,008 12,500	7,008 12,500	»	»	7,008 12,500	5,749 92 12,500 »	
1,519,508	1,519,508	»	»	1,219,508	1,859,994 08	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE.																							
19	"	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. Rémunération pour le service de l'ameublement jusqu'à l'achèvement des travaux y relatifs.																					
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																					
CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES.																							
20	"	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>																					
		<table> <tr> <th>NOMBRE D'AGENTS.</th><th>Appointements par an.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr> <tr> <td>1 Directeur</td><td>10,000 »</td><td rowspan="7">} 25,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Chef de division</td><td>6,500 »</td></tr> <tr> <td>1 Traducteur.</td><td>3,500 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis-concierge</td><td>2,200 »</td></tr> <tr> <td>1 Comptable.</td><td>1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Vérificateur.</td><td>500 »</td></tr> <tr> <td>Encaisseur</td><td>300 »</td></tr> <tr> <td>Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.</td><td>1,000 »</td><td></td></tr> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	10,000 »	} 25,000 »	1 Chef de division	6,500 »	1 Traducteur.	3,500 »	1 Commis-concierge	2,200 »	1 Comptable.	1,000 »	1 Vérificateur.	500 »	Encaisseur	300 »	Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	1,000 »	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																					
1 Directeur	10,000 »	} 25,000 »																					
1 Chef de division	6,500 »																						
1 Traducteur.	3,500 »																						
1 Commis-concierge	2,200 »																						
1 Comptable.	1,000 »																						
1 Vérificateur.	500 »																						
Encaisseur	300 »																						
Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	1,000 »																						
21	"	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires																					
22	"	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>																					
23	"	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation																					
24	"	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.																					
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1889.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		ACROISSANT.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	»	»	55,000	154,242 60	
107,000	107,000	»	»	55,000	154,242 60	
25,000	25,000	»	»	25,000	23,774 96	
400,000	400,000	»	»	400,000	290,518 69	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,737 »	
25,300	25,300	»	»	25,300	7,112 14	
7,000	7,000	»	»	7,000	4,919 25	
460,300	460,300	»	»	460,300	329,062 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LETTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																													
CHAPITRE VII.																																															
PENSIONS ET SECOURS.																																															
25	»	Pensions civiles. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																													
26	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																													
27	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																													
28	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																													
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																													
CHAPITRE VIII.																																															
CULTES.																																															
Culte catholique.																																															
29	»	Clergé supérieur du culte catholique																																													
<table><tr><th>CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Archevêque.</td><td>1</td><td>21,000 »</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Evêques</td><td>5</td><td>16,000 »</td><td>80,000 »</td></tr><tr><td>Frais de tournées et du secrétariat</td><td>»</td><td>»</td><td>21,600 »</td></tr><tr><td>Secrétaire d'évêché</td><td>1</td><td>1,000 »</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>2</td><td>1,500 »</td><td>3,000 »</td></tr><tr><td>Vicaires généraux</td><td>3</td><td>3,600 »</td><td>10,800 »</td></tr><tr><td>— — — — —</td><td>10</td><td>3,200 »</td><td>32,000 »</td></tr><tr><td>Chanoines</td><td>20</td><td>2,400 »</td><td>48,000 »</td></tr><tr><td>—</td><td>52</td><td>2,000 »</td><td>64,000 »</td></tr><tr><td></td><td>74</td><td></td><td>281,400 »</td></tr></table>				CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »	Evêques	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	— — — — —	2	1,500 »	3,000 »	Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »	— — — — —	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	—	52	2,000 »	64,000 »		74		281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																												
Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »																																												
Evêques	5	16,000 »	80,000 »																																												
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																												
Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																												
— — — — —	2	1,500 »	3,000 »																																												
Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »																																												
— — — — —	10	3,200 »	32,000 »																																												
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																												
—	52	2,000 »	64,000 »																																												
	74		281,400 »																																												
A REPORTER. . . fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000	15,000	»	»	15,000	11,008 88	
9,000	9,000	»	»	9,000	9,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
30,000	30,000	»	»	30,000	26,008 88	
281,400	281,400	»	»	281,400	278,633 34	
281,400	281,400	»	»	281,400	278,633 34	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
50	»	Clergé inférieur du culte catholique			
		CHAPITRE VIII (SUITE).			
		REPORT. . . fr.			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe	88	2,047 50	180,180 »
		Curés de 2 ^e classe	24	1,600 »	38,400 »
		—	47	1,500 »	70,500 »
		—	72	1,563 »	98,280 »
		Desservants	217	1,200 »	260,400 »
		—	583	1,100 »	641,300 »
		—	2,034	950 »	1,932,500 »
		Chapelains	4	800 »	3,200 »
		—	11	700 »	7,700 »
		—	166	600 »	99,600 »
		Vicaires	3	800 »	2,400 »
		—	18	700 »	12,600 »
		—	1,377	600 »	946,200 »
		Coadjuteurs	1	600 »	600 »
		Aumôniers	21	»	28,025 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités . .	»	»	10,400 »
			4,866		4,352,085 »
51	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo . . .			
		<i>Culte protestant et anglican.</i>			
52	»	Traitements des pasteurs et employés			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents	Appointements par an	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	2	5,292 »	10,584 »
		—	3	4,000 »	12,000 »
		—	1	3,931 20	3,931 20
		—	2	5,528 »	7,056 »
		—	1	3,000 »	3,000 »
		—	8	2,400 »	19,200 »
		—	5	2,280 »	11,400 »
		—	1	1,900 »	1,900 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		—	1	762 »	762 »
		—	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers	2	258 »	516 »
		—	7	252 »	1,764 »
		Augmentations de traitement	»	»	4,934 80
			58		80,000 »
		A REPORTER. . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
281,400	281,400	»	»	281,400	278,633 34	
4,291,000	4,291,000	»	»	4,261,000	4,258,017 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).			
33	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.			
		<i>Culte israélite.</i>			
34	»	Traitements des ministres et employés			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Ministres officiants	2	2,000 »	4,000 »
		— —	1	1,300 »	1,300 »
		— —	3	1,100 »	3,300 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	600 »	600 »
		Augmentations de traitement	»	»	1,708 »
			9		17,000 »
35	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
36	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>			
37	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. . .			
38	»	Secours pour les ministres des cultes.			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII.			

TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,152,400	5,152,400	"	"	4,867,666	4,861,652 01	
10,000	10,000	"	"	10,000	8,758 77	
17,000	17,000	"	"	15,292	15,292 "	
1,000	1,000	"	"	1,000	1,000 "	
10,000	10,000	"	"	10,000	4,000 "	
16,000	16,000	"	"	16,000	14,499 99	
30,000	30,000	"	"	30,000	29,600 "	
5,236,400	5,236,400	"	"	4,949,958	4,934,802 71	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IX.				
BIENFAISANCE.				
SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.				
39	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.		
40	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hos- pices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie mi- litaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; b. pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, de la partie du crédit qui restera disponible à la construction et à l'ameublement de l'asile des hommes aliénés à Tournai, ainsi qu'à l'agrandissement et à l'amélioration de l'asile des femmes aliénées à Mons.		
41	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établis- sements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.		
42	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.		
	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés		
SECTION DEUXIÈME — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.				
43	»	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.		
PERSONNEL.		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
Directeur		1	6,000	6,000
Aumônier		1	2,400	2,400
» adjoint		1	1,600	1,600
Médecin		1	2,000	2,000
» adjoint		1	1,200	1,200
Agent comptable		1	5,100	5,100
Instituteur principal		1	2,000	2,000
Instituteurs adjoints		5	1,600 à 1,800	8,600
Magasinier		1	2,000	2,000
Commis		2	1,350 à 1,600	2,950
Jardinier en chef		1	2,400	2,400
Chef de culture		1	2,400	2,400
Instructeur spécial		1	2,400	2,400
Surveillants en chef		2	2,000 à 2,200	4,200
Surveillants de 1 ^{re} classe		8	1,350 à 1,450	11,000
Surveillants de 2 ^e classe		5	950 à 1,200	5,500
Surveillantes		10	700	7,000
		45		
Augmentation éventuelle des traitements, indemnités				1,000
A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
240,000	240,000	»	»	240,000	224,998 20	
355,000	355,000	»	»	355,000	355,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,630 90	
7,500	7,500	»	»	7,500	7,408 85	
»	»	»	»	14,000	13,500 »	
280,000	280,000	»	»	95,000	93,454 78	
		»	»	1,000	872 60	
		»	»	3,000	2,346 14	
		»	»	2,500	1,876 54	
»	»	»	»	65,750	66,019 68	
892,500	892,500	»	»	791,750	774,107 69	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
892,500	892,500	»	»	791,750	774,107 69	
		»	»	2,300	2,016 40	
		»	»	30,000	29,648 71	
5,000	5,000	»	»	»	»	
		»	»	16,450	12,990 03	
		»	»	28,000	30,565 27	
		»	»	28,000	28,425 57	
897,500	897,500	»	»	896,500	877,753 67	
1,090,000	1,090,000	»	»	1,090,000	1,162,222 98	
55,000	50,000	5,000	»	50,000	18,804 17	
28,000	28,000	»	»	28,000	25,888 69	
6,000	6,000	»	»	6,000	6,757 50	
1,072,675	1,059,775	32,900	»	1,059,775	949,895 99	
2,251,675	2,213,775	37,900	»	2,213,775	2,163,569 53	

54

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.	TOTAL des traitements.
		REPORT.	157	fr.	502,750 >
		Instituteurs auxiliaires.	4	600 1,000	2,800 >
		— lecteurs	11	550 550	4,650 >
		Comptables	4	2,600 3,500	11,600 >
		Commis de 1 ^{re} classe	11	2,100 2,500	23,700 >
		— de 2 ^e — (comptables)	13	1,900 2,500	28,700 >
		— de 2 ^e —	11	1,600 2,000	19,400 >
		— de 3 ^e — (comptables)	14	1,500 1,800	25,100 >
		— de 3 ^e —	30	1,200 1,500	58,600 >
		Magasiniers	7	1,600 2,000	13,800 >
		Surveillantes religieuses	78	675 800	53,200 >
		— laïques	8	700 700	5,600 >
		Chefs surveillants	12	1,800 2,200	24,000 >
		Surveillants de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	542	1,100 1,450	417,282 50
		Chef de culture	1	2,200 2,500	2,500 >
		Surveillant de culture	1	1,400 1,800	1,800 >
		Surveillants spéciaux	15	1,400 1,800	25,600 >
		Commissionnaires	18	200 1,000	8,180 >
		Maîtres de musique.	2	750 750	1,500 >
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	58	40 500	8,120 >
		Aumôniers protestants et israélites	23	240 500	7,084 >
		Contre-maîtres	2	2,200 2,500	4,850 >
		Chevrons aux surveillants	>	> >	6,624 >
		Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.	>	> >	4,554 50
		Augmentations de traitements	>	> >	52,900 >
		TOTAL.	804	fr.	1,072,675 >
50	>	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants			
51	>	Frais d'impression et de bureau			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
2,251,675	2,213,775	37,900	,	2,213,775	2,163,569 53	
20,350	20,350	,	,	20,350	18,539 52	
44,000	12,000	32,000	,	12,000	8,604 77	
2,316,025	2,246,125	69,900	,	2,246,125	2,190,713 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
52	»	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme.
53	»	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et amélioration des bâtiments.
54	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments, la direction et la surveillance des travaux.
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
»	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
»	»	Travaux industriels. — Salaires des détenus
»	»	Frais d'impression et de bureau
»	»	Traitements des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
55	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
56	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
57	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,516,025	2,246,125	69,900	»	2,246,125	2,490,715 62	
9,000	9,000	»	»	»	»	
260,000	260,000	»	»	245,000	180,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	11,091 17	
2,595,025	2,525,125	69,900	»	2,501,125	2,581,804 79	
»	»	»	»	»	113,005 70	
»	»	»	»	»	53,720 23	
»	»	»	»	»	518 42	
»	»	»	»	»	57,983 45	
»	»	»	»	»	205,025 80	
2,595,025	2,525,125	69,900	»	2,501,125	2,586,830 59	
AUGMENTATION. fr.		69,900				
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	11,738 64	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,707 60	
24,000	24,000	»	»	24,000	18,446 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation.	
I.	Administration centrale
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Établissements de bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
472,500 »	472,500 »	»	»	472,500 »	472,209 26	
4,426,950 »	4,426,950 »	»	»	4,581,400 »	4,349,875 78	
75,750 »	75,750 »	»	»	76,270 »	74,477 96	
1,519,508 »	1,519,508 »	»	»	1,219,508 »	1,859,994 08	
107,000 »	107,000 »	»	»	55,000 »	154,242 60	
460,500 »	460,500 »	»	»	460,500 »	529,062 04	
50,000 »	30,000 »	»	»	30,000 »	26,008 88	
5,256,400 »	5,256,400 »	»	»	4,949,958 »	4,954,802 77	
897,500 »	897,500 »	»	»	896,500 »	877,753 67	
2,595,025 »	2,525,125 »	69,900	»	2,501,125 »	2,586,830 59	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »	
24,000 »	24,000 »	»	»	24,000 »	18,446 24	
15,904,733 »	15,854,833 »	69,900	»	15,126,361 ⁽¹⁾ »	15,723,703 87	
AUGMENTATION. . . fr.		69,900				

(1) Non compris un crédit supplémentaire de 18,125 francs, alloué par la loi du 30 décembre 1887.

(136)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1889.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1888 s'élève	
à	fr. 92,820 »
Les crédits demandés pour l'exercice 1889 montent à . . .	2,585,120 »
DIMINUTION	fr. 7,700 »

Cette différence s'explique comme il suit :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1888	fr. 36,700 »
— — — 1889	49,000 »
EN MOINS	fr. 7,700 »

Cette somme de 7,700 francs représente une charge extraordinaire inscrite au Budget de 1888 et dont le renouvellement n'a pas de raison d'être.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1889 est fixé à la somme de deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt francs (2,385,120 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Le Prince DE CHIMAY.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(140)

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	417,560 .
2	— du personnel des bureaux	324,360 .	
3	Matériel.	40,000 .	
4	Fonds secrets	13,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	10,000 .	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
Traitements des agents diplomatiques.			
6	Allemagne.	58,000 .	900,500 .
7	Autriche-Hongrie	58,000 .	
8	Brésil	30,000 .	
9	Chine	38,000 .	
10	Danemark, Suède et Norwège	25,000 .	
11	Espagne	30,000 .	
12	États-Unis	30,000 .	
13	France.	58,000 .	
14	Grande-Bretagne.	58,000 .	
15	Italie.	38,000 .	
16	Japon	38,000 .	
17	Mexique.	30,000 .	
18	Pays-Bas	38,000 .	
19	Portugal	25,000 .	
20	Roumanie	25,000 .	
21	Russie	58,000 .	
22	S ^t -Siège	26,000 .	
23	Serbie	25,000 .	
24	Suisse	20,000 .	
25	Turquie.	30,000 .	
26	Traitements des conseillers et secrétaires	162,500 .	
A REPORTER. . . . fr.		.	1,517,860 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (*suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	"	1,317,860 •
	CHAPITRE III. CONSULATS.		
27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. . .	528,000 •	528,000 •
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.		
28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 •	170,000 •
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 •	216,460 •
30	— — — — à Constantinople	17,000 •	
31	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	62,460 •	
32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; secours provisoires à des Belges indigents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 •	
33	Frais de chancellerie	23,000 •	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 •	42,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	"	2,275,220 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	2,275,220 »
	CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.		
35	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,800 »	105,900 »
36	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque . . .	25,000 »	
37	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 »	
	CHAPITRE VIII. PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
38	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	5,000 »	4,000 »
30	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . . fr.	»	2,386,120 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Le Prince DE CHIMAY.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(144)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1889.



BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																	
CHAPITRE 1 ^{er} .																			
ADMINISTRATION CENTRALE.																			
1	»	Traitement du Ministre.																	
2		PERSONNEL DES BUREAUX. — <i>Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :</i>																	
	a.	Cabinet du Ministre																	
	b.	Secrétariat général.																	
	c.	Direction politique.																	
	d.	Direction du commerce et des consulats.																	
	e.	Direction de la comptabilité.																	
	f.	Direction de la chancellerie																	
	g.	Direction des archives, des traductions et de la bibliothèque																	
	h.	Direction des ordres et de la noblesse.																	
	i.	Huissiers, messagers, gens de service, concierges																	
	j.	Fonds destinés aux nécessités imprévues																	
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN</th></tr><tr><td>2</td><td rowspan="5">318,360 »</td></tr><tr><td>16</td></tr><tr><td>5</td></tr><tr><td>20</td></tr><tr><td>4</td></tr><tr><td>9</td><td rowspan="3">6,000 »</td></tr><tr><td>7</td></tr><tr><td>3</td></tr><tr><td>54</td><td rowspan="2">6,000 »</td></tr><tr><td>»</td></tr><tr><td>100</td><td>324,560 »</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN	2	318,360 »	16	5	20	4	9	6,000 »	7	3	54	6,000 »	»	100	324,560 »
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN																		
2	318,360 »																		
16																			
5																			
20																			
4																			
9	6,000 »																		
7																			
3																			
54	6,000 »																		
»																			
100	324,560 »																		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais 20,000																	
	b.	Éclairage et chauffage 13,500																	
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 13,500																	
4	»	Fonds secrets.																	
5	»	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold																	
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} . . . fr.																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
324,360 »	324,360 »	»	»	323,660 »	323,044 86	
49,000 »	36,700 »	»	7,700 »	47,000 »	49,998 53	
15,000 »	13,000 »	»	»	13,000 »	13,000 »	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	
417,560 »	423,060 »	»	7,700 »	414,660 »	417,043 59	

58

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — —
8	»	BRESIL — — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — —
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — — — —
11	»	ESPAGNE. — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
12	»	ÉTATS-UNIS — — — — —
13	»	FRANCE — — — — —
14	»	GRANDE-BRETAGNE. — — — — —
15	»	ITALIE — — — — —
16	»	JAPON — — — — —
17	»	MEXIQUE — — d'un Ministre résident.
18	»	PAYS-BAS — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
19	»	PORTUGAL — — — — —
20	»	ROUMANIE — — — — —
21	»	RUSSIE — — — — —
22	»	ST-SIÈGE — — — — —
23	»	SERBIE — — — — —
24	»	SUISSE — — — — —
25	»	TURQUIE. — — — — —
26	»	Traitements des conseillers et secrétaires.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
26,000	26,000	»	»	26,000	26,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
20,000	20,000	»	»	20,000	20,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
162,500	162,500	»	»	162,500	161,111 06	
900,500	900,500	»	»	900,500	899,111 06	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
27	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
28	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses. .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	»	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
30	»	— — — — — à Constantinople
31	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
32	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; secours provisoires à des Belges indigents; frais extraordinaires et accidentels
33	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des travaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
528,900 »	528,900 »	»	»	517,500 »	496,026 39	a) Batavia 25,000 Bombay 25,000 Buenos-Ayres 25,000 Caracas 25,000 Manille 25,000 Shanghai 25,000 Durban 21,000 Melbourne 21,000 Singapour 21,000 Le Caire 20,000 Salonique 20,000 Beyrouth 18,000 Milan 18,000 Moscou 18,000 Pesth 18,000 Philadelphie 18,000 Québec 18,000 Ramsgate 18,000 St-Croix de Ténériffe 18,000 Sophia 18,000 Tanger 18,000 Odessa 18,000 Santiago 18,000 Zanzibar 18,000 Alger 15,000 Cologne 15,000 Luxembourg 8,000 Indemnités 3,900 Fr. 528,900
528,900 »	528,900 »	»	»	517,500 »	496,026 39	
170,000 »	170,000 »	»	»	b) 188,000 »	199,914 26	
170,000 »	170,000 »	»	»	188,000 »	199,914 26	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	14,000 »	b) Y compris 18,000 francs transférés de l'article 27 du Budget de 1886. (Loi du 6 août 1887.)
17,000 »	17,000 »	»	»	16,000 »	16,000 »	c) Alexandrie. — 1 khavass. . fr. 800 Andrinople. — id. 500 Bangkok. — 1 gardien. 550 Belgrade. — 1 drogman 3,000 Beyrouth. — 1 khavass. 1,000 Le Caire (consulat général.) — 2 id. 2,000 Le Caire (consulat.) — 1 id. 800 Constantinople. — 2 drogman 11,000 — 2 khavass. 2,000 — 1 capou-oglan 360 Pekin. — 1 lettre 6,000 — 1 secrét.-interp. 11,000 Salonique. — 1 khavass. 1,000 — 1 id. 800 Smyrne. — 1 id. 800 Sophia. — 1 drogman 3,000 Tanger. — 1 id. 5,000 — 1 khavass. 1,240 Trébizonde. — 1 id. 500 Tunis. — 1 id. 800 Tripoli. — 1 id. 500 Varna. — 1 id. 800 Yedo. — 1 lettre-interp. 6,000 Zanzibar. — 1 drogman 2,000 — 1 khavass. 1,000 Imprévu 10 Fr. 62,460
c) 62,460 »	62,460 »	»	»	69,460 »	69,460 »	
100,000 »	100,000 »	»	»	100,000 »	85,266 31	
d) 23,000 »	23,000 »	»	»	23,000 »	20,000 »	d) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie 2,000 Chine 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne 2,000 Italie 2,000 Japon 8,000 Pays-Bas 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000 Fr. 23,000
216,460 »	216,460 »	»	»	222,460 »	202,726 31	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	38,282 45	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	38,282 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
35	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
36	»	Musée commercial : Échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque.
37	»	Émigration. — Service médical et surveillance.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
38	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
39	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
62,800 »	62,800 »	»	»	62,800 »	54,042 41	
25,000 »	25,000 »	»	»	25,000 »	18,129 98	
18,100 »	18,100 »	»	»	18,100 »	17,959 81	
105,900 »	105,900 »	»	»	105,900 »	90,112 20	
3,000 »	3,000 »	»	»	3,000 »	2,995 »	
1,000 »	1,000 »	»	»	1,000 »	995 05	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	3,990 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	Commerce, émigration.
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS totale POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
417,360 »	425,060 »	»	7,700 »	414,660 »	417,043 59	
900,500 »	900,500 »	»	»	900,500 »	899,111 06	
528,900 »	528,900 »	»	»	517,500 »	496,026 59	
170,000 »	170,000 »	»	»	188,000 »	199,914 26	
216,460 »	216,460 »	»	»	222,460 »	202,726 51	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	58,282 45	
105,900 »	105,900 »	»	»	105,900 »	90,112 20	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	3,990 05	
2,385,120 »	2,392,820 »	»	7,700 »	2,395,020 ⁽¹⁾ »	2,347,206 31	

(¹) Y compris un transfert de 18,000 francs, autorisé par la loi du 6 août 1887.

(156)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1889.



NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1889 s'élève à fr. 22,025,984 »

Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1888 monte à 22,074,694 »

La différence en moins pour l'exercice 1889 est de . . fr. 48,710 »

Les articles modifiés et les causes des modifications sont indiqués ci-après :

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 20. — *Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales, etc.*

Crédit demandé pour 1889 fr. 231,900 »

Crédit proposé pour 1888 231,900 »

En moins pour 1889 . . . fr. 20,000 »

L'augmentation de 20,000 francs sollicitée par amendement au Budget de 1888 n'était que temporaire ; la diminution pour 1889 était prévue dans la note préliminaire relative à cet amendement.

ART. 25. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1889 fr. 6,000 »

Crédit proposé pour 1888 65,000 »

En moins pour 1889 . . . fr. 59,000 »

Ce crédit est rétabli au chiffre normal, le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants n'ayant lieu qu'en 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 76. — *Frais de rédaction et de publication du 12^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	10,000	»
Crédit proposé pour 1888		»	
En plus pour 1889	fr.	10,000	»

Le libellé de l'article explique la destination du crédit.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 81. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État; traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	774,645	»
Crédit proposé pour 1888		779,355	»
En moins pour 1889	fr.	4,710	»

La diminution s'explique par ce fait que, dans le courant de l'année 1887, plusieurs traitements d'attente attribués à des professeurs d'école normale en disponibilité ont pris fin par suite du remplacement ou de la mise à la retraite des intéressés.

ART. 88. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884; subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application; part de l'État dans les traitements de disponibilité des instituteurs primaires communaux, etc.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	8,397,500	»
Crédit proposé pour 1888		8,397,500	»

Bien que l'ensemble du crédit demandé pour les dépenses indiquées à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'article 88 soit absolument conforme à celui qui est prévu, pour le même objet, à l'article correspondant du Budget de l'exercice 1888, il y a, d'une part, une augmentation de 66,000 francs pour le littéra a et, d'autre part, une diminution de pareille somme pour le littéra c.

L'augmentation proposée au littéra a est justifiée par l'accroissement de la population du royaume pendant l'année 1886 (le chiffre exact de cet accroissement ne peut être connu que dans le cours du second semestre 1888). Des augmentations analogues ont été allouées dans les Budgets de 1886 et de 1888, afin de mettre le Gouvernement en mesure d'accorder à chaque commune qui se trouve dans les conditions requises, un subside calculé d'après les bases admises par la circulaire ministérielle du 14 décembre 1884.

ART. 89. — *Concours entre les élèves des écoles primaires, etc.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	60,000	»
Crédit proposé pour 1888		50,000	»
En plus pour 1889	fr.	10,000	»

Le crédit de 40,000 francs inscrit au Budget de 1887 est insuffisant pour couvrir les frais des concours. Un transfert de crédit de 11,000 francs sera demandé aux Chambres législatives. Il est à prévoir que la somme de 50,000 francs proposée pour 1888 ne permettra pas de faire face à la dépense; elle devrait être portée à 55,000 francs. D'un autre côté, comme le nombre des concurrents s'accroît chaque année, il importe de solliciter, pour 1889, un crédit de 60,000 francs.

ART. 93. — *Frais de rédaction et de publication du 15^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1885, 1886 et 1887) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	15,000	»
Crédit proposé pour 1888		»	
En plus pour 1889	fr.	15,000	»

Cette dépense périodique est occasionnée par l'exécution de l'article 15 de la loi du 20 septembre 1884. Le dernier crédit a été porté au Budget de l'exercice 1886.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1889, est fixé à la somme de vingt-deux millions vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatre francs (22,025,984 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

J. DEVOLDER.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(162)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 •	558,100 •
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . .	458,300 •	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère.	55,000 •	
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000 •	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	12,000 •	
6	Frais de route et de séjour; missions.	6,800 •	
7	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	14,000 •	
8	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.	6,000 •	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
9	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1889 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,640 •	598,401 •
10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'Etat dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1889.	241,059 •	
11	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1889	775 •	
12	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	56,000 •	
13	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	7,512 •	
A RAPPORTER. . . . fr.		357,986 •	956,501 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	337,986 »	956,501 »
14	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1889, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	60,415 »	
	CHAPITRE III.		
	STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	8,800 »	
16	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	10,000 »	33,600 »
17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	14,800 »	
	CHAPITRE IV.		
	AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.		
18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	438,800 »	
19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité:		
	Province d'Anvers	108,860 »	
	— de Brabant.	138,720 »	
	— de la Flandre occidentale	139,800 »	
	— de la Flandre orientale	138,000 »	
	— de Hainaut.	126,500 »	
	— de Liège	122,720 »	
	— de Limbourg	86,210 »	
	— de Luxembourg	74,300 »	
	— de Namur	102,000 »	
	Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder les augmentations réglementaires	4,216 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,480,126 »	990,101 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par'article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,480,126 »	990,101 »
20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 »		
	— de Brabant. 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut. 27,000 »	251,000 »	
	— de Liège 31,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		
	Traitements des commissaires 211,500 »		2,283,026 »
	Frais de bureau 45,400 »		
	Traitements des employés 186,000 »	455,000 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1880 15,000 »		
22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
23	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 »	
24	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885	50,000 »	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	8,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,274,027 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.		3,274,027 .
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions	108,000 .	154,000 .
27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	96 000 .	
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
28	Inspection générale et commandements supérieurs. Traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Calligraphie de brevets pour officiers	27,400 .	155,200 .
29	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers	1,500 .	
30	Magasin central d'armement et d'équipement, outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civile. Impression et reliure. Frais divers	10,500 .	
31	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour	7,500 .	
32	Tir national, prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels, dépenses diverses	44,000 .	
33	Personnel permanent du Tir national	5,200 .	
34	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales, prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir	45,000 .	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
35	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 .	34,000 .
	A REPORTER . . . fr.		3,577,227 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	3,577,227 »
	CHAPITRE VIII.		
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
56	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. . .	17,000 »	20,000 »
57	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction, calligraphie et expédition des diplômes	5,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
58	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	200,000 »	500,000 »
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée :		
	1 ^o A desservir de nouvelles pensions;		
	2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs;		
	3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de Septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.		
59	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles	100,000 »	
	CHAPITRE X.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
40	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 »	2,082,000 »
41	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	70,000 »	
42	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 »	
43	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	5,979,227 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	5,979,227 »
	CHAPITRE XI.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
44	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle.	200,000 »	233,500 »
45	Académie royale de médecine.	33,500 »	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
46	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . . .	1,000 »	1,024,220 »
47	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés pour l'edit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 »	
48	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État	1,174,020 »	
49	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.	278,500 »	
50	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	76,000 »	
51	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	53,000 »	
52	Jury central; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation	5,000 »	
53	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés.	8,500 »	
54	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	
55	Commission d'entérinement. — Traitement du commis	2,200 »	
56	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
57	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	7,836,947 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	7,838,947 »
	CHAPITRE XIII.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
58	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . .	2,000 »	
59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
60	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indem- nités	24,200 »	
61	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémuné- rations; frais de bureau	10,800 »	
62	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indem- nités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,513 »	
63	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. Inspection: frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers.	37,830 »	
64	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	
65	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel.	1,500 »	3,740,490 »
66	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traite- ment à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges com- munaux	3,093,756 »	
67	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers	4,000 »	
68	Écoles moyennes. — Bourses.	33,000 »	
69	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons Subsides aux provinces et aux communes	154,371 »	
	A REPORTER. fr.	3,898,170 »	11,577,437 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DESIGNATION	MONTANT	TOTAL
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES	DES CRÉDITS par article	par chapitre
	REPORT . . . fr.	3,598,170	11,577,457
70	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles Subsidés	25,000	
71	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700	
72	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	5,120	
73	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	65,000	
74	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements, subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage, indemnités	10,000	
75	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850 Acquisitions, reliures et autres dépenses	1,500	
76	Frais de rédaction et de publication du 12 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	10,000	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
77	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire adjoint	5,200	
78	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire, frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1884, à prendre part aux travaux du Conseil, impressions autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	5,800	
79	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales, traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux Traitements de disponibilité	415,521	
80	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux, 3 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800	
81	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'Etat et d'écoles normales agréées Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers	774,645	
82	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'Etat; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées, frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000	10,442,517
83	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	
84	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'Etat	95,077	
85	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'Etat et des écoles normales agréées	200,000	
	A REPORTER . . . fr.	1,685,047	22,019,984

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,685,047 "	22,019,984 "
86	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	100,000 "	
87	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 "	
88	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,507,500 "	
89	Concours : 1 ^{er} entre les élèves des écoles primaires; 2 ^e entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 "	
90	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	19,800 "	
91	Musée scolaire national. — Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	14,200 "	
92	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000 "	
95	Frais de rédaction et de publication du 15 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1885, 1886 et 1887) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.	15,000 "	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
94	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 "	6,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.		22,025,984 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

J. DE VOLDER.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(172)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1889.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
des	des					
articles.	dévelop- pements.					
CHAPITRE I ^{er} .						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	a.	Traitement du Ministre				
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service 432,300				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
		Observations.				
2		Secrétaire général	1	"	12,000	12,000
		Directeurs généraux	5	"	9,000, 11,000 et 12,000	53,000
		Directeurs	6	"	Max. 8,000	50,000
		Chefs de division	6	"	Max. 6,500	35,000
		Chefs de bureau	12	"	Max. 5,000	57,800
		Commis rédacteurs	57	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	120 800
		Commis d'ordre	24	1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	1,400 à 2,600	51,000
		Huissiers et gens de service	50	"	800 à 2,400	54,700
						432,300
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 6,000				
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 50,000				
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 5,000				
4	a.	Bibliothèque du Département. -- Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impres- sion, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque				
5	a.	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.				
6	a.	Frais de route et de séjour; missions				
A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
438,300	438,300	»	»	438,300	424,290	»
55,000	55,000	»	»	55,000	62,013 48	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,998 07	
12,000	12,000	»	»	15,578	17,299 70	
6,800	6,800	»	»	6,800	2,779 80	
538,100	538,100	»	»	539,678	532,581 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
7	»	REPORT. fr.					
		Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Art du dessin	4 (1)	»	(2) 1,560 et 2,500	(2) 8,000	(1) 2 inspecteurs. 2 inspecteurs adjoints (2) Part payée par le Départe- ment de l'intérieur et de l'instruction publique.
		Gymnastique.	1	»	"	0,000	
						14,000	
8	»	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique. .					
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.					
CHAPITRE II.							
PENSIONS ET SECOURS.							
9	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1889 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année					
10	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 192,400 »					
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 15 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1889 48,659 »					
11	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1889					
12	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux					
13	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins, des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867					
14	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1889, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)					
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.					
CHAPITRE III.							
STATISTIQUE GÉNÉRALE.							
15	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.					
		A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
538,100	538,100	»	»	539,678	532,581 05	
14,000	14,000	»	»	14,000		
					19,809 22	
6,000	6,000	»	»	6,000		
558,100	558,100	»	»	559,678	552,190 27	
52,640	52,640	»	»	52,640	37,309 52	
241,059	241,059	»	»	241,059	199,590 22	
775	775	»	»	1,100	1,099 98	
56,000	56,000	»	»	56,000	34,975 44	
7,512	7,512	»	»	7,512	7,508 »	
60,415	60,415	»	»	60,415	60,290 »	
598,401	598,401	»	»	598,726	340,772 96	
8,800	8,800	»	»	8,800	6,864 »	
8,800	8,800	»	»	8,800	6,864 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUNÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT. fr.																										
16	"	Vérification des registres de population. — Frais de déplacement — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions																										
17	"	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures																										
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																										
CHAPITRE IV.																												
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																												
18	"	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																										
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																										
	a.	Province d'Anvers. 108,860																										
	b.	— de Brabant. 138,720																										
	c.	— de la Flandre occidentale 139,800																										
	d.	— de la Flandre orientale. 138,000 ⁽¹⁾																										
19	e.	— de Hainaut 126,500																										
	f.	— de Liège 122,720																										
	g.	— de Limbourg 86,210																										
	h.	— de Luxembourg 74,300																										
	i.	— de Namur. 102,000																										
		Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder les augmentations réglementaires. 4,216																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>PROVINCES.</th><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td><td>Directeur</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>Chef de division</td><td>4,500 à 5,500</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td><td>3,200 à 4,000</td></tr> <tr> <td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg.</td><td>Directeur</td><td>5,500</td></tr> <tr> <td>Chef de division.</td><td>4,200 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td><td>3,200 à 3,800</td></tr> <tr> <td rowspan="4">Dans toutes les provinces</td><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td></tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td><td>1,800 à 2,200</td></tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td><td>1,500 à 1,800</td></tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td><td>1,000 à 1,200</td></tr> </tbody> </table>			PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000	Chef de division	4,500 à 5,500	Chef de bureau.	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500	Chef de division.	4,200 à 5,000	Chef de bureau.	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																										
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000																										
	Chef de division	4,500 à 5,500																										
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000																										
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500																										
	Chef de division.	4,200 à 5,000																										
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800																										
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																										
	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																										
	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800																										
	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																										
		A REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés	CRÉDITS demandés	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés	DÉPENSES de	Observations.
POUR L'EXERCICE 1889.	POUR L'EXERCICE 1888.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	POUR L'EXERCICE 1887.	L'EXERCICE 1886.	
8,800	8,800	»	»	8,800	6,864 »	
10,000	10,000	»	»	24,800	27,990 20	
14,800	14,800	»	»			
33,600	33,600	»	»	33,600	34,854 20	
438,800	438,800	»	»	438,800	437,945 70	
1,041,526	1,041,326	»	»	1,044,526	1,027,229 59	
1,480,126	1,480,126	»	»	1,480,126	1,465,175 29	

(1) Y compris une somme de 3,500 francs destinée à rémunérer la personne chargée du classement des archives de la Flandre orientale.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
20	e.	— de Hainaut	27,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; — traitements des employés; traitements de disponibilité :	
	a.	Traitements des commissaires	211,500 »
21	b.	Frais de bureau	43,400 »
	c.	Traitements des employés	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1889	15,000 »
22	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	
25	»	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
24	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	
25	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
		CHAPITRE V.	
		MILICE.	
26	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
27	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889	CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,480,126	1,480,126	»	»	1,480,126	1,405,175 20	
251,900	251,900	»	20,000	251,900	245,588 79	
455,900	455,900	»	»	461,150	4 3,399 80	
45,000	45,000	»	»	45,000	4 308 91	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,057 48	
50,000	50,000	»	»	50,000	58,155 56	
6,000	65,000	»	59,000	6,000	56,518 59	
2,285,926	2,562,926	»	79,000	2,289,176	2,328,184 22	
DIMINUTION . . . fr		79,000				
108,000	108,000	»	»	108,000	104,559 30	
26,000	26,000	»	»	28,000	20,951 93	
154,000	154,000	»	»	156,000	125,491 23	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE VI.																										
GARDE CIVIQUE.																										
28	»	Inspection générale et commandants supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. — Calligraphie de brevets pour officiers																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>14,000</td></tr> <tr> <td>Chef d'état-major de l'inspecteur général</td><td>1</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td><td>4</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale</td><td>1</td><td>1,400</td></tr> <tr> <td>Huissier-planton de l'inspection générale</td><td>1</td><td>600</td></tr> <tr> <td>Frais de route et brevets d'officiers (prévisions)</td><td>»</td><td>2,000</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>25,500</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1	14,000	Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500	Commandants supérieurs	4	6,000	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	1,400	Huissier-planton de l'inspection générale	1	600	Frais de route et brevets d'officiers (prévisions)	»	2,000			25,500
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																								
Inspecteur général	1	14,000																								
Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500																								
Commandants supérieurs	4	6,000																								
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	1,400																								
Huissier-planton de l'inspection générale	1	600																								
Frais de route et brevets d'officiers (prévisions)	»	2,000																								
		25,500																								
29	»	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau, frais divers.																								
30	»	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures. — Frais divers . .																								
31	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td>Contrôleur</td><td>1</td><td>1,200</td></tr> <tr> <td>Garde armurier</td><td>1</td><td>1,800</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>3,000</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Contrôleur	1	1,200	Garde armurier	1	1,800			3,000												
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Contrôleur	1	1,200																								
Garde armurier	1	1,800																								
		3,000																								
32	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses																								
33	»	Personnel permanent du Tir national																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td>Gardien en chef.</td><td>1</td><td>2,000</td></tr> <tr> <td>Greffier</td><td>1</td><td>1,200</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>3,200</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Gardien en chef.	1	2,000	Greffier	1	1,200			3,200												
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Gardien en chef.	1	2,000																								
Greffier	1	1,200																								
		3,200																								
34	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir																								
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,500 »	25,500 »	»	»			
				27,000 »	27,995 55	
1,500 »	1,500 »	»	»			
10,500 »	10,500 »	»	»	15,000 »	14,991 19	
7,500 »	7,500 »	»	»	5,000 »	5,000 »	
44,000 »	44,000 »	»	»	(¹) 87,000 »	(²) 64,635 71	(¹) Y compris le crédit de l'article 34.
5,200 »	5,200 »	»	»	5,200 »	5,199 92	(²) Y compris les dépenses faites sur l'art. 34.
43,000 »	45,000 »	»	»	(³) »	»	(³) Voir la note n° 1
155,200 »	155,200 »	»	»	137,200 »	113,842 55	

47

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
35	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
36	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
37	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction, calligraphie et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
38	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1° à desservir de nouvelles pensions; 2° à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3° à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de Septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.		
39	»	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
40	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 1,850,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. . DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
34,000	54,000	»	»	34,000	31,574	»
34,000	34,000	»	»	34,000	31 574	»
17,000	17,000	»	»	20,000	19,960 70	
3,000	3,000	»	»			
20,000	20,000	»	»	20,000	19,960 70	
200,000	200,000	»	»	200,000	199,17	»
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000	»
500,000	300,000	»	»	300,000	299,176	»
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,967,025 65	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,967,025 65	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,967,025 65	
70,000	70,000	»	»	68,000	74,921 80	
10,000	10,000	»	»	10,000		
2,000	2,000	»	»	4,000	4,000 »	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,045,947 45	
200,000	200,000	»	»	200,000	197,186 16	
200,000	200,000	»	»	200,000	197,186 16	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. fr.		
44 (suite).	h.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour			9,000	»	
	l.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil.			3,000	»	
	m.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène.			5,000	»	
	n.	Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle.			1,500	»	
45	»	Académie royale de médecine.					
»	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859 (pour mémoire)					
					TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		
CHAPITRE XII.							
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.							
46	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.					
47	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers					
48	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
UNIVERSITÉ DE GAND.							
Situation à la fin du 3 ^e trimestre 1887							
		Professeurs ordinaires.	57	»	7,000	259,000	Ce tableau sera modifié conformément à la situation constatée à la fin du 3 ^e trimestre de 1888.
		— extraordinaires.	4	»	5,000	20,000	
		Traitements complémentaires (Art. 9 § 5 de la loi du 15 juillet 1849)	»	»	»	10,000	
		Chargés de cours.	9	»	1,000 à 5,000	23,500	
		Assistants.	13	»	2,000 à 5,000	29,000	
		Agrégés spéciaux.	3	»	3,000	9,000	
		Répétiteurs.	5	»	1,500 à 3,900	14,400	
		Maîtres de dessin.	3	»	2,200 à 3,200	8,025	
		Personnel administratif.	59	»	300 à 5,000	67,200	
		Chefs et aides de clinique.	11	»	300 à 1,500	4,500	
		Jardin botanique. Personnel ouvrier.	»	»	»	6,500	
		Indemnités pour services divers.	»	»	»	4,875	
		École du génie civil.	19	»	1,500 à 12,500	102,100	
UNIVERSITÉ DE LIÈGE.							
Situation à la fin du 3 ^e trimestre 1887.							
		Administrateur, inspecteur, directeur des écoles spéciales.	1	»	9,000	9,000	
		Professeurs ordinaires.	37	»	7,000	259,000	
		— extraordinaires.	6	»	5,000	30,000	
		Traitements complémentaires.	»	»	»	10,000	
		Professeurs à l'école des mines.	3	»	5,000 à 6,000	16,000	
		Chargés de cours.	19	»	1,000 à 6,500	63,200	
		Répétiteurs et maîtres de langue.	7	»	2,000 à 4,500	19,550	
		Agrégés spéciaux.	2	»	3,000	6,000	
		Assistants et élèves assistants.	20	»	1,000 à 2,500	38,500	
		Personnel administratif.	60	»	900 à 6,000	117,250	
		Chefs de clinique.	7	»	650	4,410	
		Jardin botanique. Personnel ouvrier.	»	»	»	12,000	
		Indemnités pour services divers et employés temporaires.	»	»	»	17,000	
						A REPORTER. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
200,000	200,000	»	»	200,000	197,186 16	
33,300	33,300	»	»	33,300	33,500 »	
»	»	»	»	»	5,000 »	
233,300	233,300	»	»	233,300	235,686 16	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,220 36	
1,174,020	1,174,020	»	»	1,174,020	1,118,126 70	
1,177,020	1,177,020	»	»	1,177,020	1,120,347 32	

48

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- ture des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.																							
49	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique . . .																								
50	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses. .																								
51	»	Jury central. — Frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury																								
52	»	Jury central. — Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spéciale- ment chargés des travaux matériels d'organisation																								
55	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés . . .																								
54	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.																								
55	»	Commission d'entérinement. — Traitement du commis.																								
56	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.																								
57	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																								
»	»	Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																								
		TOTAL DU CHAPITRE XII.	fr.																							
		CHAPITRE XIII.																								
		ENSEIGNEMENT MOYEN.																								
58	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire.																								
59	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers . .																								
60	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indem- nités																								
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur général.</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500 à 8,500</td><td rowspan="2">24,200</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>»</td><td>6,000 à 7,500</td><td></td></tr><tr><td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td><td>1</td><td>»</td><td>1,200</td><td>24,200</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,200		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200	24,200		
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																					
Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,200																						
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																							
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200	24,200																						
61	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunéra- tions; frais de bureau																								
a.		École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège — Personnel; traitements ou indemnités	40,315 »																							
62	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traite- ments ou indemnités	10,000 »																							
c.		École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités	80,398 »																							
		A REPORTER.	fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,177,020	1,177,020	»	»	1,177,020	1,120,547 52	
278,500	278,500	»	»	268,500	402,248 56	
76,000	76,000	»	»	76,000	69,365 »	
53,000	53,000	»	»	58,000	51,148 40	
5,000	5,000	»	»	9,500	8,865 51	
8,500	8,500	»	»	6,200	5,745 76	
4,000	4,000	»	»	6,000	4,181 75	
2,200	2,200	»	»	14,000	3,625 »	
6,000	6,000	»	»	7,000	»	
14,000	14,000	»	»	1,622,220	1,665,525 10	
»	»	»	»			
1,624,220	1,624,220	»	»			
2,000	2,000	»	»	2,000	4,668 85	
4,000	4,000	»	»	4,000		
24,200	24,200	»	»	24,200		
					51,490 45	
10,800	10,800	»	»	10,800		
44,000	44,000	»	»	44,000	36,159 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
62 (suite)	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités.			32,012 »		
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités.			54,925 »		
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875			2,865 »		
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations
		École normale des humanités et section des langues modernes :					
		Directeur	1	"	7,000	7,000	
		Professeurs	15	"	Max 5,000	35,715	
		Secrétaire-surveillant	1	"	2,600	2,600	
		Gens de service.	2	"	"	3,000	
		École normale des sciences. Cours normaux flamands :					
		Inspecteur des études	1	"	"	1,000	
		Professeurs	25	"	"	36,250	
		Écoles normales de l'enseignement moyen, à Bruges et à Nivelles :					
		Directeurs	2	"	2,150 à 2,600	4,750	
		Économes.	2	"	800	1,600	
		Professeurs	23	"	Méd. 1,200	29,900	
		Maîtres d'études	3	"	Max. 1,800	2,750	
		Concierges	2	"	100	200	
		Sections normales moyennes de filles à Bruxelles et à Liège :					
		Directrices	2	"	1,800 à 2,700	4,500	
		Professeurs	54	"	500 à 1,800	52,950	
		Maîtresse d'études.	1	"	"	1,200	
		Économe	1	"	"	250	
		Concierge.	1	"	"	550	
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des arrêtés royaux du 5 mars 1885.				6,633	
		Augmentations du litt f				2,865	
		TOTAL. . . . fr.					175,513
63	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel.			4,000 »		
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel			2,000 »		
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel			500 »		
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel			5,380 »		
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel.			5,100 »		
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers			20,850 »		
		A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
41,000	41,000	>	>	41,000	36,439 30	
170,515	170,315	>	>	170,515	167,172 54	
37,850	37,850	>	>	54,850	77,933 30	
249,345	249,545	>	>	266,545	281,265 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.				
64	b	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce					
65	b	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel					
	a.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.	816,978 »				
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	501,974 »				
66	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; subsides	768,677 »				
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides	974,127 »				
	e.	Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.	34,000 »				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.
ATHÉNÉES ROYAUX.							
		Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875).	*	"	*	500,000	"
		Préfets des études.	20	"	4,200 à 4,600	46,299	"
		Professeurs	101	1 ^{re} classe.	5,700 à 4,100	195,178	"
		—	109	2 ^e id.	5,200 à 5,400	214,967	"
		—	155	3 ^e id.	2,600 à 2,900	265,089	"
		Professeurs de gymnastique.	22	"	"	19,850	"
		— de dessin	25	"	"	17,214	"
		— de musique	20	"	"	9,188	"
		Surveillants	9	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	15,008	"
		—	63	2 ^e id.	2,200 à 2,400	87,999	"
		Secrétaires-trésoriers	20	"	800 à 2,970	10,154	"
		Professeurs intérimaires	6	"	2,500 à 5,200	15,600	"
		— spéciaux	3	"	"	3,100	"
		— de calligraphie	7	"	"	2,150	"
		— de religion.	1	"	1,500 à 2,000	600	"
		Portiers et hommes de peine	"	"	"	9,610	"
		Distribution des prix.	"	"	"	10,466	"
		Subsides de l'État pour minerval supplé- mentaire	"	"	"	101,427	"
		Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés pro- visoirement à certains collèges com- munaux.	"	"	"	34,755	"
		Subsides pour traitements à titre per- sonnel	25	"	"	11,585	"
		Subsides pour traitements exception- nels alloués à titre de récompense.	22	"	400 à 800	10,800	"
		Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875	"	"	"	9,000	"
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.	"	"	"	16,000	"
		A REPORTER fr.				1,404,015	"
							1,404,015 »
							A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
249,545	249,545	,	,	266,345	281,265 14	
60,200	60,200	,	,	60,200	46,981 20	
1,500	1,500	,	,	1,500	1,495 44	
3,095,756	3,095,756	»	»	3,095,756	2,224,313 47	
3,406,799	3,406,799	,	,	3,423,799	2,554,055 28	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.
		REPORT.					1,404,015 »
		Écoles moyennes.					
		Dotation permanente		"	"	198,500 »	
		Directeurs et directrices	119	"	2,800 à 3,300	204,474 »	
		Régents et régentes.	60	1 ^{re} classe.	2,300 à 2,500	87,566 »	
		Id.	286	2 ^e classe.	2,000 à 2,200	440,018 »	
		Instituteurs et institutrices	68	1 ^{re} classe.	2,000 à 2,200	88,454 »	
		Id.	209	2 ^e classe.	1,600 à 1,800	336,738 »	
		Professeurs de gymnastique	149	"	"	40,059 »	
		— de dessin	121	"	"	41,059 »	
		— de musique	119	"	"	21,394 »	
		Surveillants	11	"	575 à 1,400	5,004 »	
		Maîtresses d'ouvrages manuels	29	"	400 à 800	8,933 »	
		Régents, régentes, instituteurs et insti- tutrices intérimaires.	14	"	"	23,033 »	
		Professeurs spéciaux	40	"	"	6,538 »	
		— de religion	23	"	1,000 à 1,300	12,967 »	
		Secrétaires trésoriers	116	"	385	23,776 »	
		Concierges et hommes de peine	"	"	"	22,633 »	
		Distribution des prix	"	"	"	24,645 »	
		Subsides en faveur des cours d'agri- culture.	"	"	"	10,500 »	
		Indemnités pour l'enseignement des notions maritimes	"	"	"	2,000 »	
		Subsides de l'État pour traitements à titre personnel	"	"	"	29,180 »	
		Subsides de l'État pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense	"	"	"	13,300 »	
		Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 9 de l'arr. roy. du 30 juin 1881. Frais de déplacement (arrêté royal du 14 juillet 1875)	"	"	500	12,500 »	
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 sept. 1880.	"	"	"	15,000 »	
						1,691,741 »	1,691,741 »
		TOTAL DE L'ARTICLE					3,005,756 »
67	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers					
68	»	Écoles moyennes. — Bourses					
69	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes					
70	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides					
71	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers					
72	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités					
73	»	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen					
		A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,406,799	3,406,799	»	»	3,423,799	2,554,055 25	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	33,300 »	
134,371	134,371	»	»	134,371	133,084 60	
23,000	23,000	»	»	23,000	21,250 »	
29,700	29,700	»	»	29,700	26,460 45	
3,120	3,120	»	»	3,120	3,120 »	
63,000	63,000	»	»	63,000	60,663 58	
3,718,990	3,718,990	»	»	3,733,990	2,855,815 88	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																						
		REPORT. fr.																																																						
74	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.																																																						
75	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses																																																						
76	»	Frais de rédaction et de publication du 11 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.																																																						
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.																																																						
		CHAPITRE XIV.																																																						
		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																						
77	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : Traitement du secrétaire et du secrétaire adjoint																																																						
78	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.																																																						
79	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																						
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500</td><td>7,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrice des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>2,000</td><td>2,000</td><td></td></tr><tr><td>Vérificateur des économats.</td><td>1</td><td>»</td><td>4,000</td><td>4,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs principaux.</td><td>18</td><td>»</td><td>de 5,000 à 7,500</td><td>109,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs cantonaux.</td><td>80</td><td>»</td><td>de 3,000 à 4,500</td><td>274,000</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilité.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>3,975</td><td></td></tr><tr><td>Augmentations réglementaires.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>13,650</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>415,525</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats.	1	»	4,000	4,000		Inspecteurs principaux.	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500		Inspecteurs cantonaux.	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000		Disponibilité.	»	»	»	3,975		Augmentations réglementaires.	»	»	»	13,650						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																			
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																				
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000																																																				
Vérificateur des économats.	1	»	4,000	4,000																																																				
Inspecteurs principaux.	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500																																																				
Inspecteurs cantonaux.	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000																																																				
Disponibilité.	»	»	»	3,975																																																				
Augmentations réglementaires.	»	»	»	13,650																																																				
				415,525																																																				
80	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales 4,000 »																																																						
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																						
		1 ^o Aux inspecteurs principaux. 45,200 »																																																						
		2 ^o Aux inspecteurs cantonaux. 96,000 »																																																						
		3 ^o Aux inspectrices déléguées. 21,600 »																																																						
81	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. 652,450 »																																																						
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État 102,195 »																																																						
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers 20,000 »																																																						
		A REPORTER. fr.																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,718,990	5,718,990	»	»	5,755,990	2,855,815 88	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,819 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,944 52	
10,000	»	10,000	»	»	9,515 75	
5,740,490	5,750,490	10,000	»	5,747,490	2,878,094 95	
AUGMENTATION . . fr.		10,000				
3,200	3,200	»	»	3,200	5,200 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,554 92	
415,525	415,525	»	»	411,450	597,749 20	
164,800	164,800	»	»	164,800	135,685 15	
774,645	779,555	»	4,710	784,197	789,544 85	
1,361,970	1,366,680	»	4,710	1,367,447	1,320,552 12	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT. . . . fr.						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :						
		Directeurs.	6	"	Max. 6,000	32,100		
		Économes.	6	"	" 3,200	17,700		
		Professeurs	68	"	" 3,600	167,900		
		Surveillants	16	"	" 2,400	26,150		
		Gens de service.	18	"	" 1,200	15,100		
		Sections normales d'instituteurs :						
		Directeurs.	3	"	Max. 6,000	10,700		
		Économes.	5	"	" 3,200	6,800		
		Professeurs	27	"	" 3,600	63,550		
		Surveillants	8	"	" 2,400	15,500		
		Gens de service.	4	"	" 1,200	4,000		
		Écoles normales d'institutrices :						
		Directrices.	5	"	Max. 4,000	12,000		
		Économes.	5	"	" 2,200	6,200		
		Régentes et professeurs	54	"	" 3,600	83,800		
		Maitresses d'études	11	"	" 2,400	16,700		
		Gens de service.	5	"	" 1,200	5,150		
		Sections normales d'institutrices:						
		Directrices.	4	"	Max. 4,000	17,000		
		Économes.	4	"	" 2,000	8,500		
		Régentes et professeurs.	46	"	" 3,600	104,700		
		Maitresses d'études	15	"	" 2,400	21,850		
		Gens de service.	5	"	" 1,200	5,500		
							658,500	
		Suppl. de traitement ou indemnités.					13,950	
		TOTAL . . .					652,450	
82	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884						
83	"	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire						
84	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.						
85	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées						
86	a.	Frais des conférences des instituteurs.					90,000	"
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.					10,000	"
87	"	Construction, acquisition, amélioration et aménagement de maisons d'école ; frais de surveillance et de contrôle ; frais de confection de meubles et de plans-types.						
		A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,361,970	1,366,680	»	4,710	1,367,447	1,326,532 12	
22,000	22,000	»	»	22,000	36,000 »	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,516 25	
95,077	95,077	»	»	116,327	120,365 95	
200,000	200,000	»	»	200,000	398,296 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	82,960 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,999 88	
1,885,047	1,889,757	»	4,710	1,911,774	2,069,668 18	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
88	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884		6,697,500	»		
	b.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application		100,000	»		
	c.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux		600,000	»		
	d.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes		1,000,000	»		
89	a.	Concours : 1 ^o Entre les élèves des écoles primaires		50,000	»		
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.		10,000	»		
90	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Conservateur.	1	»	5,500	5,500	
		Employés.	3	»	»	7,800	
		Huissiers et gens de service	5	»	»	6,500	
						19,800	
91	»	Musée scolaire national : Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.					
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales.		21,000	»		
92	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques.		20,000	»		
	c.	Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire		10,000	»		
93	»	Frais de rédaction et de publication du 15 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1885, 1886 et 1887) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.					
		TOTAL DU CHAPITRE XIV fr.					
		CHAPITRE XV.					
		DÉPENSES IMPRÉVUES.					
94	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFERENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DEPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,885,047	1,889,757	»	4,710	1,911,774	2,069,668 18	
8,597,500	8,597,500	»	»	8,267,500	8,018,813 81	
60,000	50,000	10,000	»	40,000	59,998 68	
19,800						
	34,000	»	»	34,000	28,539 05	
14,200						
51,000	51,000	»	»	51,000	54,201 72	
15,000	»	15,000	»	»	14,597 80	
10,442,547	10,422,257	20,000	4,710	10,304,274	10,205,819 24	
AUGMENTATION . . fr.		20,290				
6,000	6,000	»	»	6,000	891 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
des chapitres.	
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
XI.	Service de santé
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
558,100 »	558,100 »	»	»	559,678 »	552,190 27	
598,401 »	598,401 »	»	»	598,726 »	540,772 96	
55,600 »	55,600 »	»	»	55,600 »	54,854 20	
2,283,926 »	2,362,926 »	»	79,000 »	2,289,176 »	2,528,184 22	
134,000 »	134,000 »	»	»	136,000 »	125,491 23	
135,200 »	135,200 »	»	»	137,200 »	113,842 35	
54,000 »	54,000 »	»	»	54,000 »	51,574 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	19,960 70	
500,000 »	500,000 »	»	»	500,000 »	299,176 »	
2,082,000 »	2,082,000 »	»	»	2,082,000 »	2,045,947 43	
253,500 »	253,500 »	»	»	253,500 »	255,686 16	
1,624,220 »	1,624,220 »	»	»	1,622,220 »	1,665,523 10	
5,740,490 »	5,750,490 »	10,000 »	»	5,747,490 »	2,878,094 95	
10,442,547 »	10,422,257 »	20,290 »	»	10,504,274 »	10,205,819 24	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	891 74	
22,025,984 »	22,074,694 »	50,290 »	79,000 »	21,903,864 »	20,878,008 55	
DIMINUTION. . . fr.		48,710 »				

(206)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1889.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

A cette époque de l'année, il n'est pas possible de fixer définitivement tous les besoins de l'exercice 1889.

Le Budget proposé reproduit les crédits demandés pour 1888, sauf quelques modifications qui sont expliquées ci-dessous.

Le chiffre des traitements qui ne formait naguère qu'un article, a été subdivisé en trois articles concernant l'Administration centrale, les Ponts et Chaussées et les Mines, mais sans augmentation de crédit.

LETTRES ET SCIENCES

ART. 37. Litt. d. — *Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882.*

Crédit demandé pour 1888	fr. 156,100 »
— 1889	151,100 »
En moins pour 1889	fr. 5,000 »

Par suite du double concours qui aura lieu en 1888, le crédit de l'article 37 peut être réduit de 5,000 francs.

SECTION III. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS; DES LIGES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.

ART. 74. — *Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Crédit demandé pour 1888	fr. 2,174,610 »
— 1889	2,019,070 »
En moins pour 1889	fr. 155,540 »

L'entretien des canaux et rivières continue à se faire avec la plus stricte économie. Eu égard aux importants travaux de dragages extraordinaires qui seront effectués en 1888 sur plusieurs voies navigables, on présume que la dépense d'entretien des canaux et rivières en 1889 ne dépassera pas la somme de 2,019,070 francs, ce qui justifie la réduction de 155,540 francs, proposée au Budget de l'exercice 1889.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION IV. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

ART. 78. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	710,530	»
— 1889		810,530	»
En plus pour 1889	fr.	100,000	

Cette augmentation est nécessaire pour pouvoir effectuer au port de Nieuport des travaux de dragage en vue d'enlever les hauts fonds qui gênent la navigation, tant dans le chenal qu'à l'entrée du port.

ART. 79. — *Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	54,000	»
— 1889		20,500	»
En moins pour 1889	fr.	15,500	»

Cette diminution se justifie par la situation satisfaisante dans laquelle se trouvent les ouvrages des ports et de la côte et par les importants travaux d'amélioration qui seront effectués aux ports d'Ostende et de Nieuport au moyen des crédits proposés au Budget sur ressources extraordinaires.

ART. 92. — *Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	18,000	»
— 1889		7,000	»
En moins pour 1889	fr.	11,000	»

Le crédit de 11,000 francs porté en charge extraordinaire au Budget de 1888, pour couvrir les frais de la publication de la partie de la Carte générale des Mines comprenant les bassins du Couchant de Mons et du Centre et pour le paiement de la part contributive de l'État dans l'institution de prix destinés à récompenser tous progrès réalisés dans l'un des services de l'exploitation houillère, devient sans objet pour 1889; il disparaît, par conséquent, du Budget de cet exercice.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut,

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de seize millions huit cent quarante-trois mille neuf cent quarante et un francs (16,843,941 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*
Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts.	327,000 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	91,060 »	498,060 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	29,900 »	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	50,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,800 »	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	7,300 »	18,100 »
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 15, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	180,000 »	
9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000 »	
10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	129,100 »	
11	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	11,600 »	
A REPORTER. . . fr.			517,060 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS. (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		517,080 .
12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	205,100 "	
13	Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État; subsides; traitement du personnel	74,000 "	
14	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	120,000 "	
15	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses	72,200 "	
16	Personnel du service des défrichements en Campine. (Charge extraord. et temporaire.)	15,300 "	
17	Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire.)	5,000 "	
18	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 "	1,992,750 .
19	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire.)	57,800 "	
20	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel	34,500 "	
21	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	54,700 "	
22	A. Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr. 63,750 "		
	B. Frais des champs d'expériences. 39,375 "		
	C. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. Traitements. Subsides; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles 81,725 .	215,850 "	
	D. Enseignement agricole dans les écoles normales 6,000 "		
	E. Enseignement agricole dans les écoles d'adultes. (Écoles d'hiver.) . . . 25,000 .		
23	Eaux et forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.; traitements de disponibilité; dépenses diverses	452,255 "	
24	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État; boisement des dunes domaniales, etc.	97,000 "	
25	Défrichement; reboisement; pisciculture; subsides aux communes; dépenses diverses; repeuplement des cours d'eau	24,000 .	
	A REPORTER. fr.		2,500,790 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		2,509,790 .
	CHAPITRE IV.		
	INDUSTRIE.		
26	Traitement et frais de route de l'inspecteur général de l'Industrie	9,500 .	
27	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 .	
28	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, écoles ménagères, matériel, inspection, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses. — Commission de travail; impression des documents et dépenses diverses.	561,500 .	
29	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	20,050 .	678,450 .
30	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	22,200 .	
31	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions.	3,500 .	
32	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	3,700 .	
33	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle.	3,000 .	
	CHAPITRE V.		
	POIDS ET MESURES.		
34	Traitement des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,350 .	
35	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 .	138,350 .
36	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 .	
	A REPORTER. fr.		3,318,590 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		3,318,590 .
	CHAPITRE VI.		
	LETTRES ET SCIENCES.		
57	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1852; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	151,100 .	
58	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation de Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique.	220,073 .	
59	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	21,000 .	
40	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 .	
41	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	55,750 .	
42	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.	54,400 .	
43	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général.	93,400 .	
44	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions.	75,700 .	
45	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	75,700 .	
46	— — matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	50,850 .	921,475 .
47	Archives du royaume à Bruxelles; personnel.	57,000 .	
	A REPORTER. fr.		4,240,065 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		4,240,065 .
48	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents. .	8,200 .	
49	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	59,750 .	
50	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200 .	
CHAPITRE VII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
51	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	351,750 .	
52	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 .	
53	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien	8,850 .	
	A REPORTER. fr.		4,240,065 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		4,240,063 »
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
54	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	420,080 »	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	39,600 »	
56	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	91,260 »	
57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 »	
58	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	39,400 »	
	<i>Monuments publics.</i>		
59	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	1,691,903 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
60	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 »	
	A REPORTER fr.		5,931,966 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		5,951,966 *
61	Commission royale des monuments. Personnel.	12,950 *	
62	— — — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 "	
63	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 "	
64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,000 "	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 *	
66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	77,208 "	
67	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 *	
68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des jurés de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 64 du Budget).	173,000 "	
	CHAPITRE VIII.		
	PONTS ET CHAUSSEES. — BATIMENTS CIVILS.		
69	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration centrale des ponts et chaussées	283,869 *	
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
70	Entretien des routes et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	3,670,000 "	
71	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	31,000 "	
	A REPORTER. fr.		5,951,966 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		5,931,900 »
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
72	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.	700,000 »	
75	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	174,000 »	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders; des lignes télégraphiques des voies navigables.		
74	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières .	2,010,070 »	
75	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	230,000 »	
	<i>Plantations.</i>		
76	Plantations nouvelles	15,000 »	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
77	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	30,000 »	10,395,204 »
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.		
78	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	810,330 »	
79	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	20,500 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
80	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000 »	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
81	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,007,800 »	
82	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,120,585 »	
85	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	19,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.		16,327,170 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		16,327,170 .
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
84	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice	150,050 .	
85	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles	59,000 .	
	CHAPITRE IX.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
86	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration centrale des mines	42,525 .	
87	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	32,000 .	
88	Matériel.	640 .	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
89	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	525,050 .	
90	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 .	462,815 .
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.		
91	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 .	
	SECTION 4. — Impressions, etc.		
92	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 .	
	CHAPITRE X.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
93	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. .	500 .	
	A REPORTER. fr.		16,780,985 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		16,789,985 •
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
94	Frais de route et de séjour.	300 •	
95	Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 •	10,200 •
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
96	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 •	
	CHAPITRE XI.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
97	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,656 •	24,656 •
	CHAPITRE XII.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
98	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse.	18,000 •	
99	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions	1,100 •	19,100 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS. fr.		16,845,941 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENT S

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1889.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																													
CHAPITRE I ^{er} .																																															
ADMINISTRATION CENTRALE.																																															
<i>Personnel.</i>																																															
1	.	Traitement du Ministre																																													
		Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, du secrétariat gé- néral, des administrations de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts :																																													
		<table> <tr> <th>GRADES.</th><th>N OMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th></tr> <tr> <td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>12,000</td></tr> <tr> <td>Directeurs et inspecteurs généraux</td><td>4</td><td>9,000 à 12,000</td></tr> <tr> <td>Directeurs</td><td>5</td><td>7,000 à 8,000</td></tr> <tr> <td>Chefs de division, inspecteur principal et inspecteurs</td><td>8</td><td>5,500 à 6,500</td></tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td><td>5</td><td>4,200 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Gardes généraux</td><td>4</td><td>2,400 à 3,200</td></tr> <tr> <td>Commis de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td><td>19</td><td>1,100 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Commis d'ordre, id.</td><td>18</td><td>1,000 à 2,600</td></tr> <tr> <td>Employés temporaires</td><td>9</td><td>1,000 à 1,500</td></tr> <tr> <td>Imprimeur-autographe et agent photographe</td><td>1</td><td>925 à 2,000</td></tr> <tr> <td>Huissiers messagers</td><td>14</td><td>1,100 à 2,500</td></tr> <tr> <td>Concierges</td><td>4</td><td>600 à 1,500</td></tr> <tr> <td>Boute-feu</td><td>7</td><td>1,080 à 1,200</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td><td>8</td><td>600 à 800</td></tr> </table>	GRADES.	N OMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général	1	12,000	Directeurs et inspecteurs généraux	4	9,000 à 12,000	Directeurs	5	7,000 à 8,000	Chefs de division, inspecteur principal et inspecteurs	8	5,500 à 6,500	Chefs de bureau	5	4,200 à 5,000	Gardes généraux	4	2,400 à 3,200	Commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	19	1,100 à 4,000	Commis d'ordre, id.	18	1,000 à 2,600	Employés temporaires	9	1,000 à 1,500	Imprimeur-autographe et agent photographe	1	925 à 2,000	Huissiers messagers	14	1,100 à 2,500	Concierges	4	600 à 1,500	Boute-feu	7	1,080 à 1,200	Nettoyeuses	8	600 à 800
GRADES.	N OMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																													
Secrétaire général	1	12,000																																													
Directeurs et inspecteurs généraux	4	9,000 à 12,000																																													
Directeurs	5	7,000 à 8,000																																													
Chefs de division, inspecteur principal et inspecteurs	8	5,500 à 6,500																																													
Chefs de bureau	5	4,200 à 5,000																																													
Gardes généraux	4	2,400 à 3,200																																													
Commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	19	1,100 à 4,000																																													
Commis d'ordre, id.	18	1,000 à 2,600																																													
Employés temporaires	9	1,000 à 1,500																																													
Imprimeur-autographe et agent photographe	1	925 à 2,000																																													
Huissiers messagers	14	1,100 à 2,500																																													
Concierges	4	600 à 1,500																																													
Boute-feu	7	1,080 à 1,200																																													
Nettoyeuses	8	600 à 800																																													
2																																															
<i>Matériel.</i>																																															
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier 25,660 »																																													
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 26,900 »																																													
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 20,500 »																																													
	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 13,000 »																																													
	e.	Menues dépenses 5,000 »																																													
<i>Frais de déplacement.</i>																																															
4	.	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires																																													
<i>Honoraires des avocats.</i>																																															
5	.	Honoraires des avocats du Département																																													
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
527,000 »	527,000 »	»	»	527,000 »	294,000 »	
91,060 »	91,060 »	»	»	91,060 »	92,111 »	
29,900 »	29,900 »	»	»	29,900 »	50,695 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	25,000 »	27,780 »	
498,960 »	498,960 »	»	»	493,960 »	465,586 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veufs et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
8	»	Indemnités pour bestiaux abattus.
9	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses
10	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
11	»	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture
12	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 13,000 »
	b.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles 180,000 »
	c.	Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne 2,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de mission ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture . . . 10,100 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,800	10,800	»	»	10,800	10,952 »	
7,300	7,300	»	»	7,300	7,300 »	
18,100	18,100	»	»	18,100	18,252 »	
a) 180,000	180,000	»	»	180,000	126,733 »	a) Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 13, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
142,000	142,000	»	»	142,000	138,657 »	
129,100	129,100	»	»	124,100	113,077 »	
11,600	11,600	»	»	11,600	9,600 »	
205,100	205,100	»	»	251,100	247,582 »	
667,800	667,800	»	»	705,800	635,629 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
		REPORT. fr.																																																												
13	a.	Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État; subsides 49,000 >																																																												
	b.	Id. id. traitement du personnel 25,000 >																																																												
14	>	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.																																																												
		Institut agricole. — Personnel.																																																												
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>6,500 à 7,500</td><td>7,000</td></tr><tr><td>Sous-directeur</td><td>1</td><td>6,000 à 7,000</td><td>6,500</td></tr><tr><td>Professeurs</td><td>6</td><td>5,500 à 6,500</td><td>36,000</td></tr><tr><td>Chargés de cours</td><td>"</td><td>"</td><td>2,700</td></tr><tr><td>Répétiteurs</td><td>4</td><td>2,500 à 3,500</td><td>13,500</td></tr><tr><td>Agent comptable</td><td>1</td><td>5,000 à 4,000</td><td>3,500</td></tr><tr><td>Econome</td><td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Bibliothécaire conservateur des collections</td><td>1</td><td>2,000 à 2,500</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Préparateur de chimie</td><td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Surveillants</td><td>2</td><td>1,600 à 2,000</td><td>4,000</td></tr><tr><td>Jardinier démonstrateur</td><td>1</td><td>1,200 à 1,600</td><td>1,600</td></tr><tr><td>Hommes de service, concierge</td><td>4</td><td>1,100 à 1,500</td><td>5,200</td></tr><tr><td>Indemnité de logement à trois agents</td><td>"</td><td>"</td><td>2,500</td></tr><tr><td></td><td>23</td><td></td><td>89,500</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Directeur	1	6,500 à 7,500	7,000	Sous-directeur	1	6,000 à 7,000	6,500	Professeurs	6	5,500 à 6,500	36,000	Chargés de cours	"	"	2,700	Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500	Agent comptable	1	5,000 à 4,000	3,500	Econome	1	2,000 à 3,000	3,000	Bibliothécaire conservateur des collections	1	2,000 à 2,500	2,000	Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,000	Surveillants	2	1,600 à 2,000	4,000	Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,600	1,600	Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,500	5,200	Indemnité de logement à trois agents	"	"	2,500		23		89,500
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																											
Directeur	1	6,500 à 7,500	7,000																																																											
Sous-directeur	1	6,000 à 7,000	6,500																																																											
Professeurs	6	5,500 à 6,500	36,000																																																											
Chargés de cours	"	"	2,700																																																											
Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500																																																											
Agent comptable	1	5,000 à 4,000	3,500																																																											
Econome	1	2,000 à 3,000	3,000																																																											
Bibliothécaire conservateur des collections	1	2,000 à 2,500	2,000																																																											
Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,000																																																											
Surveillants	2	1,600 à 2,000	4,000																																																											
Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,600	1,600																																																											
Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,500	5,200																																																											
Indemnité de logement à trois agents	"	"	2,500																																																											
	23		89,500																																																											
		École d'horticulture de Vilvorde.																																																												
		<table><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>5,000</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Professeurs</td><td>6</td><td>800 à 1,400</td><td>6,500</td></tr><tr><td>Chefs de culture</td><td>2</td><td>2,000 à 2,400</td><td>4,400</td></tr><tr><td>Surveillant</td><td>1</td><td>"</td><td>1,000</td></tr><tr><td></td><td>10</td><td></td><td>16,900</td></tr></table>	Directeur	1	5,000	5,000	Professeurs	6	800 à 1,400	6,500	Chefs de culture	2	2,000 à 2,400	4,400	Surveillant	1	"	1,000		10		16,900																																								
Directeur	1	5,000	5,000																																																											
Professeurs	6	800 à 1,400	6,500																																																											
Chefs de culture	2	2,000 à 2,400	4,400																																																											
Surveillant	1	"	1,000																																																											
	10		16,900																																																											
		École d'horticulture de Gand.																																																												
		<table><tr><td>Professeurs</td><td>5</td><td>500 à 3,300</td><td>10,000</td></tr><tr><td></td><td>5</td><td></td><td>10,000</td></tr></table>	Professeurs	5	500 à 3,300	10,000		5		10,000																																																				
Professeurs	5	500 à 3,300	10,000																																																											
	5		10,000																																																											
15	>	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses.																																																												
16	>	Service des défrichements en Campine. — Personnel. — Traitements :																																																												
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>5,500</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>1,800</td></tr><tr><td>Irrigateurs</td><td>5</td><td>6,800</td></tr><tr><td>Frais de bureau et frais de route</td><td>"</td><td>1,200</td></tr><tr><td></td><td>7</td><td>15,300</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Directeur	1	5,500	Commis	1	1,800	Irrigateurs	5	6,800	Frais de bureau et frais de route	"	1,200		7	15,300																																										
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																																																												
Directeur	1	5,500																																																												
Commis	1	1,800																																																												
Irrigateurs	5	6,800																																																												
Frais de bureau et frais de route	"	1,200																																																												
	7	15,300																																																												
		A REPORTER. fr.																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
667,800	667,800	»	»	705,800	635,629	
74,000	74,000	»	»	»	»	
120,000	120,000	»	»	120,000	117,337	
72,200	72,200	»	»	72,200	71,977	
a) 15,500	15,500	»	»	15,500	20,639	a) Charge extraordinaire et temporaire.
949,300	949,500	»	»	913,300	845,582	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
949,300	949,300	»	»	913,300	845,582	
a) 5,000	5,000	»	»	6,000	3,825	a) Charge extraordinaire
102,525	102,525	»	»	102,525	102,255	
b) 57,800	57,800	»	»	57,800	57,767	b) Y compris une somme de 6,000 francs en charge extraordinaire.
54,300	54,300	»	»	54,300	54,500	
54,700	54,700	»	»	54,700	54,699	
215,850	215,850	»	»	186,550	143,922	
1,419,475	1,419,475	»	»	1,354,975	1,242,550	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
23 (suite.)	b.	Indemnités de déplacement et de bureau des inspecteurs	5,400 »
	c.	Id. id. id. de certains chefs de cantonnement	1,500 »
	d.	Id. de frais de route et de séjour des membres des commissions d'études, d'aménagement et de reboisement	4,000 »
	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, inté- rims, etc.	16,500 »
	f.	Indemnité à l'agent chargé du cours des gardes	600 »
	g.	Armement et équipement	1,500 »
	h.	Traitements de disponibilité	»
	i.	Dépenses diverses	1,365 »
		<i>Forêts domaniales.</i>	
24	a.	Travaux de culture et d'amélioration	56,000 »
	b.	Construction et entretien de maisons forestières	5,000 »
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.	25,000 »
	d.	Arpentage des coupes	3,500 »
	e.	Boisement des dunes domaniales	7,500 »
		<i>Défrichement. — Reboisement. — Pisciculture.</i>	
25	a.	Subsides aux communes pour reboisement de terrains incultes. — Dépenses diverses	13,000 »
	b.	Repeuplement des cours d'eau	11,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,419,475	1,419,475	»	»	1,354,975	1,242,330	
452,255	452,255	»	»	452,255	477,250	
97,000	97,000	»	»	89,500	85,612	
24,000	24,000	»	»	24,000	23,402	
1,992,730	1,992,730	»	»	1,920,730	1,828,594	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
INDUSTRIE.		
26	a.	Traitement de l'inspecteur général de l'industrie 7,000 »
	b.	Frais de route 2,500 »
27	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 50,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves 5,000 »
28	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles. — Écoles ménagères — Subsidés. — Matériel. — Missions. — Subsidés aux expositions. — Dépenses diverses. — Commission du travail; impression des documents et dépenses diverses 506,500 »
	b.	Traitement de l'inspecteur 5,000 »
	c.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
29	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 17,950 »
	b.	Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels 2,100 »
50	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes, 26 agents (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires.)
31	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression.
32	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879
33	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
9,500	9,500	"	"	9,500	7,597	
55,000	55,000	"	"	55,000	48,850	
561,500	561,500	"	"	561,500	555,690	
20,050	20,050	"	"	30,050	22,154	
"	"	"	"	"	"	
22,200	22,200	"	"	21,000	20,532	
3,500	3,500	"	"	3,500	2,608	
3,700	3,700	"	"	3,700	3,099	
3,000	3,000	"	"	5,000	2,664	
"	"	"	"	"	"	
678,450	678,450	"	"	687,250	460,994	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE V.						
POIDS ET MESURES.						
		CLASSE.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	
34	a.	Personnel, traitement des vérificateurs .	1 ^{re}	9	4,000 à 5,000	42,500
			2 ^e	7	3,000 à 3,500	24,500
			adjoints	4	2,000 à 2,500	10,850
	b.	Frais d'intérim et d'inspection . . .	. . .	. . .		4,500
33	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs				
36	»	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures .				
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.						
CHAPITRE VI (1).						
LETTRES ET SCIENCES.						
57	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples.	36,000 »			
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Dens, Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés.	4,500 »			
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	12,000 »			
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882	a) 3,000 »			
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et sciences; dépenses diverses	38,900 »			
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . .	53,000 »			
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers.	4,000 »			
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux	4,500 »			
	i.	Publication d'une bibliographie nationale	13,200 »			
A REPORTER. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
82,350	82,350	»	»	82,350	74,749	
36,000	36,000	»	»	36,000	34,675	
12,000	12,000	»	»	12,000	5,658	
130,350	130,350	»	»	130,350	115,082	
(1) Annexe n° 1.						
b) 151,100	156,100	»	c) 5,000	156,100	161,917	a) Concours quinquennal des sciences physiques et mathématiques (période 1884-1888). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 6,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i. c) Charge éteinte. Double concours de 1888.
151,100	156,100	»	5,000	156,100	161,917	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
38	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn.	69,075 »
	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays.	5,000 »
	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique	20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale	8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	6,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique	112,000 »
39	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local	15,000 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	6,000 »
40	»	Palais des Académies: traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	
41	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
42	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
43	»	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	
44	»	— matériel et acquisitions	
45	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
46	»	— — matériel et acquisitions	
47	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	
48	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
49	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
			A REPORTER.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
151,400 »	156,400 »	»	5,000 »	156,400 »	161,917 »	
220,073 »	220,073 »	»	»	188,073 »	186,562 »	
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	»	
8,850 »	8,850 »	»	»	8,850 »	6,976 »	
55,750 »	55,750 »	»	»	55,750 »	53,749 »	
54,400 »	54,400 »	»	»	54,400 »	54,399 »	
93,400 »	93,400 »	»	»	92,400 »	92,400 »	
75,700 »	75,700 »	»	»	75,700 »	75,700 »	
75,700 »	75,700 »	»	»	75,700 »	69,214 »	
a) 50,350 »	50,350 »	»	»	69,550 »	65,131 »	a) Dont 18,000 francs de charge extraordinaire.
57,000 »	57,000 »	»	»	57,000 »	58,516 »	
8,200 »	8,200 »	»	»	8,200 »	8,199 »	
59,750 »	59,750 »	»	»	59,750 »	56,133 »	
900,273 »	914,273 »	»	5,000 »	900,273 »	868,696 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
50	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	3,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	5,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
			TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
			CHAPITRE VII (1).
			BEAUX-ARTS.
			<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (2).</i>
51	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés.	fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	15,000 »
	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses.	15,250 »
	g.	Dixième et dernière annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens.	4,500 »
52	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions	
53	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et entretien des locaux	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
909,273	914,273	»	5,000	900,273	868,696	
a) 12,200	12,200	»	»	12,200	14,496	a) Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.
921,473	926,473	»	5,000	912,473	883,192	
DIMINUTION. . . fr.		5,000				(1) Annexe n° 1.
						(2) Annexe n° 3.
b) 351,750	351,750	»	»	351,750	506,199	b) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 20,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	40,000	13,600	
8,850	8,850	»	»	8,850	7,617	
400,600	400,600	»	»	400,600	527,416	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
54	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien fr. 112,589 »
	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers: École des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin 250,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. . . . 20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 36,500 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
55	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel 25,625 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance 7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur 6,500 »
56	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue. . . . 84,775 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. . . . 3,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. . . . 3,450 »
57	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel
58	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique
		<i>Monuments publics (1).</i>
59	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
400,600 »	400,600 »	»	»	400,600 »	527,416 »	
429,089 »	429,089 »	»	»	429,089 »	420,467 »	
59,600 »	39,600 »	»	»	37,800 »	35,299 »	
91,260 »	91,260 »	»	»	93,060 »	68,060 »	
21,250 »	21,250 »	»	»	21,250 »	21,250 »	
a) 39,400 »	39,400 »	»	»	39,400 »	39,591 »	a) Dont 4,000 francs de charge extraordinaire.
75,000 »	75,000 »	»	»	75,000 »	14,596 »	
1,096,199 »	1,096,199 »	»	»	1,096,199 »	926,479 »	

(1) Voir annexe n° 3.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>
60	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. 74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. 12,000 »
61	»	Commission royale des monuments. — Personnel
	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission 6,200 »
62	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs 8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication 2,500 »
63	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
64	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses.
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
65	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
66	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
67	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique 13,000 »
68	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale et pension des lauréats de ces concours; dépenses diverses 44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 3,000 »
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 54 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
1,096,199	1,096,199	»	»	1,096,199	926,479	
86,000	86,000	»	»	86,000	63,165	
12,950	12,950	»	»	12,950	17,866	
17,200	17,200	»	»	17,200	16,450	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,006	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,696	
164,820	164,820	»	»	164,820	160,060	
77,208	77,208	»	»	77,208	77,208	
54,526	54,526	»	»	54,526	55,726	
a) 175,000	175,000	»	»	173,000	172,978	a: Dont 11,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,691,903	1,691,903	»	»	1,691,903	1,497,634	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																													
CHAPITRE VIII.																															
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.																															
69	»	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration centrale des ponts et chaussées :																													
		GRADES.	<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th></tr><tr><td>1</td><td>12,000</td></tr><tr><td>3</td><td>10,500</td></tr><tr><td>4</td><td>8,000 et 9,000</td></tr><tr><td>2</td><td>5,500 à 7,000</td></tr><tr><td>6</td><td>5,500 à 6,500</td></tr><tr><td>2</td><td>4,200 à 5,000</td></tr><tr><td>4</td><td>2,700 à 5,000</td></tr><tr><td>30</td><td>1,100 à 4,000</td></tr><tr><td>4</td><td>1,500 à 1,800</td></tr><tr><td>8</td><td>1,700 à 2,500</td></tr><tr><td>2</td><td>700 à 1,200</td></tr><tr><td>5</td><td>1,100 à 1,200</td></tr><tr><td>6</td><td>750 et 800</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	1	12,000	3	10,500	4	8,000 et 9,000	2	5,500 à 7,000	6	5,500 à 6,500	2	4,200 à 5,000	4	2,700 à 5,000	30	1,100 à 4,000	4	1,500 à 1,800	8	1,700 à 2,500	2	700 à 1,200	5	1,100 à 1,200	6	750 et 800
NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																														
1	12,000																														
3	10,500																														
4	8,000 et 9,000																														
2	5,500 à 7,000																														
6	5,500 à 6,500																														
2	4,200 à 5,000																														
4	2,700 à 5,000																														
30	1,100 à 4,000																														
4	1,500 à 1,800																														
8	1,700 à 2,500																														
2	700 à 1,200																														
5	1,100 à 1,200																														
6	750 et 800																														
PREMIÈRE SECTION.																															
PONTS ET CHAUSSÉES.																															
70	a.	Entretien ordinaire des routes et des parcs publics, entretien de nouvelles sections. fr.	2,700,000																												
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Payement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	400,000																												
	c.	Travaux de construction et rectification de routes; allocation de subsides	370,000																												
71	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans le prix d'adjudication des baux d'entretien des routes																													
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.																															
DEUXIÈME SECTION.																															
BATIMENTS CIVILS.																															
72	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.																													
73	»	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils																													
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
285,869	285,869	»	»	285,869	292,750	
3,670,000	3,670,000	»	»	3,670,000	3,655,471	
51,000	31,000	»	»	31,000	40,802	
3,984,869	3,984,869	»	»	3,984,869	3,989,023	
700,000	700,000	»	»	730,000	615,370	
174,000	174,000	»	»	199,000	197,250	
874,000	874,000	»	»	929,000	812,620	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS, ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr. 552,500 »
b.		Sambre 165,500 »
c.		Rivière et canal de l'Ourlbe 76,500 »
d.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements 146,000 »
e.		— de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé 119,500 »
f.		— de Maestricht à Bois-le-Duc 70,000 »
g.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut 158,800 »
h.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo 8,000 »
i.		— — vers Hasselt 26,000 »
j.		— — vers Turnhout 18,500 »
k.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor 18,200 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale; Escaut maritime et port d'Anvers 129,700 »
m.		Haine 3,000 »
n.		Lys 101,450 »
o.		Dendre 4,500 »
p.		Durme 2,600 »
q.		Rupel 14,000 »
r.		Nèthe inférieure et grande Nèthe 11,500 »
s.		Petite Nèthe canalisée 18,000 »
t.		Dyle et Demer 28,500 »
u.		Senne 5,800 »
v.		Canal du Centre 19,000 »
w.		— de Mons à Condé 31,000 »
x.		— de Pommerœul à Antoing 58,200 »
y.		— de la Lys à l'Yperlée 5,800 »
z.		— de Roulers à la Lys 15,000 »
a'.		— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst 79,000 »
b'.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges 7,000 »
c'.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand 146,700 »
d'.		— de Plasschendaede à Nieuport 12,500 »
e'.		— de Selzaete à la mer du Nord 50,500 »
f'.		— de Gand à Terneuzen 109,200 »
g'.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede 5,000 »
BASSIN DE L'YSER.		
h'.		Yser 16,000 »
i'.		Canal de Loo 7,500 »
j'.		— d'Ypres à l'Yser 8,120 »
k'.		— de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France et canal d'écoulement dit : Langeleed et coupure entre le Bommelaarsvaart et le Koolofvaart 10,000 »
DIVERS.		
l'.		Barrage de la Gileppe 1,000 »
m'.		Lignes télégraphiques 25,000 »
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,019,070	2,174,610	"	155,540	2,001,950	1,967,815	
2,019,070	2,174,610	"	155,540	2,001,950	1,967,815	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>
			BASSIN DE LA MEUSE.
75	a.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg fr.	70,000 »
	b.	Sambre	15,000 »
	c.	Rivière et canal de l'Ourthe	15,000 »
	d.	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	5,000 »
	e.	— de Liège à Maestricht et embranchements vers la Meuse, à Visé	5,000 »
	f.	— de Maestricht à Bois-le-Duc	6,000 »
	g.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	5,000 »
	h.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	2,500 »
	i.	— — vers Hasselt	6,000 »
			BASSIN DE L'ESCAUT.
	j.	Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers	50,300 »
	k.	Lys	15,000 »
	l.	Dendre	»
	m.	Dyle et Demer	5,000 »
	n.	Canal de Mons à Condé	5,000 »
	o.	— de Pommerœul à Antoing	4,000 »
	p.	— de Roulers à la Lys	3,000 »
	q.	— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord à Heyst	2,000 »
	r.	— de Gand à Ostende et raccordement du bassin de commerce, à Gand	14,000 »
	s.	— de Gand à Terneuzen	10,000 »
			BASSIN DE L'YSER.
	t.	Yser	»
	u.	Canal de Loo	5,500 »
	v.	— de Nieuport par Furnes à la frontière de France et canal d'écoulement dit « Langeleed »	3,200 »
	w.	— Canal d'Ypres à l'Yser	5,500 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,049,070	2,174,610	r	155,540	2,001,930	1,967,815	
230,000	230,000	»	»	222,550	209,994	
2,249,070	2,404,610	»	155,540	2,224,500	2,177,809	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Plantations.</i>
76	»	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
77	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passages existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a	Port d'Ostende 259,300 »
	b	Port de Nieuport 183,000 »
78	c	Port de Blankenberghe 49,000 »
	d	Côtes 310,000 »
	e	Phares et fanaux 7,030 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,249,070	2,404,610	»	155,540	2,224,500	2,177,809	
15,000	15,000	»	»	15,000	14,466	
50,000	50,000	»	»	42,500	29,959	
2,294,070	2,449,610	»	155,540	2,282,000	2,222,234	
DIMINUTION . . fr.		155,540				
810,530	710,530	100,000	»	776,530	997,566	
810,530	710,530	100,000	»	776,530	997,566	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		Travaux d'amélioration des ports , côtes , phares et fanaux.				
79	a	Port d'Ostende	fr.	,		
	b	Port de Nieuport		,		
	c	Côtes	20,000	»		
	d	Phares et fanaux	500	»		
		TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. . . fr.				
		CINQUIÈME SECTION.				
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
80	,	Études de projets; frais de levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.				
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION . . . fr.				
		SIXIÈME SECTION.				
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
81	,	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES régemen- talres. effectifs.	Observations.	
		Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe. .	9,000	5	5	
		Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe. .	8,000	10	8	
		Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	5	6	
		Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	5	7	
		Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000	12	11	dont 1 adjoint au corps.
		Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	23	21	
		Id. de 3 ^e classe.	2,700 - 3,100	11	14	dont 4 faisant fonctions d'ingé- nieur d'arrondissement.
		Conducteur principal de 1 ^{re} classe	4,500 à 5,500	12	12	
		Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000	20	19	
		Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,900 - 3,200	42	42	dont 1 adjoint au corps.
		Id. de 2 ^e classe.	2,350 - 2,600	40	40	
		Id. de 3 ^e classe	1,900 - 2,100	40	31	
		REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
810,550	710,550	100,000	.	776,530	997,566	
20,500	54,000	,	15,500	82,000	78,856	
831,050	744,550	100,000	15,500	858,530	1,076,422	
AUGMENTATION. . fr.		86,500				
75,000	75,000	,	,	75,000	54,827	
75,000	75,000	,	,	75,000	54,827	
1,007,800	1,007,800	,	,	1,007,800	1,006,988	
1,007,800	1,007,800	,	,	1,007,800	1,006,988	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
82		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.			
GRADES.		TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
			régimen- taires.	effectif.	
Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.					
Chef de division		3,000	11	1	à titre personnel.
Chef de bureau		4,500		2	idem.
		3,500 - 4,000		8	
Commis-chef.		3,500	18	1	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
		2,800 - 3,200		12	dont 1 payé sur ressources extra-ordinaires.
Commis-dessinateur.		2,800	20	1	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
		1,500 à 2,500		13	dont 10 payés sur ressources extra-ordinaires.
Commis de 1 ^{re} classe		2,800	53	4	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
		2,200 - 2,500		51	dont 5 payés sur ressources extra-ordinaires.
Id. de 2 ^e classe.		1,650 - 2,000	30	23	dont 2 payés idem.
Id. de 3 ^e classe.		1,100 - 1,300	10	12	dont 1 payé idem.
Surveillant.		2,800	30	2	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
		1,800 à 2,500		27	
Messenger		1,100 - 1,300	11	11	
Messenger temporaire		65 fr. et 90 fr. par mois.	"	2	
Id. temporaire au service des bureaux des ingénieurs.		5 fr. par jour à 275 fr. p. mois.	"	99	dont 47 payés sur ressources extra-ordinaires.
Id. temporaire au service des études et de la surveillance des travaux		fr. 3 50 par jour à 250 fr. p. mois.	"	71	dont 57 payés idem.
Personnel des voies navigables.					
Sous-conservateur		2,000	"	1	
Sergent d'eau		1,000 à 1,500	"	20	
Garde-rivière		900 à 1,300	"	24	
Garde-canal.		775 à 1,200	"	32	
À REPORTER. fr.					

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires. effectifs.	Observations.
		REPORT. fr.			
Personnel des voies navigables (SUITE).					
		Garde-canal-pontonnier	825	"	1
		Garde-digues	80 fr. par mois	"	1
		Chef-garde-dunes	1,550	"	1
		Garde-dunes.	775 à 1,000	"	9
		Garde-souterrain	825	"	1
		Cantonnier maritime	900	"	2
		Gardien de barrage	1,200	"	1
		Chef-éclusier.	1,550 à 2,200	"	4
		Éclusier-receveur	450 à 1,400	"	55
		Éclusier receveur principal.	725	"	1
		Éclusier-contrôleur.	775 à 1,500	"	12
		Éclusier-barragiste	900 à 1,200	"	10
		Éclusier-garde-rivière	900 à 1,200	"	2
		Éclusier-machiniste.	1,300	"	1
		Éclusier-garde-canal	1,200	"	1
		Éclusier.	50 fr. p. mois 1,200 fr. par an.	"	150
		Chef-aide-éclusier.	1,000 - 1,100	"	4
		Aide-éclusier-chauffeur	775	"	1
		Aide-éclusier machiniste	1,000	"	1
		Aide-éclusier-garde-déversoir.	1,100	"	1
		Aide-éclusier.	200 à 1,000	"	108
		Chef-pontonier	1,400	"	1
		Sous-chef-pontonier	1,200	"	1
		Pontonier-garde-rivière	950	"	1
		Pontonier-receveur.	675 à 900	"	4
		Pontonier-contrôleur.	675 à 775	"	4
		Pontonier	180 à 1,100	"	170
		Pontonier-aide-éclusier.	775	"	1
		Aide-pontonier	500 à 775	"	10
		Machiniste-éclusier-receveur	1,050	"	1
		Machiniste.	900 à 1,100	"	2
		Garde-déversoir	675 à 1,000	"	24
		Jaugeur.	350	"	1
		Timonier-chef-plongeur	1,400	"	1
		Machiniste-mécanicien	fr. 4,50 par jour	"	1
		Passeur d'eau	100 à 775	"	4
85		Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil			
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE. 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,128,185	2,128,185	»	»	2,128,185	2,086,452	
19,000	19,000	»	»	25,000	18,488	
2,147,185	2,147,185	»	»	2,153,185	2,104,940	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
SEPTIÈME SECTION.																																			
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.																																			
84	»	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de Justice; frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice																																	
85	»	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles																																	
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.																																	
Récapitulation du chapitre VIII.																																			
1 ^{re} SECTION																																			
2 ^e —																																			
3 ^e —																																			
4 ^e —																																			
5 ^e —																																			
6 ^e —																																			
7 ^e —																																			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.																																	
CHAPITRE IX.																																			
MINES.																																			
86	»	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration centrale des mines :																																	
		GRADES.																																	
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur général</td><td>1</td><td>12,000</td></tr> <tr> <td>Ingénieur en chef-directeur</td><td>1</td><td>8,000</td></tr> <tr> <td>Ingénieur principal</td><td>1</td><td>5,000 à 7,000</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>4,200 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Commis d'ordre de 1^{re} classe</td><td>1</td><td>2,200 à 2,600</td></tr> <tr> <td>Commis de 2^e classe</td><td>1</td><td>1,650 à 2,000</td></tr> <tr> <td>Huissier</td><td>1</td><td>1,700 à 2,500</td></tr> <tr> <td>Concierge</td><td>1</td><td>700 à 1,200</td></tr> <tr> <td>Boute-feu</td><td>1</td><td>1,100 à 1,200</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>750 et 800</td></tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Directeur général	1	12,000	Ingénieur en chef-directeur	1	8,000	Ingénieur principal	1	5,000 à 7,000	Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	Commis d'ordre de 1 ^{re} classe	1	2,200 à 2,600	Commis de 2 ^e classe	1	1,650 à 2,000	Huissier	1	1,700 à 2,500	Concierge	1	700 à 1,200	Boute-feu	1	1,100 à 1,200	Nettoyeuse	1	750 et 800
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																	
Directeur général	1	12,000																																	
Ingénieur en chef-directeur	1	8,000																																	
Ingénieur principal	1	5,000 à 7,000																																	
Chef de bureau	1	4,200 à 5,000																																	
Commis d'ordre de 1 ^{re} classe	1	2,200 à 2,600																																	
Commis de 2 ^e classe	1	1,650 à 2,000																																	
Huissier	1	1,700 à 2,500																																	
Concierge	1	700 à 1,200																																	
Boute-feu	1	1,100 à 1,200																																	
Nettoyeuse	1	750 et 800																																	
1 ^{re} SECTION. — Personnel du conseil.																																			
87	»	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement																																	
88	»	— — — Matériel																																	
2 ^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines.																																			
89	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines des géomètres dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs																																	
90	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines																																	
		A REPORTER . . . fr.																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
150,050	150,050	,	,	96,030	96,030	
39,000	59,000	,	,	8,000	7,659	
189,050	189,050	,	,	104,050	103,689	
3,984,869	3,984,869	,	,	3,984,869	3,989,923	
874,000	874,000	,	,	929,000	812,620	
2,294,070	2,449,610	,	155,540	2,282,000	2,222,254	
831,030	744,530	100,000	13,500	838,530	1,076,422	
75,000	75,000	,	,	75,000	54,827	
2,147,185	2,147,185	,	,	2,153,185	2,104,920	
189,050	189,050	,	,	104,050	103,689	
10,395,204	10,464,244	100,000	169,040	10,386,634	10,363,735	
DIMINUTION. . . fr		69,040				
42,525	42,525	,	,	44,525	44,923	
32,000	32,000	,	,	52,000	52,000	
640	640	,	,	640	640	
325,650	325,650	,	,	525,650	521,350	
10,000	10,000	,	,	10,000	10,000	
410,815	410,815	,	,	410,815	408,915	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		3 ^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.
91	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		4 ^{me} SECTION. — Impressions, etc.
92	•	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.
		CHAPITRE X.
		COMMISSIONS.
		1 ^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
93	•	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		2 ^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
94	•	Frais de route et de séjour.
95	•	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3 ^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
96	•	Frais de route et de séjour; matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr.
		CHAPITRE XI.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
97	•	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2, <i>Personnel</i> .)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.
		CHAPITRE XII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
98	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse
99	•	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Baufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voisés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
410,815	410,815	»	»	410,815	408,915	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000	
7,000	18,000	»	11,000	7,000	7,000	
462,815	473,815	»	11,000	462,815	460,915	
DIMINUTION . fr.		11,000				
500	500	»	»	500	129	
300	300	»	»	300	91	
7,900	7,900	»	»	7,900	6,526	
1,500	1,500	»	»	1,500	320	
10,200	10,200	»	»	10,200	7,066	
24,656	24,656	»	»	24,656	31,924	
24,656	24,656	»	»	24,656	31,924	
18,000	18,000	»	»	18,000	16,687	
1,100	1,100	»	»	1,100	1,100	
19,100	19,100	»	»	19,100	17,787	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> —	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Industrie
V.	Poids et mesures
VI.	Lettres et sciences
VII.	Beaux-arts
VIII.	Ponts et chaussées
IX.	Mines.
X.	Commissions
XI.	Traitements de disponibilité
XII.	Dépenses imprévues
	TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
498,960 »	498,960 »	»	»	495,960 »	465,586 »	
18,100 »	18,100 »	»	»	18,100 »	18,252 »	
1,992,730 »	1,992,730 »	»	»	1,920,750 »	1,828,594 »	
678,450 »	678,450 »	»	»	687,250 »	460,994 »	
130,350 »	130,350 »	»	»	150,550 »	115,082 »	
921,475 »	926,475 »	»	,000 »	912,475 »	885,192 »	
1,691,905 »	1,691,905 »	»	»	1,691,905 »	1,497,654 »	
10,595,204 »	10,464,244 »	»	69,040 »	10,386,634 »	10,563,735 »	
462,815 »	475,815 »	»	11,000 »	462,815 »	460,915 »	
10,200 »	10,200 »	»	»	10,200 »	7,066 »	
24,656 »	24,656 »	»	»	24,656 »	51,924 »	
19,100 »	19,100 »	»	»	19,100 »	17,757 »	
16,843,941 »	16,928,981 »	»	85,040 »	16,758,171 »	16,150,751 »	
DIMINUTION . . . fr.		85,040				

(264)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

ANNEXE N° 1.

L'administration des beaux-arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1888, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1890, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

(266)

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

(Art. 51 et 59.)

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (c).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1888.
Décoration de l'église St-Anne, à Gand	97,000 "	61,726 "	35,274 "	48,006 "
Église St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept	50,000 "	50,000 "	"	b) 50,000 "
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur)	5,000 "	3,000 "	3,000 "	"
Hôtel de ville de Louvain	135,000 "	80,000 "	55,000 "	30,000 "
Exécution à l'aquarelle d'une série de compositions représentant les chars et les groupes de la cavalcade historique de 1880	15,000 "	e) 15,000 "	"	15,00 "
Exécution de onze panneaux décoratifs en fer forgé et bronze, destinés à compléter la rampe du grand escalier des Musées royaux de peinture et de sculpture	f) 25,000 "	25,000 "	"	5,000 "
Exécution de dix statues en marbre blanc, avec socles en pierre, destinées à compléter la décoration artistique du square du Petit-Sablon, à Bruxelles	g) 165,000 "	Beaux-arts 82,500 " 41,250 " Bâtiments civils.	41,250 "	65,000 " 31,500 "
Buste Poelaert	h) 5 000 "	5,000 "	"	5,000 "
A REPORTER fr.	497,000 "	362,476 "	154,524 "	247,506 "

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1887.	de 1888.	de 1889.	à venir	
a) 0,858 "	0,862 "	"	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées, que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
"	"	"	"	a) Contrat passé le 23 novembre 1875, avec M. Canneel, pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État est payée au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
"	"	"	"	b) Contrat du 15 juin 1872, par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs. — Ce travail est terminé.
c) 666 67	666 67	666 66	"	c) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
d) 10,000 "	10,000 "	10,000 "	20,000 "	d) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est actuellement très avancée.
"	"	"	"	e) Par contrat du 20 novembre 1880. M. Lagye s'engage à exécuter ce travail dont l'ensemble formera une frise et comportera 50 sections de 71 centimètres de large sur 51 centimètres de haut, peintes à l'aquarelle. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La mise en train de ces travaux ayant fait constater la nécessité d'introduire certaines modifications dans le programme qui précède, une convention additionnelle du 1 ^{er} août 1882 a fixé à 15,000 francs, la rémunération de l'artiste, eu égard au surcroît d'études et de dépenses qu'entraîneront les modifications dont il s'agit. — Le travail est terminé.
10,000 "	10,000 "	"	"	f) Par contrat du 50 juin 1884, M. Mignon s'engage à exécuter le travail dont il s'agit d'après les données de la décoration ancienne. L'artiste recevra 5,000 francs après approbation des dessins, 10 000 francs après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures et 10,000 francs après approbation et placement des panneaux.
19,500 "	"	"	"	g) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur. La dépense, évaluée à 165,000 francs, se décompose comme suit : 10 statues à 15,000 francs = ... 150,000 " 10 socles en pierre à 1,500 francs = ... 15,000 " TOTAL. . . . fr. 165,000 " L'administration des beaux-arts intervient pour 82,500 francs, l'administration des travaux publics et la ville de Bruxelles chacune pour 41,250 francs.
9,750 "	"	"	"	
"	"	"	"	h) Payable par moitié, au fur et à mesure de l'avancement du travail. Le travail est terminé.
56,774 67	27,528 67	10,666 66	20,000 "	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1885.
REPORT fr.	497,000 "	362,476 "	134,524 "	1247,506 "
Exécution pour le Palais des Beaux-Arts de quatre statues allégoriques avec piédoches en bronze, représentant les quatre grandes époques de l'art : l'Antiquité, le Moyen- âge, la Renaissance et l'Époque moderne	f) 38,000 "	38,000 "	"	24,000 "
Exécution de trois panneaux décoratifs représentant des vues de Bruxelles, de Louvain et de Nivelles destinés à décorer la salle des séances du Conseil provincial du Brabant. . .	j) 23,000 "	13,500 "	7,500 "	9,100 "
Acquisition du modèle en plâtre du groupe : « Le triomphe de Bacchus », par M. Fraikin et exécution en marbre. .	k) 18,000 "	18,000 "	"	13,000 "
Décoration picturale du grand escalier de l'hôtel du Gouver- nement provincial de Liège	l) 80,000 "	45,000 "	15,000 "	45,000 "
Acquisition du modèle en plâtre du groupe : « Un satyre et un enfant », de M. Picquery et exécution en marbre. .	m) 14,000 "	14,000 "	"	10,000 "
Décoration picturale de la grande salle du Palais de Justice d'Anvers.	n) 90,000 "	67,500 "	22,500 "	33,073 "
TOTAUX. fr.	740,000 "	560,476 "	179,524 "	381,679 "

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1887.	de 1888.	de 1889.	à venir.	
56,774 67	27,528 67	10,666 66	20,000	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
14,000 »	»	»	»	i) Les statues l'Antiquité et le Moyen-âge sont commandées à M. Vanderstappen. M. Van Rasbourgh exécutera les statues la Renaissance et l'Époque moderne. Les œuvres auront une hauteur de 2 mètres et les piédouches, 50 centimètres. Le prix de chaque statue avec piédouche est fixé à 9,500 francs payables : 1° 2,000 francs après l'approbation de la maquette; 2° 4,000 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution; 3° 3,500 francs après la réception de la statue et du piédouche coulés en bronze.
6,400 »	»	»	»	j) Contrat du 18 décembre 1885. M. Vander Hecht s'engage à exécuter trois panneaux destinés à la décoration de la salle des séances du conseil provincial du Brabant. La dépense totale est fixée à 23,000 francs, payables au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 15,500 francs par l'État et 7,500 francs par la province. Le travail est terminé.
5,000 »	»	»	»	k) Contrat du 25 décembre 1884. 8,000 francs ont été soldés du chef de l'acquisition du modèle. Une somme de 5,000 francs sera liquidée pendant l'exécution du travail. Les 3,000 francs restants seront réservés jusqu'après l'approbation et la fourniture du groupe en marbre.
»	»	»	»	l) Le travail confié à M. Delpérée comporte deux grands panneaux mesurant chacun 18 mètres, et sept dessus de porte de 5 mètres chacun. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
4,000 »	»	»	»	m) Contrat du 25 décembre 1885. Le modèle de l'œuvre est acquis au prix de 7,000 francs. Les 7,000 francs réservés pour l'exécution en marbre seront soldés comme suit : 1° 3,000 francs après la mise au point du marbre; 2° 4 000 francs après l'exécution de la reproduction approuvée et reçue par l'État.
19,427 »	15,000 »	»	»	n) L'ensemble du travail comporte cinq panneaux. M. Vander Ouderaa est chargé de l'exécution de deux panneaux, l'un d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant : « La punition du parjure », l'autre d'environ 5 mètres sur 6 mètres, représentant : « La destruction de la potence de Jean de Glimes ». M. Devricodt est chargé de l'exécution de deux panneaux l'un d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant : « Les décisions de Vierschaere », l'autre d'environ 5 mètres sur 6 mètres représentant : « L'émancipation du nègre Jean Marie ». M. Ooms est chargé de l'exécution d'un panneau d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant : « La purge criminelle ». Les grands panneaux seront payés à raison de 15,750 francs l'un et les petits panneaux à raison de 10,125 francs. Des à-comptes sont soldés au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
105,601 67	42,528 67	10,666 66	20,000	

ANNEXE 3.

ART 59.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1885.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon	28,000 »	a) 28,000 »	»	16,000 »
Buste Van Eyck, Jean	1,500 »	b) 1,500 »	»	750 »
— Teniers	1,500 »	1,500 »	»	»
— Breughel, Jean	c) 1,500 »	1,500 »	»	»
— Roland de Lattre	2,000 »	d) 2,000 »	»	1,000 »
Statue Anneessens. — Exécution du modèle en plâtre . . .	10,000 »	e) 5,000 »	5,000 »	3,000 »
Buste Van Hasselt, André	2,500 »	f) 2,500 »	»	1,250 »
— Wappers, Gustave	2,500 »	f) 2,500 »	»	1,250 »
— Vande Weyer, Sylvain	2,000 »	g) 2,000 »	»	1,000 »
— Godecharle	2,000 »	h) 2,000 »	»	»
— Nothomb, J.-B.	2,500 »	i) 2,500 »	»	1,250 »
— Nelsens	2,500 »	j) 2,500 »	»	»
A REPORTER . . . fr.	58,500 »	53,500 »	5,000 »	25,500 »

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1886.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1887.	1888.	1889.	à venir.	
					a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
		12,000			a) Contrat de 15 mars 1874. Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représentent : 1° La prise de Jérusalem ; 2° La publication des Assises. M. De Groot a reçu une somme de 6,000 francs après le placement de tables de bronze portant les inscriptions ; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs ; une somme de 12,000 francs sera payée après la réception et le placement des bas-reliefs coulés en bronze.
	750				b) Ces bustes sont à exécuter en bronze pour la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture. Le prix des œuvres est fixé à 1,500 francs. Les bustes de Corneille Devriendt et Jacques De Breucq sont fournis.
	750	750			
	750	750			c) Contrat du 14 mars 1882. Ce buste à exécuter en bronze est destiné à la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture. Une somme de 1,500 francs est affectée à ce travail.
1,000					d) Contrat du 4 septembre 1885. Ces bustes seront exécutés en marbre pour l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts. — Chaque buste sera payé à raison de 2,000 francs. Les bustes de Roland de Lattre, Antoine Spring et de Gerlache sont fournis.
	2,000				e) Contrat du 18 octobre 1881. M. Vingotte s'engage à exécuter un modèle en plâtre d'une statue d'Anneessens à ériger sur la place Joseph Lebeau, à Bruxelles.
1,250					f) Contrats des 28 février et mars 1885. — Le prix de chacun de ces bustes en marbre est fixé à 2,500 francs et sera payé en deux fois, d'après le degré d'avancement du travail. — Ces bustes sont fournis.
1,250					
1,000					g) Contrat du 17 mai 1885. — Exécution en marbre du modèle du buste de Vande Weyer, fait par feu Guillaume Geefs. Le prix de l'œuvre est fixé à 2,000 francs et sera soldé par moitié après la mise au point du marbre et après la réception par le Gouvernement de l'œuvre terminée. Le buste est fourni.
	1,000	1,000			h) Contrat du 8 octobre 1885. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,000 francs payable par moitié après l'approbation du modèle en terre approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre entièrement terminée.
1,250					i) Contrat du 24 octobre 1885. Le prix de ce buste est fixé à 2,500 francs payable en deux fois d'après le degré d'avancement du travail. — Le buste est fourni.
1,250	1,250				j) Contrat du 4 août 1886. Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payable par moitié après approbation du modèle en terre et après la réception de l'œuvre terminée. — Le buste est fourni.
7,000	6,500	14,500			

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE. TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1885.
REPORT. . . . fr.	58,500 *	53,500 *	5,000 *	25,500 *
Buste Gachard	2,500 *	k) 2,500 *	"	"
— Alvin	2,500 *	l) 2,500 *	"	"
— Gallait, L.	2,500 *	m) 2,500 *	"	"
Statue à Van Helmont.	53,871 30	n) 16,580 93	17,290 46	5,000 *
Statue à Palfyn.	30,000 *	o) 15,000 *	15,000 *	"
Monument Rogier.	28,000 *	p) 14,000 *	14,000 *	"
TOTAL. . . . fr	157,871 30	100,580 93	51,290 46	30,500 *

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES LIQUIDÉES SUR 1886.	DÉPENSES À IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1887.	1888.	1889.	à venir.	
7,000 »	6,500 »	14,500 »	»	»	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
2,500 »	»	»	»	»	k) Contrat du 14 août 1888. — Idem. — Le buste est fourni.
»	1,250 »	1,256 »	»	»	l) Idem 5 juillet 1887. — Idem.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	m) Idem 29 novembre 1887. — Idem.
4,000 »	7,580 93	»	»	»	n) Contrat du 31 octobre 1884. — La statue à ériger sur la place du Nouveau Marché-aux-Grains, à Bruxelles, aura 5 mètres de hauteur et sera en marbre de tout premier choix. — Le piédestal sera en pierre bleue, petit granit, entouré d'une balustrade en fer forgé.
»	15,000 »	»	»	»	o) La statue sera érigée à Courtrai.
»	7,000 »	7,000 »	»	»	p) Le monument sera élevé sur la tombe de Charles Rogier, à Saint-Josse-ten-Noode.
15,500 »	38,580 93	24,000 »	»	»	N.B. Une somme de 15,000 francs est promise à la ville de Tournai en vue de l'érection dans cette ville d'une statue à la mémoire du peintre Gallait.

(276)

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1889.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget révisé du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1888, s'élève à la somme de fr. 86,866,778 »

Le projet proposé pour l'exercice 1889 forme un total
de. 87,381,328 »

et présente par conséquent, sur le précédent, une augmentation de fr. 514,550 »

Ainsi que permet de le constater le tableau des développements, cette augmentation comprend :

1° Les compléments de certains crédits portés au projet de Budget de 1888 et dont la justification a été donnée dans le document de la Chambre des Représentants, n° 3, de la session de 1887-1888, pages 163, 166, 167 et 169; ces compléments s'élèvent à la somme de fr. 101,900 »

2° Une augmentation de 400,000 »
sollicitée à l'article 21, littéra *d* (*Chemins de fer*), pour le renouvellement et l'amélioration du matériel.

3° Une augmentation de 18,650 »
sollicitée à l'article 43 (*Marine*) pour payer le traitement d'un second chef pilote à Ostende (3,000 francs) et les traitements de l'équipage d'un nouveau bateau de passage d'Anvers à la Tête-de-Flandre.

Du total de ces crédits, montant à fr. 520,550 »
il faut déduire une somme de 6,000 »

dont la suppression, à l'article 2, est rendue possible par le décès d'un fonctionnaire de l'administration centrale, qui pourra n'être point remplacé. Il reste ainsi l'augmentation de . . . fr. 514,550 »

indiquée ci-dessus.

Ce projet de Budget devra subir ultérieurement les modifications qu'une connaissance plus exacte des besoins de l'exercice 1889 rendra nécessaires.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quatre-vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-un mille trois cent vingt-huit francs (87,581,328 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

JULES VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(280)

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	348,075 »
2	— des fonctionnaires et employés	177,175 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	8,000 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	469,515 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	126,460 »	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	660,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	40,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	11,000 »	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,518,840 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	10,239,614 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	2,671,500 »	
16	Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	1,945,320 »	
A REPORTER. fr.			348,075 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (*Suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		548,075 .
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,660,970 .	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,820,140 .	
19	Primes d'économie et de régularité.	557,300 .	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,670,000 .	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	12,549,000 .	69,037,787 .
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,298,944 .	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,154,500 .	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	590,000 .	
25	Frais d'exploitation	1,941,000 .	
26	Camionnage	1,720,000 .	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000 .	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	35,000 .	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,784,620 .	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	88,464 .	
	CHAPITRE III		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re} — Services communs.		
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	129,294 .	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	97,700 .	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422 .	
	A REPORTER. fr.		69,585,862 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		69,385,862 •
	SECTION 2. — Postes.		
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,641,059 •	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	3,975,543 •	
36	Transport des dépêches	498,590 •	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	603,000 •	13,593,874 •
38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 •	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	723,820 •	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250 •	
	SECTION 3. — Télégraphes.		
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,633,766 •	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	815,890 •	
43	Entretien	288,270 •	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	2,000 •	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,013,938 •	
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	223,180 •	
47	Remises. (Crédit non limitatif).	1,540,000 •	4,261,517 •
48	Subsides.	209,695 •	
49	Traction et matériel	1,274,706 •	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 •	5,000 •
	A REPORTER. . . . fr.		87,248,055 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION	MONTANT	TOTAL
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DES CRÉDITS par article.	par chapitre.
	REPORT. fr.		87,246,055 .
	CHAPITRE VI.		
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	67,000 .	67,000 .
	CHAPITRE VII.		
52	Pensions: premier terme	22,200 .	22,200 .
	CHAPITRE VIII.		
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	30,325 .	30,325 .
	CHAPITRE IX.		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 .	15,750 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. fr.		87,381,328 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

JULES VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1889.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre fr.
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés . . { Secrétariat général 150,750 "
	b.	{ Surveillance des chemins de fer concédés . . . 37,425 "
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. 17,600 "
	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,650 "
5	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles. 30,750 "
6	"	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général fr. 377,115 "
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement Magasin central, fabrication des billets de voyageurs 71,100 "
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,100 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage. 52,800 "
8	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 21,460 "
	c.	Emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central. 29,200 "
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son 23,000 "
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>		
	a.	Imprimés et autographies 235,000 "
	b.	Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc. 66,000 "
9	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, comptes-rendus, cahier des charges, etc.) 200,000 "
	d.	Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité 101,000 "
10	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt
	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales. 6,000 "
12	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 "
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS totals POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	"	"	21,000	21,000	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne, représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1886 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
177,175	183,175	"	6,000	175,250	167,512 35	
8,000	8,000	"	"	6,500	6,413 50	
41,900	41,900	"	"	41,900	41,896 92	
65,000	65,000	"	"	65,000	45,306 74	
35,000	35,000	"	"	35,000	34,040 "	
					150 "	
348,075	354,075	"	6,000	344,050	310,160 51	
					150 "	
DIMINUTION. . fr.		6,000				
469,315	469,315	"	"	458,515	475,764 91	
126,460	126,460	"	"	126,460	120,535 76	
660,000	660,000	"	"	660,000	489,640 51	
					7,993 62	
40,000	40,000	"	"	40,000	40,000 "	
40,000	40,000	"	"	40,000	40,000 "	
11,000	11,000	"	"	11,000	9,355 31	
1,346,775	1,346,775	"	"	1,353,075	1,175,204 52	
					7,993 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 198,070 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . 1,217,870 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 104,300 »
<i>Salaire des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) 8,932,614 »
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.) 4,307,000 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 1,700,000 »
	b.	— de rails et accessoires 534,000 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . 437,500 »
<i>Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances 1,560,000 »
	b.	Fourniture et réparation d'outils, ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 167,320 »
	c.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas dans un bâtiment de l'État 216,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,518,840	1,512,140	(1) 6,700	•	1,457,640	1,580,096 67	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1886 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
10,239,614	10,239,614	"	"	9,590,614	9,476,558 42 146 20	(1) Complément de crédit justifié page 159, doc. n° 3. — Session 1887-1888.
2,671,500	2,671,500	"	"	1,900,000	2,500,000	
1,943,320	1,043,320	"	"	2,583,320	2,425,903 06 51,229 18	
16,373,974	16,366,574	6,700	•	15,531,574	15,082,646 15 51,375 38	
AUGMENTATION. . . fr.		6,700 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 282,000 "
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvision- nements 845,350 "
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 350,480 "
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 96,540 "
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 80,600 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 5,575,000 "
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 2,751,500 "
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. 103,940 "
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœu- vres, etc.) 2,408,700 "
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 278,500 "
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 260,300 "
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,000 "
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 7,500 "
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 3,150,000 "
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 520,000 "
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,101,100 "
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,580,000 "
	c.	Agents en service général (agréés, contre-mâîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 607,000 "
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 2,280,000 "
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,660,970	1,660,970	"	"	1,615,370	1,628,637 05	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1886 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
10,820,140	10,820,140	"	"	10,582,140	10,470,916 31	
557,500	557,500	"	"	555,400	550,175 70 44 80	
5,670,000	5,670,000	"	"	5,570,000	5,506,001 12	
12,549,000	12,143,000	406,000	"	11,540,000	11,554,915 57 21,535 56	
20,257,410	20,817,410	400,000	"	27,671,910	27,491,543 55 21,580 36	
AUGMENTATION. . . fr.		400,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1889

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service. fr. 789,000 "
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 3,180,315 "
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 5,050,720 "
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 276,900 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 3,765,000 "
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 1,876,500 "
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords 515,000 "
24	"	Primes pour encourager la marche régulière des convois.
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,288,000 "
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 645,000 "
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 "
26	"	Camionnage — Prise et remise à domicile.
27	"	Pertes et avaries. — Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux
28	"	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.
"	"	Ristournes à des établissements industriels du bassin du Centre, d'une partie des frais de transport de leurs produits pendant la période de chômage de la navigation sur certaines sections du canal de Charleroi par suite des travaux d'élargissement des embranchements de ce canal
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1880.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
9,206,044	9,280,694	(1) 7,250	"	9,044,582	8,834,302 55	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne, représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1886 et de créances arriérées rattachées audit exercice. (1) Complément d'un crédit justifié p. 163. Doc. n° 3, session 1887-1888.
6,154,500	6,154,500	"	"	5,948,741	6,011,570 70	
500,000	590,000	"	"	590,000	588,918 28	
1,941,000	1,941,000	"	"	1,850,000	1,777,505 91 6,410 05	
1,720,000	1,720,000	"	"	1,720,000	1,719,595 60	
650,000	650,000	"	"	650,000	476,088 66 47,434 92	
55,000	55,000	"	"	55,000	51,852 52	
"	"	"	"	"	11,219 06	
20,187,244	20,170,994	7,250	"	19,658,125	10,250,651 55 53,544 97	
AUGMENTATION. . . fr.		7,250				

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
20	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 706,700 *
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts 1,010,650 *
	c.	Dépôt du timbre. 21,000 *
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 46,270 *
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
30	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 72,064 *
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre . . . 16,400 * (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Services communs		
2 ^e — — Voies et travaux		
3 ^e — — Traction et matériel		
4 ^e — — Transports		
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,784,620	1,784,020	"	"	1,706,570	1,760,111 93	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1886 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
88,464	88,464	"	"	85,720	84,541 61	
1,873,084	1,873,084	"	"	1,792,090	1,844,453 54	
1,346,775	1,346,775	"	"	1,335,976	1,175,204 52 7,993 62	
16,375,274	16,560,574	6,700	"	15,551,574	15,982,646 15 51,375 38	
29,257,410	28,857,410	400,000	"	27,671,910	27,491,543 55 21,580 36	
20,187,244	20,179,994	7,250	"	19,658,123	19,250,651 35 53,544 97	
1,873,084	1,873,084	"	"	1,792,090	1,844,453 54	
69,057,787	68,623,837	413,950	"	65,969,672	65,744,589 11 184,494 83	
AUGMENTATION. . . fr.		413,950				

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III. POSTES ET TÉLÉGRAPHES — PREMIÈRE SECTION. <i>Services communs.</i> <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
51	a.	Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central 41,000 »
	b.	Dépôts, ateliers de fabrication des timbres, commission de réception; service des bâtiments. 87,604 »
52	c.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
<i>Matériel.</i>		
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures 10,000 »
	b.	Loyer 2,422 »
	c.	Éclairage et chauffage. 2,000 »
53	d.	Entretien des locaux situés en dehors des dépendances des stations et des bâtiments indépendants établis dans les stations. 25,000 »
	e.	Acquisition de matériel et d'outillage. 20,000 »
	f.	Entretien du matériel et de l'outillage de l'atelier et du dépôt du timbre 5,000 »
	g.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques 97,000 »
	h.	Approvisionnements divers, menues dépenses 12,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION. <i>Postes.</i> <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
54	a.	Direction centrale et services provinciaux 621,950 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 3,019,089 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.). 140,200 »
55	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 1,567,040 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,670,100 »
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 508,203 »
A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
129,204	127,644	(¹) 1,630	"	113,434	113,397 94	(¹) Transfert de l'article 41. Traitement d'un facteur des télégraphes nommé expéditionnaire.
97,700	95,150	(²) 2,640	"	103,710	94,818 80	(²) Transfert de l'article 42. Salaires de deux ouvriers de l'atelier d'autographie à supporter par les fonds des services communs.
171,422	171,422	"	"	171,422	152,170 45	
398,506	394,216	4,290	"	392,566	360,587 19	
AUGMENTATION. . . fr.		4,290				
3,641,059	3,579,964	(¹) 61,075	"	3,502,276	3,453,449 06	(¹) Complément de crédits justifiés page 165. Doc. n° 3. Session 1887-1888.
3,975,543	3,968,443	(²) 7,100	"	3,955,038	3,893,680 29	(²) Complément d'un crédit justifié page 166. Doc. n° 3. Session de 1887-1888.
7,616,582	7,548,407	68,175	"	7,457,314	7,347,128 35	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carriages entre les bureaux et les stations.	fr. 365,000 "
36	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus.	55,000 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	62,165 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
37	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>)	
38	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel.</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	115,750 "
	b.	Chauffage et éclairage	66,800 "
39	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	147,270 "
	d.	Loyers, frais de régie	338,000 "
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	56,000 "
40	"	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	
"	"	Subvention accordée au Norddeutscher-Lloyd. — Loi du 21 mai 1886 (<i>Monteur du 26, n° 146</i>).	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
41	a.	Direction centrale et surveillance du service.	483,000 "
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérim, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc.	2,028,766 "
	c.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	120,000 "
42	"	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	70,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	41,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	18,000 "
43	d.	Entretien des lignes et des appareils.	106,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	42,540 "
	f.	Loyers	10,000 "
	g.	Abonnements à des réseaux téléphoniques	750 "
44	"	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	
		(Les crédits portés aux articles 51, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION.	fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,616,582 "	7,548,407 "	68,175 "	"	7,455,514 "	7,552,158 35	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1886 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
498,590 "	498,590 "	"	"	517,340 "	515,413 69	
603,000 "	603,000 "	"	"	598,000 "	609,717 12	
10,000 "	10,000 "	"	"	10,000 "	2,740 65	
723,820 "	723,820 "	"	"	708,890 ₃	700,956 34 19,352 02	
5,250 "	5,250 "	"	"	5,250 "	2,048 67	
"	"	"	"	"	40,000 "	
9,455,242 "	9,587,067 "	68,175 "	"	9,272,724 "	9,165,025 80 59,352 02	
AUGMENTATION. . fr.		68,175 "				
2,655,766 "	2,629,266 "	(¹) 4,500 "	"	2,286,586 "	2,245,005 32	
815,890 "	818,550 "	"	(²) 2,640 "	1,091,180 "	1,078,129 97	
288,270 "	288,270 "	"	"	278,270 "	289,968 82	(2) Transf. à l'article 32
2,000 "	2,000 "	"	"	2,000 "	1,587 24	
3,759,926 "	3,738,066 "	4,500 "	2,640 "	3,658,056 "	3,612,689 35	
AUGMENTATION. . fr.		1,860 "				

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
°	1 ^{re}	SECTION. — Services communs.
°	2 ^e	— — Postes.
°	3 ^e	— — Télégraphes.
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
45	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 "
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 490,722 "
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 592,514 "
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys 20,800 "
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
46	"	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
47		Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Credit non limitatif.</i>)
48	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins 207,695 "
	b.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue 2,000 "
<i>Traction et matériel :</i>		
49	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 940,142 "
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 325,864 "
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 "
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200 "
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
308,506	304,216	4,290	"	302,566	360,587 19	N. B Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne, représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1886 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
9,455,242	9,587,067	68,175	"	9,272,724	9,163,023 80 59,352 02	
5,759,926	5,758,066	1,860	"	5,658,036	5,612,689 35	
15,595,674	15,519,349	74,325	"	15,323,326	15,156,300 34 59,352 02	
AUGMENTATION. . fr.		74,325				
1,013,936	981,661	(1) 32,275	"	960,586	880,018 14	(1) Complément jusqu'à concurrence de 13,625 francs de deux crédits justifiés p 169. Doc. n° 3 session 1887-1888. Le restant soit 18,650 francs, est sollicité : 3,000 francs — traitement d'un second chef-pilote à Ostende 15,650 francs — traitements de l'équipage du nouveau bateau de passage d'Anvers à la Tête-de-Flandre.
223,180	199,180	(2) 24,000	"	189,180	173,802 96	(2) Somme transférée de l'article 49.
1,540,000	1,540,000	"	"	1,540,000	1,552,280 92	
209,695	209,695	"	"	103,155	215,153 75	
1,274,706	1,298,706	"	(3) 24,000	1,308,706	952,344 25 11,900 95	(3) Somme transférée à l'article 46.
4,261,517	4,220,242	56,275	24,000	4,101,627	3,771,600 02 11,900 95	
AUGMENTATION. . fr.		32,275				

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
50	•	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
51	•	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
52	•	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
53	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 18,325 »
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. 12,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
54	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 53
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000	2,370 »	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000	2,370 »	
67,000 »	67,000 »	»	»	67,000	66,181 90	
67,000 »	67,000 »	»	»	67,000	66,181 90	
22,200 »	22,200 »	»	»	22,200	15,355 55	
22,200 »	22,200 »	»	»	22,200	15,355 55	
30,325 »	30,325 »	»	»	20,325	20,325 »	
30,325 »	30,325 »	»	»	20,325	20,325 »	
15,750 »	15,750 »	»	»	15,750	15,661 20	
15,750 »	15,750 »	»	»	15,750	15,661 20	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	Récapitulation. I. Administration centrale II. Chemins de fer III. Postes et télégraphes IV. Marine V. Comité mixte de législation VI. Traitements de disponibilité VII. Pensions VIII. Secours. IX. Dépenses imprévues TOTAL DU BUDGET.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
348,075	354,075		6,000	344,650	316,169 51 150	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1886 et de créances arriérées rattachées au dit exercice.
60,037,787	68,623,837	413,950		65,969,672	65,744,589 11 134,494 33	
13,593,674	13,510,349	74,325		13,323,326	13,136,300 34 59,352 02	
4,261,517	4,220,242	32,275		4,191,627	3,771,600 02 41,900 95	
5,000	5,000			5,000	2,570	
67,000	67,000			67,000	66,181 90	
22,200	22,200			22,200	15,353 53	
30,325	30,325			29,325	29,325	
15,750	15,750			15,750	15,661 29	
87,581,328	86,860,778	520,550	6,000	83,968,550 (1)	83,097,550 70 205,897 30	
AUGMENTATION . . . fr.		514,550				(1) Y compris un crédit supplémentaire de 600,000 francs alloué par la loi du 6 août 1887.

(306)

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1889.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits portés au Budget de la Guerre pour l'exercice 1889, sont basés sur l'effectif moyen de 48,403 hommes et 8,974 chevaux, qui a servi de base aux prévisions du Budget de 1888 amendé.

Les crédits demandés pour 1889, s'élèvent à fr.	48,968,100	»
Le crédit demandé pour 1888, s'élève à	46,047,570	»
Il y a donc pour 1889, une diminution de fr.	79,470	»

Les notes ci-après justifient cette diminution.

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *Traitement de l'état-major général.*

Crédit demandé pour 1888. fr.	878,960	»
— pour 1889.	878,600	»
En moins pour 1889 fr.	360	»

Cette diminution provient de la suppression du crédit porté au Budget de 1888 pour l'année bissextile.

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Crédit demandé pour 1888 fr.	270,440	»
— pour 1889	270,400	»
En moins pour 1889 fr.	40	»

Cette diminution provient de la suppression du crédit porté au Budget de 1888 pour l'année bissextile.

ART. 8. — *Traitement de l'intendance.*

Crédit demandé pour 1888 fr.	257,730	»
— pour 1889.	257,700	»
En moins pour 1889 fr.	30	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution provient de la suppression du crédit porté au Budget de 1888 pour l'année bissextile.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé pour 1888.	fr. 14,639,100 »
— pour 1889.	14,616,340 »
En moins pour 1889	fr. 22,760 »

Cette diminution de crédit se justifie comme il suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1888.	EN MOINS qu'au Budget de 1888.
1 ^o Diminution provenant de la suppression de la somme portée au Budget de 1888, pour l'année bissextile	»	22,766 »
2 ^o Diminué en moins pour vacances et congés, pour arrondir	6 »	»
TOTAUX. fr.	6 »	22,766 »
Reste diminution nette. fr.		22,760 »

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1888	fr. 3,806,600 »
— pour 1889.	3,800,500 »
En moins pour 1889	fr. 6,100 »

Cette diminution provient de la suppression du crédit porté au Budget de 1888 pour l'année bissextile.

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1888	fr. 5,458,120 »
— pour 1889	5,450,500 »
En moins pour 1889	fr. 7,820 »

Cette diminution provient de la suppression du crédit porté au Budget de 1888 pour l'année bissextile.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1888	fr. 1,353,500 »
— pour 1889	1,352,200 »
En moins pour 1889	fr. 1,300 »

Cette diminution provient de la suppression du crédit porté au Budget de 1888 pour l'année bissextile.

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1888	fr. 674,400 »
— pour 1889	673,400 »
En moins pour 1889	fr. 1,000 »

Cette diminution provient de la suppression du crédit porté au Budget de 1888, pour l'année bissextile.

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 18. — *Dépenses d'administration.*

Crédit demandé pour 1888	fr. 53,650 »
— pour 1889	46,650 »
En moins pour 1889	fr. 7,000 »

Cette diminution provient de la suppression du crédit alloué comme charge extraordinaire et temporaire, au Budget de 1888, pour l'achat d'une machine dynamo-électrique.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Crédit demandé pour 1888	fr. 7,010,300 »
— 1889	6,989,200 »
En moins pour 1889	fr. 21,100 »

Cette diminution provient de la suppression du crédit porté au Budget de 1888, pour l'année bissextile.

ART. 23. — *Fourrages.*

Crédit demandé pour 1888	fr. 4,221,100 »
— 1889	4,209,400 »
En moins pour 1889	fr. 11,700 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution provient de la suppression du crédit porté au Budget de 1888, pour l'année bissextile.

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	768,070	»
— 1889		767,800	»
En moins pour 1889		fr.	270

Cette diminution provient de la suppression du crédit porté au Budget de 1888, pour l'année bissextile.

CHAPITRE XI.

ART. 55. — *Dépenses imprévues.*

Crédit demandé pour 1888		15,075	»
— 1889		15,085	»
En plus pour 1889		fr.	10

Augmentation pour arrondir le chiffre du Budget.

RÉCAPITULATION.

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
ART. 6	fr.	»	360 »
— 7		»	40 »
— 8		»	30 »
— 12		»	22,760 »
— 13		»	6,100 »
— 14		»	7,820 »
— 15		»	1,300 »
— 16		»	1,000 »
— 18		»	7,000 »
— 22		»	21,100 »
— 23		»	11,700 »
— 24		»	270 »
— 55		10 »	»
TOTAUX		fr.	10 » 79,480 »
Reste diminution nette		fr.	79,470 »

(312)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1889, est fixé à la somme de quarante-cinq millions neuf cent soixante-huit mille cent francs (45,968,100 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendues par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	492,000 .
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 .	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 .	
4	Matériel	65,000 .	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	190,000 .	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	878,600 .	1,406,700 .
7	— — des provinces et des places	270,400 .	
8	— du service de l'intendance	257,700 .	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	508,400 .	1,262,500 .
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	754,100 .	
11	Service pharmaceutique	200,000 .	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	14,616,340 .	25,892,740 .
13	— — de la cavalerie	5,800,500 .	
14	— — de l'artillerie	5,450,500 .	
15	— — du génie	1,352,200 .	
16	— — du bataillon d'administration	675,400 .	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
A REPORTER		.	29,053,940 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	29,055,940 »
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.		
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	232,100 »	278,750 »
18	Dépenses d'administration	46,650 »	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
19	Traitement du personnel des établissements	66,575 »	1,568,825 »
20	Matériel de l'artillerie	1,502,450 »	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.		
21	Matériel du génie	1,470,000 »	1,470,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
22	Pain et viande	6,989,200 »	13,461,500 »
23	Fourrages en nature	4,209,400 »	
24	Casernement des hommes	767,800 »	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000 »	
26	Frais de route et de séjour	130,000 »	
27	Transports généraux	100,000 »	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000 »	
29	Remonte	990,100 »	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.		
30	Traitements divers et honoraires.	145,000 »	165,000 »
31	Frais de représentation.	20,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	45,708,015 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (*suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	45,798,015
	CHAPITRE X.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
32	Pensions et secours	155,000 »	155,000 »
	CHAPITRE XI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,085 »	15,085 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE. fr.	»	45,968,100 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1889.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	voies
			pour l'exercice 1889.	pour l'exercice 1888.
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	21,000	21,000
2	"	— de 50 fonctionnaires et employés civils (1). 102,700	200,000	200,000
	"	— des huissiers, messagers et gens de service. 37,500		
3	•	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	10,000	10,000
	•	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
Matériel.				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 25,000	65,000	65,000
	•	Chauffage et éclairage. 15,000		
	•	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 25,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
Dépôt de la Guerre.				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr. 14,000		
Institut cartographique militaire.				
5		Charges ordinaires et permanentes.		
		Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000	190,000	190,000
b.		Traitements de 6 graveurs et dessinateurs permanents (2) 21,000		
Charges extraordinaires et temporaires.				
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 140,000		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .			402,000	402,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.					
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés pour l'exercice 1887.	de l'exercice 1886.						
				(1) Composition de ce personnel.					

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1889.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1888.

6	a.	EFFECTIF.		CHAPITRE II.	
		HOMMES. CHEVAUX		ÉTATS-MAJORS.	
				État-major général.	
				Officiers généraux.	
				SECTION D'ACTIVITÉ.	
		9	36	Lieutenants-généraux, à fr. 18,500 . fr. 168,500 *	
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . 228,600 *	
					395,100 *
		27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 1,975 50	
					393,124 50
				SECTION DE RÉSERVE.	
		2	6	Lieutenants-généraux employés à un service	
				sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 *	
		4	8	Généraux-majors en service actifs sédentaire, à . 10,100 . . 40,640 *	
					70,240 *
		6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 351 20	
					69,888 80
				TOTAL. . . . fr. 463,015 30	
				A DÉDUIRE :	
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre	
				de la Guerre) fr. 18,500 *	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 92 50	
					18,407 50
				Reste fr. 444,605 80	
				A AJOUTER :	
				Le supplément de traitement pour un général-major, chargé	
				provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants-gé-	
				néraux fr. 2,000 *	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ % pour médicaments 10 *	
					1,990 *
				TOTAL. . . . fr. 446,595 80	
				Corps d'état-major.	
		4	12	Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 38,000 *	
		4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100 28,400 *	
		8	16	Majors, à 6,500 50,400 *	
		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100 91,800 *	
		12	24	— de 2 ^e classe 4,400 52,800 *	
				Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier. 400 *	
		46	96		261,800 *
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 1,309 *	
					260,491 *
		79	200	A REPORTER. . . . fr. 707,086 80	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
.	360 .	878,600 .	824,456 14	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
.	40 .	270,400 .	268,461 60	
.	400 .	1,149,000 .	1,092,897 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.		LITTEAS des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1889.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1888.	
				REPORT. fr.		1,149,000 »		1,149,400 »	
				Intendance militaire.					
				Traitements.					
		EFFECTIF.							
		HOMMES. CHEVAUX.							
		1 2		Intendant en chef, à fr. 12,700 . . . 12,700 »					
		5 } 2		Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 . . . 28,500 »					
		6 } 2		— de 2 ^m id., à 7,100 . . . 42,600 »					
		12 12		Sous-intendants de première classe, à. . . 6,300 . . . 75,600 »					
		13 »		— de deuxième classe, à . . . 4,600 . . . 59,800 »					
				Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier 400 »					
		35 16		219,600 »					
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ %, pour médicaments. 1,098 »					
				218,502 »					
				Indemnité de vivres de campagne.					
				b. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.) 458 »		257,700 »		257,730 »	
				Indemnité de fourrages.					
				c. 16 chevaux $\times$ 363 = 5,840 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 8,760 »					
				d. Frais de bureau. b) 30,000 »					
				TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		1,406,700 »		1,407,130 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.										
		voies	de											
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1887.	l'exercice 1886.											
•	400 •	1,149,000 •	1,002,897 74	COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments. <table><tr><td>Capitaines en premiers quartiers-maitres</td><td>38</td></tr><tr><td>Capitaines en second payeurs.</td><td>19</td></tr><tr><td>Lieutenant et sous-lieutenants payeurs.</td><td>56</td></tr><tr><td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement</td><td>27</td></tr><tr><td>(*)</td><td>150</td></tr></table>	Capitaines en premiers quartiers-maitres	38	Capitaines en second payeurs.	19	Lieutenant et sous-lieutenants payeurs.	56	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	27	(*)	150
Capitaines en premiers quartiers-maitres	38													
Capitaines en second payeurs.	19													
Lieutenant et sous-lieutenants payeurs.	56													
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	27													
(*)	150													
•	30 •	237,700 •	241,297 76	(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.										
•	430 •	1,406,700 •	1,334,195 50	b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.										

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.		LITTRAS des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1889.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1888.
				CHAPITRE III.			
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).			
				Traitement des officiers de santé.			
		EFFECTIF.					
		MONTANT. CESTABAT.					
		1	2				
		4	•	Inspecteur général, à fr. 12,700		12,700 •	
		8	•	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 9,500		38,000 •	
		1	•	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100		56,800 •	
		20	•	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200		4,200 •	
		1	•	— adjoints, à 2,625		52,500 •	
		2	•	Pharmacien en chef, à 6,500		6,500 •	
		15	•	Pharmaciens principaux, à 5,100		10,200 •	
		7	•	Pharmaciens de { 5 pharmac de garnison de 1 ^{re} cl. 4,600		23,000 •	
		12	•	1 ^{re} classe, a { 5 — — de 2 ^e cl. 4,200		21,000 •	
		1	•	— de 2 ^e classe, à 3,550		17,750 •	
		1	•	— de 3 ^e classe, à 3,250		22,750 •	
		1	•	Vétérinaire en chef, à 2,625		31,500 •	
		1	•	Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier. 6,500		6,500 •	
		72	3			303,900 •	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.		1,519 •	
						302,381 •	
				Indemnité de vivres de campagne.			
		b.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)		1,876 50	
						308,400 •	308,400 •
				Indemnité de fourrages.			
		c.		3 chevaux $\times$ 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c.		1,642 50	
				Frais de bureau.			
		d.		Inspecteur général du service de santé.		2,500 •	
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.			
		10		445,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 1 fr. 70 c. fr. 753,100 •		754,100 •	754,100 •
				625 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condam- nation.		1,000 •	
				Service pharmaceutique.			
		11		Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires ma- lades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses		200,000 •	200,000 •
				TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		1,262,500 •	1,262,500 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés	de	
		pour l'exercice 1887.	l'exercice 1886.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1889.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1888.

12	a.	EFFECTIF. 1888 254 28711 .		CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES. <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> Traitement, solde et accessoires. Officiers de tous grades fr. 5,827,030 94 Sous-officiers et soldats 8,135,414 10 Fr. 13,962,445 04	
		30599 254		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr. 40,000 . Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 10,200 . Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 30,000 . Première mise de petit équipement à allouer à 9,204 miliciens et à 700 volontaires à incorporer, soit, à 36 francs 336,544 » Allocation supplémentaire pour l'habillement 46,000 » Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes 42,700 . Fr. 14,496,889 04 A DÉDUIRE : Pour 279,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes. fr. 178,624 . Pour vacances et petites permissions 407,165 04 585,789 04 13,911,100 . A REPORTER. . . fr. 13,911,100 .	

(330 A)

1887-88

N° 100

Infanterie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1889.	votés pour l'exercice 1888.
		REPORT. . . . fr. 13,911,100 .		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux $\times$ 565 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 139,065 .		
		Moyens de transport.		
	e.	Moyens de transport aux troupes en marche 171,000 .		
		Logement et nourriture.		
			14,616,340	14,639,100
12 suite).	d.	Miliciens à incorporer 22,500 journées. Mouvements éventuels pendant l'année. 51,000 — 73,500 journées à fr. 1 25 c. 91,875 .		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 .		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 .		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 .		
		1 école des pupilles de l'armée. 13,000 .		
		1 école de tir et de perfectionnement 7,200 .		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 . 303,500 .		
		A REPORTER. . . . fr. 14,616,340	14,616,340	14,639,100

(334 A)

1887-88

N° 100

Cavalerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies pour l'exercice 1887	de l'exercice 1886.	
.	22,760 .	14,503,200 .	10,444,226 84	
.	22,760 .	14,503,200 .	10,444,226 84	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1889.	votés pour l'exercice 1888.
		REPORT. fr. 3,513,370	14,616,340	14,659,100
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000	5,800,500	5,806,600
13 suite).		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année : 42,400 journées, à fr. 1 25 fr. 53,000		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 57,600		
		Une école d'équitation 11,330		
		<u>68,930</u>		
		A REPORTER. fr. 18,416,840	18,416,840	18,445,700

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1887.	l'exercice 1886.	
"	22,760 "	14,593,200 "	16,444,226 84	
"	6,100 "	3,800,500 "	3,887,145 52	
"	28,860 "	18,393,700 "	20,331,572 36	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1889.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1888.
		REPORT. fr.		18,416,840	18,445,700
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		5	10	Colonels, à	9,500 . . . fr. 47,500 "
		5	5	Lieutenants-colonels, à	7,100 35,500 "
		5	3	Majors, à	6,500 31,500 "
		7	3	Capitaines commandants, à	4,600 52,200 "
		11	3	— en second de 2 ^e classe, à	4,200 46,200 "
		5	•	Majors commandants du matériel, à	5,500 27,500 "
		1	•	Garde d'artillerie principal, à	4,600 4,600 "
		8	•	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	3,700 20,600 "
		8	•	— de 2 ^e — à	2,750 22,000 "
		8	•	— de 3 ^e — à	2,100 16,800 "
		63	38		295,400 "
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,467 "
				RESTE fr.	291,933 "
		<i>Sous-officiers et employés.</i>			
		47	•	Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,500 . . . fr. 70,500 "
		47	•	— de 2 ^e — à	1,300 61,100 "
		5	•	Maîtres artificiers, à	1,500 7,500 "
		62	•	Brigadiers portiers d'arsenal	725 44,950 "
		1	•	Contrôleur principal, à	3,500 3,500 "
		5	•	— de 1 ^{re} classe, à	2,800 8,400 "
		3	•	— de 2 ^e — à	2,300 6,900 "
		4	•	Reviseurs, à	2,000 8,000 "
		172	•		210,650 "
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
		509	480	Officiers de tous grades	1,981,853 44
		7,861	2,372	Sous-officiers, brigadiers et soldats	2,775,314 "
		8,370	2,858		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire		25,000 "	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers		1,500 "	
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à al-			
		louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet,			
		ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres		8,000 "	
		Première mise de petit équipement à allouer à 2,058 miliciens et à 200 volon-			
		taires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. 52,200 "			
		{ 1,614 — à pied, à 36 " 58,104 "		90,304 "	
		Allocation supplémentaire pour l'habillement		14,000 "	
				5,598,554 44	
		A DÉDUIRE :			
		Pour 72,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux,			
		à 77 centimes		55,671 "	
		Pour vacances et petites permissions		121,458,64	
				177,129 64	
				5,221,424 80	
		A REPORTER. fr.		5,221,424 80	18,416,840
					18,445,700

(338 A)

1887-88

N° 100

Artillerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1887.	l'exercice 1886.	
.	28,860 .	18,505,700 .	20,531,572 56	
.	28,860 .	18,505,700 .	20,531,572 56	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1889.	votés pour l'exercice 1888.
		REPORT fr. 5,221,424 80	18,416,840	18,445,700
		Indemnité de fourrages.		
	b	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux $\times$ 565 = 15,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 fr. 20,805		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées à 9 centimes fr. 77,920 20		
		Moyens de transport.		
			5,450,500	5,458,120
14 (suite).	d.	Moyens de transport aux troupes en marche 15,000		
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 29,800 journées, à fr. 1 25 . . . fr. 57,250		
		Frais de bureau, d'administration et instruction		
		Inspecteur général fr. 4,000		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400		
		Inspecteur des armes de guerre 500		
	f.	Directeur de la fonderie de canons 500		
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000		
		Bataillon du train et compagnies spéciales 6,800		
		Une école de tir 700		
		77,000		
		A REPORTER fr.	23,867,140	23,903,820

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION	pour l'exercice 1887.	l'exercice 1886.	
"	28,860 "	18,303,700 "	20,551,372 38	
"	7,820 "	5,357,700 "	5,357,295 97	
"	50,680 "	23,751,400 "	25,688,668 35	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1889.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1888.
		REPORT. fr.		25,867,140	25,903,820
		Traitement et solde du génie.			
		Traitement, solde et accessoires.			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		Officiers.			
		Colonels, à	9,500 . . . fr. 28,500		
		Lieutenants-colonels, à	7,100 . . . 42,600		
		Majors, à	6,500 . . . 37,800		
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 . . . 78,200		
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700 . . . 40,700		
		Lieutenants, à	2,875 . . . 51,625		
			259,425		
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,297 12		
			RESTE. 258,127 88		
		Gardes.			
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . . fr. 22,400			
		— — de 2 ^e — à 2,800. . . 19,600			
		— de 1 ^{re} classe, à 2,525. . . 50,500		119,100	
		— de 2 ^e — à 2,100. . . 25,200			
		— de 3 ^e — à 1,800. . . 21,600			
		Commis.			
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,525. . . fr. 20,200			
		— — de 2 ^e — à 2,225. . . 17,800			
		— de 1 ^{re} classe, à 1,925. . . 15,400		71,100	
		— de 2 ^e — à 1,625. . . 9,750			
		— de 3 ^e — à 1,525. . . 7,950			
		Employés.			
		Éclusiers, à 1,525. . . 7,950			
		Portiers, à 400. . . 3,200			
		Agents de casernement, à 240. . . 9,840			
		— — à 150. . . 6,150		32,840	
		Chef mécanicien 2,600. . . 2,600			
		Garde forestier 2,100. . . 2,100			
		Garde particulier 1,000. . . 1,000			
		Régiment.			
		Officiers de tous grades.	530,840 94		
		Sous-officiers et soldats.	460,268 65		
		Compagnie de marinière	10,840 50		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	2,000		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000		
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 56 francs.	16,920		
		Allocation supplémentaire pour l'habillement.	5,000		
			1,507,846 97		
		A DÉDUIRE :			
		Pour 11,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes.	8,475		
		Pour vacances et petites permissions	26,191 97		
			54,666 97		
		RESTE.	1,273,180		
		A REPORTER. fr. 1,273,180		25,867,140	25,903,820

(342 A)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir :

1	compagnie de télégraphistes de campagne;
1	— de place et d'artificiers;
1	de pontonniers de place;
1	de chemin de fer;
1	d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADE.	EFFECTIF		SOIT POUR :				TOTAUX.		TRAITEMENT annuel.	MONTANT	
	par unité.		le régiment.		les 5 compagnies spéciales.		Hommes.	Chevaux.		par GRADE.	par CATÉGORIE
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.					
État-major du régiment.											
Colonel.	1	2	1	2	1	2	1	2	9,500	9,500	
Lieutenant-colonel	1	2	1	2	1	2	1	2	7,100	7,100	
Majors	3	6	3	6	3	6	3	6	6,300	18,900	
Capitaine en 1 ^{re} adjudant-major.	1	1	1	1	1	1	1	1	5,100	5,100	
Lieutenants adjudants-majors	3	3	3	3	3	3	3	3	2,875	8,625	
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	1	1	6,300	6,300	
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200	
— — 2 ^e —	1	1	1	1	1	1	1	1	3,250	3,250	
	12	11									62,975
12 Compagnies de sapeurs-mineurs.											
Capitaines en premier	1	1	12	12	12	12	12	12	4,600	55,200	
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	1	1	12	12	12	12	12	12	3,700	44,400	
Lieutenants	1	1	12	12	12	12	12	12	2,875	34,500	
Sous-lieutenants.	1	1	12	12	12	12	12	12	2,475	29,700	
	4	4									163,800
Dépôt.											
Major	1	1	1	1	1	1	1	1	6,300	6,300	
Lieutenant officier d'armement	1	1	1	1	1	1	1	1	2,875	2,875	
Capitaine en premier quartier-maitre	1	1	1	1	1	1	1	1	4,000	4,000	
Lieutenant ou sous-lieutenant paveur	1	1	1	1	1	1	1	1	2,250	2,250	
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	3,450	3,450	
Capitaine en premier	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600	
Lieutenant.	1	1	1	1	1	1	1	1	2,875	2,875	
Sous-lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	2,475	2,475	
	8	8									28,825
Officiers à la suite.											
Capitaines en premier	1	1	1	1	1	1	2	2	4,600	4,600	9,200
1 Compagnie de télégraphistes de campagne.											
Capitaine en premier.	1	1	1	1	1	1	1	1	5,100	5,100	
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe.	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200	
Lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	3,250	3,250	
Sous-lieutenant.	1	1	1	1	1	1	1	1	2,950	2,950	
	4	4									15,500
1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.											
Capitaine en premier.	1	1	1	1	1	1	1	1	5,100	5,100	
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe.	1	1	1	1	1	1	1	1	3,700	3,700	
Lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	2,875	2,875	
Sous-lieutenant.	1	1	1	1	1	1	1	1	2,475	2,475	
	4	4									14,150
1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.											
Capitaine en premier.	1	1	1	1	2	2	2	2	4,600	9,200	
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	1	1	1	1	2	2	2	2	3,700	7,400	
Lieutenants	1	1	1	1	2	2	2	2	2,875	5,750	
Sous-lieutenants	1	1	1	1	2	2	2	2	2,475	4,950	
	4	4									27,300
1 Compagnie d'ouvriers.											
Capitaine en premier.	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600	
Lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	2,875	2,875	
Sous-lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	2,475	2,475	
	3	3									9,950
TOTAUX.	68	12	19	5	189	17					331,700

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

(1) Officiers de l'arme 85
 Comptables 5
 Médecins 8

Pour ancienneté de grade.

Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier

812 80

TOTAL

332,512 80

A déduire 1/2 0/0 pour médicaments

1,662 86

(342 B)

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.	SOIT POUR :			NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT	
		le régiment.	les 8 compagnies spéciales.	le total.			par GRADE.	par CATÉGORIE
État-major du régiment.								
Adjudants sous-officiers	3	3	»	3	1,095	3 25	3,558 75	6,675 85
Sergent-major secrétaire	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 44	890 60	
Caporaux-clairons	3	3	»	3	1,095	1 20	1,311 »	
	8							
12 Compagnies de sapeurs mineurs.								
Sergents-majors	1	12	»	12	4,380	2 50	10,950 »	510,367 40
Premiers sergents	1	12	»	12	4,380	2 50	10,074 »	
Sergents-fourriers	1	12	»	12	4,380	2 15	9,417 »	
Sergents	5	60	»	60	21,900	2 15	47,085 »	
Caporaux	10	120	»	130	45,800	» 98	42,924 »	
Clairons	3	36	»	36	15,140	» 87	11,451 80	
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	252	»	252	91,930	» 78	71,744 40	
— — de 2 ^e classe	39	468	»	503	170,820	» 66	112,741 20	
	81							
Dépôt.								
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	784 75	10,570 40
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	2	2	»	2	730	» 84	613 20	
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 50	859 50	
Sergent-fourrier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Sergents	3	3	»	3	1,095	2 15	2,354 25	
Caporaux	8	8	»	8	2,920	» 98	2,861 60	
Clairons	2	2	»	2	730	» 87	635 10	
	20							
5 Compagnies spéciales.								
Sergents-majors	1	»	5	5	1,825	2 50	4,562 50	126,655 »
Premiers sergents	1	»	5	5	1,825	2 50	4,197 50	
Sergents-fourriers	1	»	5	5	1,825	2 15	3,925 75	
Sergents	5	»	25	25	9,125	2 15	19,618 75	
Caporaux	8	»	40	40	14,600	» 98	14,508 »	
Clairons	2	»	10	10	3,650	» 87	3,175 50	
Soldats de 1 ^{re} classe	21	»	105	105	58,525	» 78	29,893 50	
— de 2 ^e classe	39	»	195	195	71,175	» 66	46,975 50	
	78							
TOTAL . .	1,000	399	1,390	507,350			TOTAL . .	460,268 65

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1887.	l'exercice 1886.	
»	36,680 »	23,751,400 »	25,088,000 33	
•	36,680 »	23,751,400 »	25,088,000 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1889.	votés pour l'exercice 1888.
		REPORT fr. 1,275,180 .	25,867,140 .	25,005,820 .
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 42 chevaux X 365 = 15,350 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50	22,995 .	
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche	6,500 .	
			1,352,200 .	1,553,500 .
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 5,100 journées, à fr. 1 25. .	5,875 .	
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général	4,000 .	
	e.	4 directeurs dans les divisions territoriales	6,000 .	
		Commandants du génie dans les places	21,150 .	
		Le régiment et les compagnies spéciales	14,500 .	
		45,650 .		
		A REPORTER. . fr.	25,210,540 .	25,257,520 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		rotés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION	pour l'exercice 1887.	l'exercice 1886.	
"	56,680	25,751,400	25,688,666 33	
"	1,300	1,343,000	1,342,966 57	
"	57,980	25,095,500	27,051,632 90	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.		LITTELLAS des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1889.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1888.			
						REPORT. fr.	25,219,340	»	25,257,320	»	
						Traitement et solde du bataillon d'administration.					
						Traitement, solde et accessoires.					
						EFFECTIF.					
						74	Officiers de tous grades fr.		177,209	50	
						60	Commis aux écritures.		84,000	»	
						760	Sous-officiers et soldats		361,463	15	
						804					
						Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire 17,522 05					
						Indemnité aux sous-officiers promus officiers 400 »					
						Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo 1,500 »					
						Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs 3,450 »					
						Allocation supplémentaire pour l'habillement. 1,000 »					
						646,544 70					
						A DÉDUIRE :					
						Pour 4,600 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 5,060 »					
						Pour vacances et petites permissions 11,084 70					
						16,144 70					
						RESTE. fr. 650,400 »					
						b.	41 Sœurs hospitalières, à 900 francs.		36,900	»	
						c.	Frais d'administration		5,000	»	
						d.	Moyens de transport aux troupes en marche		600	»	
						e.	Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25.		500	»	
						TOTAL DU CHAPITRE IV. fr. 25,892,740 » 25,951,720 »					
						Récapitulation de l'effectif.					
						AUGMENTATION					
						ÉTATS-MAJORS.					
						TROUPES.					
						Officiers.		Sous-officiers et employés.		TOTAL.	
						Officiers.		Sous-officiers et soldats.		TOTAL.	
						ART. 12. — Infanterie		»		»	
						• 13. — Cavalerie		»		»	
						• 14. — Artillerie		63		172	
						• 15. — Génie		54		185	
						• 16. — Bataillon d'administration		»		»	
						117		357		474	
						1,888		28,711		30,599	
						308		5,080		6,048	
						509		7,861		8,370	
						89		1,590		1,470	
						74		820		894	
						2,928		44,462		47,390	

(346 A)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° d'un état-major (Administration centrale) ;

2° de huit compagnies formées chacune de quatre sections. Savoir :

1 ^{re} section :	Hôpitaux.
2 ^e —	Boulangeries.
3 ^e —	Boucheries.
4 ^e —	Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitements annuel.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
Officier supérieur d'administration	1	1	1	1	1	5	5,100	5,100 »	
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	17	3,000	51,000 »	
	de 2 ^e id.	1	5	5	5	16	2,500	40,000 »	
	de 3 ^e id.	1	5	5	5	16	2,200	41,800 »	
	de 4 ^e id.	1	5	5	5	16	1,800	34,200 »	
TOTAUX	5	21	21	11	18	74			177,100 »
A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.									
Pour ancienneté de grade. { Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.									1,000 »
TOTAL									178,100 »
A déduire 1/2 p. ‰ pour médicaments.									890 50
Reste fr.									177,209 50
Commis.									
Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500 »
	de 2 ^e id.	10	9	1	5	5	30	1,350	40,500 »
		19	18	1	11	11	60	Total fr.	84,000 »

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT		
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang ^{rs} .	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrag ^{rs} .	TOTAUX.			par	par	
									GRADE.	CATÉGORIE.	
Hôpitaux.											
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} classe.	10	»	»	»	10	3,650	1 95	7,117 50		
Id.	2 ^e id.	10	»	»	»	10	3,650	1 70	6,205 »		
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	15	»	»	»	15	5,110	1 95	9,964 50		
Id.	2 ^e id.	14	»	»	»	14	5,110	1 70	8,687 »		
Sergents-infirmiers		10	»	»	»	10	5,650	1 45	5,292 50		
Portiers de	1 ^{re} id.	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65		
Id.	2 ^e id.	8	»	»	»	8	2,920	1 45	4,234 »		
Cuisiniers	1 ^{re} id.	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65		
Id.	2 ^e id.	8	»	»	»	8	2,920	1 45	4,234 »		
Tisanners	1 ^{re} id.	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65		
Id.	2 ^e id.	8	»	»	»	8	2,920	1 45	4,234 »		
Caporaux-infirmiers		2	15	»	»	15	5,475	1 20	6,570 »		
Infirmiers	1 ^{re} id.	74	»	»	»	74	27,010	1 10	29,711 »		
Id.	2 ^e id.	74	»	»	»	74	27,010	1 »	27,010 »		
Boulangeries.											
Sergents surveillants		»	»	19	»	19	6,935	2 21	15,326 35		
Caporaux		»	»	25	»	25	9,125	1 60	14,600 »		
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	42	»	42	15,530	1 20	18,396 »		
Id. de 2 ^e id.		»	»	82	»	82	29,930	1 10	32,925 »		
Boucheries.											
Sergents surveillants		»	»	»	12	12	4,380	2 21	9,679 80		
Caporaux		»	»	»	12	12	4,380	1 60	7,008 »		
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	24	24	8,760	1 20	10,512 »		
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	48	48	17,520	1 10	19,272 »		
Fourrages.											
Sergents surveillants		»	»	»	»	19	19	6,935	2 21	15,326 35	
Caporaux		»	»	»	»	23	23	8,335	1 60	13,432 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	»	60	60	21,900	1 20	26,280 »	
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	»	120	120	43,800	1 10	48,180 »	
État-major.											
Maîtres tailleur et cordonnier		2	»	»	»	2	»	»	84	»	613 20
TOTAUX. fr.											
		4	270	168	96	222	760	178,120			361,463 15

(346 B)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DEPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés pour l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
.	57,980 .	25,095,500 .	27,081,632 90	
.	1,000 .	675,409 .	681,928 56	
.	38,980 .	25,768,700 .	27,713,561 46	
58,980 .				

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	voies
			pour l'exercice 1889.	pour l'exercice 1888.
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
École militaire.				
État-major, corps enseignant et solde des élèves.				
État-major et employés du service intérieur.				
		1 commandant. fr. 3,000 .		
		• commandant en second. 2,900 .		
		1 directeur des études et commandant en second 5,000 .		
		2 examinateurs permanents. 800 .		
		1 instructeur 1,200 .		
		2 instructeurs adjoints 6,000 .		
		4 inspecteurs des études		
		• secrétaire 7,000 .		
		2 dessinateurs 2,500 .		
		1 aumônier 1,000 .		
		1 médecin 3,000 .		
		1 mécanicien 3,000 .		
a.		1 préparateur de chimie 650 .		
		1 vauquemestre conservateur des bâtiments 600 .		
		1 garde conservateur du matériel 400 .		
		1 conservateur des modèles 600 .		
		1 infirmier 1,560 .		
		3 portiers 4,800 .		
		8 hommes de peine 547 50		
		3 clairons 850 .		
		2 surveillants à l'école d'équitation		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,533 .		
			46,740 50	
Corps enseignant.				
		10 professeurs militaires. 10,600 .		
		8 — civils 42,500 .		
b.		15 répétiteurs militaires 9,200 .		
		3 — civil 2,000 .		
		1 maîtres militaires 2,600 .		
		3 — civils 10,600 .		
			77,500 .	
Solde des élèves.				
c.		Solde des élèves de l'École militaire. 87,309 50	232,100 .	232,100 .
École de guerre.				
État-major et corps enseignant.				
		1 commandant. 1,500 .		
		1 commandant en second 1,000 .		
		2 professeurs civils 5,100 .		
d.		3 maîtres civils. 2,650 .		
		9 professeurs militaires 8,000 .		
		2 maîtres militaires 1,700 .		
		1 secrétaire 600 .		
			20,550 .	
A REPORTER. fr.			232,100 .	232,100 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		C.RÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		totés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
.	.	232,100	215,850 02	
.	.	232,100	215,850 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1889.	voies pour l'exercice 1888.
		Report. fr.	232,100 .	232,100 .
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		<i>ÉCOLE MILITAIRE.</i>		
		Frais de bureau	2,500 .	
		Chauffage et éclairage	14,000 .	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,600 .	
		Indemnité aux travailleurs	753 .	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,190 .	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants ; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions ; frais de transport des instruments, etc.	1,100 .	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 .	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,857 .	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, de mécanique	4,500 .	
			58,500 .	
		<i>ÉCOLE DE GUERRE.</i>		
		Frais de bureau	600 .	
		Chauffage et éclairage	2,600 .	
		Indemnité aux travailleurs	450 .	
	b.	Ménage des domestiques : 3 hommes, à 50 centimes par jour	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 .	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier de l'établissement ; dépenses du cours de télégraphie technique ; dépenses imprévues	5,252 50	
			8,150 .	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	278,750 .	285,750 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		totale	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1887.	l'exercice 1888.	
.	.	252,100 .	215,830 09	
.	7,000 .	44,000 .	44,897 53	
.	7,000 .	277,000 .	260,727 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.		LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1889.	totés pour l'exercice 1888.
CHAPITRE VI.					
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.					
Personnel des établissements de l'artillerie.					
19	a.		Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,150 .	66,375 .	66,375 .
	b.	—	— de la fonderie de canons 25,200 .		
	c.	—	— de l'arsenal de construction 22,600 .		
	d.	—	— de l'école de pyrotechnie 1,925 .		
	e.	—	— de l'école de tir 5,500 .		
Matériel de l'artillerie.					
20	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État. Indemnités aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire			
	b.	Fabrication de cartouches embouties, capsules, étoupilles à friction, culots, charges, munitions et artifices divers; emplombage de projectiles, etc., achat de capsules à balle, de métaux et de matières diverses			
	c.	Fabrication de poudres de guerre			
Manufacture d'armes.					
20	Fabrication ou achat d'armes neuves y compris celles destinées aux officiers de l'armée; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps et des officiers de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins des corps et dans les arsenaux.				
	d.	L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :			
		Achat de matériaux fr. 83,886 23			
		Salaire des ouvriers 218,800 .			
		Menues dépenses 2,000 .			
				504,686 23	
Fonderie de canons.					
	Fabrication de bouches à feu, projectiles, matériel en fer, etc.				
	L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :				
	e.	Achat de matériaux fr. 62,841 79			
		Salaire des ouvriers 28,648 .			
		Menues dépenses 1,850 .			
				93,339 79	
A REPORTER. fr. 1,105,898 11				66,375 .	66,375 .

DÉVELOPPEMENTS. - DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies pour l'exercice 1887.	de l'exercice 1886.	
		1887.	1886.	
.	.	66,375	66,374 34	
.	.	66,375	66,374 34	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1889.	validés pour l'exercice 1888.
		Report. . . . fr. 1,105,698 11	66,375 •	66,375 •
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements, dépendances et harnais, réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 83,100 •		
		Menues dépenses 2,800 •	1,502,450 •	1,502,450 •
		160,351 89		
20 (voies).	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 •		
	A.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 •		
	d.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie 4,000 •		
	E.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,568,825 •	1,568,825 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		volés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1887.	l'exercice 1886.	
.	.	60,375	60,374 34	
.	.	1,302,450	1,502,440 80	
.	.	1,368,825	1,568,824 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1889.	votés pour l'exercice 1888.
21		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 511,662 •		
		Ouvrages de fortification 28,265 •		
		Ouvrages mixtes 10,715 •		
		————— 350,642 •		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 441,451 •		
		Ouvrages de fortification 271,841 •		
		Ouvrages mixtes 16,986 •		
		————— 729,558 •		
	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 100,000 •	1,470,000 •	1,470,000 •
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 147,500 •		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel 100,000 •		
	f.	Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 20,000 •		
	g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 2,500 •		
	h.	Indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes 20,000 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr. 1,470,000 •	1,470,000 •	1,470,000 •

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DEBITES	OBSERVATIONS.							
AUGMENTATION	DIMINUTION	votés pour l'exercice 1887	de l'exercice 1886								
				DESIGNATION	DEPENSES EFFECTUÉES POUR						TOTAL
				DES PLACES	(Lettre A) Entretien ordinaire.			(Lettre B) Constructions améliorations ré- parations entretien, etc.			par place
					Bâtiments militaires	Fortifica- tions	Ouvrages mixtes	Bâtiments militaires	Fortifica- tions	Ouvrages mixtes	
				1 ^{re} direction des fortifications							
				Anvers (enceinte)	44,000	4,500	700	105,197	11,871	5,000	171,268
				— 1 ^{er} secteur	1,200	500	200	315	"	"	2,215
				— 2 ^e —	7,185	215	290	10,210	14,500	2,100	31,660
				— 3 ^e —	6,755	280	120	6,168	117,600	"	171,453
				— 4 ^e —	4,500	1,500	450	4,555	7,930	310	18,835
				— 5 ^e —	5,520	5,250	5,550	5,816	17,575	7,315	40,626
				Beveren	1,000	"	"	400	"	"	1,400
				Busschriet	4,600	"	400	6,650	"	"	11,650
				Contich	1,550	"	"	4,900	"	"	6,250
				Lierre	2,100	"	"	6,220	"	"	8,320
				— fort de Lierre	300	1,200	150	"	6,500	"	7,950
				Malines	8,300	"	"	14,600	"	"	22,900
				— fort de Wilhelm	500	1,200	150	5,500	"	"	6,950
				Saint Bernard	5,000	"	50	7,010	"	505	12,565
				2 ^e direction							
				Alost	2,850	"	"	4,325	"	"	7,075
				Audenarde	4,255	"	"	7,950	"	"	12,165
				Bruges	10,000	"	25	10,000	"	"	20,025
				Courtrai	700	"	"	1,550	"	"	2,250
				Gand	21,250	"	"	50,450	"	"	81,700
				Menin	1,000	"	"	2,500	"	"	3,500
				Ostende	4,200	"	"	11,000	"	"	15,200
				Saint Nicolas	900	"	"	"	"	"	900
				Termonde	4,400	2,600	140	14,858	89,750	"	111,758
				Ypres	7,500	"	"	7,700	"	"	15,200
				3 ^e direction							
				Arlon	1,400	"	"	2,590	"	"	3,990
				Beverloo (camp de)	26,050	"	"	27,816	"	"	53,866
				Bouillon	1,000	"	"	2,970	"	"	3,970
				Hasselt	2,800	"	"	4,178	"	"	6,978
				Huy	1,000	"	"	1,880	"	"	2,886
				— Ville	15,500	"	"	18,105	"	"	31,605
				Liege { Citadelle	6,500	1,800	900	9,982	"	"	18,982
				— Chartreuse	2,500	1,200	300	5,990	"	"	7,990
				Mariembourg	700	"	"	1,770	"	"	2,470
				Nimur { Ville	12,940	"	60	7,006	"	"	20,006
				— Citadelle	5,500	4,550	850	5,575	2,500	"	18,775
				Philippeville	1,500	"	"	1,500	"	"	5,000
				Saint Trond	1,200	"	"	810	"	"	2,010
				Verviers	1,500	"	"	1,850	"	"	3,350
				4 ^e direction							
				Ath	1,500	"	"	1,700	"	"	3,200
				Bruxelles	35,187	"	150	36,428	"	"	69,765
				Charleroi	5,100	"	"	1,000	"	"	4,100
				Diest { Ville	2,210	3,440	140	5,112	2,555	720	12,157
				— Citadelle	1,260	400	290	5,415	1,490	50	6,891
				Louvain	11,500	"	"	7,970	"	"	19,470
				Mons	11,000	"	"	5,645	"	"	16,645
				Tirlemont	5,500	"	"	2,560	"	"	6,060
				Tournai	11,000	"	"	12,000	"	"	23,000
				Vilvorde	5,940	"	"	7,710	"	"	13,650
				Wavre	1,000	"	"	1,040	"	"	2,040
				TOTAUX	311,662	28,265	10,715	441,451	271,841	16,086	1,080,000
					300,642			729,558			

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N ^o DES ARTICLES.	LIGNES des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1889.	votés pour l'exercice 1888.
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.				
Pain.				
22	a.	a) 15,517,600 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,482,816 »		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . 149,816 »		
		RESTE. fr. 2,333,000 »		
Viande.			6,989,200 »	7,010,500 »
23	b.	b) 15,486,975 rations, à 32 centimes. fr. 4,955,832 »		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . 299,632 »		
		4,656,200 »		
		TOTAL. fr. 6,989,200 »		
Fourrages en nature.				
23	a.	1,724,260 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 44 fr. 2,482,934 40		
		885,300 rations mixtes, pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers, à fr. 1 59. 1,227,787 »		
		441,650 rations légères, pour les chevaux de troupe des régiments de chasseurs à fr. 1 30 574,145 »		
		3,049,210 c) 4,284,866 40	4,209,400 »	4,221,100 »
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 75,466 40		
		RESTE. fr. 4,209,400 »		
A REPORTER fr.			11,198,600 »	11,231,400 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	reçus	de	
		pour l'exercice 1887.	l'exercice 1886	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1889.	votés pour l'exercice 1888.
		REPORT. fr.	11,198,600 »	11,251,400 »
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
		39,000 — à une — 15 — 585,000 »		
		609,000 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes fr. 110,000 »		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 701,750 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 14,035 »	767,800 »	768,070 »
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 4,765 »		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 50,000 »		
		84,765 »		
		TOTAL. 767,800 »		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 45,000 »		
		Cavalerie. 46,000 »		
25		Artillerie. 12,000 »		
		Génie. 1,900 »		
		Bataillon d'administration 100 »		
		105,000 »	105,000 »	
		A REPORTER. fr.	12,071,400 »	12,104,470 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.												
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de													
		pour l'exercice 1887.	l'exercice 1888.													
	32,800 »	11,182,900 »	9,866,416 65													
				JOURNÉES. <table><tr><td>Infanterie</td><td>10,479,515</td></tr><tr><td>Cavalerie.</td><td>2,073,200</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,869,365</td></tr><tr><td>Génie</td><td>501,350</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>178,120</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>16,101,450</td></tr></table>	Infanterie	10,479,515	Cavalerie.	2,073,200	Artillerie	2,869,365	Génie	501,350	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL	16,101,450
Infanterie	10,479,515															
Cavalerie.	2,073,200															
Artillerie	2,869,365															
Génie	501,350															
Bataillon d'administration	178,120															
TOTAL	16,101,450															
				40,200 fournitures de la Comp^{ie} des lits militaires, à 365 jours d'occupation 14,673,000 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. . . . 1,467,300 » RESTE. 13,205,700 » b) Fournitures appartenant aux communes 2,200,000 » c) — — à l'État 701,750 » TOTAL ÉCAL. 16,101,450												
	270 »	767,000 »	755,084 01													
		105,000 »	150,001 99													
	33,070 »	12,054,900 »	10,772,102 65													

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1889.	voies pour l'exercice 1888.
		REPORT. fr.	12,071,400	12,104,470
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre; voyages des officiers admis à la pension pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume; bourses de voyage aux officiers	125,000	130,000
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre	5,000	150,000
		<i>Transports généraux.</i>		
27	"	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	100,000	100,000
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	"	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	170,000	170,000
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{8}$ de l'effectif en chevaux.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
	a.	456 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr.	501,600	
		152 — de guides, à 1,150. . .	174,800	
		100 — de selle d'artillerie, à 1,150. . .	115,000	
		198 — de trait — à 850. . .	168,500	
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : $\frac{1}{8}$ de 160 chevaux = 20 chevaux à 300 francs.	6,000	
29		906	965,700	
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique.	10,000	990,100
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie.	14,400	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	13,461,500	13,404,570

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION	votés pour l'exercice 1886.	de l'exercice 1885.	
.	53,070	12,054,900	» 10,772,102 65	
.	.	130,000	» 115,890 50	
.	.	100,000	» 103,763 70	
.	.	170,000	» 170,927 07	
.	.	832,700	» 985,950	
.	53,070	13,287,600	» 12,128,635 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

5 ^{ME} DES ARTICLES.		LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1889	CRÉDITS votés pour l'exercice 1888.
CHAPITRE IX.					
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.					
Traitements de non-activité					
1 ^{re} Pour motifs de santé.					
1	Colonel, à.		6,375	6,375	
6	Majors, à.		4,125	24,750	
12	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants		3,000	36,000	
8	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe		2,550	20,400	
4	— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe		2,360	9,440	
3	Lieutenants, à		1,800	5,400	
2	Sous-lieutenants, à		1,575	3,150	
36	TOTAL.		105,515		
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments		527 57		
				104,987 43	
2 ^{re} Par mesure d'ordre.					
2	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants		2,000	4,000	
4	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe		1,700	6,800	
4	— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe		1,575	6,300	
7	Lieutenants, à		1,200	8,400	
2	Sous-lieutenants, à		1,050	2,100	
10	TOTAL.		27,600		
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments		138		
				27,462	
50				145,000	145,000
3 ^{re} Employés civils.					
4	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département			5,500	
4					
50					
Honoraires.					
b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure.			7,050 57	
Frais de représentation.					
51	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.			20,000	20,000
TOTAL DU CHAPITRE IX.				165,000	165,000

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NOS DES ARTICLES.		LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés	voies
				pour l'exercice	pour l'exercice
				1889.	1888.
CHAPITRE X.					
PENSIONS ET SECOURS.					
32	a.	Pensions temporaires et arriérés	fr. 125,000	•	155,000 • 155,000 •
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires	6,100	•	
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles.	24,000	•	
	TOTAL.			fr. 155,000	
TOTAL DU CHAPITRE X fr. 155,000 • 155,000 •					
CHAPITRE XI.					
DÉPENSES IMPRÉVUES.					
33	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, etc.	15,085	•	15,075 •
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr. 15,085 • 15,075 •					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AU ORIENTATION	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice 1887.	l'exercice 1886.	
.	.	155,000 .	168,505 34	
.	.	155,000 .	168,505 34	
10 .	.	15,075 .	32,588 00	
10 .	.	15,075 .	32,588 00	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1889	CRÉDITS totés pour l'exercice 1888.
<i>Récapitulation.</i>			
I.	Administration centrale	492,000	492,000
II.	États-majors.	1,406,700	1,407,130
III.	Service de santé des hôpitaux	1,262,500	1,262,500
IV.	Solde des troupes	25,892,740	25,931,720
V.	Académie militaire	278,750	285,750
VI.	Établissements et matériel de l'artillerie	1,368,825	1,368,825
VII.	Matériel du génie	1,470,000	1,470,000
VIII.	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	13,461,500	13,494,570
IX.	Traitements divers et honoraires	165,000	165,000
X.	Pensions et secours.	155,000	155,000
XI.	Dépenses imprévues	15,085	15,075
TOTAUX fr.		45,968,100	46,047,570

DIMINUTION.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice 1887.	l'exercice 1886.	
•	•	492,000	503,939 49	
•	430 •	1,406,700	1,354,195 50	
•	•	1,218,200	1,225,240 07	
•	38,980 •	25,768,700	27,713,561 46	
•	7,000 •	277,000	260,727 55	
•	•	1,568,825	1,368,824 14	
•	•	1,470,000	1,399,226 72	
•	35,070 •	13,287,600	12,128,635 98	
•	•	165,000	156,951 20	
•	•	155,000	168,305 54	
10 •	•	16,075	32,588 09	
10 •	79,480 •	45,624,100 ⁽¹⁾	46,492,085 63	
79,470 •				

(¹) Y compris une somme de 75,000 francs transférée au Budget du Corps de la Gendarmerie.
(Loi du 30 décembre 1887.)

(370)

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1889.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1889, est basé sur l'effectif de 2,449 hommes et 1,636 chevaux, qui a servi de base au Budget de 1888 amendé.

Les crédits demandés pour l'exercice 1889, s'élèvent à. . fr. 4,100,000 »
 — pour l'exercice 1888, — . . . 4,150,800 »

Il y a donc, pour 1889, une diminution de fr. 50,800 »

Les détails de cette différence, sont donnés ci-après :

	EN PLUS qu'au Budget de 1888.	EN MOINS qu'au Budget de 1888.
1 ^{re} Diminution provenant de la suppression du crédit porté au Budget de 1888, à titre de charge extraordinaire et temporaire, pour la première mise des objets d'équipement et d'armement à fournir aux nouvelles brigades créées pendant cette année.	.	42,800 »
2 ^{de} Diminution provenant de la suppression du crédit porté au Budget de 1888 pour l'année bissextile et pour arrondir	.	8,000 »
TOTAUX. fr.	.	50,800 »
DIMINUTION. fr.		50,800 »

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1889, est fixé à la somme de quatre millions cent mille francs (4,100,000 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Lacken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(374)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1889.



BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

N ^o DES ARTICLES.	LITTERES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1889.	validés pour l'exercice 1888.
		GENDARMERIE. (a)		
		EFFECTIF.		
		HOMMES. CHEVAUX.		
		61 75		
		2,588 1,561		
		2,449 1,656		
		Traitement, solde et accessoires.		
		Officiers de tous grades fr. 240,859 50		
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,722,188 95		
a.		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence, dans un but de sécurité générale. 85,046 »		
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvelle- ment admis, savoir :		
		97 hommes à cheval, à 400 francs 38,800 »	47,200 »	
		56 — à pied, à 150 francs 8,400 »		
		TOTAL. 3,101,295 75		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 5,295 75		
			3,096,000 »	
		Fourrages.		
		27,375 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 41,062 50		
		152,955 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 44 220,226 40		
b.		416,850 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 50 541,870 »		
		597,140		
		TOTAL. 803,167 90		
		A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 8,167 90		
			795,000 »	
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.		
c.		827 gendarmes à pied, à 1 franc par an. 827 »		
		1,561 — à cheval, à 2 francs par an. 3,122 »		
		2,388	3,949 »	
			4,100,000 »	4,150,800 »
		Casernement des hommes.		
d.		871,620 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 43,581 »		
		Casernement des chevaux.		
e.		569,785 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes 22,790 60		
		Dépenses diverses.		
f.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 67,125 »		
g.		Moyens de transport aux troupes en marche 7,500 »		
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 18,700 »		
i.		Armement et munitions. 16,786 »		
k.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gen- darmérie, dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée. 21,500 »		
l.		Transport de fonds, d'effets, etc. 3,000 »		
m.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc. 4,068 40		
		TOTAL. fr. 4,100,000 »		
		TOTAL. fr. 4,100,000 »	4,100,000 »	4,150,800 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.																																																																																																														
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés	de																																																																																																															
		pour l'exercice 1887.	l'exercice 1886.																																																																																																															
				(a) Le corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:																																																																																																														
				Officiers																																																																																																														
				<table><tr><th>Officiers de gendarmerie.</th><th>Officiers comptables, médecins et vétérinaires.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>NATIONS de fourrages.</th><th>TRAITEM. annuel.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>3</td><td>Général-major (1)</td><td>1,095</td><td>12,700 »</td><td>12,700 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Colonel</td><td>730</td><td>9,500 »</td><td>9,500 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Lieutenant-colonel</td><td>730</td><td>7,100 »</td><td>7,100 »</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>4</td><td>Majors.</td><td>1,460</td><td>6,300 »</td><td>12,600 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>Capitaine en premier quart. maître.</td><td>»</td><td>4,000 »</td><td>4,000 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— administrateur d'habill.</td><td>»</td><td>3,450 »</td><td>3,450 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>1</td><td>Médecin de bataillon de 2^e classe</td><td>365</td><td>3,250 »</td><td>3,250 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>1</td><td>Vétérinaire de 2^e classe</td><td>365</td><td>3,250 »</td><td>3,250 »</td></tr><tr><td>10</td><td>»</td><td>20</td><td>Capitaines en premier dont 1 adjudant-major</td><td>7,300</td><td>5,100 »</td><td>51,000 »</td></tr><tr><td>8</td><td>»</td><td>8</td><td>— en second de 1^{re} classe</td><td>1,825</td><td rowspan="2">4,200 »</td><td rowspan="2">37,800 »</td></tr><tr><td>4</td><td>»</td><td>4</td><td>— — de 2^e classe.</td><td>1,460</td></tr><tr><td>17</td><td>»</td><td>17</td><td>Lieutenants</td><td>6,205</td><td>3,250 »</td><td>55,250 »</td></tr><tr><td>16</td><td>»</td><td>16</td><td>Sous-lieutenants</td><td>5,840</td><td>2,950 »</td><td>47,200 »</td></tr><tr><td>87</td><td></td><td>76</td><td></td><td>27,375</td><td></td><td>247,100 »</td></tr><tr><td></td><td></td><td>61</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	NATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Général-major (1)	1,095	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Colonel	730	9,500 »	9,500 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,100 »	7,100 »	2	»	4	Majors.	1,460	6,300 »	12,600 »	»	1	»	Capitaine en premier quart. maître.	»	4,000 »	4,000 »	»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,450 »	3,450 »	»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »	»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »	10	»	20	Capitaines en premier dont 1 adjudant-major	7,300	5,100 »	51,000 »	8	»	8	— en second de 1 ^{re} classe	1,825	4,200 »	37,800 »	4	»	4	— — de 2 ^e classe.	1,460	17	»	17	Lieutenants	6,205	3,250 »	55,250 »	16	»	16	Sous-lieutenants	5,840	2,950 »	47,200 »	87		76		27,375		247,100 »			61				
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	NATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																												
1	»	3	Général-major (1)	1,095	12,700 »	12,700 »																																																																																																												
1	»	2	Colonel	730	9,500 »	9,500 »																																																																																																												
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,100 »	7,100 »																																																																																																												
2	»	4	Majors.	1,460	6,300 »	12,600 »																																																																																																												
»	1	»	Capitaine en premier quart. maître.	»	4,000 »	4,000 »																																																																																																												
»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,450 »	3,450 »																																																																																																												
»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																												
»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																												
10	»	20	Capitaines en premier dont 1 adjudant-major	7,300	5,100 »	51,000 »																																																																																																												
8	»	8	— en second de 1 ^{re} classe	1,825	4,200 »	37,800 »																																																																																																												
4	»	4	— — de 2 ^e classe.	1,460																																																																																																														
17	»	17	Lieutenants	6,205	3,250 »	55,250 »																																																																																																												
16	»	16	Sous-lieutenants	5,840	2,950 »	47,200 »																																																																																																												
87		76		27,375		247,100 »																																																																																																												
		61																																																																																																																
				A AJOUTER :																																																																																																														
				Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »																																																																																																													
				TOTAL	fr.	248,100 »																																																																																																												
				A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.		1,240 50																																																																																																												
				RESTE	fr.	246,859 50																																																																																																												
				(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel, le traitement est de 10,000 francs.																																																																																																														
	50,800 »	3,076,550 »	3,708,328 50																																																																																																															
				Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																														
				<table><tr><th rowspan="2">Hommes.</th><th rowspan="2">Chevaux.</th><th rowspan="2">GRADES.</th><th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th><th rowspan="2">SOLDE journalière.</th><th rowspan="2">MONTANT.</th></tr><tr><th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th><th>de fourrages.</th></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>Adjudants-sous-officiers</td><td>1,460</td><td>1,460</td><td>4 60</td><td>6,716 »</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Maréchaux des logis chefs</td><td>3,285</td><td>3,285</td><td>4 10</td><td>13,468 50</td></tr><tr><td>95</td><td>95</td><td>Maréchaux des logis à cheval.</td><td>33,945</td><td>33,945</td><td>3 90</td><td>132,385 50</td></tr><tr><td>41</td><td>»</td><td>— — à pied</td><td>14,965</td><td>»</td><td>3 10</td><td>46,391 50</td></tr><tr><td>208</td><td>208</td><td>Brigadiers à cheval.</td><td>76,920</td><td>76,920</td><td>3 60</td><td>273,312 »</td></tr><tr><td>114</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>41,610</td><td>»</td><td>2 90</td><td>120,669 »</td></tr><tr><td>1,247</td><td>1,247</td><td>Gendarmes à cheval</td><td>435,155</td><td>435,155</td><td>3 25</td><td>1,479,353 75</td></tr><tr><td>672</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>245,280</td><td>»</td><td>2 65</td><td>640,992 »</td></tr><tr><td>2,388</td><td>1,561</td><td></td><td>871,620</td><td>569,785</td><td></td><td>2,722,188 25</td></tr></table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.	de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	95	95	Maréchaux des logis à cheval.	33,945	33,945	3 90	132,385 50	41	»	— — à pied	14,965	»	3 10	46,391 50	208	208	Brigadiers à cheval.	76,920	76,920	3 60	273,312 »	114	»	— à pied	41,610	»	2 90	120,669 »	1,247	1,247	Gendarmes à cheval	435,155	435,155	3 25	1,479,353 75	672	»	— à pied	245,280	»	2 65	640,992 »	2,388	1,561		871,620	569,785		2,722,188 25																																						
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES					SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																									
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.																																																																																																														
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																												
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																												
95	95	Maréchaux des logis à cheval.	33,945	33,945	3 90	132,385 50																																																																																																												
41	»	— — à pied	14,965	»	3 10	46,391 50																																																																																																												
208	208	Brigadiers à cheval.	76,920	76,920	3 60	273,312 »																																																																																																												
114	»	— à pied	41,610	»	2 90	120,669 »																																																																																																												
1,247	1,247	Gendarmes à cheval	435,155	435,155	3 25	1,479,353 75																																																																																																												
672	»	— à pied	245,280	»	2 65	640,992 »																																																																																																												
2,388	1,561		871,620	569,785		2,722,188 25																																																																																																												
				A AJOUTER : Chevaux d'officiers	27,375																																																																																																													
				TOTAL GÉNÉRAL	fr.	897,140																																																																																																												
	50,800 »	3,976,550 » (1)	3,708,328 50	(1) Non compris une somme de 75,000 francs transférée du Budget du Ministère de la Guerre. (Loi du 30 déc. 1887.)																																																																																																														

(378)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1889.



NOTE PRÉLIMINAIRE.



Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1889 reste fixé à 15,578,180 francs, chiffre voté pour 1888. Aucune des prévisions de dépense inscrites à ce Budget ne doit être modifiée pour le prochain exercice.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quinze millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingts francs (15,578,180 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(382)

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	1,584,200 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité . .	916,350 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	75,000 »	
4	Frais de tournées.	5,400 »	
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Adminis- tration centrale	2,000 »	
6	Matériel.	146,100 »	
7	Magasin général des papiers	166,140 »	
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 »	
9	Service de la monnaie	12,100 »	
10	Documents statistiques	18,000 »	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	Traitements des agents du Trésor	164,800 »	210,500 »
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	45,700 »	
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
13	Surveillance générale. Traitements.	483,350 »	11,848,650 »
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	719,800 »	
15	— des contributions directes, des accises { Traitements fixes	2,140,550 »	
	et de la comptabilité. { Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	2,265,000 »	
16	— des douanes et de la recherche maritime.	5,101,425 »	
	(Les excédents disponibles sur les articles 15, 16, 19 et 20 pourront être reportés à l'article 17.)		
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	9,500 »	
19	Suppléments de traitement.	250,000 »	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	50,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	94,580 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	528,200 »	
23	Police douanière	5,000 »	
24	Matériel.	201,425 »	
A REPORTER. . . . fr.			15,493,420 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	"	13,423,420
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	495,500 "	2,109,960
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	10,200 "	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,500 "	
28	Traitements du personnel du domaine	105,675 "	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,328,685 "	
30	— des greffiers (crédit non limitatif)	75,000 "	
31	Matériel.	12,900 "	
32	Dépenses du domaine	33,200 "	
33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés domaniales de l'État autres que les forêts	1,000 "	40,000
34	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif)	1,500 "	
	CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS.		
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 "	40,000
36	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 "	
	CHAPITRE VI. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
37	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	3,900 "	3,900
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES fr.	"	15,578,180

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1889.



BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																									
CHAPITRE I ^{er} .																																																											
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																											
1	a.	Traitement du Ministre.																																																									
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																									
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitements annuels.</th><th>Dépense.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1 12,000</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>5 12,000</td><td>36,000</td></tr><tr><td>Commissaire des monnaies</td><td>1 10,000</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Premiers inspecteurs généraux</td><td>3 9,600 et 10,000</td><td>29,200</td></tr><tr><td>Inspecteurs généraux</td><td>5 9,000 et 9,600</td><td>46,200</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>13 6,500 à 9,000</td><td>104,500</td></tr><tr><td>Sous-directeurs.</td><td>21 5,500 à 7,800</td><td>133,350</td></tr><tr><td>Inspecteur des essais et de la garantie</td><td>1 6,500</td><td>6,500</td></tr><tr><td>Contrôleur au change et du monnayage.</td><td>1 7,800</td><td>7,800</td></tr><tr><td>Essayeurs</td><td>2 6,000</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>23 4,200 à 6,000</td><td>109,550</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>53 3,200 à 4,200</td><td>117,350</td></tr><tr><td>Employés de tout grade</td><td>70 1,200 à 2,900</td><td>139,300</td></tr><tr><td>Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses</td><td>52 800 à 4,120</td><td>83,970</td></tr><tr><td>b. Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions</td><td></td><td>28,270</td></tr><tr><td>c. Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)</td><td></td><td>32,783</td></tr><tr><td>d. Traitements de disponibilité</td><td></td><td>7,377</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAUX.</td><td>229 916,350</td></tr></table>	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.	Secrétaire général	1 12,000	12,000	Directeurs généraux	5 12,000	36,000	Commissaire des monnaies	1 10,000	10,000	Premiers inspecteurs généraux	3 9,600 et 10,000	29,200	Inspecteurs généraux	5 9,000 et 9,600	46,200	Directeurs	13 6,500 à 9,000	104,500	Sous-directeurs.	21 5,500 à 7,800	133,350	Inspecteur des essais et de la garantie	1 6,500	6,500	Contrôleur au change et du monnayage.	1 7,800	7,800	Essayeurs	2 6,000	12,000	Chefs de bureau	23 4,200 à 6,000	109,550	Sous-chefs de bureau	53 3,200 à 4,200	117,350	Employés de tout grade	70 1,200 à 2,900	139,300	Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses	52 800 à 4,120	83,970	b. Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions		28,270	c. Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)		32,783	d. Traitements de disponibilité		7,377	TOTAUX.		229 916,350
Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.																																																									
Secrétaire général	1 12,000	12,000																																																									
Directeurs généraux	5 12,000	36,000																																																									
Commissaire des monnaies	1 10,000	10,000																																																									
Premiers inspecteurs généraux	3 9,600 et 10,000	29,200																																																									
Inspecteurs généraux	5 9,000 et 9,600	46,200																																																									
Directeurs	13 6,500 à 9,000	104,500																																																									
Sous-directeurs.	21 5,500 à 7,800	133,350																																																									
Inspecteur des essais et de la garantie	1 6,500	6,500																																																									
Contrôleur au change et du monnayage.	1 7,800	7,800																																																									
Essayeurs	2 6,000	12,000																																																									
Chefs de bureau	23 4,200 à 6,000	109,550																																																									
Sous-chefs de bureau	53 3,200 à 4,200	117,350																																																									
Employés de tout grade	70 1,200 à 2,900	139,300																																																									
Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses	52 800 à 4,120	83,970																																																									
b. Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions		28,270																																																									
c. Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)		32,783																																																									
d. Traitements de disponibilité		7,377																																																									
TOTAUX.		229 916,350																																																									
A REPORTER. fr.																																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
916,330	916,350	»	»	899,330	899,316 56	
957,330	957,350		»	920,330	920,316 56	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
			MONTANT de la dépense.
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances.	54,500
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	18,500
			73,000
4	>	Frais de tournées.	
5	>	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	
			MONTANT de la dépense.
		<i>Matériel.</i>	
6	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais	64,150
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	14,950
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles	67,000
			146,100
		<i>Magasin général des papiers.</i>	
7	a.	Papiers à timbrer	85,000
	b.	Papier électoral	15,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	66,140
			166,140
		<i>Service de la Monnaie.</i>	
8	>	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		ACCOMPLISSEMENT.	DIMINUTION.			
937,330	937,350	»	»	920,350	920,516 56	
75,000	75,000	»	»	75,000	81,633 15	
5,400	5,400	»	»	6,400	6,399 40	
2,000	2,000	»	»	»	»	
146,100	146,100	»	»	146,100	151,021 53	
166,140	166,140	»	»	166,140	160,026 91	
4,200	4,200	»	»	4,200	4,200 »	
1,334,190	1,534,190	»	»	1,316,190	1,323,597 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).		MONTANT de la dépense.	
9	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie		3,700	
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.		6,600	
	c.	Frais pour le service du contrôle		1,000	
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz		600	
	e.	Remboursement de pièces de monnaie de bon aloi découpées par erreur . . .		200	
				12,100	
		Documents statistiques.			
10	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>		12,000	
	b.	— de publication		6,000	
				18,000	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
CHAPITRE II.					
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.					
			Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.
11	a.	Traitements des agents	31	3,000 à 8,000	160,200
	b.	— des agents auxiliaires	11	300 à 600	4,600
12	c.	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents .	...	...	45,700
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,554,490	1,334,490	»	»	1,316,490	1,323,597 57	
12,100	12,100	»	»	12,100	9,833 10	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,964 05	
1,364,290	1,364,290	»	»	1,346,290	1,351,394 72	
164,800	164,800	»	»	166,500	166,292 14	
45,700	45,700	»	»	46,400	46,400 »	
210,500	210,500	»	»	212,700	212,692 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
CHAPITRE III.									
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.									
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>Classes.</th><th>Traitement par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr></table>				Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.						
		<i>Surveillance générale.</i>							
13	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000			
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000			
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	6	1 ^{re}	6,500	39,000			
	d.	— du sous-inspecteur spécial	4	2 ^e	6,000	24,000			
	e.	— des contrôleurs spéciaux.	1	»	Max. 6,000 Min. 5,000	5,000			
	f.	— d'un chimiste-aviseur.	2	»	Max. 4,200 Min. 3,150	7,350			
	g.	— des premiers commis de direction.	1	»	Max. 5,000 Min. 3,500	5,000			
			3	1 ^{re}	5,000	15,000			
			3	2 ^e	4,000	12,000			
			3	3 ^e	3,500	10,500			
			14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200			
	h.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	31,500			
			21	5 ^e	1,700	35,700			
			27	4 ^e	1,300	35,100			
i.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000				
j.	— aux surnuméraires	»	»	»	124,000				
		110	...	...	485,350				
		<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
14	a.	Traitement du directeur spécial	1	»	8,000	8,000			
	b.	— de l'inspecteur spécial	1	»	6,500	6,500			
	c.	— des contrôleurs	7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	34,300			
			6	2 ^e	3,600	21,600			
			6	3 ^e	3,150	18,900			
			65	1 ^{re}	Max. 3,000 Min. 2,650	183,450			
	d.	— des géomètres	65	2 ^e	2,150	139,750			
			65	3 ^e	1,700	110,500			
			66	4 ^e	1,300	85,800			
	e.	Indemnités aux géomètres	»	»	»	111,000			
		282	...	...	719,800				
A REPORTER. . . f.									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
483,350	483,350	,	,	478,350	424,851 52	
719,800	719,800	,	,	708,600	701,924	,
1,203,150	1,203,150	,	,	1,186,950	1,126,775 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
15		Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.				
	a.	Traitements des contrôleurs	27	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	142,000
			26	2 ^e	4,200	109,200
			26	3 ^e	3,600	93,600
			25	4 ^e	3,150	78,750
	b.	— des sous-contrôleurs	27	"	Max. 2,650 Min. 2,150	67,550
			3	1 ^{re}	9,000	27,000
			4	2 ^e	7,500	30,000
	c.	-- des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	4	3 ^e	6,000	24,000
			5	4 ^e	4,700	23,500
			5	5 ^e	3,600	18,000
			14	6 ^e	2,800	39,200
			25	7 ^e	2,100	52,500
			25	1 ^{re}	Max. 4,650 Min. 3,150	84,450
	d.	— des vérificateurs	26	2 ^e	2,650	68,900
			34	3 ^e	2,100	71,400
			61	4 ^e	1,600	97,600
			50	1 ^{re}	Max. 2,700 Min. 2,300	75,400
	e.	— des commis aux écritures	30	2 ^e	1,900	57,000
			50	3 ^e	1,600	48,000
			58	4 ^e	1,300	75,400
			196	1 ^{re}	1,650	323,400
	f.	— des commis des accises	197	2 ^e	1,300	256,100
			108	3 ^e	1,100	118,800
	g.	Indemnités de résidence	104	4 ^e	1,000	104,000
			"	"	"	54,800
			1088		2,140,550	
16	a.	Remises proportionnelles et indemnités (525 agents)				2,052,500
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes				66,500
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes.				146,000
	(Crédits non limitatifs.)					2,265,000
A REPORTER fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,203,150	1,203,150	»	»	1,186,950	1,128,775 62	
2,140,550	2,140,550	»	»	2,119,300	2,056,971 10	
2,265,000	2,265,000	»	»	2,265,000	2,320,058 67	
5,608,700	5,608,700	»	»	5,571,250	5,503,805 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
17		Service des douanes et de la recherche maritime.		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers		1	"	Max. 5,500 Min. 5,000	5,500
	b.	Traitements des contrôleurs		16	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	72,000
				16	2 ^e	3,600	57,600
				18	3 ^e	3,150	56,700
	c.	des lieutenants		44	"	Max. 2,650 Min. 2,150	110,100
	d.	des sous-lieutenants		46	"	1,950	89,700
	e.	des brigadiers		390	"	1,850	604,500
	f.	des sous-brigadiers.		555	"	1,200	663,600
				822	"	1,100	904,200
				824	"	1,000	824,000
	g.	des préposés		908	"	900	817,200
				30	1 ^{re}	1,200	36,000
				28	2 ^e	1,100	30,800
	h.	des matelots		4	"	700	2,800
	i.	des mousses		1	"	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
	j.	Traitement du patron		1	"	Max. 1,500 Min. 1,400	1,500
		Service des embarcations à vapeur de la douane.	du sous-patron (steamer).	1	"	Max. 1,400 Min. 1,300	2,800
			des sous-patr ^e (mouches).	2	"	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
			du machiniste	3	"	Max. 1,500 Min. 1,400	4,500
			des machinistes-chauffeurs	50	"	1,200	60,000
	k.	Service des fabriques de sucre.	Traitements des sous-brigadiers	300	"	"	515,000
des préposés (1).			475	"	900	178,125	
des préposés temporaires.			"	"	"	9,800	
l.	Service de la masse d'habillement		"	"	"	245,300	
m.	Indemnités de résidence		"	"	"	5,700	
n.	Indemnités aux agents chargés du service des jaugages de navires		"	"	"	5,700	
				4553	..	..	5,101,425
18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.						
	»	Traitements des essayeurs		2	1 ^{re}	3,500	7,000
				2	..	..	7,000
				A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,608,700	5,608,700	»	»	5,571,230	5,503,805 29	
5,101,425	5,101,425	»	»	4,854,425	4,883,783 77	
(2) 9,300	9,300	»	»	9,300	9,299 88	(1) Dont 150 à 1,100 fr., et 150 à 1,000 fr. (2) Y compris une charge temporaire de 2,300 francs
10,719,425	10,719,425	»	»	10,434,975	10,396,888 94	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
19	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
20	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
21	a.	Frais de bureau	38,100
	b.	Frais de tournées	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution per- sonnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
22	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distil- leries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000
	j.	Frais d'escorte et de transport des employés de la douane	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires	175,000
	l.	Indemnités aux agents chargés de la surveillance et du recouvrement de l'impôt sur la culture du tabac et frais de déplacement aux membres des commis- sions que nomment les députations permanentes en cas de revision de l'impôt	15,000
			528,200
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,719,425	10,719,425	»	»	10,451,975	10,396,888 94	
230,000	230,000	»	»	254,225	216,373 »	
50,000	50,000	»	»	56,000	41,043 11	
94,580	94,580	»	»	94,580	84,834 »	
528,200	528,200	»	»	528,200	521,638 86	
11,642,205	11,642,205	»	»	11,364,980	11,260,777 91	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Police douanière.</i>	
23	>	Mesures de police douanière	
		<i>Matériel.</i>	
			MONTANT de la dépense.
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc.	35,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations .	136,525
24	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations . . .	23,600
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	3,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400
			201,425
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,642,205	11,642,205	»	»	11,364,980	11,260,777 91	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,000 »	
201,425	201,425	»	»	201,425	189,351 58	
11,848,630	11,848,630	»	»	11,571,405	11,455,129 49	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
Enregistrement et timbre. — Personnel.				
a.	Directeurs	9	8,000	72,000
b.	Inspecteurs	5 1 ^{re} classe.	7,000	42,000
c.	Indemnités aux inspecteurs à titre de frais de route et de séjour	6 2 ^e classe.	6,500	39,000
		12	500	6,000
d.	Vérificateurs	14 1 ^{re} classe.	5,000	70,000
		15 2 ^e classe.	4,500	58,500
		15 3 ^e classe.	4,000	52,000
e.	Premiers commis de direction	6	3,500 à 4,500	24,000
f.	Seconds —	24	1,500 à 2,600	49,200
g.	Suppléments de traitement des seconds commis de direction qui sont chargés du contrôle du timbre extraordinaire	1	300	300
h.	Conservateur de l'atelier du timbre à Bruxelles	1	5,000	5,000
25 i.	Contrôleur garde-magasin du timbre à la Direction de Bruxelles	1	3,200	3,200
j.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles dans les di- verses provinces	31	1,100 à 2,000	49,000
k.	Surveillant aux ventes publiques de meubles et du timbre à Anvers	1	2,200 à 2,600	2,600
l.	Rémunérations aux surnuméraires chargés de la sur- veillance du timbre et des ventes publiques de meu- bles à Bruxelles, Gand et Liège.	1	2,200	2,200
m.	Rémunérations aux receveurs chargés, en cas de néces- sité, de remplir temporairement les fonctions de véri- ficateur	2	1,800	3,600
		variable.	Indéterminé	11,000
n.	Rémunérations aux surnuméraires attachés aux Direc- tions provinciales, pour être mis au courant du ser- vice de second commis	1d.	Id.	600
o.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies et travaux extraordinaires	»	»	5,300
TOTAUX . . .		141		495,500
A REPORTER. . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
498,500	498,500	,	,	498,500	478,611	
498,500	498,500	,	,	498,500	478,611	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. fr.	
26		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés			
		<i>Frais de bureaux et dépenses diverses.</i>	Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
	a.	Frais de bureau et de loyer des directeurs	9	»	50,800
	b.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	»	»	12,400
27	c.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	»	2,100
	d.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement par les agents et préposés forestiers	»	»	1,000
			13		46,300
		<i>Domaines. -- Traitements.</i>			
		<i>Canal de Pommerœul.</i>			
	a.	Receveur principal	1	Max. 5,500	4,500
	b.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	400
	c.	Percepteur	1	id. 2,100	1,200
	d.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	110
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>			
	e.	Receveurs	4	id. 5,500	15,450
	f.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle	9	id. 1,500	1,695
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	g.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	560
	h.	Percepteur	1	id. 2,100	525
	i.	Garde-canal messenger	1	id. 1,500	150
28		<i>Sambre canalisée.</i>			
	j.	Éclusiers-receveurs	15	id. 1,500	6,525
	k.	Messagers gardes-canal	2	id. 1,500	2,465
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
	l.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,965
	m.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165
	n.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	500
		<i>Meuse.</i>			
	o.	Percepteur	1	id. 2,100	150
	p.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	50
	q.	Gardes-canal messagers	2	id. 1,500	90
		A REPORTER.	46		57,280

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
495,500	495,500	»	»	498,500	478,611	
10,200	10,200	»	»	7,300	4,533	
46,500	46,500	»	»	46,500	45,199	
552,000	552,000	»	»	552,100	528,145	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		Domaines. — Traitements (suite).		
		REPORT.	46	37,280
		Escaut.		
r.		Éclusiers-receveurs	5	Max. 1,500
s.		Percepteur	1	id. 2,100
t.		Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1,500
		Demer.		
u.		Éclusier-receveur	1	id. 1,500
v.		Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500
		Lys.		
w.		Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500
		Canal de Gand à Ostende.		
x.		Percepteurs	1	id. 2,100
y.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500
z.		Éclusiers au service du contrôle.	2	id. 1,500
		Canal de Terneuzen et Moervaert.		
aa.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500
		Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.		
bb.		Receveur.	1	id. 5,500
cc.		Percepteur	1	id. 2,100
dd.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500
ee.		Éclusiers au service du contrôle	5	id. 1,500
ff.		Gardes-canal messagers	3	id. 1,500
		Grande Nèthe et Petite Nèthe canalisées.		
gg.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500
hh.		Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500
		A REPORTER.	92	57,405

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
552,000	552,000	»	»	552,100	528,145	
552,000	552,000	»	»	552,100	528,145	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
Domaines. — Traitements (suite).			Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
REPORT. . . .			92		57,405
<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>					
ii.		Éclusiers-receveurs	4	Max 1,500	1,950
jj.		Gardes-canal messagers	2	id. 1,500	300
<i>Yser et canal de Plasschendaale.</i>					
kk.		Éclusiers-receveurs	4	id. 1,500	1,150
<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>					
ll.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	880
<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>					
mm.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	945
<i>Ourthe.</i>					
nn.		Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	980
oo.		Garde-canal messenger.	1	id. 1,500	100
pp.		Contrôleurs des différentes voies navigables.	6	3,200 à 4,500	26,500
qq.		Sous-contrôleur	1	»	2,000
<i>Extraction du minerai de fer.</i>					
rr.		Indemnités à un agent, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage	1	»	300
<i>Palais de Tervueren.</i>					
ss		Personnel	5	»	5,685
tt.		Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	7,480
			125		105,675
			A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
552,000	552,000	»	»	552,100	528,145	
105,675	105,675	»	»	108,175	116,174	
657,675	657,675	»	»	660,275	644,317	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).	
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)	
50	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)	
		<i>Matériel.</i>	
			MONTANT de la dépense.
31	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	8,100
	b.	Frais d'emballage	2,800
	c.	Ameublement, entretien, éclairage et chauffage des bureaux et de l'atelier général du timbre	2,000
			12,900
		<i>Dépenses du domaine.</i>	
32	a.	Travaux d'entretien et d'amélioration, frais de route et de séjour des agents des ponts et chaussées et autres, consultés	10,000
	b.	Entretien du domaine de Tervueren et de ses dépendances, armement et équipement du personnel.	10,200
	c.	Charges et contributions.	10,000
	d.	Frais de vente et autres actes	3,000
			53,200
33	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des autres propriétés domaniales autres que les forêts	
34	»	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (Ce crédit n'est point limitatif).	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
657,675	657,675	»	»	660,275	644,317	
1,328,685	1,328,685	»	»	1,328,685	1,325,205	
75,000	75,000	»	»	75,000	77,391	
12,900	12,900	»	»	15,800	14,832	
53,200	53,200	»	»	53,200	52,901	
1,000	1,000	»	»	1,000	450	
1,500	1,500	»	»	1,500	719	
2,109,960	2,109,960	»	»	2,115,460	2,095,815	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
35	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
36	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
37	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. – DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
27,200	27,200	»	»	27,200	16,282 74	
13,700	13,700	»	»	13,700	12,175 »	
40,900	40,900	»	»	40,900	38,457 74	
3,900	3,900	»	»	4,900	5,053 32	
3,900	3,900	»	»	4,900	5,053 32	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Administration centrale. II. — de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces III. — des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces IV. — de l'enregistrement et des domaines dans les provinces V. Pensions et secours VI. Dépenses imprévues TOTAL. : fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,364,290 »	1,364,290 »	»	»	1,346,290 »	1,351,394 72	
210,500 »	210,500 »	»	»	212,700 »	212,692 11	
11,848,630 »	11,848,630 »	»	»	11,571,405 »	11,455,129 49	
2,109,960 »	2,109,960 »	»	»	2,115,460 »	2,093,815 »	
40,900 »	40,900 »	»	»	40,900 »	38,457 74	
3,900 »	3,900 »	»	»	4,900 »	5,053 32	
15,578,180 »	15,578,180 »	»	»	15,291,655 »	15,156,542 58	(1) Non compris un crédit extraordinaire de 32,000 francs alloué par la loi du 14 août 1887.
				(1)		

(416)

XII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1889.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Values et des Remboursements a été voté, pour l'exercice 1888, au chiffre de fr. 1,636,500 »

Les prévisions pour l'exercice 1889 s'élèvent à 1,656,500 »

Soit une augmentation de fr. 20,000 »

qui se justifie comme il est dit ci-après :

CHAPITRE II.

ART. 7. - *Restitutions de droits et amendes.*

Les restitutions se sont élevées :

En 1883, à fr. 500,823 »

En 1884, à 581,198 32

En 1885, à fr. 666,404 »

Cette dernière somme comprend une restitution extraordinaire de 102,678 31

qu'il y a lieu d'éliminer, ci 563,725 69

En 1886, à 541,887 39

TOTAL fr. 2,187,634 40

La dépense totale de 1887 n'est pas connue; déterminée d'une manière fictive, en ajoutant $\frac{1}{11}$ au chiffre des restitutions opérées à la fin de novembre 1887, elle s'élève à fr. 548,193 70

Ce chiffre porte la moyenne quinquennale à . 547,165 42

On propose d'inscrire au Budget de 1889. fr. 540,000 »

Porté au Budget de 1888 520,000 »

En plus pour 1889 fr. 20,000 »

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de un million six cent cinquante-six mille cinq cents francs (1,656,500 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	195,000 .	654,000 .
2	— — — personnelle	315,000 .	
3	— — — sur le droit de patente.	130,000 .	
4	— — — sur les redevances des mines.	5,000 .	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 .	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 .	1,002,500 .
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	540,000 .	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers	1,000 .	
9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	1,500 .	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	170,000 .	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 .	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . fr.		•	1,656,500 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
A BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1889.



BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — — — — personnelle
3	— — — — — sur le droit de patente
4	— — — — — sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
Récapitulation.	
—	
CHAPITRE I. Non-Valeurs	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS <i>totale</i> POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS <i>totale</i> POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,000	195,000	»	»	195,000	234,321 80	
315,000	315,000	»	»	315,000	590,939 49	
150,000	150,000	»	»	150,000	357,789 57	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,247 99	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,646 99	
654,000	654,000	»	»	654,000	1,192,945 64	
250,000	250,000	»	»	250,000	227,089 60	
540,000	520,000	20,000	»	520,000	544,887 59	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,334 96	
1,500	1,500	»	»	2,000	979 27	
170,000	170,000	»	»	220,000	258,556 88	
40,000	40,000	»	»	40,000	74,216 95	
1,002,500	982,500	20,000	»	1,055,000	1,104,045 05	
AUGMENTATION. . fr.		20,000				
654,000	654,000	»	»	654,000	1,192,945 64	
1,002,500	982,500	20,000	»	1,055,000	1,104,045 05	
1,656,500	1,636,500	20,000	»	1,687,000	2,208,990 69	
AUGMENTATION. . fr.		20,000				

(424)

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1889.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en exécution de l'article 24 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité publique; il comprend tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1888 s'élève à. fr. 762,161,050 »

Les évaluations pour l'exercice 1889 montent à. 802,723,973 »

Différence en plus pour 1889 fr. 40,562,923 »

Cette différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, afin de les mettre en rapport avec les faits constatés.

AUGMENTATIONS.

ART. 4. — <i>Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.</i>	 fr.	231,425	»
ART. 5. — <i>Réserve du fonds communal</i>		17,000	»
ART. 9. — <i>Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne</i>		10,000	»
ART. 10. — <i>Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite</i>		3,000,000	»
ART. 30. — <i>Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste.</i>		28,000,000	»
ART. 34. — <i>Impôts et produits recouvrés au profit des communes</i>		1,100,000	»
ART. 41. — <i>Part perçue par l'État dans le produit des quais du Sud et du bassin de batelage à Anvers, et à verser à la Société anonyme du Sud.</i>		200,000	»
ART. 44. — <i>Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers</i>		7,000,000	»
ART. 67. — <i>Services des Postes et Télégraphes</i>		23,000	»
TOTAL des augmentations		 fr.	41,583,425 »

DIMINUTIONS.

ART. 27. — *Recettes effectuées par l'Administration des postes et télégraphes pour le compte des Administrations postales étrangères et des offices télégra-*

NOTE PRÉLIMINAIRE

REPORT . . . fr. 41,583,425 »

phiques avec lesquels elle est en
relation fr. 100,000 »

ART. 39. — Amendes diverses et autres recettes
soumises et non soumises aux
frais de régie 20,000 »

ART. 40. — Amendes et frais de justice en
matière forestière 500 »

ART. 56. — Subsidés pour travaux d'utilité
publique 900,000 »

Total des diminutions . . . fr. 1,020,500 »

DIFFÉRENCE ÉGALE . . . fr. 40,562,925 »

ART. 6. — Fonds communal.

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens de 1889, les revenus du fonds communal.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		%.	Montant.
<i>Droits de douans.</i>			
Café	2,550,000 »	100	2,550,000 »
Eaux-de-vie	1,300,000 »	20.937924 (¹)	389,193 »
Bières	580,000 »	35	203,000 »
Vinaigres et acides acétiques	600,000 »		210,000 »
Sucres	600,000 »		210,000 »
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins	4,505,000 »	35	1,576,050 »
Eaux-de-vie	54,060,000 »	20.937924 (¹)	10,196,857 »
Bières	15,912,000 »	35	4,869,200 »
Vinaigres de bières	17,000 »		5,950 »
Vinaigres autres que de bières	1,500 »		525 »
Acides acétiques	2,000 »		700 »
Sucres	5,400,000 »		1,890,000 »
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	15,400,000 »	41	6,314,000 »
TOTAL			28,415,475 »

(¹) Pour cette proportion voir la note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (Voies et Moyens, art 6).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 28,415,475 francs est supérieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années ⁽¹⁾. L'excédent devrait en conséquence être attribué à la réserve conformément au paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862. Mais comme d'après la situation actuelle, le montant de la réserve atteindra au 31 décembre 1889 le maximum fixé par le paragraphe 3 dudit article, il n'y aura pas lieu d'opérer la retenue mentionnée ci-dessus. Dès lors la somme de 28,415,475 francs représente le montant à répartir entre les communes en 1889.

Le revenu de la réserve, en 1889, comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1888 et en 1889. Ces intérêts peuvent être évalués à 345,000 francs.

Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1887.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1887 (annexe *A*);

2° Le décompte de la réserve à la fin de ladite année (annexe *B*);

3° et 4° Deux états indiquant respectivement, pour les anciennes communes à octroi et pour les autres communes du royaume, le principal des trois contributions servant de base à la répartition du fonds communal et le montant de la quote-part allouée à chaque commune pour l'année 1887 (annexes *C* et *D*);

5° Un relevé récapitulatif, par province, des deux états précédents (annexe *E*);

6° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe *F*).

Il résulte de l'annexe *A* que le revenu du fonds communal a été en 1887 de fr. 28,581,430.96. Ce revenu étant supérieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années ⁽²⁾, il a été opéré, conformément

⁽¹⁾ Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1884 à 1886 s'élèvent, savoir :

En 1886.	fr. 27,934,470.16
— 1887.	28,044,662. »
— 1888 (prévisions)	28,184,050. »
ENSEMBLE.	fr. 84,163,182.16
MOYENNE.	28,054,394.05

⁽²⁾ Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1884 à 1886 s'élèvent, savoir :

En 1884.	fr. 26,958,972.14
— 1885.	29,240,543.70
— 1886.	27,934,470.16
ENSEMBLE.	fr. 84,133,986. »
MOYENNE	28,044,662. »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

à l'article 2, § 2, de la loi précitée du 20 décembre 1862, une retenue de fr. 536.768.96. Ce prélèvement est inférieur au montant de la retenue de 1 % (fr. 767,109.04), parce que la somme à répartir entre les communes ne peut descendre au-dessous de cette moyenne qui s'élève à 28,044,662 francs.

ART. 41. — *Part perçue par l'État dans le produit des quais du Sud et du bassin de batelage à Anvers et à verser à la Société anonyme du Sud.*

Aux termes de la loi du 17 avril 1874, la somme à payer à la Société anonyme du Sud à Anvers, en exécution de l'article 2 de la Convention du 12 mars 1874 et des conventions des 10 janvier et 12 juin de la même année, ne lui sera comptée que par imputation sur les produits des taxes perçues du chef raison des quais du Sud et du bassin de batelage à Anvers.

Pour l'exécution de cette disposition, les produits à percevoir en 1888 seront renseignés provisoirement parmi les recettes pour ordre, au chapitre II, sous l'article 41, du Budget de 1889; cet article sera libellé comme il suit :

« Part perçue par l'État dans le produit des quais du Sud et du bassin
» de batelage à Anvers et à verser à la Société anonyme du Sud,
» 200,000 francs. »

(430)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1889 sont évaluées respectivement à la somme de huit cent deux millions sept cent vingt-trois mille neuf cent septante-cinq francs (802,723,975 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1889.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions	Total
		DES RECETTES et DES DÉPENSES.	par CHAPITRE.
TITRE I. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.			
CHAPITRE PREMIER.			
Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000 "	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000 "	
3	Fonds provinciaux. { Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000 "	
	{ Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	11,000,000 "	
	{ Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	28,415,475 "	
5	Réserve du fonds communal.	345,000 "	
6	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	350,000 "	
7	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000 "	
8	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.	50,000 "	
9	Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.	60,000 "	
10	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	70,000,000 "	
11	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000 "	
12	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 "	
13	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000 "	
14	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000 "	
15	— — — des Affaires Étrangères	100,000 "	487,842,475 "
16	— — — de la Justice	150,000 "	
17	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000 "	
18	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000 "	
19	— — — de l'ordre judiciaire	380,000 "	
20	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000 "	
21	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000 "	
22	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000 "	
23	Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	700,000 "	
24	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 "	
25	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 "	
26	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte de l'Administration de la marine et des sociétés concessionnaires	5,000,000 "	
27	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes { Postes	2,000,000 "	
	{ pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation { Télégraphes 1,650,000 "	3,650,000 "	
28	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 "	
29	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000 "	
30	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste.	550,000,000 "	
31	Remise des correspondances par exprès.	20,000 "	
A REPORTER		fr.	487,842,475

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions	Total
		DES RECETTES et DES DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	•	487,842,475 •
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Ministère des Finances.		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
31	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	300,000 •	
32	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 •	
33	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	17,500,000 •	
34	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 •	
35	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	600,000 •	
36	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 •	
37	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000 •	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
38	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	260,000 •	
39	Amendes et frais de justice en matière forestière	23,000 •	
40	Consignations de toute nature	16,000,000 •	
41	Part perçue par l'État sans le produit des quais du Sud et du bassin de batelage à Anvers, et à verser à la Société anonyme du Sud	200,000 •	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	<i>A. — Administration des chemins de fer.</i>		
42	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (Déboursés et remboursements)	65,000,000 •	
43	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà).	250,000 •	310,326,500 •
	<i>B. — Administration des Postes et Télégraphes.</i>		
44	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	67,000,000 •	
45	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	138,000,000 •	
46	Abonnements postes aux journaux payés aux éditeurs	2,500,000 •	
47	Encaissement et paiement de coupons	2,000,000 •	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
48	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 •	
49	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	6,000 •	
	Ministère de la Justice.		
50	Masse des détenus (administration des prisons)	218,500 •	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
51	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	30,000 •	
52	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	35,000 •	
53	Produit du Jardin Botanique	1,000 •	
54	Produit des laboratoires agricoles de l'État	30,000 •	
	A REPORTER. fr.		798 168,975 •

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N ^o DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS	TOTAL
		DES RECETTES et des DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	"	798,168,975 "
	TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
55	Subsides offerts à l'État pour construction de routes	100,000 "	
56	Subsides pour travaux d'utilité publique	100,000 "	
57	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	30,000 "	1,230,000 "
58	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	1,000,000 "	
	§ 2. — FONDS DE REMPLOI.		
	<i>Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
59	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille.	6,000 "	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics .		
60	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc. Indemnité à l'agent chargé de la vente des plans et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires	16,000 "	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	A. — Chemins de fer.		
61	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	1,000,000 "	
62	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	200,000 "	
63	Service de la traction et du matériel	1,000,000 "	
64	Service des transports	300,000 "	
65	Services en général.	200,000 "	
66	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services . . .	100,000 "	
	B. — Postes et télégraphes.		3,225,000 "
67	1 ^{er} Service des postes 25,000 "	125,000 "	
	2 ^o Service des télégraphes 100,000 "		
	C. — Marins.		
68	Service de la traction et du matériel.	20,000 "	
	A REPORTER. fr.	"	802,623,975 "

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	"	802,623,975 "
	Ministère de la Guerre.		
69	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 "	
70	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 "	
71	Service des objets de couchage de l'État	5,000 "	
72	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 "	
73	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 "	
	§ 3. — SERVICES DIVERS.		
74	Cautionnements des entrepreneurs défaillants.	10,000 "	100,000 "
75	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieupoort	90,000 "	
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		802,723,975 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,***A. BEERNAERT.**

(436)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1889.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1887.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1887.			Remboursement de droits indûment perçus.	RESTE.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1886.	Exercice 1887.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Café (Droit de douane).	3,100,000	"	1,553,959 65	1,553,959 65	6,114 26	1,547,825 39	75 %	1,160,869 05
		"	687,972 56	687,972 64	753 71	687,218 83	100 %	687,218 85
	3,100,000	"	2,241,912 21	2,241,912 21	6,867 97	2,253,044 24	. . .	1,848,087 88
Eaux-de-vie étrangères . . id. .	1,560,000	"	1,506,954 94	1,506,954 94	8,940 20	1,298,005 74	(¹)	412,540 87
Bières et vinaigres. . . . id. .	760,000	"	551,041 39	551,041 39	29,688 75	521,352 66	35 %	182,473 43
Bières id. .	"	"	241,011 10	241,011 10	"	241,911 10		84,668 88
Vinaigres et acides acétiques. id. .	"	"	285,221 79	285,221 79	"	285,221 79		90,827 63
Vins. (Droit d'accise).	4,530,000	"	4,464,530 75	4,464,530 75	26,975 01	4,437,555 72	(¹)	1,553,144 50
Eaux-de-vie indigènes . id. .	34,000,000	274,597 52	34,420,955 11	34,695,552 65	2,130 04	34,693,422 59	(¹)	11,181,958 70
Bières id. .	14,010,000	406 34	14,341,368 76	14,341,775 10	23,854 25	14,317,920 85	35 %	5,011,272 30
Vinaigres id. .	14,000	"	8,793 17	8,793 17	"	8,793 17		3,077 60
Vinaigres de bières . . id. .	"	"	7,666 28	7,666 28	"	7,666 28		2,683 20
Id. autres que de bières. id. .	"	"	527 47	527 47	"	527 47		184 61
Sucre (Droits de douane et d'accise)	6,000,000	1,053,503 24	5,063,158 54	6,116,463 78	4,954 76	6,111,509 02		2,130,028 15
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	60,674,000	1,328,509 10	60,692,129 28	62,020,438 58	96,551 99	61,923,886 59	. . .	20,670,665 87
Postes	14,675,000	918,245 99	13,868,771 58	14,787,017 57	"	14,787,017 57	41 %	6,062,677 21
TOTAL. fr.	78,449,000	2,246,555 09	76,802,813 07	79,040,368 16	103,419 96	78,945,048 20	. . .	28,581,430 96
Retenues effectuées en exécution du § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862								536,768 96
							Somme répartie. fr.	28,044,662 .

(¹) En exécution de l'article 7 de la loi du 30 juillet 1885 et de l'article 10 de la loi du 11 juin 1887, le produit des droits sur les eaux-de-vie, s'élevant à fr. 33,991,423 33 a été réparti comme il suit :

Minimum de l'État pour les 6 premiers mois fr. 12,000,000
Id. 6 derniers mois fr. 12,587,500

Fr. 24,587,500 .

A déduire :

1° La part de l'État dans le produit des droits d'entrées sur le vinaigre et l'acide acétique. fr. 185,394 16
2° La part de l'État dans le produit de l'accise sur les vinaigres de bières. fr. 4,983 08

24,397,122 76

Reste pour le fonds communal. fr. 11,594,305 87

soit 32,214 d. 074, 6 % des recettes totales sur les eaux-de-vie, déduction faite des remboursements de droits indûment perçus.

ANNEXE B.

COMPTES

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1887.

A. — Comptes des recettes et des dépenses pour l'année 1887.

D'après le compte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour l'Ordre de l'exercice 1888, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1886, un solde disponible de fr. 742 23

Recettes. — Produit de la réalisation d'un capital nominal de 1,300,300 francs de la Dette publique à 3 %. 1,205,055 86

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1887, d'un capital nominal de 263,600 francs de la Dette publique à 2 1/2 %. 6,590 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} mai 1887, d'un capital nominal de 6,576,600 francs de la Dette publique à 3 %. 98,649 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} novembre 1887, d'un capital nominal de 6,753,600 francs de la même Dette 101,304 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} janvier 1887, d'un capital nominal de 448,500 francs de la Dette publique à 3 1/2 % (1^{re} série). 7,848 75

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} juillet 1887, d'un capital nominal de 463,600 francs de la même Dette 8,148 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} mai 1887, d'un capital nominal de 2,526,000 francs de la Dette publique à 4 % (1^{re} série). 50,520 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} novembre 1887, du même capital converti en 3 1/2 % (2^e série) de la même Dette 44,205 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} février 1887, d'un capital nominal de 287,900 francs de la Dette publique à 4 % (2^e série). 5,758 »

Intérêts à 4 % pour la période du 1^{er} février au 30 avril 1887, du même capital converti en 3 1/2 % (3^e série). 2,879 »

Intérêts à 3 1/2 % pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 1887, du même capital. 2,519 12

TOTAL DES RECETTES. . . fr. 1,534,218 96

Dépenses. — Prélèvement effectué en exécution de l'article 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862. fr. 1,205,132 87

Prix d'achat d'un capital nominal de 11,500 francs de la Dette publique à 3 1/2 % (1^{re} série) (1). 11,861 51

Idem de 5,600 francs de la même Dette. (2). 5,724 78

Idem de 159,200 francs de la Dette publique à 3 %. (3). 149,168 85

Idem de 12,100 francs de la même Dette. (4). 11,357 05

Idem de 5,700 francs id. (5). 5,536 69

Idem de 156,400 francs id. (6). 145,446 76

SOMME DISPONIBLE. . . fr. 190 65

(1) Y compris fr. 4 47, montant des intérêts bonifiés.

(2) — 16 88 — —

(3) — 61 90 — —

(4) — 68 37 — —

(5) — 44 65 — —

(6) — 140 21 — —

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1887.

Retenues sur le revenu du fonds communal	1863 à 1886. . . 7,273,974 34	1887. . . 536,768 96	7,810,743 30	13,521,494 64
Bénéfice sur la vente de titres	1875 à 1886. . . 191,404 63	1887. . . 183,544 34	374,948 97	
Intérêts des capitaux placés	1864 à 1886. . . 5,007,718 18	1887. . . (1) 528,084 19	5,535,802 37	

A déduire :

Prélèvement sur la réserve au profit des communes.	1864 à 1886. . . 4,240,806 48	1887. . . —	4,240,806 48	4,243,240 34
Perte sur la vente de titres.	1875 à 1886. . . 4,453 83	1887. . . —	4,453 83	
RESTE. fr. 9,276,254 33				

Somme inférieure au maximum de la réserve (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862), qui est de fr. 9,348,220 66 (2).

Au 31 décembre 1887, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 % un capital nominal de	. . . fr. 263,600 »
— 3 %	— — — 6,910,000 »
— 3 1/2 % (1 ^{re} série)	— — — 463,600 »
— 3 1/2 % (2 ^e série)	— — — 2,526,000 »
— 3 1/2 % (3 ^e série)	— — — 287,900 »
Ces valeurs représentent	 fr. 8,739,294 72

Il restait à cette date à employer :

1° La somme disponible fr.	190 65	} 536,959 64
2° La retenue effectuée en exécution de l'article 2, § 2, de la loi du 20 décembre 1862 (voir annexe A)	536,768 96	
TOTAL. . . fr.		

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 536 68, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1884.	fr. 26,958,972 14
1885.	20,240,543 70
1886.	27,954,470 16

ENSEMBLE.	fr. 84,153,986 »
MOYENNE.	28,044,662 »
1/3 OU MAXIMUM	9,348,220 66

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862).

ANNEXE C.

État de la répartition du fonds communal

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	5,078 29	8,611 60	1,859 76	15,549 65
2	Termonde	21,350 21	31,237 97	7,728 51	60,356 09
3	Bruges	125,471 50	223,826 64	56,727 01	406,025 15
4	Gand	458,542 98	768,900 28	207,579 11	1,435,022 37
5	Lokeren	26,004 38	30,541 05	10,154 35	81,409 98
6	Hodimont	16,238 81	0,859 50	4,758 18	30,836 49
7	Mons.	107,072 74	167,713 31	35,670 91	311,056 96
8	Arlon	15,445 99	28,207 70	6,409 43	50,063 12
9	Hasselt	30,644 32	47,950 13	12,329 60	90,924 05
10	Saint-Nicolas	46,258 31	71,075 82	20,236 67	140,570 80
11	Tournai	115,132 71	147,435 08	39,966 82	302,534 61
12	Malines	97,471 .	173,515 32	59,662 20	310,448 52
13	Maeseyck	4,904 06	7,457 50	2,700 98	15,042 54
14	Louvain	116,032 40	197,225 16	53,421 11	366,676 76
15	Ypres	37,948 12	72,985 18	14,347 22	125,280 52
16	Furnes	10,533 81	20,024 66	3,356 12	33,894 59
17	Turnhout	26,400 .	33,884 77	13,708 49	73,993 26
18	Liège	564,461 38	649,118 40	231,729 87	1,445,309 65
19	Ostende	75,550 44	107,735 43	24,824 47	208,110 34
20	Lierre	32,416 .	49,628 58	13,665 46	95,710 04
21	Audenarde	15,229 09	22,047 77	5,298 65	40,575 51
22	La Bouverie	5,962 88	8,232 62	2,625 05	16,819 45
23	Diest	16,609 32	25,495 19	6,781 31	48,885 82
24	Bruxelles	1,258,411 72	1,881,618 10	337,164 13	3,457,193 95
25	Poperinghe	12,886 23	30,455 51	5,857 18	49,198 92
26	Tirlemont	35,273 35	45,747 50	10,676 88	89,697 73
27	Verviers	159,368 44	140,745 35	61,066 04	361,181 83
28	Namur	100,546 82	144,084 .	36,731 35	281,762 17
29	Dinant	19,895 30	24,727 80	7,540 02	52,161 12
30	Menin	19,064 22	20,032 79	8,565 01	57,252 02
31	Ath	21,764 47	31,785 06	8,281 01	61,830 54

pour l'année 1887. — Communes à octroi.

Revenu net des OCTROIS EN 1889. — Minimum de quote-part des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum, indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.	Observations.
7.	8.	9.	10.
23,576 27	•	23,576 27	(1) Conformément à l'article 3 § 1 ^{er} , de la loi du 18 juillet 1860, ne sont pas comprises dans la 5 ^e colonne les cotisations des marchands ambulants, des hôteliers, des sociétés anonymes, des assureurs belges et des assureurs étrangers, des sociétés en commandite par action et des commis-voyageurs étrangers.
82,117 02	•	82,117 02	
445,684 61	•	445,684 61	
1,549,051 •	•	1,549,051 •	
86,732 35	•	86,732 35	
32,090 50	•	32,090 50	
317,815 50	•	317,815 50	
50,914 47	•	50,914 47	
91,105 80	•	91,105 80	
144,157 27	•	144,157 27	
294,761 71	•	294,761 71	
297,238 68	•	297,238 68	
14,180 65	•	14,180 65	
340,740 50	460 53	341,210 03	
114,011 23	2,568 21	116,579 44	
29,761 93	1,778 58	31,540 51	
64,900 •	3,954 22	68,854 22	
1,267,562 98	77,565 88	1,344,928 86	
180,307 21	13,349 28	193,656 49	
82,582 34	6,480 37	89,062 74	
34,591 52	3,166 11	37,757 42	
14,192 35	1,458 94	15,651 29	
40,998 58	4,400 12	45,488 70	
2,865,166 07	353,916 11	3,217,082 18	
40,536 65	5,445 29	45,781 92	
70,034 07	13,453 90	83,467 97	
282,551 37	33,545 37	336,096 74	
214,715 74	47,477 26	262,193 •	
33,000 •	10,538 38	43,538 38	
41,662 70	11,613 01	53,275 71	
44,795 98	12,740 26	57,536 24	

N° d'ordre.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES TENTES. (*)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
32	Philippeville	2,546 25	4,039 76	1,177 04	8,663 05
33	Huy	39,714 01	46,511 89	15,405 58	101,631 48
34	Courtrai	68,285 91	128,553 02	40,755 69	237,594 62
35	Frameries	13,562 50	17,606 12	5,255 35	36,423 97
36	Saint-Trond	21,728 35	34,693 79	8,380 85	64,802 99
37	Alost	46,367 93	66,304 48	24,080 14	136,752 55
38	Tongres	17,894 17	29,143 15	7,225 05	54,262 37
39	Lessines	11,718 56	16,158 95	5,711 95	33,589 46
40	Dixmude	0,390 59	15,895 .	5,158 20	28,449 70
41	Hérenthals	6,392 .	8,855 55	2,498 58	17,746 13
42	Quaregnon	20,637 12	21,953 06	6,762 81	49,352 99
43	Grammont	18,309 90	23,205 30	7,559 01	49,074 21
44	Spa	20,455 31	29,566 29	6,607 70	62,629 30
45	Stavelot	6,900 74	8,825 86	5,481 .	21,207 60
46	Nivelles	26,836 39	36,742 83	8,027 16	72,606 38
47	Aerschot	7,949 90	12,051 25	5,147 37	25,148 52
48	Renaix	22,735 58	32,408 87	11,969 15	66,113 60
49	Ninove	11,142 04	15,866 45	5,126 45	32,134 94
50	Gheel	0,295 .	18,888 73	3,702 91	34,886 66
51	Peruwelz	18,548 39	21,695 51	7,953 58	48,197 28
52	Anvers	926,295 .	1,750,832 08	411,240 73	3,088,367 81
53	Dour	16,117 71	18,969 93	6,107 22	41,194 86
54	Mariembourg	1,525 09	1,865 20	892 29	4,282 58
55	Charleroi	74,391 45	83,499 53	26,726 14	184,617 12
56	Rœulx	4,737 53	7,094 60	1,025 97	13,857 10
57	Wavre	14,146 30	21,515 86	7,036 45	42,698 61
58	Herve	9,781 38	12,180 16	4,655 10	26,616 64
59	Pâturages	11,552 52	19,105 64	5,333 68	35,991 84
60	Jodoigne	9,354 10	15,153 70	4,159 72	28,667 52
61	Leuze	16,098 74	16,786 50	5,408 14	38,293 38
62	Beaumont	4,593 68	7,070 64	2,242 62	14,906 94
63-64	Basel	2,427 59	5,786 90	920 16	9,134 45
	Steendorp	2,678 90	3,042 60	2,300 98	8,022 48
65	Gembloux	7,686 77	10,515 95	4,151 63	22,354 35
66	Enghien	9,215 78	15,281 11	5,010 78	27,515 67

MOYENNE des OCTROIS EN 1889. — Minimum de quote-part des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.	Observations.
7.	8.	9.	10.
6,242 72	1,818 66	8,061 38	(1) Voir la note à la page 441.
72,242 06	22,330 83	94,572 89	
103,798 76	57,108 14	220,906 90	
24,396 86	8,981 11	53,977 97	
44,489 "	15,999 35	60,488 35	
92,402 90	54,765 44	127,258 45	
55,696 36	14,705 47	50,401 83	
21,566 92	9,689 66	31,256 58	
18,500 "	7,073 87	26,473 87	
11,118 41	5,395 20	16,513 61	
27,659 42	18,265 87	45,925 29	
26,725 "	18,922 26	45,647 26	
34,094 "	24,185 60	58,279 60	
11,230 60	8,504 07	19,734 67	
56,410 "	51,000 61	67,470 61	
11,515 51	10,025 28	21,540 79	
32,102 62	29,698 37	61,800 99	
15,000 "	14,903 08	29,903 08	
14,822 54	14,849 50	29,672 04	
21,151 96	23,697 88	44,849 84	
1,350,578 98	1,523,295 07	2,873,872 05	
17,664 55	20,669 21	38,333 76	
1,790 01	2,195 13	3,985 14	
70,585 17	101,209 77	171,794 94	
4,990 "	7,533 40	12,523 40	
15,690 20	24,042 87	39,733 07	
9,651 88	15,110 16	24,768 04	
12,179 35	21,312 76	33,492 11	
9,494 35	17,165 52	26,657 87	
12,137 12	23,496 68	35,633 80	
4,825 "	9,155 56	13,778 56	
5,044 15	10,921 21	8,500 04	
6,500 "	14,501 78	7,465 30	
7,500 "	18,302 77	20,801 78	
		25,602 77	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
67	Soignies	17,484 46	25,543 08	6,665 52	47,492 84
68	Binche	21,702 89	27,387 89	6,980 28	56,161 06
69	Roulers.	31,637 15	47,362 69	16,598 22	95,598 04
70	Hornu	13,938 20	16,450 09	5,283 52	32,651 87
71	Wasmes.	15,731 00	21,125 11	6,654 92	43,491 69
72	Blankenberghe	17,216 45	27,654 85	4,894 73	49,746 01
73	Tamise.	13,054 30	21,114 17	5,441 60	39,610 07
74	Vilvorde	18,156 95	28,724 57	6,852 90	53,734 42
75	Bouillon	8,579 53	8,351 60	1,763 20	10,494 33
76	Fontaine-l'Évêque	11,123 91	14,550 35	4,081 92	29,756 18
77	Bastogne	3,972 67	5,803 "	2,269 11	12,044 88
78	Chimay.	8,192 17	13,159 40	5,897 41	25,248 98
79-80	Jemappes	20,542 83	28,295 30	7,415 30	51,253 52
	Flenu	6,906 69	6,643 45	2,118 51	15,668 65
81	Eecloo	12,527 41	21,639 41	6,599 52	40,766 34
	Communes à octroi.	5,509,045 75	8,121,586 79	2,057,872 22	15,688,502 76
	Communes sans octroi.	5,149,722 12	7,304,236 86	1,765,880 82	14,219,839 80
	TOTAUX. . . . fr.	10,458,765 87	15,425,823 65	3,823,753 04	20,708,342 56

Mouvements des OCTROIS EN 1859. Répartition de la QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente	QUOTE-PART de chaque commune.	Observations.
7.	8.	9.	10.
12,500 " 14,610 " 24,749 " 8,746 09 10,751 57 12,000 " 8,660 91 9,948 46 1,346 90 3,455 " 1,246 86 2,459 00 2,303 92 1,340 "	31,694 33 37,651 08 64,023 38 22,568 56 29,719 50 34,291 01 27,192 13 41,053 95 8,418 48 24,254 53 9,061 28 21,033 47 59,970 31 36,595 "	44,194 33 52,261 08 88,772 38 31,314 05 40,471 07 46,291 01 36,859 04 50,002 41 9,765 47 27,689 53 11,208 14 23,495 37 47,693 82 14,580 41 37,955 "	(1) Voir la note à la page 441
11,558,145 80 "	3,254,283 97 13,232,252 23	14,812,429 77 13,232,252 23	
11,558,145 80	16,486,310 20	28,044,662 "	

(446)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE POUR L'EXERCICE 1889.

ANNEXE D.

ÉTAT

de la répartition du fonds communal pour l'année 1887.

COMMUNES SANS OCTROI.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS.

1	Aertselaer	2,255	4,285 40	670	7,210 40	6,709 62
2	Arendonck	2,189	2,808 80	1,074 58	6,072 38	5,650 64
3	Austruweel	764	1,382 20	525 84	2,472 04	2,500 35
4	Baelen	1,887	5,514 26	721 24	5,922 50	5,511 17
5	Bar-le-Duc	858	1,487 30	567 88	2,895 18	2,692 24
6	Beersse	1,605	1,475 05	647 06	5,728 91	5,469 95
7	Beersel	982	1,455 10	508 70	2,805 89	2,611 01
8	Beirendrecht	1,021	2,666 05	1,046 44	5,654 09	5,242 79
9	Berchem	28,051	57,660 00	4,725 59	70,443 40	65,550 90
10	Berlaer	3,213	5,106 54	950 10	9,559 44	8,690 79
11	Bevel	895	650 04	78 72	1,104 66	1,027 94
12	Blaesveld	1,026	1,750 80	404 37	3,181 06	2,960 15
13	Boisschot	1,776	3,255 15	742 60	5,773 75	5,372 75
14	Bonheyden	1,608	2,460 78	247 82	4,316 60	4,016 80
15	Boom	17,170	20,046 10	8,590 51	46,706 41	43,462 52
16	Borgerhout	52,200	70,856	18,655 41	150,781 41	140,509 22
17	Bornhem	4,759	7,197 05	2,542 29	14,299 24	13,506 12
18	Borsbeeck	851	1,564 21	508 14	2,723 55	2,554 21
19	Bouchout	3,557	7,285 22	789 08	11,651 50	10,823 47
20	Bouwel	475	798	151 75	1,404 75	1,507 19
21	Braesschaet	4,488	7,662 80	1,226 17	13,577 06	12,447 99
22	Brecht	2,582	4,464 55	1,168 25	8,214 78	7,644 24
23	Breendonck	1,321	2,859 05	445 45	4,605 50	4,285 64
24	Broechem	2,159	4,552 88	751 98	7,243 86	6,740 75
25	Calmpthout	2,801	5,371 60	1,546 70	9,609 50	8,941 91
26	Cappellen	3,862	7,200 95	1,642 94	12,705 87	11,823 41
27	Casterlé	1,240	2,351 55	585 76	3,975 51	5,699 21
28	Contich	5,858	10,575 22	1,802 43	18,055 65	16,785 02
29	Desschel	1,001	1,942 55	455 22	5,596 55	5,160 65
30	Deurne	7,261	12,027 70	1,505 16	21,695 86	20,187 16
31	Duffel	6,188	10,824 26	1,748 20	18,760 46	17,457 49

(1) Conformément à l'article 3 § 1^{er}, de la loi du 18 juillet 1860, ne sont pas comprises dans la 5^e colonne les cotisations des marchands ambulants, des bateliers, des sociétés anonymes, des assureurs belges et des assureurs étrangers, des sociétés en commandite par actions et des commis voyageurs étrangers.

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
PROVINCE D'ANVERS (suite).						
32	Edegem	1,566 *	3,661 01	516 32	5,743 03	5,345 *
33	Eeckeren	4,856 *	8,063 13	1,859 50	15,678 03	14,589 71
34	Emblehem	1,068 *	1,712 30	107 16	2,977 03	2,770 84
35	Esschen	2,851 *	5,788 15	1,482 71	10,121 86	9,418 87
36	Eynthout	521 *	1,090 80	148 53	1,760 53	1,638 07
37	Gestel	208 *	547 00	27 50	973 10	812 46
38	Gierle	941 *	1,842 00	509 61	3,093 51	2,878 06
39	Grobbendonck	1,052 *	1,850 *	545 12	3,216 12	2,992 73
40	Hallaer	623 *	1,005 69	205 48	1,854 17	1,706 78
41	Halle	610 *	1,076 44	103 31	1,879 35	1,740 29
42	Heffen	768 *	1,554 35	223 00	2,526 34	2,164 77
43	Hemixem	4,747 *	5,385 60	1,669 57	11,800 17	10,980 62
44	Herenthout	1,777 *	3,352 05	680 94	5,816 89	5,412 89
45	Herselt	1,056 *	2,750 25	608 12	4,094 37	4,647 50
46	Heyndonck	505 *	785 52	100 70	1,389 02	1,292 53
47	Heyst-op-den-Berg	687 *	6,585 43	1,371 61	11,443 44	10,648 06
48	Hingene	3,598 *	5,406 20	1,410 54	10,220 54	9,510 70
49	Hoboken	6,156 *	11,441 00	2,192 56	19,770 48	18,597 33
50	Hoevenen	955 *	1,630 51	497 47	3,082 78	2,868 67
51	Hombreeck	1,494 *	2,577 25	350 05	4,421 50	4,114 23
52	Hoogstraeten	2,504 *	5,048 20	1,267 69	8,909 89	8,291 07
53	Houtvenne	360 *	768 50	150 21	1,278 71	1,189 00
54	Hove	1,110 *	2,095 50	208 45	3,415 95	3,176 84
55	Hulshout	471 *	893 75	152 77	1,517 52	1,412 12
56	Itegem	1,720 *	3,010 03	501 70	5,231 75	4,868 37
57	Kessel	1,885 *	3,220 24	315 25	5,420 47	5,044 *
58	Koningshoyckl.	2,152 *	3,296 29	584 98	6,033 27	5,614 24
59	Leest	1,010 *	1,823 25	287 51	3,120 76	2,904 01
60	Lichtaert	1,057 *	2,180 35	263 52	3,500 87	3,237 72
61	Liezele	883 *	1,848 47	371 76	3,103 25	2,887 70
62	Lille	731 *	1,513 *	520 96	2,504 96	2,386 82
63	Lillo	1,362 *	2,181 75	691 97	4,235 72	3,941 54
64	Linth	078 *	2,140 14	549 53	3,475 07	3,232 41

(¹) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		VINCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PÉRIODIQUE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

65	Lippeloo	670	»	1,292 50	177 25	2,159 55	1,990 93
66	Loenhout	1,357	»	2,600 25	580 22	4,557 47	4,222 55
67	Mariekerke	470	»	455 54	258 01	1,183 55	1,101 16
68	Massenhoven	381	»	905 14	145 76	1,420 00	1,350 59
69	Meerhout	2,491	»	5,514 57	1,166 57	8,971 04	8,348 81
70	Meerle	1,160	»	1,714 82	415 54	5,288 16	5,059 79
71	Meir	1,369	»	2,069 25	495 81	5,952 06	5,658 07
72	Merxem	10,526	»	16,410 60	3,525 85	50,060 45	27,972 65
73	Merxplas	1,250	»	1,614 70	446 20	5,290 90	5,062 54
74	Minderhout	584	»	1,050 70	222 16	1,856 86	1,709 29
75	Moll	3,722	»	7,219 40	1,895 04	12,856 55	11,045
76	Morckhoven	576	»	854 10	151 55	1,561 45	1,266 87
77	Mortsel	5,705	»	6,704 28	1,244 55	11,651 61	10,842 57
78	Niel	6,757	»	7,115 90	2,700 05	16,570 05	15,420 05
79	Noderwyck	998	»	2,222 60	297 91	5,518 51	5,274 14
80	Nylen	1,494	»	2,504 96	369 72	4,168 68	3,870 15
81	Oelegem	1,258	»	2,075 54	479 50	5,815 04	5,548 21
82	Oevel	628	»	1,058 95	185 40	1,850 55	1,721 84
83	Olmen	745	»	1,600 66	254 64	2,600 50	2,419 70
84	Oolen	1,226	»	2,228 46	320 29	5,785 75	5,520 96
85	Oorderen	969	»	1,820 51	482 79	5,272 50	5,045 05
86	Oostmalle	1,057	»	2,599	428 66	3,864 66	3,596 25
87	Oppuers	770	»	1,210 56	294 52	2,275 08	2,117 07
88	Poederlé	409	»	827 50	145 88	1,580 18	1,284 52
89	Poppel	651	»	825 45	185 79	1,660 24	1,544 95
90	Puers	4,572	»	7,456 58	2,057 22	14,065 60	13,088 70
91	Pulderbosch	479	»	915 12	128 95	1,521 05	1,415 41
92	Pulle	555	»	1,176 85	188 55	1,920 18	1,786 82
93	Putte	5,255	»	5,725 60	1,554 67	10,295 27	9,580 24
94	Raevens	646	»	779 20	184 75	1,609 95	1,498 15
95	Ramsel	675	»	1,175 40	294 25	2,140 65	1,991 96
96	Raust	1,771	»	2,806 26	550 52	5,127 58	4,771 46
97	Reeth	1,548	»	5,514 70	545 11	5,207 81	4,846 11

(1) Voir la note à la page 448.

N ^o D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
PROVINCE D'ANVERS (SUITE).						
98	Rethy.	1,700 »	3,315 28	698 18	5,710 46	5,322 23
99	Rumpst	4,179 »	4,915 69	2,096 05	11,188 72	10,411 63
100	Ruysbroeck	1,536 »	2,006 10	488 57	4,030 67	3,750 73
101	Ryckevorsel	1,956 »	2,460 10	680 51	5,096 41	4,742 45
102	Rymenam.	1,739 »	2,853 42	389 42	4,981 84	4,617 23
103	Saint-Amand	2,645 »	4,460 60	1,108 21	8,213 81	7,643 34
104	Saint-Job in 't Goor	359 »	778 50	209 26	1,346 76	1,255 22
105	Saint-Léonard	1,147 »	1,592 85	589 15	3,328 98	3,097 77
106	Santhoven.	1,179 »	2,083 72	576 19	3,838 91	3,586 18
107	Santvliet.	1,587 »	2,793 08	897 38	5,277 46	4,910 02
108	Schelle	2,089 »	3,627 39	586 46	6,302 85	5,865 10
109	Schilde	1,468 »	3,958 »	713 60	6,141 60	5,715 05
110	Schooten.	4,667 »	8,950 12	1,389 08	14,986 20	13,945 37
111	Schrieck	1,346 »	2,562 61	448 26	4,156 87	3,868 16
112	S'Gravenwezel	1,011 »	2,255 29	253 58	3,519 67	3,275 22
113	Stabroek.	2,702 »	4,524 58	1,542 45	8,350 01	7,787 76
114	Terhaegen	1,923 »	1,750 42	1,114 »	4,776 42	4,444 69
115	Thielen	647 »	1,513 95	185 04	2,145 99	1,996 94
116	Thisselt	1,778 »	2,777 20	727 82	5,283 02	4,916 10
117	Tongerloo	1,506 »	2,745 33	570 78	4,420 11	4,115 12
118	Vaerendonck.	97 »	185 77	6 80	289 57	269 46
119	Veerle	883 »	2,257 06	575 67	3,515 73	3,271 55
120	Viersel	626 »	1,081 66	211 09	1,918 75	1,785 49
121	Vieux-Turnhout.	2,363 »	2,661 57	698 63	5,723 »	5,325 52
122	Vlummeren	552 »	514 40	140 29	986 69	918 16
123	Vorselaer	1,170 »	2,159 05	526 42	3,855 47	3,401 59
124	Vorst	1,225 »	2,782 44	534 99	4,542 45	4,040 84
125	Vosselaer.	726 »	780 05	250 04	1,756 09	1,634 12
126	Vremde	953 »	1,798 82	246 72	2,998 54	2,700 28
127	Waelhem.	1,256 »	2,053 95	577 58	3,647 53	3,394 01
128	Waerloos.	946 »	1,825 99	540 51	3,112 50	2,896 53
129	Wavre-Notre-Dame	2,602 »	4,684 93	586 50	7,873 45	7,326 60
130	Wavre-Sainte-Catherine	4,162 »	7,244 95	741 08	12,148 05	11,304 32

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

131	Wechelderzande	336 "	745 25	116 57	1,195 82	1,112 77
132	Weelde	932 "	1,318 20	323 55	2,575 75	2,595 "
133	Weert.	387 "	595 90	193 72	1,176 02	1,094 90
134	Westerloo	2,209 "	5,402 50	853 24	8,524 74	7,932 67
135	Westmalle	1,281 "	2,089 20	416 01	5,787 11	5,524 08
136	Westmeerbeek.	543 "	1,035 20	293 04	1,871 24	1,741 28
137	Westwezel	2,169 "	3,952 10	859 15	6,960 25	6,476 84
138	Wickevorst	740 "	1,576 08	508 51	2,625 49	2,445 14
139	Willebroeck.	8,644 "	10,461 24	3,827 71	22,932 95	21,340 19
140	Wilmarstonck	906 "	1,795 03	482 51	3,273 54	3,046 18
141	Wilryck	5,754 "	11,128 85	2,001 69	18,884 54	17,572 96
142	Wommelghem	2,403 "	4,120 82	782 78	7,566 60	6,854 97
143	Wortel	518 "	784 45	220 28	1,522 75	1,416 97
144	Wyneghem.	4,561 "	5,312 88	1,740 16	11,614 04	10,807 41
145	Zoerleparwys	529 "	1,283 50	284 28	2,096 78	1,951 15
146	Zoersel	718 "	1,516 75	257 78	2,292 53	2,133 31
TOTAL DE LA PROVINCE. .		367,656 "	597,711 38	129,702 21	1,095,049 59	1,018,905 34

PROVINCE DE BRABANT.

1	Alsemberg	1,054 20	1,587 82	378 36	3,020 38	2,810 00
2	Anderlecht	82,582 08	105,564 25	26,252 11	214,198 44	199,321 74
3	Archennes	696 15	616 08	183 71	1,495 94	1,392 01
4	Assche.	5,872 37	10,820 46	2,513 61	19,206 44	17,872 50
5	Attenrode-Wever	537 19	548 51	126 61	1,012 11	941 82
6	Audenaeken.	148 26	512 00	71 26	532 42	495 44
7	Audergem	4,635 21	8,069 74	1,150 44	13,855 39	12,895 08
8	Autre-Eglise.	551 81	680 05	218 53	1,450 39	1,549 06
9	Bael	441 07	652 18	164 45	1,257 70	1,170 38
10	Baisy-Thy.	2,048 48	3,135 90	800 35	5,984 73	5,569 05

(1) Voir la note à la page 448.

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE)

11	Baulers	044 07	788 23	135 57	1,567 67	1,458 79
12	Bauterssem	588 70	850 13	339 47	1,758 30	1,656 18
13	Beauverchain.	046 61	1,646 01	376 27	2,069 79	2,763 53
14	Beckerzeel	175 70	550 43	50 35	565 48	526 21
15	Becquevoort.	670 07	875 40	232 66	1,787 13	1,663 01
16	Beersel	1,090 "	1,754 07	332 73	3,185 80	2,064 54
17	Beggynendyck	474 32	722 67	270 13	1,467 12	1,565 23
18	Bellinghen	348 39	371 45	71 80	791 64	756 06
19	Berchem-Sainte-Agathe	1,550 93	2,036 06	548 95	3,925 54	3,652 80
20	Berchem-Saint-Laurent	76 50	105 20	33 50	275 "	254 04
21	Bergh.	802 48	1,091 05	217 53	2,110 86	1,964 26
22	Berthem	773 64	1,011 95	327 74	2,713 33	2,524 89
23	Betecom	080 50	1,302 34	587 04	2,768 97	2,576 66
24	Beyghem.	440 51	1,086 53	174 51	1,681 55	1,564 76
25	Bierbeek	1,500 75	2,227 49	500 52	4,228 74	3,935 06
26	Bierges	015 52	1,209 37	431 45	2,646 14	2,462 35
27	Bierghes	724 22	1,250 46	258 94	2,213 62	2,059 88
28	Biez	606 62	671 39	158 36	1,436 37	1,356 61
29	Binckom	477 19	695 70	179 82	1,352 71	1,258 76
30	Blanden	294 63	528 18	91 08	913 89	850 42
31	Bodeghem-Saint-Martin.	710 85	1,170 20	206 30	2,087 35	1,942 38
32	Bogaerden	459 04	634 "	151 57	1,204 61	1,120 95
33	Bomal.	248 64	349 80	105 89	704 33	655 41
34	Bonlez.	851 32	976 15	166 86	1,974 33	1,837 21
35	Boort-Meerbeek	1,411 90	2,424 10	720 21	4,565 21	4,248 15
36	Borgt-Lombeek.	908 67	1,426 51	311 83	2,647 01	2,463 16
37	Bornival	400 47	467 33	139 63	1,007 43	937 46
38	Bossut-Gottechain.	930 44	1,476 11	288 30	2,694 85	2,507 68
39	Bost	567 57	526 91	113 85	1,008 53	938 50
40	Bousval	1,867 52	2,047 70	850 63	4,765 65	4,434 66
41	Brages.	302 40	488 05	90 63	887 08	825 46
42	Braine-l'Alleud.	7,263 90	9,982 54	6,107 98	23,354 42	21,732 40
43	Braine-le-Château.	2,648 80	2,935 25	778 01	6,362 06	5,920 20

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		Foncière, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

44	Brusseghem-Ophem	1,407 56	2,570 43	505 14	4,090 15	3,806 08
45	Budingen.	667 06	668 08	164 73	1,501 07	1,506 81
46	Bucken	206 70	474 90	94 45	850 05	777 98
47	Bunsbeek.	664 44	762 54	215 71	1,642 49	1,528 42
48	Buysinghen-Eysinghen	686 05	659 16	178 50	1,504 09	1,399 62
49	Caggevinne-Assent	750 68	1,105 56	165 05	2,021 07	1,880 70
50	Campenhout.	2,648 17	3,929 40	827 44	7,405 01	6,800 72
51	Cappelle-au-Bois	1,541 75	2,401 45	720 09	4,673 19	4,348 64
52	Capelle-Saint-Ulric	680 54	977 60	149 42	1,807 56	1,682 01
53	Cappellen	535 58	461 18	154 43	951 19	885 15
54	Castre.	1,058 61	1,701 17	280 65	3,040 43	2,820 27
55	Ceroux-Mousty.	1,241 05	1,581 02	584 08	3,407 05	3,170 40
56	Chastre-Villeroux-Blamont . . .	1,855 25	1,757 20	800 81	4,411 26	4,104 89
57	Chaumont-Gistoux.	1,400 05	1,854 15	497 54	3,760 72	3,490 52
58	Clabecq	3,627 10	2,181 85	1,452 01	7,241 05	6,758 14
59	Cobbeghem	206 15	515 51	89 52	600 18	566 87
60	Corbais	390 59	619 01	219 94	1,220 54	1,145 97
61	Corbeek-Dyle	571 40	816 59	109 06	1,290 04	1,206 86
62	Corbeek-Loo.	1,152 06	1,957 44	280 50	3,590 "	3,154 56
63	Corroy-le-Grand	1,101 87	1,500 09	288 72	2,690 68	2,505 80
64	Cortenaeken.	659 58	965 75	104 26	1,700 59	1,590 66
65	Cortenbergh	1,550 "	2,575 50	434 54	4,157 64	3,850 28
66	Cortil-Noirmont.	1,025 96	926 01	359 80	2,500 77	2,149 55
67	Cortryck-Dutzel	562 80	967 50	185 74	1,715 84	1,594 81
68	Court-Saint-Étienne	3,726 58	4,665 07	1,881 42	10,270 87	9,557 54
69	Couture-Saint-Germain	657 42	664 72	267 99	1,570 15	1,461 08
70	Crainhem.	1,004 45	1,152 45	109 48	2,556 56	2,102 70
71	Cumptich.	645 05	1,290 65	147 02	2,082 70	1,958 04
72	Deurne	178 50	281 77	74 82	535 09	497 92
73	Dieghem.	2,250 04	2,578 75	605 47	5,555 26	5,148 06
74	Dilbeek	1,916 59	3,024 70	524 .	5,205 09	4,809 42
75	Dion-le-Mont	455 16	490 20	200 17	1,125 53	1,045 49
76	Dion-le-Val	257 25	279 05	55 11	592 51	551 17

(1) Voir la note à la page 448.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		IMMOBILIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

77	Dongelberg	807 94	730 24	245 92	1,781 10	1,866 70
78	Dormael	365 47	694 00	104 86	1,164 93	1,084 02
79	Droogenbosch	2,042 88	2,092 45	375 48	5,108 81	4,753 09
80	Duysbourg	657 21	1,065 60	270 40	1,975 21	1,856 16
81	Elewytt	1,018 92	2,164 75	442 82	3,626 49	3,574 62
82	Elinghen	215 88	471 10	79 86	766 84	715 58
83	Enines	292 55	569 40	120 17	782 20	727 78
84	Eppeghem	1,065 68	1,665 25	324 93	3,055 01	2,845 07
85	Erps-Quere	2,284 10	4,144 80	414 20	6,843 10	6,567 83
86	Esemael	174 44	276 05	92 65	543 14	505 41
87	Esschene	1,005 75	1,645 "	458 80	3,085 55	2,871 25
88	Etterbeek	55,279 47	50,706 34	6,814 55	108,800 34	84,404 02
89	Evereberg	1,156 68	1,469 60	216 85	2,843 11	2,645 64
90	Evere	2,875 46	4,405 55	690 42	8,061 25	7,501 36
91	Folx-les-Caves	417 02	566 55	202 95	1,187 10	1,104 65
92	Forest	10,787 98	14,057 00	2,709 49	27,554 55	25,622 18
93	Gaesbeek	355 72	625 75	56 54	1,016 01	945 44
94	Gammerages	1,590 76	1,650 15	555 22	3,554 15	3,121 18
95	Ganshoren	1,250 25	2,211 40	190 58	3,658 25	3,585 54
96	Geest-Gerompont	524 16	541 71	217 80	1,283 67	1,194 51
97	Geet-Betz	1,288 55	1,872 28	494 52	3,655 15	3,401 29
98	Gelrode	491 68	446 50	111 55	1,049 51	976 44
99	Genappe	5,854 27	6,171 25	1,082 51	12,007 85	11,173 86
100	Gentinne	852 25	1,257 29	215 60	2,285 12	2,126 41
101	Genval	857 27	1,017 52	528 51	2,383 10	2,217 58
102	Glabais	462 "	605 50	275 75	1,339 25	1,246 25
103	Glabbeek-Suerbempde	556 85	899 99	152 59	1,589 41	1,479 02
104	Glimmes	517 16	1,002 85	267 26	1,787 27	1,665 14
105	Gossoncourt	528 56	892 83	120 75	1,541 94	1,454 84
106	Goyck	1,759 52	3,196 55	555 14	5,401 61	5,110 21
107	Graesen	210 14	205 45	75 86	487 45	455 50
108	Grand-Bigard	879 69	1,107 "	186 51	2,173 20	2,122 26
109	Grand-Rosières Hottomont	470 47	683 02	256 05	1,410 42	1,312 46

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

110	Grez-Doiceau	2,089 70	3,995 98	1,250 47	8,216 15	7,645 52
111	Grimberghen	2,881 20	5,695 95	831 90	9,409 05	8,755 60
112	Haecht	1,855 14	2,922 27	626 09	5,405 50	5,028 21
113	Haekendover	490 05	805 45	111 55	1,407 43	1,509 68
114	Haeren	1,427 05	1,680 80	554 45	3,462 88	3,222 37
115	Hal	18,254 18	22,521 19	6,796 88	47,572 25	44,268 23
116	Halle-Boyenhoven	769 72	1,088 95	261 82	2,120 47	1,975 20
117	Hamme	114 75	269 "	18 06	401 70	573 89
118	Hamme-Mille	710 71	887 70	250 89	1,840 30	1,720 86
119	Haute-Croix	702 82	1,095 50	192 58	2,080 90	1,936 37
120	Hauthem-Sainte-Marguerite	209 57	400 10	70 68	680 15	641 28
121	Haut-Ittre	553 40	605 20	181 06	1,410 26	1,512 51
122	Hauwaert	509 55	659 40	156 50	1,285 45	1,196 16
123	Heelenbosch	79 58	120 70	27 00	227 17	211 59
124	Hekelghem	1,545 59	2,505 48	474 28	4,525 15	4,022 89
125	Hérent	3,268 51	4,070 65	1,479 "	8,818 16	8,205 72
126	Herfelingen	1,146 60	1,569 25	315 35	3,020 20	2,818 82
127	Hérinnes	2,426 83	3,620 09	687 52	6,754 24	6,266 55
128	Hever	1,240 12	2,092 50	252 51	3,585 02	3,356 04
129	Héverlé	5,606 81	7,705 08	1,517 04	14,716 95	15,694 80
130	Hévillers	780 71	1,547 92	326 51	2,454 94	2,284 45
131	Hoeleden	570 65	402 88	181 56	955 09	888 75
132	Hoeylaert	5,675 28	3,551 43	687 53	7,914 24	7,564 58
133	Hofstade	800 10	1,290 10	228 12	2,318 32	2,157 51
134	Holsbeek	584 45	825 51	192 01	1,601 95	1,490 69
135	Hougaerde	4,212 59	5,754 20	2,502 96	12,240 55	11,598 79
136	Houtain-le-Val	920 85	1,704 95	258 66	2,864 46	2,665 51
137	Huldenbergh	936 81	1,447 17	262 19	2,646 17	2,462 58
138	Humbeek	1,657 67	2,735 10	704 96	5,095 73	4,741 82
139	Huppaye-Molembais-Saint-Pierre	545 76	562 19	216 86	1,322 81	1,250 95
140	Huysinghen	1,251 02	1,552 87	299 30	3,085 19	2,869 05
141	Incourt	589 55	869 20	457 85	1,896 58	1,764 66
142	Itterbeek	998 80	1,575 20	250 61	2,820 70	2,447 06

(1) Voir la note à la page 448.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		VINCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

143	Ilre	3,131 06	2,929 80	1,122 66	7,184 12	6,685 17
144	Ixelles.	231,012 25	315,218 45	46,529 13	592,559 83	551,404 90
145	Jandrain-Jandrenouille	829 78	1,078 08	261 02	2,168 88	2,018 25
146	Jauche.	1,754 13	3,542 84	992 29	6,089 26	5,666 35
147	Jauchette	483 63	647 42	328 "	1,459 05	1,357 72
148	Jette	9,974 44	15,240 50	2,144 74	27,359 69	25,459 47
149	Jodoigne-Souveraine	469 91	550 25	199 22	1,130 38	1,060 24
150	Keerberghen.	1,311 43	2,240 21	469 34	4,021 "	3,741 73
151	Kerckom.	416 57	569 52	155 13	1,141 22	1,061 03
152	Kersbeek-Miscom.	700 49	1,022 44	211 42	1,934 35	1,800 01
153	Kessel-Loo	7,924 70	10,802 "	1,936 15	20,722 85	19,283 59
154	Koekelberg	9,433 62	11,989 "	1,871 06	23,295 68	21,675 87
155	Laeken	56,404 04	72,317 50	12,137 30	140,878 84	131,094 42
156	La Hulpe.	3,213 63	4,035 54	938 34	8,181 51	7,618 86
157	Langdorp	1,055 53	1,444 88	275 72	2,776 13	2,583 52
158	Lasne-Chapelle-Saint-Lambert. .	1,077 51	1,029 23	464 12	2,570 86	2,392 31
159	Lathuy	558 60	876 30	212 44	1,647 34	1,532 93
160	Léau	2,106 72	3,343 89	850 62	6,301 23	5,863 60
161	L'Écluse	258 86	547 56	52 70	859 12	799 44
162	Leefdael	1,079 82	1,658 "	263 58	3,001 40	2,792 94
163	Leerbeek.	402 99	701 64	115 68	1,220 31	1,135 56
164	Leeuw-Saint-Pierre	6,710 90	8,655 14	2,530 03	17,905 07	16,661 51
165	Lembecq.	3,227 77	5,088 "	1,093 66	7,409 45	6,894 82
166	Lennick-Saint-Martin.	1,119 30	1,950 45	262 86	3,332 61	3,101 16
167	Lennick-Saint-Quentin	2,063 04	3,864 10	744 10	6,671 24	6,207 90
168	Liedekerke	1,310 26	2,119 96	580 93	4,011 15	3,732 57
169	Lillois-Witterzée	1,187 13	1,877 16	496 03	3,560 32	3,313 05
170	Limal.	1,443 82	1,700 35	562 28	3,706 45	3,440 02
171	Limelette.	799 68	1,447 74	209 41	2,456 83	2,286 19
172	Linden	634 34	1,035 "	166 68	1,856 02	1,727 11
173	Linkebeek	1,023 61	1,300 42	365 23	2,750 26	2,567 62
174	Lombeek-Sainte-Catherine. . .	1,197 40	2,108 55	370 82	3,670 77	3,415 83
175	Lombeek-Sainte-Marie	454 65	930 30	188 06	1,573 01	1,463 75

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

176	Londerzeel	3,955 70	7,155 56	1,706 83	12,886 09	11,991 12
177	Longueville	525 60	865 12	190 59	1,577 31	1,467 76
178	Loonbeek	187 88	353 55	54 66	596 07	554 66
179	Loupoigne	1,200 01	2,032 60	426 31	3,658 92	3,404 80
180	Louvenjoul	516 95	839 64	155 »	1,509 59	1,404 74
181	Lubbeek	1,572 49	2,960 84	667 57	5,000 90	4,653 59
182	Machelen	1,760 36	2,292 70	293 63	4,346 69	4,044 80
183	Malderen	1,461 11	2,550 82	640 49	4,652 42	4,329 30
184	Malèves-Sainte-Marie	742 28	1,500 16	222 14	2,464 58	2,293 40
185	Maransart	318 60	555 55	252 75	956 88	890 42
186	Marbais	1,004 91	5,957 01	971 60	6,853 52	6,358 91
187	Narilles	499 80	772 91	199 59	1,472 30	1,370 05
188	Maxenzeel	312 19	863 41	198 58	1,574 18	1,464 85
189	Meensel-Kieseghem	308 77	518 85	121 33	951 95	885 83
190	Meerbeek	452 41	649 60	95 99	1,198 »	1,114 79
191	Meldert	870 87	1,581 79	185 07	2,637 73	2,454 55
192	Melin	731 56	1,190 15	304 66	2,226 17	2,071 55
193	Melkwezer	273 »	405 50	47 86	724 36	674 04
194	Mellery	522 62	1,103 85	276 40	1,902 87	1,770 71
195	Meisbroeck	1,090 88	1,406 20	188 91	2,685 99	2,499 44
196	Merchtem	5,703 91	7,151 70	1,708 61	13,544 22	11,672 99
197	Messelbroeck	255 12	424 15	54 03	731 30	680 51
198	Meysse	1,775 59	4,573 50	549 75	6,696 84	6,231 72
199	Molenbeek-Saint-Jean	128,770 04	131,214 15	41,473 17	324,457 36	301,922 90
200	Molenbeek-Wersbeek	475 54	725 65	157 85	1,354 82	1,260 72
201	Molhem-Bollebeek	550 69	1,097 54	166 94	1,815 17	1,689 11
202	Monstreux	599 91	596 85	117 16	913 92	850 46
203	Montaigu	2,093 91	2,737 99	959 03	5,790 93	5,388 74
204	Mont-Saint-André	546 42	719 13	239 »	1,504 57	1,400 07
205	Mont-Saint-Guibert	1,704 29	2,616 92	1,079 15	5,400 36	5,025 29
206	Muysen	1,553 21	2,755 90	273 83	4,562 94	4,246 02
207	Neder-Ockerzeel	605 71	1,112 95	198 70	1,917 36	1,784 19
208	Neder-Over-Hembeek	1,917 23	2,787 34	319 61	5,024 18	4,675 25

(1) Voir la note à la page 448.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		PONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

209	Neer-Heylissem.	968 59	1,068 24	383 16	2,419 99	2,251 91
210	Neerlinter	1,287 72	1,401 52	418 82	3,107 86	2,892 01
211	Neer-Velp	501 91	546 41	126 35	974 67	906 97
212	Neer-Yssche	974 40	1,779 63	320 17	3,074 20	2,860 69
213	Nethen	752 62	1,004 97	450 09	2,188 58	2,036 38
214	Nieuwenrode	689 50	1,155 65	240 59	2,085 74	1,940 88
215	Nieuw-Rhode	572 59	686 05	156 48	1,395 52	1,298 59
216	Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin .	1,031 45	1,536 56	398 56	2,966 57	2,760 54
217	Nodebais.	386 82	489 95	135 19	1,011 96	941 68
218	Noduwes-Linsmeau	773 85	1,118 20	183 60	2,075 74	1,931 57
219	Nossegem	539 56	902 25	196 02	1,638 45	1,524 04
220	Noville-sur-Mehaigne	720 75	1,148 73	229 05	2,107 51	1,961 13
221	Oetingen.	943 11	1,405 83	269 80	2,618 74	2,436 86
222	Ohain.	2,564 67	3,672 86	1,088 04	7,125 57	6,630 67
223	Oirbeek	255 75	282 80	46 30	582 04	542 45
224	Oisquercq	478 94	552 70	199 19	1,230 83	1,145 55
225	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac . .	1,254 80	1,526 26	355 14	2,916 20	2,713 67
226	Opheydissem.	981 96	644 21	500 60	2,126 77	1,970 06
227	Oplinter	517 44	575 65	204 20	1,297 29	1,207 17
228	Opprebais	1,097 46	1,709 51	510 95	3,308 92	3,079 11
229	Opvelp	380 05	601 79	135 52	1,117 14	1,059 55
230	Opwyck	2,598 26	5,318 65	1,000 63	8,917 54	8,208 10
231	Orbais.	422 24	801 78	211 90	1,436 01	1,336 28
232	Orp-le-Grand	1,806 56	1,912 72	1,076 27	4,795 55	4,462 49
233	Orsmael-Gussenhoven	455 56	645 84	212 54	1,313 94	1,222 68
234	Ottenbourg	806 47	724 74	120 89	1,652 10	1,537 37
235	Ottignies.	1,357 55	1,585 75	547 20	3,268 28	3,041 29
236	Over-Yssche.	4,895 73	10,138 51	2,117 26	17,151 50	16,960 28
237	Pamele	1,475 88	2,538 62	446 74	4,511 24	4,197 02
238	Pellenberg	428 75	678 54	120 71	1,228 "	1,142 71
239	Pepinghen-Beringhen.	887 59	1,742 85	199 25	2,829 47	2,652 97
240	Perck.	1,178 80	1,605 55	298 04	3,172 10	2,951 88
241	Perwez	2,807 21	4,346 88	1,585 83	8,737 92	8,131 06

(¹) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (suite).

242	Peuthy	696 36	992 70	113 89	1,802 95	1,677 72
243	Piétrain	712 04	751 60	176 21	1,630 85	1,525 96
244	Piétrebais.	749 49	1,584 48	256 60	2,590 57	2,410 65
245	Plancenoit	606 76	950 15	207 25	1,854 14	1,725 36
246	Quenast	2,027 62	2,871 30	1,501 85	6,200 77	5,770 11
247	Ramillies-Offus.	512 19	854 07	200 02	1,567 78	1,458 90
248	Ramsdonck	607 69	1,090 85	193 84	1,892 08	1,760 66
249	Rebecq-Rognon	5,524 22	7,218 15	1,895 26	12,657 65	11,759 02
250	Releghem	220 99	508 98	30 17	760 14	707 35
251	Rhode-Sainte-Agathe.	415 24	555 54	119 07	1,090 75	1,015 .
252	Rhode-Sainte-Genève.	5,114 30	5,492 19	1,258 16	7,864 65	7,518 43
253	Rhode-Saint-Pierre	412 72	655 51	142 87	1,189 10	1,106 51
254	Rillaer.	986 02	1,556 80	410 08	2,952 90	2,720 21
255	Rixensart.	826 84	671 58	389 06	1,887 48	1,756 39
256	Roosbeek-Neerbutzel.	489 65	800 98	159 70	1,549 35	1,441 76
257	Rosières	519 69	516 07	114 44	750 20	698 10
258	Rotselaer.	1,476 03	5,120 26	587 70	4,084 98	4,658 76
259	Roux-Miroir.	597 32	650 11	163 14	1,100 57	1,107 88
260	Rummen.	905 38	1,169 45	253 24	2,508 07	2,147 77
261	Ruysbroeck.	5,521 57	5,468 78	1,858 40	10,628 75	9,890 56
262	Saintes	1,856 05	5,080 61	589 79	5,506 45	5,123 99
263	Saint-Gery	451 55	884 10	169 22	1,484 87	1,581 75
264	Saint-Gilles	165,525 85	215,505 15	28,516 19	407,545 17	579,055 90
265	Saint-Jean-Sainte-Marie-Geest.	668 15	547 90	225 35	1,441 40	1,341 20
266	Saint-Josse-ten-Noode	165,803 12	255,163 25	52,891 85	451,858 22	401,864 45
267	Saint-Remy-Geest.	585 28	515 05	135 05	1,035 38	961 61
268	Sart-Dames-Avelines	1,742 09	2,479 58	857 86	5,079 53	4,726 74
269	Saventhem	5,564 15	5,551 80	947 72	7,865 65	7,517 50
270	Schaerbeck	200,555 70	264,786 22	58,889 39	504,009 31	469,004 47
271	Schaften	1,545 72	2,077 05	464 98	3,885 75	3,615 88
272	Schepdael	1,082 69	2,055 60	426 19	3,564 48	3,316 93
273	Sempst	1,887 54	5,826 80	607 .	6,521 14	5,882 12
274	Sichem	1,245 37	1,055 20	424 03	3,324 60	3,093 70

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

275	Steenhuffel	1,207 20	1,804 55	452 21	3,554 05	3,507 21
276	Steenockerzeel-Humelghem. . .	1,585 85	2,925 62	394 05	4,905 50	4,564 80
277	Sterrebeek	1,149 12	1,589 09	260 28	2,798 49	2,604 13
278	Strombeek-Bever	1,196 58	1,650 25	307 59	3,154 42	2,955 34
279	Strythem.	506 58	1,055 11	102 19	1,663 68	1,548 15
280	Teralphene	858 59	1,500 55	269 25	2,408 19	2,240 95
281	Ternath	2,175 02	4,008 95	865 45	7,158 52	6,642 55
282	Tervueren	2,474 64	4,428 65	1,065 48	7,966 77	7,413 46
283	Testelt	825 48	909 45	251 59	2,047 52	1,905 51
284	Thielt-Notre-Dame.	951 57	1,568 55	348 24	2,867 96	2,668 77
285	Thildonck	1,297 38	2,444 55	251 58	3,973 49	3,697 52
286	Thines	507 95	646 61	71 15	1,025 69	954 45
287	Tollenbeek	1,671 25	2,156 77	309 87	4,157 89	3,850 50
288	Thorembais-les-Béguines . . .	625 56	1,255 52	265 17	2,142 25	1,995 46
289	Thorembais-Saint-Trond . . .	674 24	1,214 00	294 50	2,182 65	2,051 04
290	Tilly	895 44	920 85	242 56	2,067 65	1,924 05
291	Tourinne-la-Grosse	515 90	824 45	269 12	1,609 47	1,497 68
292	Tourinne-Saint-Lambert . . .	1,028 16	1,605 72	462 02	3,095 90	2,879 02
293	Tournepe	5,648 55	2,818 30	1,097 49	7,564 12	7,058 76
294	Tremeloo.	766 64	1,258 95	495 58	2,500 97	2,527 27
295	Tubize.	5,947 06	7,494 85	1,822 56	15,264 47	14,204 52
296	Uccle.	21,508 20	55,040 »	6,150 85	60,685 05	55,470 51
297	Vaelbeek.	75 92	159 55	37 82	251 27	235 82
298	Velthem-Beysem.	785 65	1,405 55	256 14	2,425 54	2,256 80
299	Vertryck.	480 27	762 55	204 46	1,447 28	1,346 77
300	Vieux-Genappe.	881 57	1,595 91	501 11	2,578 59	2,599 51
301	Vieux-Heverlée.	582 27	727 05	105 50	1,212 80	1,128 57
302	Villers-la-Ville	898 58	1,004 05	458 49	2,340 92	2,178 54
305	Virginal-Samme	2,581 19	2,486 45	1,560 »	6,227 64	5,795 10
304	Vissenaeken.	545 97	667 61	155 95	1,345 55	1,252 07
305	Vlesenbeek	597 51	1,117 89	225 47	1,958 67	1,804 02
306	Vollezele.	984 06	1,761 35	551 68	3,077 09	2,865 57
307	Vosseme	456 54	801 17	114 84	1,572 55	1,277 22

(1) Voir la note à la page 446.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

308	Waelroode	544 11	718 20	140 05	1,402 34	1,304 95
309	Walbain-Saint-Paul	1,250 97	2,041 28	421 95	3,714 20	3,456 24
310	Wambeek	861 28	1,581 45	251 75	2,494 46	2,321 21
311	Waterloo.	5,550 82	5,525 16	1,747 86	10,821 84	10,070 23
312	Watermael-Boitsfort	8,718 15	14,540 48	1,990 97	25,258 60	23,504 53
313	Wauthier-Braine	1,446 02	1,110 15	427 12	2,983 89	2,776 65
314	Ways	716 17	811 50	291 50	1,810 17	1,692 82
315	Webbecom	303 66	445 94	68 40	818 .	761 18
316	Weerde	525 95	850 40	185 78	1,558 13	1,449 92
317	Weert-Saint-Georges.	558 44	681 57	262 16	1,482 17	1,379 23
318	Wemmel.	1,332 59	1,953 55	343 53	3,629 67	3,377 58
319	Werchter.	1,535 17	2,599 88	510 72	4,645 77	4,323 11
320	Wesemael	1,000 86	1,545 62	326 48	2,870 96	2,671 56
321	Wesembeek	710 81	1,198 93	162 94	2,081 68	1,937 09
322	Wespelaer	892 01	2,157 11	358 26	3,367 38	3,153 51
323	Willebringen	308 84	522 12	152 58	983 54	915 25
324	Wilsele	4,011 98	2,766 43	3,595 62	10,374 03	9,655 51
325	Winghe-Saint-Georges	697 90	1,266 47	357 38	2,301 75	2,141 89
326	Winxele	838 18	1,085 17	159 40	2,062 75	1,919 48
327	Woluwe-Saint-Étienne	1,140 23	1,608 50	400 79	3,140 52	2,930 60
328	Woluwe-Saint-Lambert	2,950 99	4,289 57	600 10	7,840 46	7,295 92
329	Woluwe-Saint-Pierre.	1,019 27	1,671 27	325 87	3,014 41	2,805 05
330	Wolverthem.	2,571 52	4,532 20	912 93	7,816 65	7,275 77
331	Wommersom	347 69	415 19	70 12	855 .	775 14
332	Zellick.	826 91	1,078 55	229 97	2,155 41	1,987 10
333	Zetrud-Lumay	1,110 41	1,635 65	342 30	3,088 34	2,875 86
TOTAL DE LA PROVINCE. .		1,526,937 79	2,095,794 73	396,987 85	4,017,720 55	3,758,678 46

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.

1	Adinkerke	1,495 62	3,255 75	683 79	5,435 16	5,057 67
2	Aelbeke	1,439 90	2,040 78	501 65	4,582 33	4,264 07
3	Aerseele	2,484 09	4,752 15	1,019 24	8,255 48	7,682 11
4	Aertryke	2,827 65	4,095 69	861 61	7,784 95	7,244 26
5	Alveringhem	5,180 31	7,660 23	1,592 34	12,232 88	11,585 27
6	Anseghem	2,021 64	4,841 01	855 33	8,207 98	7,721 66
7	Ardoye	5,071 85	9,002 21	1,652 82	16,526 88	15,192 95
8	Assebrouck	2,984 73	5,052 10	778 35	7,415 18	6,900 17
9	Autryve	743 40	1,540 05	277 19	2,560 64	2,382 80
10	Avecappelle	406 37	1,083 34	261 87	1,841 58	1,713 68
11	Avelghem	4,020 51	8,230 48	2,045 41	14,296 20	13,503 29
12	Bas-Warneton	451 64	1,284 92	171 45	1,908 01	1,775 49
13	Bavichove	922 25	1,953 80	578 17	3,254 22	3,028 21
14	Becelaere	1,915 41	5,789 15	830 38	6,534 94	6,081 07
15	Beernem	4,536 28	8,040 40	1,593 52	14,170 20	13,186 04
16	Beerst	1,481 15	2,065 28	571 23	4,117 64	3,851 66
17	Bekeghem	540 61	637 28	149 31	1,327 20	1,235 02
18	Belleghem	2,404 03	4,689 16	950 42	8,133 61	7,568 71
19	Beveren-sur-Lys	1,217 93	1,756 39	314 27	3,288 59	3,060 19
20	Beveren-lez-Roulers	2,072 28	4,201 56	675 29	6,949 13	6,466 49
21	Beveren-sur-Yser	1,570 52	3,739 40	879 84	6,189 76	5,759 86
22	Bisseghem	1,150 10	2,120 99	588 40	3,859 49	3,591 44
23	Bixschote	632 75	1,812 55	317 58	2,762 64	2,570 77
24	Boesinghe	1,695 89	4,518 50	770 03	6,984 42	6,499 53
25	Boitshoucke	88 76	244 27	17 0	550 03	325 72
26	Bossuyt	555 03	1,849 0	164 44	2,568 47	2,390 08
27	Bovekerke	950 88	1,021 73	244 62	2,217 23	2,065 24
28	Breedene	3,687 46	5,903 32	1,229 92	8,820 70	8,208 08
29	Brielen	695 45	1,664 70	196 05	2,556 20	2,378 66
30	Bulscamp	715 25	1,817 25	389 27	2,919 73	2,716 95
31	Cachtcm	1,084 09	2,150 74	411 66	3,652 49	3,398 81
32	Caeskerke	471 58	1,309 21	189 63	1,970 22	1,833 38
33	Caneghem	1,345 61	2,623 95	592 49	4,562 05	4,059 09

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PPOVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

34	Caster.	709 31	1,436 47	321 67	2,467 45	2,296 08
35	Clemskerke	1,186 71	1,075 75	554 55	3,216 97	2,993 54
36	Clercken	1,916 74	4,020 28	927 25	6,864 27	6,387 53
37	Comines	3,051 55	9,279 40	2,109 49	15,320 44	14,256 39
38	Coolkerke	2,595 78	5,218 70	672 14	8,484 71	8,054 55
39	Coolscamp	1,017 77	5,000 50	599 75	5,217 82	4,855 43
40	Cortemarq	4,511 50	6,782 45	1,454 41	12,748 36	11,862 95
41	Couckelaere.	4,424 42	6,850 25	1,251 36	12,509 03	11,640 24
42	Coxyde	518 28	1,025 75	155 52	1,670 55	1,562 88
43	Coyghem	867 70	1,527 64	297 95	2,693 58	2,506 52
44	Crombeke	669 90	1,901 70	305 89	2,875 58	2,675 86
45	Cuerne	2,025 58	5,055 40	1,089 84	9,048 82	8,420 55
46	Dadizeele.	1,802 01	5,635 60	685 81	6,121 42	5,696 27
47	Damme	1,155 07	1,605 58	524 90	3,085 55	2,871 25
48	Deerlyk	4,201 82	7,155 90	1,413 66	12,749 58	11,865 90
49	Denterghem.	1,919 61	3,085 97	545 15	5,548 75	5,165 55
50	Desselghem	1,901 02	3,014 61	475 06	5,392 19	5,017 69
51	Dickebusch	961 17	2,254 60	405 29	3,599 06	3,549 10
52	Dottignies	4,566 58	9,086 19	1,875 57	15,526 14	14,447 81
53	Dranoutre	550 48	1,609 92	260 47	2,420 87	2,252 75
54	Dudzele.	2,685 10	5,541 46	646 52	6,871 08	6,595 86
55	Eeghem	1,524 26	2,281 81	410 74	4,016 81	3,757 85
56	Eerneghem	4,144 56	6,282 85	1,725 74	12,151 15	11,507 22
57	Eessen.	2,541 22	4,555 55	785 01	7,681 78	7,148 26
58	Eggewaertscappelle	596 48	1,091 99	141 21	1,629 68	1,516 49
59	Elverdinghe.	1,481 06	5,959 45	608 78	6,029 27	5,610 52
60	Emelghem	1,606 56	2,874 21	495 54	4,974 11	4,628 64
61	Espierres.	971 59	1,784 56	521 65	5,077 40	2,865 67
62	Ettelghem	642 18	870 11	281 61	1,793 90	1,669 51
63	Gheluvelt.	872 55	2,082 54	388 74	3,345 63	3,111 41
64	Gheluwe	5,085 47	6,778 90	1,524 51	11,986 68	11,154 17
65	Ghistelles.	4,049 85	7,227 56	1,529 72	12,606 95	11,751 54
66	Ghyverincheve	595 60	1,787 82	258 14	2,610 56	2,457 62

(1) Voir la note à la page 448.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

67	Gits.	2,632 98	5,243 05	995 23	8,871 26	8,255 15
68	Gullegheem	5,531 44	4,334 60	1,338 31	9,004 35	8,378 97
69	Gyselbrechteghem.	150 34	231 76	61 20	423 30	393 90
70	Handzaeme	2,970 31	4,473 80	867 90	8,312 01	7,734 79
71	Haringhe.	2,370 76	5,389 10	1,017 95	8,777 81	8,168 17
72	Harlebeke	6,775 16	10,478 50	3,274 82	20,528 48	19,102 72
73	Heestert	1,428 84	3,488 25	500 62	5,417 71	5,041 43
74	Helchin	1,475 88	2,197 22	513 97	4,187 07	3,896 27
75	Herseaux.	2,534 98	5,189 56	1,100 18	8,824 72	8,211 82
76	Heule.	3,672 41	5,602 23	1,307 40	10,672 13	9,950 92
77	Heyst.	4,121 18	7,894 42	1,782 79	13,798 39	12,840 05
78	Hollebeke.	516 11	1,505 60	192 51	2,214 22	2,060 44
79	Hooglede.	4,096 19	9,259 79	1,759 87	15,086 85	14,039 03
80	Hoogstaede.	607 11	1,689 28	285 20	2,581 59	2,402 29
81	Houcke	215 53	379 85	63 54	658 92	613 16
82	Houthem-lez-Furnes	1,319 43	2,093 10	639 93	4,052 52	4,608 55
83	Houthem-lez-Ypres	742 21	2,093 87	356 55	3,192 63	2,970 89
84	Houttave.	723 03	1,019 26	206 35	1,048 62	1,813 28
85	Hulste.	1,693 16	2,771 25	774 07	5,238 48	4,874 65
86	Ichteghem	3,748 64	4,921 85	1,252 61	9,923 10	9,233 01
87	Ingelmuuster	5,327 98	9,377 75	1,725 74	16,431 47	15,290 26
88	Ingoyghem.	998 69	2,471 83	458 91	3,929 43	3,656 53
89	Iseghem	11,742 08	21,583 84	4,437 65	37,763 57	35,140 78
90	Isenberghe	704 27	1,827 51	461 54	2,993 32	2,785 43
91	Jabbeke	2,010 82	2,734 28	691 41	5,436 51	5,058 93
92	Kemmel	1,123 22	2,828 10	433 52	4,384 84	4,080 30
93	Kerkhove.	866 18	1,851 90	342 42	3,060 50	2,847 94
94	Keyem	1,199 66	1,867 52	296 36	3,363 54	3,129 93
95	Knocke	1,179 92	1,633 85	427 15	3,240 92	3,015 83
96	Lampernisse.	340 20	1,019 80	105 21	1,465 21	1,363 45
97	Langemarck.	4,454 08	12,020 58	1,999 89	18,454 55	17,172 83
98	Lapscheure	876 33	1,334 40	214 18	2,421 91	2,256 49
99	Lauwe.	2,850 89	4,347 75	1,624 11	8,822 75	8,209 99

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DIS JUMENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

100	Ledeghem	2,360 19	4,186 53	704 2	7,250 72	6,747 14
101	Leffinghe.	2,052 40	3,566 87	696 24	6,315 51	5,876 88
102	Leke	1,418 69	2,269 62	463 03	4,151 34	3,865 02
103	Lendelede	2,289 93	4,774 64	999 68	8,064 30	7,504 21
104	Leyssele	1,529 22	3,750 09	657 03	5,936 34	5,524 04
105	Lichtervelde.	6,707 54	9,463 90	2,264 35	18,435 79	17,155 37
106	Lisseweghe	2,102 94	2,796 53	451 35	5,351 02	4,979 38
107	Locre	568 47	1,357 35	245 82	2,151 64	2,002 20
108	Lombartzyde	562 38	601 19	118 84	1,372 41	1,277 09
109	Loo	2,107 98	5,143 12	1,015 59	8,266 69	7,692 55
110	Lophem	2,272 34	3,003 45	431 03	6,506 82	5,868 79
111	Luigne	1,870 68	3,381 48	767 25	6,019 41	5,601 35
112	Mannekensvere.	379 75	678 70	90 17	1,148 62	1,068 85
113	Marcke	1,468 11	2,478 85	750 37	4,697 33	4,371 00
114	Marckeghem	649 88	1,066 07	145 53	1,861 48	1,732 20
115	Mariakerke	920 99	1,274 75	399 51	2,595 25	2,415 2
116	Meetkerke	443 52	883 50	91 23	1,218 25	1,133 64
117	Merckem.	2,261 35	5,032 57	945 02	8,238 94	7,666 72
118	Messines	1,539 30	3,542 17	675 65	5,757 10	5,357 25
119	Meulebeke	6,788 25	15,116 81	2,457 50	22,362 56	20,809 42
120	Middelkerke.	1,635 06	2,642 46	410 57	4,688 09	4,362 50
121	Moen	1,192 24	2,752 79	465 92	4,410 95	4,104 60
122	Moere.	1,301 16	2,420 14	388 31	4,109 61	3,824 19
123	Moëres	206 36	357 17	61 30	824 83	767 54
124	Moerkerke	3,208 24	4,061 95	767 26	8,037 45	7,479 23
125	Moorseele	3,672 06	6,218 20	1,317 09	11,207 35	10,428 97
126	Moorslede	4,638 41	9,594 52	2,275 45	16,508 38	15,175 72
127	Mouscron.	16,039 38	30,867 95	9,493 19	56,400 52	52,483 35
128	Neuve-Église	1,921 85	5,793 13	1,219 03	8,934 01	8,313 52
129	Nieuwcappelle	755 93	1,712 31	317 51	2,785 75	2,592 27
130	Nieuwmunster	385 77	590 97	119 82	1,096 56	1,020 40
131	Noordschote.	388 08	1,172 65	108 36	1,669 09	1,553 17
132	Oedelem	5,184 55	7,511 45	1,393 45	14,089 45	13,110 90

(1) Voir la note à la page 448.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FORCÉMENT, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

133	Oeren	107 04	345 71	13 17	464 82	432 54
134	Oostcamp.	6,573 86	11,081 30	1,472 73	19,107 59	17,780 51
135	Oostduinkerke	1,773 45	3,577 02	427 66	5,778 13	5,376 82
136	Oostkerke-lez-Bruges.	1,114 75	1,481 77	217 18	2,813 70	2,618 28
137	Oostkerke-lez-Dixmude	211 40	568 50	106 80	886 70	825 12
138	Oostnieuwkerke	1,851 08	3,509 05	637 64	5,997 77	5,581 21
139	Oostroosebeke	3,518 65	6,026 05	981 58	10,526 26	9,609 07
140	Oostvleteren.	1,545 18	3,868 45	713 65	6,127 28	5,701 72
141	Ooteghem	1,127 07	2,466 61	407 58	4,001 26	3,723 57
142	Ouckene	1,546 32	2,267 04	343 73	3,957 29	3,682 45
143	Oudecappelle	222 74	561 97	106 69	891 40	829 49
144	Oudenbourg.	2,789 57	4,478 10	1,165 74	8,433 41	7,847 69
145	Ousselghem	710 78	1,059 80	243 88	2,014 46	1,874 55
146	Oyghem	955 92	2,110 09	348 24	3,414 25	3,177 12
147	Passchendaele	2,552 34	5,180 60	1,217 77	8,950 71	8,329 06
148	Perryse	1,296 68	3,310 79	677 82	5,285 29	4,918 21
149	Pitthem	5,879 54	7,193 15	1,535 61	12,408 30	11,546 51
150	Ploegsteert	2,310 28	6,745 13	1,063 53	10,118 94	9,416 15
151	Polinchove	1,250 15	3,107 96	582 63	4,946 74	4,603 18
152	Proven	1,436 33	3,306 44	485 05	5,227 82	4,864 73
153	Ramscappelle-lez-Bruges	539 77	906 31	136 28	1,582 36	1,472 46
154	Ramscappelle-lez-Nieuport	703 50	2,136 15	287 93	3,127 58	2,910 36
155	Reckem	2,068 85	3,001 95	1,097 "	7,067 80	6,576 92
156	Reninghe.	1,444 10	3,895 65	596 67	5,936 42	5,524 12
157	Reninghelst	1,557 97	4,658 16	662 97	6,839 10	6,564 11
158	Rolleghem	1,597 54	2,802 94	532 69	4,933 17	4,590 55
159	Rolleghem-Cappelle	914 62	1,457 10	318 13	2,690 85	2,484 42
160	Roxem.	514 78	620 74	146 71	1,282 23	1,193 18
161	Ruddervoorde	3,805 13	7,511 70	1,358 56	12,675 39	11,795 05
162	Rumbeke.	5,222 08	9,196 14	1,685 57	16,104 69	14,986 17
163	Ruyssede	5,712 42	10,087 55	1,881 20	17,680 07	16,452 98
164	Saint-André.	4,108 65	6,718 40	760 50	11,587 55	10,782 76
165	Sainte-Croix	4,163 39	5,747 48	750 27	10,661 14	9,920 69

(¹) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE (suite).

166	Saint-Genois	2,671 27	4,741 86	1,200 69	8,615 82	8,015 57
167	Saint-Georges-lez-Bruges	1,409 05	2,055 65	614 55	4,079 25	3,795 92
168	Saint-Georges-lez-Nieuport . . .	294 84	612 60	107 09	1,014 53	944 07
169	Saint-Jacques-Cappelle	130 76	354 85	23 90	509 40	474 10
170	Saint-Jean	684 60	1,527 80	197 60	2,410 »	2,242 62
171	Saint-Michel	2,087 55	5,462 55	638 79	9,088 67	8,457 44
172	Saint-Pierre-Capelle	532 78	693 07	146 40	1,172 25	1,090 84
173	Saint-Pierre-sur-la-Digue	2,875 32	2,830 76	1,096 97	6,803 05	6,530 56
174	Saint-Ricquiers	205 84	617 99	58 50	860 33	800 58
175	Schoore	448 49	818 70	214 98	1,482 17	1,379 23
176	Schuyfferscappelle	1,001 56	1,749 58	244 68	2,995 82	2,787 75
177	Slype	1,411 48	2,218 01	431 42	4,06 »	3,778 87
178	Snaeskerke	1,178 24	1,508 80	520 76	3,20 80	2,985 01
179	Snellegthem	950 81	1,561 17	213 94	2,52 92	2,350 49
180	Staden	3,685 85	8,205 35	1,621 »	13,512 20	12,573 74
181	Stalbille	1,102 92	1,825 68	425 69	3,354 29	3,121 32
182	Stavele	1,053 71	2,090 04	454 84	4,498 59	4,186 15
183	Steene	954 51	1,611 81	418 90	2,985 02	2,777 70
184	Steenkerke	609 28	1,471 62	200 20	2,281 10	2,122 67
185	Stuyverkerskerke	505 48	762 62	75 94	1,144 04	1,064 58
186	Swereghem	4,038 93	7,904 95	1,543 44	13,487 32	12,550 59
187	Sweezele	4,086 88	7,619 »	1,416 06	13,121 94	12,210 58
188	Syssele	1,951 18	2,551 54	595 83	5,098 55	4,744 44
189	Thielt	12,012 98	22,171 26	3,870 90	38,055 14	35,412 10
190	Thourout	10,122 98	15,107 07	3,514 70	28,544 75	26,562 24
191	Thieghem	1,197 63	2,935 20	496 88	4,629 71	4,308 16
192	Uykerke	1,355 85	1,956 08	317 31	3,609 22	3,358 55
193	Varsenaere	1,425 62	2,756 03	273 30	4,455 »	4,145 59
194	Vichte	886 15	2,442 69	326 94	5,655 76	5,401 86
195	Vinckem	511 21	1,370 86	267 40	2,149 47	2,000 18
196	Vire-Saint-Bavon	1,120 70	2,110 55	572 29	3,603 54	3,353 08
197	Vire-Saint-Éloi	1,209 55	2,017 60	669 64	3,986 79	3,709 90
198	Vladsloo	2,005 40	2,540 87	545 63	5,087 90	4,734 53

(1) Voir la note à la page 448.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DNS PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

199	Vlaamertinghe	2,615 34	5,421 80	754 60	8,791 74	8,181 13
200	Visseghem	969 64	1,459 14	537 28	2,966 06	2,773 95
201	Voormezeel	1,219 89	2,705 59	423 97	4,349 25	4,047 18
202	Wacken	2,828 84	3,055 47	1,191 40	7,075 71	7,421 77
203	Waereghem	6,458 20	12,252 85	2,558 20	21,069 34	19,606 02
204	Waermaerde	692 57	1,375 85	261 30	2,329 52	2,167 75
205	Waerdaune	726 74	1,140 55	161 22	2,028 51	1,887 62
206	Warneton	4,212 11	9,572 51	1,927 41	15,712 03	14,620 79
207	Watou	2,312 17	6,542 50	1,511 21	10,165 07	9,450 92
208	Wenduyne	436 66	1,295 68	175 78	1,908 12	1,775 73
209	Wercken	1,469 57	2,020 24	363 59	3,855 20	3,585 58
210	Wervicq	9,037 07	14,629 66	3,705 51	27,372 24	25,471 16
211	Westcappe	1,745 49	2,418 99	504 84	4,669 32	4,372 94
212	Westende	625 58	912 25	156 27	1,693 00	1,576 25
213	Westkerke	1,065 05	1,494 47	344 45	2,905 07	2,702 28
214	Westoutre	759 92	2,214 55	413 78	3,388 05	3,152 74
215	Westroosebeke	1,573 59	3,525 57	702 71	5,709 67	5,506 87
216	Westvleteren	1,198 47	2,610 08	386 67	4,195 22	3,903 85
217	Wevelghem	5,180 42	9,017 50	2,467 89	16,665 61	15,508 14
218	Wielbeke	1,211 65	2,199 60	452 04	3,865 27	3,576 54
219	Wielkerke	241 56	445 80	65 30	750 46	698 54
220	Winkel-Saint-Éloi	1,929 76	3,417 50	758 14	6,105 40	5,681 56
221	Woesten	678 25	1,393 10	296 56	2,367 89	2,205 45
222	Woumen	2,451 54	4,940 51	864 96	8,256 81	7,683 35
223	Wulpen	658 05	1,596 24	296 79	2,551 08	2,355 29
224	Wulverghem	588 57	795 18	142 08	1,523 85	1,231 89
225	Wulveringham	998 06	2,645 49	519 10	4,162 65	3,875 54
226	Wyngene	6,246 17	10,174 54	1,986 90	18,407 61	17,129 15
227	Wytshaete	2,089 08	4,022 97	842 "	7,554 05	7,029 40
228	Zande	507 08	865 14	148 71	1,520 93	1,415 50
229	Zandvoorde-lez-Ostende	655 99	1,025 15	275 89	1,953 03	1,798 78
230	Zandvoorde-lez-Ypres	495 78	1,459 50	266 75	2,200 01	2,047 21
231	Zarren	2,518 81	3,361 42	840 98	6,721 21	6,254 40

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FORCÉES, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLES.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.		3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

232	Zedelghem	3,015 39	3,410 60	722 83	7,148 82	6,652 31
233	Zerkeghem	933 27	1,164 61	363 10	2,462 98	2,291 93
234	Zevecote	707 77	1,350 50	278 41	2,336 48	2,174 20
235	Zillebeke	1,312 20	3,429 09	421 86	5,163 24	4,804 64
236	Zoetenaye	10 82	50 16	3 40	70 08	65 21
237	Zonnebeke	1,892 17	4,622 78	868 13	7,383 03	6,870 30
238	Zuydschote	492 87	1,192 25	254 65	1,939 77	1,805 05
239	Zuyenkerke	976 71	1,742 50	226 92	2,945 93	2,741 33
TOTAL DE LA PROVINCE. .		495,433 54	914,543 40	184,928 65	1,594,905 68	1,484,135 03

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.

1	Audegem.	2,347 66	5,069 56	664 97	8,082 19	7,520 86
2	Aeltre.	5,171 25	11,716 90	2,692 10	19,580 25	18,320 35
3	Assné.	427 77	936 15	100 81	1,464 73	1,363 2
4	Amougies	709 38	963 30	264 67	1,937 35	1,802 80
5	Appels	1,252 44	1,820 35	556 69	3,629 48	3,377 40
6	Appelterre-Eychem	712 67	1,506 73	175 99	2,395 41	2,229 04
7	Aspelaere	684 81	1,144 05	228 38	2,057 24	1,914 36
8	Asper.	1,319 71	2,242 04	472 27	4,034 02	3,755 85
9	Assenede.	5,944 71	8,504 56	2,023 07	14,272 14	13,280 90
10	Astène	995 26	1,966 86	277 21	3,239 33	3,014 35
11	Audegem.	1,664 04	2,925 25	750 02	5,339 31	4,968 48
12	Audenhove-Saint-Gery	518 07	1,044 03	101 67	1,663 77	1,548 22
13	Audenhove-Sainte-Marie.	1,266 16	2,232 20	425 95	3,922 31	3,640 90
14	Auwegem	1,036 51	2,556 55	356 40	3,949 46	3,675 10
15	Aygem	1,167 32	2,001 06	564 75	3,533 13	3,287 74
16	Bachte-Marie-Lerne.	1,061 69	2,890 98	342 80	4,295 47	3,997 14
17	Baelegem.	1,522 92	2,568 85	572 99	4,664 76	4,340 78
18	Baerdegem	623 70	1,362 78	389 98	2,376 46	2,211 41

(1) Voir la note à la page 448.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

19	Baesrode	2,777 67	4,207 14	1,338 72	8,413 53	7,829 19
20	Baevegem	557 76	962 80	191 04	1,714 60	1,595 52
21	Baeygem	453 02	893 27	126 74	1,453 03	1,352 11
22	Bambrugge	454 58	553 17	177 15	1,184 90	1,102 61
23	Bassevelde	2,447 85	6,943 09	1,092 74	10,483 66	9,755 54
24	Beirlegem	609 98	988 87	178 72	1,777 57	1,634 11
25	Belcele	3,277 75	6,895 85	1,218 04	11,391 64	10,600 46
26	Bellem	1,642 55	2,884 35	760 58	5,290 48	4,928 62
27	Berchem-Notre-Dame	2,131 29	4,593 85	998 58	7,723 52	7,187 10
28	Berlaere	3,124 24	5,013 50	1,483 22	9,620 96	8,952 76
29	Bevere	2,332 61	3,504 26	1,364 58	7,201 45	6,785 04
30	Beveren (Waes)	8,669 57	18,466 49	3,758 34	30,894 40	28,748 70
31	Borsbeke	664 23	1,278 52	327 18	2,269 93	2,112 28
32	Bottelaere	999 60	1,969 96	379 06	3,348 62	3,116 05
33	Bouchaute	1,564 15	4,555 21	865 53	6,984 89	6,499 77
34	Boucle-Saint-Blaise	484 26	1,022 70	141 68	1,648 64	1,554 14
35	Boucle-Saint-Denis	714 70	1,788 99	281 51	2,785 20	2,591 76
36	Buggenhout	3,365 11	5,057 23	1,426 48	9,848 82	9,164 79
37	Burght	2,488 50	3,382 50	873 65	6,744 65	6,276 22
38	Burst	746 76	1,171 36	409 87	2,327 99	2,166 30
39	Calcken	4,467 47	7,912 36	1,543 02	13,922 85	12,955 87
40	Calloo	2,756 95	5,980 76	1,332 13	10,069 84	9,370 46
41	Caprycke	2,068 96	7,180 52	1,374 28	11,223 76	10,444 24
42	Cherscamp	752 78	1,670 55	372 03	2,795 36	2,601 21
43	Cluysen	1,162 77	2,780 01	481 59	4,424 37	4,117 09
44	Cruybeke	2,768 85	5,384 45	1,155 67	9,308 97	8,662 44
45	Cruyshautem	4,059 65	8,565 45	1,424 79	14,049 89	13,074 09
46	Dacknam	581 70	957 72	179 10	1,718 52	1,599 16
47	Deftinge	764 26	1,474 70	155 10	2,394 06	2,227 79
48	Denderbelle	954 17	1,859 95	454 89	3,269 01	3,041 97
49	Denderhautem	1,797 74	4,207 95	797 32	6,803 01	6,330 52
50	Denderleeuw	1,563 73	2,815 53	941 21	5,320 47	4,950 05

⁽¹⁾ Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

51	Denderwindeke	1,386 40	3,235 90	422 05	5,044 42	4,694 07
52	Destelbergen	4,001 90	8,211 90	1,524 51	13 558 51	12,598 04
53	Desteldonck	996 94	2,348 "	260 26	5,605 20	3,554 81
54	Deurle	886 41	1,980 15	185 74	3,072 50	2,840 31
55	Deynze	8,026 54	12,800 42	4,265 75	25,098 51	23,555 35
56	Dickele	175 77	542 60	58 25	576 71	556 66
57	Dickelvenne	1,085 56	1,860 75	354 58	3,500 89	3,071 63
58	Duel	1,687 35	3,558 02	602 06	5,628 53	5,237 43
59	Edelaere	245 52	561 23	90 12	894 67	832 55
60	Eecke	1,870 89	5,406 47	671 57	5,948 93	5,555 76
61	Eenaeme	851 06	1,472 25	290 49	2,613 80	2,432 26
62	Elene	461 58	819 08	167 42	1,448 08	1,517 51
63	Elsegem	1,168 86	1,762 65	513 68	3,245 17	3,019 78
64	Elst	628 74	1,172 40	173 18	1,974 32	1,837 20
65	Elversele	1 077 79	2,345 80	501 19	3,924 78	3,652 19
66	Erembodegem	2,645 79	4,887 90	1,297 01	8,850 70	8,217 38
67	Erondegem	702 05	1,009 19	207 55	1,918 55	1,785 50
68	Erpe	1,252 16	3,077 20	595 57	4,924 93	4,582 88
69	Ertvelde	2,281 37	5,595 29	1,286 03	8,160 69	8,524 45
70	Erwetgem	1,079 61	2,197 89	274 44	3,551 94	3,505 25
71	EscheSaint-Liévin	1,435 91	2,539 61	555 65	4,529 17	4,028 50
72	Elichove	1,695 89	3,265 15	535 13	5,496 17	5,114 45
73	Evergem	7,561 61	15,312 "	2,802 56	25,676 17	23,892 80
74	Exaerde	3,907 19	7,534 99	1,563 79	12,605 97	11,750 45
75	Eyne	2,100 70	3,731 05	1,143 27	6,975 "	6,490 57
76	Gavre	2,166 22	4,104 51	1,156 16	7,426 89	6,911 07
77	Gentbrugge	9,880 15	8,716 35	2,158 77	20,755 27	19,313 76
78	Godveerdegem	536 84	561 46	109 88	1,008 18	958 16
79	Goefferinge	373 80	751 15	142 39	1,267 34	1,179 52
80	Gontrode	557 56	706 36	112 66	1,176 58	1,094 86
81	Gotthem	655 17	1,177 25	171 21	2,001 63	1,862 01
82	Grammene	335 41	666 31	126 33	1,128 08	1,049 73
85	Grembergen	2,136 89	3,435 10	711 74	6,285 73	5,847 31

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

84	Grimmigen	354 95	678 96	62 95	1,076 84	1,002 05
85	Grootenberge	730 59	1,559 89	512 29	2,402 77	2,255 89
86	Gysegem	1,182 79	2,548 75	362 94	4,094 48	3,810 11
87	Gysenzele	317 10	549 20	91 22	957 52	891 02
88	Haeltert	2,469 88	4,874 70	917 05	8,261 63	7,687 84
89	Haesdonck	2,727 54	5,894 49	1,088 49	9,710 52	9,055 91
90	Hamme	15,265 77	19,570 75	7,420 07	40,275 19	37,477 97
91	Hansbeke	1,765 02	5,428 "	616 95	5,807 97	5,404 50
92	Hautem-Saint-Liévin	1,250 83	2,455 25	818 81	4,522 89	4,208 76
93	Heldergem	496 09	945 45	140 67	1,582 21	1,472 32
94	Hemelveerdegem	232 12	525 76	69 81	827 68	770 20
95	Herdersem	920 01	1,562 49	351 00	2,834 40	2,637 54
96	Herzele	1,635 51	3,282 54	1,015 49	5,929 14	5,517 34
97	Heurne	430 22	807 15	124 80	1,362 15	1,267 54
98	Heusden	2,447 76	3,580 12	860 20	6,697 08	6,251 95
99	Hillegem	679 77	1,009 88	249 31	1,938 96	1,804 29
100	Hofstade	1,644 02	5,220 97	682 23	5,547 22	5,161 95
101	Hoorebeke-Saint-Corneille	531 50	1,168 10	161 52	1,860 92	1,731 67
102	Hoorebeke-Sainte-Marie	1,069 95	2,901 55	506 99	4,278 29	3,981 15
103	Huudelgem	289 17	597 28	91 12	977 57	909 68
104	Huyse	2,250 45	4,650 25	639 05	7,540 55	7,016 63
105	Iddergem	412 51	1,045 45	198 12	1,656 08	1,541 06
106	Idegem	676 15	988 56	319 50	1,985 99	1,846 20
107	Impe	413 70	778 45	195 "	1,385 15	1,288 93
108	Kemseke	1,515 27	5,484 89	684 18	5,482 54	5,101 58
109	Kerkxken	906 15	1,867 25	577 01	3,150 41	2,931 61
110	Kieldrecht	2,217 67	4,908 91	1,072 77	8,199 35	7,629 88
111	Knesselaere	2,765 70	5,623 59	1,557 50	9,946 59	9,255 77
112	La Clinge	1,180 20	2,428 15	547 60	4,155 95	3,867 31
113	Laerne	5,545 65	5,290 65	1,104 53	9,740 83	9,064 50
114	Laethem-Sainte-Marie	552 99	522 02	67 88	922 89	858 79
115	Laethem-Saint-Martin	1,066 05	2,252 50	518 88	3,617 41	3,566 17
116	Landegem	1,496 39	5,328 90	506 60	5,421 89	5,045 32

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		Foncière, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (*)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

117	Landscauter	254 31	405 12	70 20	729 03	732 95
118	La Pinte	1,015 42	2,248 12	282 96	3,546 50	3,500 10
119	Lebbeke	4,075 99	8,587 59	2,274 08	15,937 66	14,755 83
120	Lede	5,542 40	8,583 27	1,085 97	15,211 75	12,666 36
121	Ledeberg	24,017 77	23,105 25	6,457 76	53,580 78	49,859 45
122	Leerne-Saint-Martin	616 77	1,570 30	355 45	2,542 52	2,552 91
123	Leeuwergem	376 52	815 06	147 57	1,339 15	1,244 65
124	Lembeke	1,851 27	4,515 62	540 68	6,907 57	6,407 35
125	Lemberge	500 15	755 56	52 47	1,308 18	1,087 05
126	Letterhaute	556 55	751 73	182 92	1,490 20	1,509 02
127	Leupegem	1,646 68	2,025 72	812 04	5,084 44	4,751 51
128	Liefferinge	104 16	500 85	28 05	633 06	402 08
129	Lierde-Sainte-Marie	1,010 17	1,555 65	505 31	3,071 13	2,651 25
130	Lierde-Saint-Martin	698 04	1,262 70	189 05	2,149 79	2,000 40
131	Loochristy	5,765 25	8,571 60	1,497 10	15,833 95	12,875 12
132	Lootenhulle	2,018 24	5,881 95	767 47	8,667 66	6,201 57
133	Lovendegem	5,078 01	6,684 25	1,428 70	13,190 96	10,972 15
134	Machelen	1,718 71	3,459 71	601 70	5,780 12	5,560 15
135	Maerke-Kerkhem	822 56	1,750 95	265 52	2,838 03	2,641 48
136	Maeter	1,651 56	5,824 65	461 41	7,937 62	5,506 61
137	Maldegem	6,075 20	15,258 09	5,059 25	26,392 54	20,816 82
138	Mariakerke	2,456 65	4,451 05	726 97	7,634 67	7,085 81
139	Massemen-Westrem	1,110 62	2,159 15	593 24	3,863 01	3,408 60
140	Meerbeke	2,052 68	5,694 20	681 40	8,428 28	5,981 90
141	Meerdonck	1,589 57	2,815 77	681 35	5,086 69	4,545 44
142	Meerendré	2,037 85	5,941 81	716 60	8,695 26	6,287 "
143	Meire	1,464 35	2,641 25	452 52	4,558 12	4,222 71
144	Meirelbeke	5,879 26	5,590 48	1,497 04	12,966 78	10,205 11
145	Melden	958 65	1,654 "	204 14	2,716 79	2,602 55
146	Meldert	1,155 14	1,545 92	554 84	3,255 90	3,029 77
147	Melle	4,955 18	6,457 06	1,150 01	12,562 25	11,650 68
148	Melsele	5,027 99	6,756 "	911 59	12,695 58	9,952 56
149	Melsen	571 90	832 98	517 87	1,922 75	1,605 10

(*) Voir la note à la page 446.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

150	Mendonck	416 08	932 94	80 32	1,429 34	1,330 07
151	Mespelaere	189 42	369 50	43 53	602 27	560 44
152	Meygem	831 60	1,584 37	274 72	2,690 69	2,503 81
153	Meylegem	260 96	452 59	83 42	796 97	741 62
154	Michelbeke	501 27	829 25	146 52	1,477 04	1,374 46
155	Middelbourg	625 73	1,250 40	270 70	2,155 83	2,006 10
156	Moerbeke (Grammont)	569 94	757 58	148 54	1,476 06	1,375 54
157	Moerbeke (Waes)	4,900 "	7,405 03	2,077 92	14,382 05	13,584 01
158	Moerzeke	2,875 60	4,220 80	1,229 78	8,326 18	7,747 90
159	Mont-Saint-Amand	12,778 99	20,072 70	3,686 50	36,538 19	34,000 51
160	Mooregem	565 25	844 80	137 64	1,547 69	1,440 20
161	Moorsel	2,024 68	4,335 37	916 16	7,276 21	6,770 86
162	Moortzele	504 07	954 39	124 42	1,582 88	1,454 33
163	Mullem	407 54	772 50	121 66	1,301 70	1,211 29
164	Munckzwalm	638 05	1,534 32	256 99	2,229 36	2,074 52
165	Munte	538 37	965 11	170 55	1,674 03	1,557 76
166	Nazareth	2,900 68	6,193 32	1,007 93	10,191 93	9,484 07
167	Nederboulaere	692 58	758 35	175 44	1,626 37	1,515 41
168	Nederbrakel	3,124 80	6,379 83	1,810 94	11,315 59	10,520 69
169	Neder-Eenaeme	541 25	720 73	85 21	1,147 19	1,067 51
170	Nederbasselt	523 88	1,055 85	159 88	1,739 61	1,618 79
171	Nederzwalm-Hermolgem	956 41	2,022 44	584 63	3,565 48	3,515 99
172	Nevele	3,446 17	7,057 85	1,442 15	11,946 15	11,116 46
173	Neygem	245 28	554 "	89 35	868 61	808 28
174	Nieukerken	2,874 83	5,286 16	1,344 47	9,505 46	8,845 28
175	Nieuwenhove	285 60	541 30	92 11	919 01	855 18
176	Nieuwerkerken	1,511 86	3,080 03	607 12	5,199 01	4,837 92
177	Nokere	1,079 05	2,186 75	242 70	3,508 56	3,264 88
178	Nukerke	1,478 68	2,849 25	451 55	4,779 48	4,447 53
179	Okegem	585 70	876 40	168 43	1,430 53	1,331 18
180	Olsene	1,702 54	3,876 72	650 10	6,229 36	5,796 71
181	Onkerzele	772 10	904 12	152 72	1,898 94	1,767 05
182	Oombergen	403 27	653 12	142 47	1,198 86	1,115 60

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

183	Oordegem	1,563 52	5,512 98	689 63	5,766 13	5,365 66
184	Oostacker	4,181 87	9,056 65	1,133 97	14,572 49	15,374 28
185	Oost-Eccloo.	1,284 85	2,741 87	555 91	4,582 63	4,264 35
186	Oosterzele.	1,868 44	2,960 69	664 50	5,493 69	5,112 14
187	Oostwinkel.	757 80	1,525 80	181 41	2,465 10	2,292 03
188	Opbrakel.	870 80	1,515 85	225 78	2,612 43	2,450 99
189	Opdorp	1,127 55	1,916 75	437 11	3,481 19	3,259 41
190	Ophasselt	716 87	1,401 85	248 23	2,566 95	2,202 56
191	Orroir.	380 73	734 30	151 22	1,266 25	1,178 31
192	Ottergem.	250 16	405 34	92 45	727 95	677 39
193	Oultre.	927 78	1,897 20	289 78	3,114 76	2,898 45
194	Overboulacre.	1,472 31	2,237 55	681 15	4,391 01	4,086 04
195	Overmeire	3,084 27	5,297 80	1,050 32	9,432 39	8,777 28
196	Oycke.	781 48	1,418 93	204 90	2,405 31	2,238 25
197	Paricke	422 51	808 40	152 85	1,583 56	1,287 46
198	Paulaethem.	102 90	255 49	51 76	590 15	563 05
199	Peteghem (Audenarde)	1,732 92	5,790 51	570 27	5,893 70	5,484 37
200	Peteghem (Deynze)	2,037 28	2,694 37	723 88	5,455 53	5,076 65
201	Poescele.	434 91	878 42	117 45	1,430 78	1,351 41
202	Pollaere	333 48	749 95	89 29	1,172 72	1,091 27
203	Pouques.	956 97	2,005 40	500 80	3,263 26	3,036 62
204	Quaremont.	878 50	1,537 45	296 46	2,712 41	2,524 03
205	Resseghem.	498 12	904 87	195 85	1,598 82	1,487 78
206	Ronsele	340 69	749 30	75 94	1,166 15	1,085 14
207	Rooborst.	516 53	1,172 85	264 42	1,953 80	1,818 10
208	Roosbeke	244 72	426 25	100 60	771 57	717 98
209	Rupelmonde	5,700 62	5,570 80	2,376 31	11,647 75	10,858 76
210	Russeignies.	548 31	1,133 50	192 26	1,874 07	1,743 91
211	Ruyen.	1,540 50	2,259 32	591 93	4,191 75	3,900 62
212	Saffelaere	2,770 67	6,723 68	1,100 24	10,594 59	9,858 77
213	Saint-Antelinckx.	372 47	575 56	102 44	1,050 47	977 31
214	Saint-Denis-Westrem.	2,566 98	4,414 90	830 32	7,812 20	7,085 31
215	Saint-Gilles (Termonde).	2,946 65	5,159 25	1,146 63	9,252 53	8,009 92

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

216	Saint-Gilles (Waes)	3,054 63	9,996 30	1,953 91	15,884 84	14,781 59
217	Saint-Jean-in-Eremo.	447 02	1,035 07	209 64	1,692 33	1,574 79
218	Saint-Laurent.	2,105 88	6,191 91	984 58	9,282 37	8,637 08
219	Sainte-Marguerite.	498 96	1,375 06	248 53	2,122 35	1,974 95
220	Saint-Paul.	2,016 28	4,519 47	819 80	7,355 55	6,844 69
221	Santbergen	706 72	1,062 63	234 65	2,004 02	1,864 84
222	Sarlardingén	778 61	1,314 25	188 32	2,281 18	2,122 75
223	Schelderode.	713 86	1,360 80	167 87	2,242 53	2,086 78
224	Scheldewindeke.	1,511 58	3,013 15	486 43	5,011 16	4,663 12
225	Schellebelle.	1,121 84	2,517 95	696 50	4,636 29	4,314 29
226	Schendelbeke.	617 96	907 41	175 04	1,700 41	1,582 31
227	Schoonaerde	1,105 65	2,572 70	490 56	4,168 91	3,879 37
228	Schoorisse	1,389 36	2,088 45	459 69	4,817 50	4,482 91
229	Seevergem	1,028 25	2,043 29	326 98	3,398 50	3,162 46
230	Segelsem.	856 38	1,785 65	254 24	2,876 27	2,676 51
231	Selzaete.	4,835 58	9,519 87	2,461 01	16,666 46	15,508 93
232	Semmerzaeke.	752 29	1,280 36	422 27	2,454 92	2,284 42
233	Seven-Eeken	1,889 37	4,319 15	738 85	6,067 37	6,483 47
234	Sinay	4,100 60	8,275 55	1,595 04	15,968 99	12,998 80
235	Sleydinge.	4,583 11	9,990 80	1,904 51	16,478 42	15,335 95
236	Smeerhebbe-Vloersegem	280 07	487 23	61 12	828 44	770 90
237	Smetlede.	521 92	945 66	186 21	1,651 79	1,537 07
238	Somergem	5,424 44	10,599 30	1,950 52	17,774 46	16,539 97
239	Sottegem	4,869 15	8,928 77	3,075 96	16,873 86	15,701 92
240	Steenhuyze-Wynhuyze	1,197 65	2,280 30	413 54	3,891 47	3,621 20
241	Stekene	6,226 85	12,219 61	2,801 37	21,247 83	19,772 11
242	Strypen	996 31	1,425 45	522 05	2,943 81	2,730 35
243	Sulsique	659 19	1,204 63	105 40	1,969 24	1,832 47
244	Swynaerde.	2,588 11	4,675 60	544 67	7,808 38	7,266 07
245	Syngem	1,606 71	2,981 07	717 70	5,305 48	4,957 .
246	Thielrode.	1,686 72	5,753 94	697 25	6,137 91	5,711 61
247	Tronchiennes.	6,598 84	12,190 39	1,938 56	20,527 79	19,102 08
248	Ursei	1,506 40	3,525 58	780 80	5,812 78	5,409 07

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FORCÉES, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE (SUITE).						
249	Dytbergen	777 65	058 70	262 82	1,979 15	1,841 60
250	Velsique-Ruddershove	1,576 61	2,703 65	601 26	4,941 52	4,598 52
251	Verrebroeck	1,005 00	2,277 92	359 20	3,643 02	3,589 99
252	Viane	880 65	956 30	171 91	2,017 84	1,877 70
253	Vinderbaute	948 56	1,629 67	228 85	2,806 88	2,611 93
254	Vleekem	170 52	403 10	32 22	605 84	563 78
255	Vlierzele	918 05	1,797 75	310 02	3,025 82	2,815 67
256	Volkegem	355 78	651 92	85 27	1,092 97	1,015 20
257	Voorde	532 84	1,024 50	192 27	1,749 61	1,628 09
258	Vosselaere	718 20	1,551 72	200 56	2,470 28	2,280 10
259	Vracene	3,529 10	7,568 30	1,834 50	12,932 08	12,033 91
260	Vurste	774 34	1,347 85	242 77	2,364 96	2,200 71
261	Vynckt	1,214 43	2,562 74	413 50	4,190 67	3,899 62
262	Wachtebeke	3,383 87	6,973 41	1,911 91	12,269 19	11,417 06
263	Waerbeke	158 76	345 20	52 76	556 72	518 05
264	Waeschoot	4,889 78	7,975 85	1,778 78	14,644 41	13,627 31
265	Waesmunster	5,101 25	8,328 29	2,191 91	15,621 45	14,536 50
266	Wannegem-Lede	1,006 39	1,945 95	350 24	3,282 58	3,054 60
267	Wanzele	299 60	647 94	149 33	1,096 87	1,020 69
268	Waterland-Oudemans	580 57	1,472 75	242 65	2,295 77	2,136 52
269	Watervliet	1,585 78	4,821 15	819 27	7,226 20	6,724 32
270	Welden	696 71	1,536 48	173 17	2,406 36	2,259 25
271	Welle	709 59	1,517 29	198 86	2,425 74	2,257 27
272	Wetteren	15,775 97	18,890 58	6,207 65	38,872 "	36,172 23
273	Wichelen	1,736 65	3,417 65	969 29	6,123 57	5,698 27
274	Wieze	1,661 66	2,050 57	887 10	5,199 33	4,858 22
275	Wondelgem	2,619 89	4,786 23	528 22	7,934 34	7,383 28
276	Wongerem	635 50	1,050 76	177 54	1,863 80	1,732 49
277	Wortegem	1,611 89	3,354 10	481 97	5,427 96	5,050 97
278	Woubrechtgem	425 74	675 80	92 29	1,193 83	1,110 91
279	Wynckel	1,750 29	3,624 71	783 68	6,147 68	5,720 71
280	Zelee	11,078 59	19,838 02	5,972 10	37,488 71	34,885 01
281	Zeveren	405 02	959 53	62 88	1,427 43	1,328 29

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

282	Zonnegem	292 74	558 39	118 72	969 85	902 49
283	Zulte	1,246 98	2,782 35	478 70	4,508 29	4,195 18
284	Zwyndrecht	3,379 21	6,044 52	1,255 27	10,679 04	9,937 35
	TOTAL DE LA PROVINCE . .	529,813 62	974,679 92	209,968 65	1,714,462 19	1,595,588 "

PROVINCE DE HAINAUT.

1	Acoz	3,035 13	3,005 "	1,161 25	7,201 58	6,701 22
2	Aiseau	8,522 61	4,576 91	1,575 66	12,275 18	11,422 63
3	Anderlues	7,589 19	10,318 87	2,670 29	20,578 55	19,149 13
4	Angre	1,582 14	2,078 02	1,101 53	4,761 69	4,430 98
5	Angreau	571 13	765 82	207 22	1,544 17	1,436 92
6	Anserœul	1,270 81	1,737 90	412 32	3,430 05	3,191 80
7	Antoing	6,445 60	8,721 23	2,317 48	17,484 31	16,269 98
8	Anvaing	1,304 24	2,273 84	425 67	4,005 75	3,725 68
9	Arbre-Ponchau	584 08	680 "	161 15	1,425 23	1,326 24
10	Arc-Ainières	1,141 21	1,779 88	344 55	3,265 64	3,038 83
11	Arquennes	2,982 98	3,180 69	865 72	7,027 39	6,539 32
12	Asquillies	289 80	534 35	147 98	972 13	904 61
13	Athis	586 60	1,061 04	170 97	1,818 61	1,692 30
14	Attre	1,189 93	1,185 72	458 84	2,834 49	2,637 65
15	Aubechies	538 73	269 22	107 72	715 67	665 96
16	Audregnies	1,445 01	2,650 37	565 51	4,660 89	4,337 18
17	Aulnois	780 50	1,680 04	379 02	2,839 56	2,642 34
18	Autreppe	306 11	450 77	159 77	916 65	852 99
19	Baileux	1,296 75	1,589 49	345 07	3,031 31	2,820 78
20	Baillièvre	285 18	420 78	114 62	820 58	763 59
21	Bailleul	510 12	772 73	166 82	1,479 67	1,376 90
22	Baisieux	973 98	1,240 76	218 79	2,463 53	2,292 43
23	Barbençon	1,179 36	1,537 63	374 09	3,091 08	2,876 40
24	Barry	914 06	1,015 58	507 30	2,434 94	2,265 83
25	Basècles	4,801 18	4,155 02	3,345 70	12,391 90	11,631 35
26	Bassilly	1,323 91	1,970 62	376 20	3,676 73	3,421 37

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

27	Battignies	"	"	"	"	"
28	Baudour	4,122 86	6,332 13	1,869 20	12,324 19	11,468 24
29	Baufte	1,525 73	1,529 05	319 62	3,174 40	2,953 93
30	Baugnies	735 21	1,139 91	362 42	2,237 54	2,082 14
31	Beauwelz	820 89	1,587 97	452 78	2,661 64	2,476 78
32	Beclers	1,530 42	2,749 46	506 12	4,586 "	4,081 38
33	Bellecourt	952 "	1,715 56	297 72	2,965 28	2,759 33
34	Belœil	4,520 68	5,016 49	1,754 "	11,121 17	10,348 77
35	Bernissart	2,803 22	3,050 70	990 10	6,824 02	6,350 07
36	Bersillies-l'Abbaye	740 60	940 05	460 86	2,141 51	1,992 78
37	Bienne-lez-Happart	563 09	648 14	92 86	1,104 59	1,027 60
38	Biercée	463 54	660 25	158 22	1,282 01	1,102 97
39	Biesme-sous-Thuin	548 18	445 47	98 39	892 04	830 00
40	Biévène	2,357 46	2,903 94	570 29	5,831 69	5,426 66
41	Blandain	2,677 01	3,218 20	956 74	6,851 95	6,237 16
42	Blaregnies	867 51	1,553 73	300 16	2,726 40	2,537 04
43	Blaton	3,380 86	2,098 88	2,083 80	8,463 54	7,875 72
44	Blaugies	1,976 52	2,916 28	777 88	5,670 68	5,276 84
45	Bhébaries	1,103 62	2,076 95	647 09	3,827 66	3,561 82
46	Blicquy	1,966 58	2,087 47	466 17	4,520 22	4,206 28
47	Boignée	555 45	862 15	512 40	1,730 "	1,600 85
48	Bois-de-Lessines	1,495 97	1,581 10	585 46	3,462 53	3,222 05
49	Bois-d'Haine	1,766 66	2,417 22	520 92	4,704 80	4,378 04
50	Bouffioulx	7,341 18	6,950 70	2,461 05	16,752 93	15,589 39
51	Bougnies	397 18	835 93	116 56	1,349 67	1,255 93
52	Bourlers	885 36	1,156 90	525 33	2,567 59	2,389 26
53	Boussoit	938 70	974 58	250 55	2,163 63	2,013 36
54	Boussu	15,875 23	18,220 44	4,549 72	38,645 39	35,961 56
55	Boussu-lez-Walcourt	1,177 96	1,460 26	611 84	3,250 06	3,024 33
56	Bourgnies	507 45	938 05	162 99	1,608 47	1,496 76
57	Braffe	740 67	1,292 "	220 86	2,253 53	2,097 02
58	Braine-le-Comte	15,818 81	21,815 93	4,455 00	42,119 83	39,104 49
59	Brasmenil	1,219 68	1,492 70	353 73	3,066 11	2,855 16

(1) Voir la note à la page 448.

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE)

60	Bray.	347 26	573 34	181 84	1,502 44	1,211 98
61	Bruglette	3,812 69	4,316 91	924 51	9,054 11	8,425 28
62	Bruyelles.	1,192 87	1,240 11	570 75	3,009 73	2,800 70
63	Brye	399 77	533 45	109 92	1,043 14	970 69
64	Buissenal.	623 35	738 18	172 92	1,544 45	1,437 18
65	Bury	1,356 11	1,834 99	408 73	3,657 83	3,403 78
66	Buvrines	1,723 40	2,732 87	308 37	4,854 64	4,517 47
67	Buzet	846 65	1,024 63	200 16	2,080 44	1,935 95
68	Callenelle.	1,181 67	1,135 67	364 61	2,681 95	2,495 68
69	Calonne	1,850 03	1,817 80	998 33	4,666 18	4,342 10
70	Cambron-Casteau	1,090 88	880 05	243 66	2,215 19	2,061 34
71	Cambron-Saint-Vincent.	1,579 27	1,446 96	479 61	3,505 84	3,262 35
72	Carnières.	6,629 77	7,912 52	1,658 71	16,201 "	15,075 80
73	Casteau	2,233 63	4,242 25	678 03	7,153 91	6,657 05
74	Celles	2,574 96	3,771 37	738 36	6,884 69	6,406 53
75	Chapelle-à-Oie	507 78	709 05	164 27	1,381 10	1,285 18
76	Chapelle-à-Watlines.	1,070 65	1,640 62	412 63	3,123 92	2,906 96
77	Chapelle-lez-Herlaimont	5,822 53	8,187 20	2,838 99	16,848 72	15,678 53
78	Châtelet	26,987 59	29,048 39	8,647 91	64,683 89	60,191 41
79	Châtelineau.	19,266 56	18,117 72	5,568 58	43,552 86	40,527 99
80	Chaussée-Notre-Dame.	1,601 60	1,588 35	347 10	3,537 27	3,291 60
81	Chercq.	1,972 04	1,929 93	465 69	4,367 68	4,064 33
82	Chièvres.	5,392 31	5,981 61	1,791 94	13,165 86	12,251 45
83	Ciply	1,457 19	1,609 17	402 33	3,468 74	3,227 83
84	Cordes.	366 66	537 33	116 79	1,020 78	949 88
85	Couillet	15,769 84	13,654 60	4,077 05	31,501 49	29,313 62
86	Courcelles	16,626 82	18,373 75	5,938 34	40,938 91	38,095 59
87	Cour-sur-Heure.	342 30	455 65	519 30	1,317 25	1,039 65
88	Croix-lez-Rouveroy	341 25	512 15	81 01	934 41	869 51
89	Cuesmes	10,724 07	12,621 13	3,303 72	26,708 92	24,853 91
90	Dampremy.	13,670 27	10,448 35	5,146 88	37,265 50	34,677 32
91	Dergneau	495 95	723 "	128 16	1,347 10	1,253 54
92	Deux-Acren.	2,983 19	3,105 90	1,173 08	7,264 17	6,759 65

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

93	Donstiennes	794 15	706 95	576 74	1,937 84	1,805 25
94	Écaussinnes-d'Enghien	10,170 39	9,267 18	5,598 11	25,035 59	21,435 70
95	Écaussinnes-Lalaing	1,816 02	1,787 17	547 59	3,950 58	3,076 20
96	Ellezelles	5,671 71	4,709 98	1,065 77	9,447 46	8,791 31
97	Ellignies-lez-Frasnes	101 22	205 92	53 20	360 34	355 31
98	Ellignies Sainte-Anne	1,495 97	2,033 20	415 15	3,944 32	3,070 38
99	Élouges	6,765 45	7,596 02	1,905 38	16,266 85	15,157 05
100	Espinois	600 18	1,047 42	140 52	1,787 92	1,665 74
101	Erbaut	461 65	558 89	158 86	1,159 40	1,078 88
102	Erbiseul	786 24	745 56	553 90	1,865 70	1,734 26
103	Ere	925 54	1,515 85	119 41	2,358 80	2,194 97
104	Erpion	299 46	458 40	149 28	907 14	844 14
105	Erquelines	2,028 53	5,578 05	1,429 64	6,836 20	6,361 41
106	Erquennes	664 25	1,099 58	245 41	2,009 02	1,869 49
107	Escanaffles	1,858 78	2,610 47	646 46	5,115 71	4,760 41
108	Esplechin	1,102 29	2,214 05	340 38	5,662 72	5,408 55
109	Esquelmes	353 36	481 77	27 30	862 43	802 53
110	Estaimbourg	1,271 76	2,099 60	518 64	3,890 "	3,619 83
111	Estaimpuis	1,211 55	1,796 66	618 76	3,626 77	3,574 88
112	Estinnes-au-Mont	2,460 64	2,496 44	1,255 90	6,212 98	5,781 47
113	Estinnes-au-Val	1,571 86	1,469 80	598 26	3,259 92	3,014 90
114	Eugies	2,029 51	5,423 07	793 87	6,247 05	5,815 17
115	Everbecq	2,221 59	5,100 05	786 02	6,107 66	5,683 46
116	Evregnies	614 18	965 67	296 05	1,875 90	1,745 75
117	Familleureux	1,866 85	2,598 67	616 01	4,881 51	4,542 48
118	Farciennes	6,051 60	8,102 84	5,451 78	17,566 51	16,516 28
119	Faurœux	537 75	550 89	145 08	1,035 72	961 93
120	Fayt-le-Franc	587 50	956 81	559 59	1,883 70	1,752 87
121	Fayt-lez-Seneffe	6,006 07	8,342 55	1,882 71	16,251 15	15,105 85
122	Feluy	5,318 53	5,897 98	1,504 39	12,520 90	11,651 29
123	Fleurus	11,445 40	11,876 26	5,488 18	26,807 90	24,946 02
124	Flobecq	5,792 67	6,562 47	1,847 16	12,002 50	11,168 71
125	Fontaine-Valmont	1,468 11	1,606 45	731 45	3,806 01	3,541 67

(1) Voir la note à la page 448

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

126	Fontenoy	470 29	556 58	156 58	1,192 45	1,109 63
127	Forchies-la-Marche	4,840 04	5,188 87	1,150 54	11,188 45	10,411 38
128	Forest	602 76	861 56	252 04	1,757 26	1,635 21
129	Forges	1,220 10	1,627 55	506 17	3,415 82	3,176 72
130	Fouleng	510 41	266 45	115 16	720 02	670 01
131	Fourbechies	428 82	642 85	122 07	1,195 74	1,110 83
132	Frasnes-lez-Buissenal	3,098 06	4,897 52	1,754 11	10,650 59	9,910 88
133	Frasnes-lez-Gosselies	3,198 95	4,555 51	1,227 70	8,782 23	8,172 28
134	Froid-Chapelle	1,059 00	3,011 65	856 78	5,807 50	5,404 15
135	Froidmont	1,019 62	1,535 48	294 40	2,849 50	2,651 50
136	Froyennes	2,078 51	3,705 85	692 81	6,477 17	6,027 51
137	Gages	605 24	622 21	164 54	1,481 79	1,378 88
138	Gallaix	257 74	451 54	90 56	785 64	751 08
139	Gaurain-Ramecroix	3,512 12	2,745 15	1,090 26	7,147 53	6,651 11
140	Genly	729 55	1,196 60	274 91	2,200 84	2,047 09
141	Gerpinnes	3,123 35	4,750 75	1,200 75	9,164 81	8,528 20
142	Ghisleghien	819 63	1,659 59	494 64	2,973 66	2,767 15
143	Ghlin	5,885 22	7,090 04	1,550 53	14,524 10	13,520 55
144	Ghoy	1,569 62	2,350 05	415 80	4,055 47	3,755 20
145	Gibecq	509 59	825 99	92 14	1,425 52	1,326 51
146	Gilly	29,850 52	53,905 22	11,724 56	75,480 50	70,257 98
147	Givry	2,629 27	4,142 20	1,250 41	8,001 97	7,446 21
148	Godarville	1,542 32	2,075 60	751 46	4,147 38	3,859 55
149	Guegnies-Chaussée	475 72	728 17	255 21	1,459 10	1,557 76
150	Gondregnies	488 59	1,679 50	68 09	2,235 78	2,080 50
151	Gosselies	17,851 89	24,072 45	7,759 78	50,564 12	47,052 50
152	Gottignies	914 62	891 20	252 76	2,058 58	1,896 99
153	Gougnies	1,057 47	2,198 50	526 26	3,762 23	3,500 05
154	Gouy-lez-Piéton	5,275 65	4,824 25	1,484 09	9,585 99	8,918 56
155	Gozée	1,960 49	2,904 40	648 77	5,515 66	5,150 72
156	Grandglise	1,162 86	1,161 81	641 16	2,971 85	2,765 45
157	Grandmetz	855 59	1,528 20	517 76	2,481 55	2,500 20
158	Grandreng	1,640 52	2,726 82	757 88	5,125 22	4,769 26

⁽¹⁾ Voir la note à la page 418.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

159	Grandrieux.	1,023 01	1,164 10	421 88	2,609 59	2,429 35
160	Grosages.	612 08	947 67	173 56	1,733 31	1,812 93
161	Guegnies.	853 08	1,244 40	245 12	2,343 59	2,162 21
162	Hacquegnies.	626 71	890 26	220 87	1,737 84	1,617 14
163	Haine-Saint-Paul.	7,347 15	8,128 .	2,583 17	18,558 30	17,083 26
164	Haine-Saint-Pierre.	7,844 06	7,277 95	2,005 47	17,127 46	15,037 91
165	Hainin.	702 10	868 92	159 42	1,730 44	1,610 26
166	Ham-sur-Heure.	5,757 04	4,246 05	1,719 74	9,722 83	9,047 35
167	Hantes-Wihéries.	1,091 58	1,516 30	353 75	3,163 63	2,943 91
168	Harchies.	1,522 08	1,708 17	631 54	3,951 79	3,677 33
169	Harmignies.	1,041 60	1,500 25	523 89	2,674 72	2,488 95
170	Harvengt.	1,024 03	1,736 27	273 96	3,034 26	2,823 52
171	Haulchin.	1,675 94	1,806 65	687 84	4,170 41	3,880 76
172	Hautrages.	2,119 88	3,887 12	763 20	6,770 20	6,299 99
173	Havay.	984 97	1,676 22	376 77	3,037 96	2,826 97
174	Havennes.	956 97	1,100 67	556 98	2,594 62	2,228 31
175	Havré.	4,522 77	5,696 30	1,075 68	11,294 75	10,510 30
176	Hellebecq.	482 37	817 45	218 64	1,518 44	1,412 93
177	Hennuyères.	1,379 13	1,810 73	553 46	3,742 32	3,659 21
178	Henripont.	400 89	575 05	181 15	1,155 07	1,074 85
179	Hensies.	1,793 05	2,385 20	726 64	4,904 89	4,564 25
180	Heppignies.	1,219 19	1,516 29	295 61	2,829 12	2,632 63
181	Herschies.	2,615 45	2,830 54	812 20	6,265 28	5,830 14
182	Hérinnes.	1,673 28	2,881 60	646 97	5,201 85	4,840 57
183	Hesquegnies.	431 54	653 68	105 48	1,188 50	1,105 96
184	Hertain.	278 35	375 40	91 80	943 75	878 19
185	Hollain.	1,653 89	1,773 37	614 29	4,041 75	3,761 04
186	Horrues.	3,223 99	4,195 65	918 02	8,337 66	7,738 59
187	Houdaing-Aimeries.	8,906 05	11,479 59	5,502 52	25,887 74	22,228 67
188	Houdeng-Gergnies.	8,635 27	9,716 18	2,877 52	21,228 97	19,754 56
189	Houtaing.	1,124 48	5,312 46	226 50	6,665 24	4,339 56
190	Hoves.	1,663 62	2,547 42	420 06	4,631 10	4,399 46
191	Howardies.	582 34	1,937 05	92 82	2,452 21	2,263 29

(1) Voir la note à la page 118.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

192	Ruissignies.	1,582 08	1,305 99	515 78	3,203 85	5,065 08
193	Byon	2,057 54	3,531 60	596 10	6,805 10	6,552 47
194	Irchonwelz.	1,105 65	1,235 43	307 22	2,646 30	2,462 51
195	Isières.	698 81	1,042 40	214 66	1,955 87	1,820 05
196	Jamoulx.	1,004 45	1,585 03	485 15	2,872 63	2,675 12
197	Jollain-Merlin.	759 15	1,552 70	217 84	2,509 67	2,335 57
198	Joncret	590 75	694 20	104 58	1,389 51	1,202 82
199	Jumet.	59,072 95	51,291 95	22,165 64	112,528 54	104,715 12
200	Jurbise.	2,056 04	2,158 91	527 54	4,722 29	4,594 51
201	Kain	4,674 67	6,703 46	921 53	12,299 66	11,445 41
202	La Buissière.	2,695 74	1,782 55	840 79	5,316 88	4,947 61
205	Ladeuze	1,251 95	1,556 58	366 26	2,954 57	2,740 57
204	Lahamaide	619 15	970 55	225 80	1,815 50	1,689 41
205	La Hestre	5,474 63	7,276 75	2,049 56	14,800 74	13,772 79
206	La Louvière.	50,709 56	25,462 54	10,948 41	67,120 51	62,138 80
207	Lamain	655 55	1,252 40	188 35	2,056 28	1,915 47
208	Lambusart.	1,544 21	1,567 46	647 56	3,559 23	3,312 05
209	Landelies	1,705 80	2,443 65	640 15	4,787 60	4,455 09
210	Lanquesaint.	507 44	656 65	107 58	1,051 67	978 65
211	Laplaigne.	1,061 76	1,186 20	512 58	2,760 54	2,568 65
212	Leernes	1,862 14	2,781 85	651 68	5,295 67	4,927 87
213	Leers-Eostean.	496 25	627 86	152 94	1,277 05	1,188 54
214	Leers-Nord.	947 17	1,952 08	566 45	3,245 68	3,020 26
215	Lens	5,724 "	4,702 99	1,503 51	9,750 50	9,054 50
216	L'Escailler	507 58	588 56	144 59	840 73	782 54
217	Lesdain	623 28	915 80	219 22	1,758 50	1,656 18
218	Leugnies.	558 52	742 96	256 09	1,557 57	1,449 21
219	Leval-Chaudeville	551 40	505 28	215 86	1,075 54	998 98
220	Leval-Trahegnies	2,561 86	5,540 09	999 06	6,901 01	6,421 72
221	Liberchies	921 90	1,205 45	268 19	2,395 52	2,227 28
222	Ligne	1,195 81	1,026 35	455 45	2,277 57	2,049 95
225	Lobbès.	4,015 20	5,558 68	2,027 84	11,601 72	10,706 95
224	Lodelinsart.	18,865 39	18,460 35	5,956 20	43,260 05	40,255 50

(1) Voir la note à la page 443.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FOYER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

225	Lombise	991 20	1,158 14	199 50	2,348 64	2,185 52
226	Lompret.	188 16	210 10	117 51	524 57	488 14
227	Loverval.	685 86	897 10	325 68	1,908 64	1,776 08
228	Luttre.	2,592 87	2,574 90	759 92	5,927 78	5,516 08
229	Macon.	1,208 15	1,657 49	585 50	3,450 92	3,192 65
230	Macquenoise	864 45	1,166 55	595 28	2,626 26	2,445 86
231	Maffes	2,057 42	2,051 79	846 40	4,955 61	4,592 82
232	Mainvult.	1,284 64	2,088 61	590 77	3,764 02	3,502 60
233	Maisières.	1,848 79	3,111 09	488 58	5,448 57	5,089 97
234	Manage	4,872 35	6,549 89	1,045 07	12,467 31	12,159 75
235	Narbaix	955 55	1,504 10	505 06	2,744 71	2,554 08
236	Marche-lez-Écaussines	2,886 87	2,599 99	860 78	6,147 64	5,720 67
237	Marchienne-au-Pont.	32,657 52	34,571 46	12,976 52	80,205 50	74,634 82
238	Marchipont.	140 28	265 59	53 78	459 65	409 12
239	Marcinelle	24,548 51	26,966 78	7,756 05	59,271 34	55,154 70
240	Marcq.	1,766 38	2,442 96	584 62	4,593 96	4,274 90
241	Marquain.	1,082 90	2,105 01	414 45	3,602 36	3,352 17
242	Masnuy-Saint-Jean.	1,197 »	1,474 25	279 31	2,950 54	2,745 62
243	Masnuy-Saint-Pierre.	872 06	791 54	321 49	1,984 89	1,847 05
244	Maubray.	1,550 85	1,510 45	466 81	3,528 11	3,285 07
245	Maulde	1,318 51	2,508 22	541 61	4,168 14	3,878 65
246	Maurage.	2,402 19	3,009 21	419 17	5,850 57	5,425 62
247	Melles.	577 44	587 35	74 49	1,059 28	967 10
248	Mellet.	1,855 56	2,037 19	442 15	4,334 90	4,055 85
249	Merbes-le-Château	3,479 98	4,761 »	1,286 22	9,527 20	8,865 51
250	Merbes-Sainte-Marie	557 60	782 95	255 45	1,556 »	1,447 95
251	Meslin-l'Évêque.	1,067 22	1,650 25	524 12	3,241 59	3,016 45
252	Mesvin.	1,564 58	1,069 55	617 62	3,051 55	2,859 61
253	Mévergnies.	977 76	959 10	477 12	2,593 98	2,227 71
254	Mignault.	1,405 04	1,807 59	504 10	3,716 75	3,458 59
255	Molambaix.	1,189 37	2,315 77	410 85	3,915 97	3,642 15
256	Momignies.	2,800 14	3,275 58	1,557 92	7,613 64	7,084 85
257	Monceau-Imbrechies.	443 75	556 65	360 56	1,340 94	1,247 81

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (¹)	Total.	
1.		3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (suite).

258	Monceau-sur-Sambre	14,125 13	10,505 22	5,091 05	35,720 30	35,250 45
259	Montbliart	440 72	712 82	108 82	1,352 16	1,258 25
260	Montignies-le-Tilleul	4,354 77	5,947 45	1,520 60	11,822 82	11,001 60
261	Montignies-lez-Lens	1,511 73	1,534 45	365 27	3,211 45	2,988 41
262	Montignies-Saint-Christophe. . .	600 49	1,091 30	108 52	1,867 31	1,737 62
263	Montignies-sur-Roc	1,011 78	1,486 49	418 36	2,916 63	2,714 06
264	Montigny-sur-Sambre	10,864 05	23,098 60	6,500 48	50,064 03	46,586 04
265	Montrœul-au-Bois	761 53	1,009 12	558 65	2,160 28	2,018 62
266	Montrœul-sur-Haine	984 85	1,626 84	279 99	2,891 66	2,600 83
267	Mont-Sainte-Aldegonde.	1,701 42	1,401 65	479 08	3,585 05	3,334 20
268	Mont-Saint-Aubert	894 81	1,172 33	209 13	2,276 27	2,118 18
269	Mont-Sainte-Geneviève	628 46	875 66	110 46	1,614 58	1,502 44
270	Mont-sur-Marchienne.	9,557 80	12,057 40	2,775 31	24,390 51	22,696 52
271	Morlanwelz	13,498 59	16,054 83	5,529 10	35,062 52	32,627 53
272	Moulbaix	1,101 03	1,821 77	214 73	3,137 55	2,919 62
273	Mourcourt	1,858 76	2,482 99	687 45	5,009 20	4,661 50
274	Moustier	1,237 81	2,012 88	364 64	3,615 33	3,364 24
275	Naast	2,013 97	2,521 70	572 78	5,108 45	4,753 65
276	Nalinnes	2,782 99	4,655 70	958 77	8,377 46	7,795 62
277	Néchin	1,675 65	3,058 08	850 41	5,582 12	5,175 82
278	Neufmaisons	697 97	954 25	208 56	1,860 78	1,751 54
279	Neufvilles	2,977 66	4,096 75	658 49	7,732 90	7,195 85
280	Nimy	6,520 88	7,470 20	1,843 08	15,845 25	14,742 80
281	Noirchain	659 59	658 75	103 98	1,402 32	1,304 92
282	Nouvelles	518 98	1,025 18	159 78	1,685 94	1,566 99
283	Obaix	1,070 40	1,457 70	352 16	2,869 26	2,669 98
284	Obligies	640 29	1,039 96	207 95	1,888 20	1,757 06
285	Obourg	3,074 82	2,991 18	662 87	6,728 87	6,261 55
286	Oeudeghien	1,041 88	1,889 80	350 68	3,262 36	3,035 78
287	Ogy	754 18	1,201 02	268 05	2,223 25	2,068 84
288	Ollignies	1,342 81	1,903 90	452 22	3,698 93	3,442 03
289	Onnezies	557 21	606 66	123 86	1,087 73	1,012 18
290	Orcq	930 19	2,092 53	176 58	3,208 30	2,985 47

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FORCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

291	Ormeignies	1,441 95	1,845 95	517 14	3,655 02	5,582 50
292	Ostiches	754 16	1,552 20	226 34	2,512 74	2,152 11
293	Papignies	585 59	628 65	175 85	1,588 07	1,291 60
294	Pecq	2,752 82	5,050 00	1,193 46	8,986 18	8,562 06
295	Peissant	749 49	990 15	513 13	2,052 77	1,910 20
296	Péronnes-lez-Antoing	1,253 81	1,505 54	546 68	3,165 86	2,045 98
297	Péronnes-lez-Binche	2,214 52	2,552 99	467 21	5,014 72	4,606 45
298	Petit-Enghien	2,956 58	5,458 "	812 93	7,207 31	6,706 74
299	Petit-Rœulx-lez-Braine	857 64	1,142 07	295 70	2,295 41	2,154 15
300	Petit-Rœulx-lez-Seneffe	419 50	400 97	75 05	904 52	841 51
301	Piéton	1,773 51	1,990 48	528 55	4,292 34	3,994 22
302	Pipaix	1,452 07	2,105 70	558 45	4,095 10	5,810 08
303	Pironchamps	1,950 34	2,753 80	718 52	5,422 66	5,046 04
304	Pommerœul	2,515 05	3,509 50	1,096 "	6,920 53	6,459 88
305	Pont-à-Celles	3,350 50	4,959 70	1,482 58	10,201 58	9,548 88
306	Pont-de-Loup	1,784 23	2,609 62	574 "	5,057 85	4,706 57
307	Popuelles	427 42	466 22	86 09	979 73	911 69
308	Pottes	1,712 20	2,290 88	820 04	4,852 12	4,496 52
309	Presles	1,524 61	2,075 07	584 17	3,781 85	3,519 19
310	Quartes	516 40	547 98	75 "	1,039 38	874 14
311	Quevaucamps	2,874 69	2,694 51	1,446 31	7,015 51	6,528 26
312	Quévy-le-Grand	1,051 40	2,077 34	505 96	3,652 70	3,580 40
313	Quévy-le-Petit	852 86	1,519 55	277 77	2,450 18	2,261 40
314	Quiétrain	6,715 06	10,271 57	2,205 90	19,222 55	17,887 29
315	Ragnies	858 59	1,554 "	251 26	2,425 65	2,255 52
316	Ramegnies	536 98	626 06	79 01	1,042 05	969 68
317	Ramegnies-Chin	1,518 23	2,774 44	524 25	4,616 92	4,296 26
318	Rance	1,960 84	5,614 10	1,526 12	6,901 06	6,421 76
319	Ransart	6,529 46	7,726 61	2,525 75	16,779 80	15,614 40
320	Rebaix	1,106 56	1,578 65	557 18	3,022 59	2,812 48
321	Renlies	815 78	1,065 51	514 02	2,195 51	2,040 98
322	Ressaix	1,440 55	1,513 97	679 99	3,654 49	5,582 06
323	Rèves	1,418 55	1,858 48	411 18	3,668 21	3,415 44

(1) Voir la note à la page 438.

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

524	Rièzes.	521 64	859 89	274 50	1,656 03	1,522 40
525	Robechies	243 60	373 25	87 06	705 91	655 02
526	Roisin.	2,026 57	3,462 14	1,115 88	6,604 59	6,145 88
527	Rongy.	1,544 13	1,854 02	621 60	4,019 75	3,740 57
528	Ronquières.	1,583 68	1,746 69	408 68	3,739 05	3,479 36
529	Roselies	567 01	615 10	136 44	1,118 55	1,050 »
530	Roucourt.	1,808 66	2,065 65	740 22	4,621 53	4,300 55
531	Rouvroiy.	960 98	1,265 43	215 28	2,443 69	2,273 97
532	Roux	11,679 64	16,603 17	4,465 54	32,748 15	30,473 70
533	Rumes.	2,140 25	3,281 68	934 92	6,356 85	5,915 35
534	Rumillies	961 17	1,465 04	140 95	2,574 14	2,395 30
535	Saint-Amand.	1,268 75	1,710 91	447 10	3,426 76	3,188 76
536	Saint-Denis.	2,206 33	1,646 56	567 87	4,220 76	3,927 62
537	Saint-Ghislain.	11,202 03	14,619 57	4,046 02	29,867 62	27,793 23
538	Saint-Léger.	715 51	1,552 75	271 46	2,537 72	2,175 36
539	Saint-Maur.	650 70	779 54	187 81	1,597 85	1,486 87
540	Saint-Pierre-Capelle	1,385 57	1,780 17	248 45	3,422 09	3,185 25
541	Saint-Remy.	555 42	811 75	179 56	1,544 73	1,437 44
542	Saint-Sauveur.	1,175 97	1,462 19	551 »	2,987 16	2,779 69
543	Saint-Symphorien.	1,994 44	2,467 94	617 06	5,109 44	4,754 58
544	Saint-Vaast.	2,098 50	1,788 63	567 59	4,454 61	4,145 22
545	Salles	551 53	600 08	118 03	1,359 64	1,265 21
546	Sars-la-Bruyère	912 80	1,567 61	344 75	2,825 16	2,628 04
547	Sars-la-Buissière.	945 63	980 42	566 61	2,292 66	2,133 43
548	Seloignes	1,491 28	1,865 15	777 36	4,131 79	3,844 83
549	Seneffe.	5,916 47	7,296 51	1,578 80	14,791 78	13,764 45
550	Silly.	2,455 74	3,683 60	975 »	7,114 34	6,620 25
551	Sirault.	2,565 29	5,182 57	1,108 05	8,855 91	8,240 84
552	Sivry	3,424 47	5,784 08	1,882 94	11,091 49	10,521 16
553	Solre-Saint-Géry	1,455 70	1,996 58	767 19	4,199 27	3,907 62
554	Solre-sur-Sambre	5,560 90	5,798 80	1,742 69	9,102 59	8,470 20
555	Souvret	2,565 56	3,015 82	872 79	6,453 97	6,005 72
556	Spennes.	855 47	752 20	254 65	1,862 32	1,752 98

(1) Voir la note à la page 488.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (4)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

357	Stambruges	2,176 65	2,019 96	1,127 90	5,324 51	4,054 71
358	Steenkerque	913 57	1,373 27	239 77	2,526 61	2,351 13
359	Strée	1,746 78	1,816 50	788 75	4,352 03	4,049 77
360	Strépy	7,641 27	8,058 65	1,702 57	17,582 29	10,175 04
361	Taintignies	2,663 64	4,047 56	784 44	7,495 44	6,974 86
362	Templeuve	5,660 47	6,268 35	1,162 28	11,100 10	10,329 17
363	Tertre	2,202 22	2,964 90	990 99	6,248 11	5,814 16
364	Thieu	1,119 23	1,386 72	428 04	2,933 99	2,750 22
365	Thieulain	717 85	1,352 22	316 78	2,366 85	2,202 47
366	Thieusies	1,780 51	2,042 83	320 54	5,043 68	4,603 38
367	Thiméon	1,234 94	1,045 25	554 92	3,435 11	3,196 53
368	Thimougies	319 34	581 43	137 10	1,037 87	965 79
369	Thirimont	759 29	1,126 15	317 30	2,202 74	2,049 75
370	Thoricourt	1,102 36	1,087 05	104 75	2,475 16	2,303 25
371	Thuillies	2,816 58	2,857 58	1,277 38	6,951 34	6,468 55
372	Thuin	8,001 98	10,676 52	3,794 21	22,472 51	20,911 75
373	Thulio	3,014 07	4,800 63	1,170 91	8,986 51	8,362 57
374	Thumaide	902 93	1,055 62	288 54	2,245 09	2,089 16
375	Tongre-Notre-Dame	1,069 60	1,419 26	410 95	2,899 70	2,698 59
376	Tongre-Saint-Martin	280 35	423 36	80 20	783 91	720 47
377	Tourpes	1,209 41	1,985 68	414 68	3,609 77	3,442 81
378	Trazignies	4,041 37	7,698 55	1,842 24	14,482 16	13,476 33
379	Trivières	2,079 07	1,882 60	931 45	4,893 12	4,553 28
380	Vaulx-lez-Chimay	193 27	150 10	40 15	383 52	356 88
381	Vaulx-lez-Tournai	2,647 33	2,286 52	1,207 08	6,140 73	5,714 24
382	Velaines	2,370 97	3,506 95	612 19	6,490 11	6,039 35
383	Vellereille-lez-Brayeux	1,073 94	1,380 15	267 08	2,750 17	2,540 55
384	Vellereille-le-Sec	196 91	577 72	17 20	591 83	550 75
385	Vergnies	449 05	660 66	131 81	1,241 52	1,155 29
386	Vezon	1,151 92	863 10	296 73	2,311 75	2,151 19
387	Viesville	1,522 29	1,556 30	446 08	3,524 67	3,279 87
388	Ville-Pommerœul	950 81	1,359 81	495 42	2,806 04	2,611 13
389	Villerot	381 57	870 74	214 54	1,466 85	1,364 97

(4) Voir la note à la page 448.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1880.
		VOYERIE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).						
390	Villers-la-Tour	692 51	684 51	287 12	1,664 14	1,548 56
391	Villers-Notre-Dame	251 21	305 58	61 69	598 48	556 91
392	Villers-Perwin	982 94	1,326 80	290 26	2,600 "	2,410 42
393	Villers-Potteries	715 96	1,106 10	356 67	2,178 73	2,027 41
394	Villers-Saint-Amand	612 15	606 93	141 66	1,360 74	1,266 25
395	Villers-Saint-Ghislain	657 02	662 56	242 74	1,562 12	1,455 65
396	Ville-sur-Haine	1,418 41	1,419 46	1,204 94	4,042 81	3,762 03
397	Virelles	1,059 03	1,184 85	395 81	2,637 69	2,454 50
398	Wadelincourt	305 50	313 74	165 28	1,072 52	998 03
399	Wagnelée	1,329 86	677 19	687 20	2,694 25	2,507 15
400	Wanfercée-Baulet	4,580 51	4,658 44	1,542 12	10,760 87	10,015 50
401	Wangencies	802 13	1,100 44	220 54	2,132 11	1,984 03
402	Wannebecq	680 55	1,015 05	183 40	1,878 78	1,748 29
403	Warechin	657 51	382 15	105 72	1,645 38	1,551 10
404	Warcoing	1,421 14	2,127 26	823 24	4,371 64	4,068 02
405	Warquignies	1,508 09	1,747 54	505 42	3,561 05	3,515 73
406	Wasmes-Audemetz-Brilleil	960 75	1,358 25	432 66	2,751 64	2,560 55
407	Waesmuël	5,109 82	5,810 66	1,167 25	8,027 75	7,470 18
408	Watripont	358 61	548 97	111 85	1,019 43	948 65
409	Waudrez	1,664 60	2,252 96	358 57	4,276 13	3,979 14
410	Wayaux	402 64	556 14	100 61	859 39	799 70
411	Wez-Velvain	1,758 53	2,116 26	401 19	4,275 78	3,978 82
412	Wiers	4,477 62	4,197 84	1,638 89	10,314 35	9,597 09
413	Wihéries	2,187 29	5,256 91	1,003 91	6,428 11	5,981 66
414	Willaupuis	447 30	920 60	161 01	1,528 91	1,422 72
415	Willemeau	590 52	941 12	204 26	1,755 90	1,615 54
416	Wodecq	1,919 26	2,640 51	561 14	5,120 91	4,765 25
TOTAL DE LA PROVINCE . . .		1,111,945	1,375,037 35	400,049 88	2,885,030 25	2,684,656 83

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE.

1	Abée	541 59	822 21	189 50	1,555 36	1,445 47
2	Abolens	164 92	195 70	66 76	427 58	397 70
3	Acosse	101 07	224 40	49 56	455 05	404 82
4	Aineffe	195 02	348 90	22 10	564 02	525 41
5	Alleur	914 97	1,190 48	564 09	2,469 54	2,298 02
6	Amay	5,514 08	4,551 85	1,424 55	9,070 44	8,440 47
7	Ampsin	2,416 40	1,906 05	990 77	5,315 22	4,944 20
8	Andrimont	10,225 11	5,255 05	5,154 52	18,592 48	17,501 18
9	Angleur	11,842 46	8,807 50	3,569 20	24,019 16	22,550 96
10	Ans	5,942 02	8,112 61	1,504 87	15,559 50	14,478 85
11	Antheit	3,020 68	1,808 35	1,897 46	7,526 47	6,817 65
12	Anthisaes	882 14	1,598 56	445 55	2,726 25	2,536 89
13	Argenteau	1,264 97	1,899 35	428 62	3,592 94	3,545 40
14	Attenhoven	695 51	656 40	424 46	1,756 17	1,654 20
15	Aubel	4,518 25	7,746 89	1,659 60	13,724 72	12,771 50
16	Avennes	567 70	597 15	425 78	1,590 65	1,294 05
17	Avernos-le-Baudouin	468 72	454 25	508 29	1,251 26	1,145 75
18	Avin	517 58	990 05	90 84	1,598 47	1,487 45
19	Avins (les)	465 05	466 50	178 .	1,107 55	1,050 44
20	Awans	840 84	1,169 50	751 83	2,741 97	2,551 55
21	Awirs	1,455 97	985 70	558 15	2,797 82	2,605 50
22	Ayeneux	1,295 88	2,558 40	457 54	4,289 82	3,991 88
23	Aywaille	2,558 62	4,152 52	1,959 58	8,650 52	8,051 11
24	Baelen	2,574 59	5,515 42	806 90	6,896 71	6,417 71
25	Barchon	458 15	768 .	291 22	1,497 55	1,595 56
26	Bas-Oha	1,080 51	1,385 40	180 90	2,646 61	2,462 80
27	Basse-Bodeux	255 62	415 45	176 59	827 66	770 18
28	Battice	5,494 61	6,416 58	1,155 27	11,064 46	10,296 .
29	Beaufays	985 18	1,824 60	428 77	3,258 55	3,015 62
30	Bellaire	859 25	1,511 90	455 97	2,807 10	2,612 14
31	Ben-Ahin	2,444 47	2,150 85	642 11	5,257 43	4,875 68
32	Bergilez	556 06	589 28	124 76	1,250 10	1,165 28
33	Berloz	385 40	955 25	120 74	1,460 48	1,358 12

(1) Voir la note à la page 448.

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

34	Berneau	416 57	676 95	186 01	1,279 53	1,190 66
35	Bertrée	191 52	525 59	102 76	618 27	575 55
36	Bettincourt	188 57	272 29	61 19	521 85	485 61
37	Beysne-Hensay	2,270 45	5,084 20	1,195 40	6,548 05	6,093 27
38	Bierset	531 72	765 05	259 18	1,555 95	1,429 28
39	Bilstain	1,574 09	1,768 48	520 50	3,862 06	5,504 67
40	Bleret	179 97	419 05	61 58	660 98	615 07
41	Boëlhe	282 58	410 45	90 56	783 59	728 98
42	Boirs	959 40	1,172 72	426 48	2,558 60	2,562 29
43	Bois-Borsu	702 45	1,259 12	320 01	2,281 58	2,125 12
44	Bolland	461 50	1,078 55	104 09	1,643 94	1,529 76
45	Bombaye	556 16	552 05	141 54	1,050 55	977 40
46	Boncelles	889 65	1,293 "	455 49	2,645 12	2,459 55
47	Borlez	522 84	658 45	150 50	1,111 59	1,054 59
48	Bovenistier	196 77	296 65	41 20	534 60	497 47
49	Bra	425 95	535 54	145 25	1,106 52	1,029 67
50	Braives	915 74	1,005 95	325 66	2,245 55	2,089 40
51	Bressoux	5,025 57	5,866 70	1,166 08	8,058 15	8,056 82
52	Burdinne	653 94	1,098 95	555 61	2,086 50	1,941 59
53	Celles	805 46	1,500 06	541 42	2,655 94	2,469 62
54	Cérexhe-Henseux	580 86	1,525 10	252 65	2,158 59	2,008 67
55	Chaineux	2,081 81	5,745 45	672 53	6,502 59	(*) 6,050 97
56	Chapon-Seraing	464 94	697 70	155 92	1,316 56	1,225 12
57	Charneux	2,757 09	4,516 45	944 55	8,218 09	7,647 52
58	Chaudfontaine	2,945 55	5,994 40	1,061 64	8,001 57	7,445 84
59	Chénée	11,225 55	10,570 15	4,925 50	26,721 "	24,865 15
60	Cheratte	1,926 96	2,489 65	1,047 15	5,465 76	5,084 29
61	Chevron	415 70	440 54	185 "	1,057 24	965 20
62	Chokier	1,550 84	1,818 70	554 55	5,685 89	5,428 05
63	Ciplot	429 51	414 25	99 24	942 80	877 52
64	Clavier	1,187 48	2,761 00	457 91	4,586 99	4,082 50
65	Clermont (Verviers)	2,099 79	4,592 10	561 76	7,055 65	6,563 75
66	Clairmont (Huy)	905 75	1,124 50	522 44	2,552 47	2,375 19

(1) Voir la note à la page 448.

(2) Chiffre rectifié.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

67	Comblain-au-Pont.	2,092 02	2,023 37	1,206 30	5,921 69	5,510 41
68	Cornesse.	2,875 29	2,047 30	1,012 54	6,535 16	6,079 30
69	Couthuin.	1,886 29	2,385 96	469 19	4,750 44	4,410 27
70	Cras-Avernas.	589 76	548 30	126 60	1,064 66	990 72
71	Créhen.	515 11	482 89	206 94	1,002 94	933 28
72	Crisnée.	316 35	479 33	181 36	977 22	909 35
73	Dalhem.	884 39	1,192 25	577 21	2,654 05	2,409 72
74	Darion.	54 60	21 75	15 30	91 65	85 28
75	Dison.	35,495 11	21,223 05	11,865 90	68,584 06	65,820 71
76	Dolembreux.	586 89	697 75	151 75	1,256 37	1,150 50
77	Donceel.	255 69	375 05	40 26	651 88	606 61
78	Ehein.	285 29	459 20	109 11	853 60	792 46
79	Elixem.	152 74	91 38	60 42	304 74	285 58
80	Ellemelle.	220 08	605 95	71 86	985 89	917 48
81	Embourg.	2,085 79	1,922 30	519 91	4,528 .	4,215 52
82	Embresin.	799 82	650 50	395 11	1,825 45	1,696 79
83	Engis.	2,542 12	2,389 85	1,238 49	6,170 46	5,741 90
84	Ensival.	12,725 97	12,526 45	5,480 74	30,731 16	28,506 80
85	Ernonheid.	110 07	160 95	66 72	338 34	314 84
86	Esneux.	5,567 62	5,157 85	1,691 48	10,416 95	9,695 46
87	Evegnée.	215 52	244 50	92 19	552 01	515 66
88	Fairon-Comblain.	816 41	957 15	597 05	2,171 49	2,020 67
89	Fallais.	744 75	999 72	229 05	1,973 30	1,856 43
90	Feneur.	285 78	324 25	155 85	741 86	690 54
91	Ferrières.	797 51	808 42	275 79	1,879 72	1,749 17
92	Fexhe-le-Haut-Clocher.	758 51	1,256 10	597 51	2,611 92	2,450 51
93	Fexhe-Slins.	751 04	1,586 14	409 97	2,548 05	2,371 08
94	Filot.	230 40	295 76	113 98	647 14	602 19
95	Fize-Fontaine.	422 05	450 20	106 92	979 15	911 15
96	Fize-le-Marsal.	215 52	371 42	80 77	667 51	621 15
97	Flémalle-Grande.	4,392 22	4,252 15	1,513 27	9,937 64	9,247 44
98	Flémalle-Haute.	2,542 54	5,660 05	1,029 92	7,232 51	6,750 10
99	Fléron.	1,776 39	2,571 80	1,028 61	5,576 80	5,093 37

(1) Voir la note à la page 448.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

100	Flône	557 68	295 95	70 83	704 46	653 55
101	Fooz	289 52	346 17	118 23	753 92	701 56
102	Forêt	5,253 99	4,730 95	2,404 34	12,479 28	11,612 56
103	Fosse	272 30	419 02	175 80	867 21	806 98
104	Fouron-le-Comte	1,009 39	1,846 50	465 10	3,380 99	3,146 17
105	Fouron-Saint-Martin	671 72	987 45	202 03	1,861 20	1,731 93
106	Fouron-Saint-Pierre	237 51	348 72	89 22	675 45	628 54
107	Fraipont	1,747 97	2,143 93	916 23	4,808 15	4,474 21
108	Fraiture	403 06	350 95	152 04	906 05	845 12
109	Francorchamps	442 68	722 51	284 17	1,449 36	1,348 70
110	Freloux	41 72	34 94	13 70	90 36	84 08
111	Fumal	454 93	446 23	118 75	1,019 93	940 09
112	Geer	129 57	145 50	76 34	351 41	327 "
113	Gemmenich	1,204 86	2,470 51	419 83	4,185 20	3,894 53
114	Glain	1,940 89	2,571 57	581 98	5,094 44	4,740 62
115	Gleixhe	296 52	224 90	51 36	572 78	535 "
116	Gleize (la)	726 18	1,054 87	228 35	1,989 40	1,851 23
117	Glons	1,442 98	1,972 38	805 06	4,220 42	3,927 30
118	Goé	1,212 05	1,277 15	461 08	2,951 18	2,746 21
119	Gonzé-Andoumont	500 23	531 10	131 53	982 86	914 60
120	Grâce-Berleur	2,898 01	2,540 50	891 87	6,331 28	5,891 56
121	Grand-Axhe	311 01	473 64	71 86	856 51	797 02
122	Grand-Hallet	441 21	421 "	156 43	1,018 64	947 80
123	Grand-Rechain	1,269 87	1,801 50	307 50	3,378 87	3,144 20
124	Grandville	238 35	296 12	113 4	647 91	602 91
125	Grivegnée	12,484 08	10,677 15	4,065 23	27,226 48	25,335 53
126	Haccourt	1,169 49	1,740 35	843 21	3,753 05	3,492 39
127	Hamoir	802 62	1,372 95	513 08	2,688 65	2,501 92
128	Hanefte	547 54	668 33	130 63	1,346 50	1,252 98
129	Hannesche	359 80	677 18	104 84	1,141 82	1,062 52
130	Hannut	2,359 40	3,113 89	1,676 14	9,129 43	8,495 36
131	Harzé	588 63	812 51	592 69	1,793 83	1,669 24
132	Henri-Chapelle	1,627 71	3,865 99	537 25	6,030 95	5,612 08

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886. DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

133	Hermalle-sous-Argenteau	1,160 88	2,196 15	558 10	3,915 13	3,643 21
134	Hermalle-sous-Huy	1,945 41	1,751 90	511 02	4,205 63	3,915 54
135	Hermée	624 54	702 51	380 98	1,710 83	1,597 59
136	Héron.	712 81	1,080 35	245 60	2,056 96	1,895 49
137	Herstal	15,727 60	19,180 59	9,547 84	44,456 03	41,568 43
138	Heure-le-Romain	785 26	718 05	393 41	1,896 72	1,764 09
139	Heusy.	2,872 10	4,056 35	460 85	8,278 30	7,703 35
140	Hodeige	269 29	525 61	157 48	732 38	681 51
141	Hody.	188 16	271 00	85 56	545 12	405 40
142	Hognoul	681 17	751 86	569 70	1,802 73	1,677 55
143	Hollogne-aux-Pierres.	3,987 76	5,546 50	1,524 78	9,058 84	8,420 08
144	Hollogne-sur-Geer.	680 40	1,035 20	458 60	2,174 20	2,025 20
145	Hombourg	1,351 49	2,718 09	415 01	4,484 59	4,175 12
146	Horion-Hozémont.	2,480 66	2,605 25	569 74	5,655 65	5,260 97
147	Housse	616 56	804 60	400 44	1,821 60	1,695 08
148	Houtain-l'Évêque	558 09	552 70	220 02	1,510 81	1,219 77
149	Houtain-Saint-Siméon	588 21	769 80	278 45	1,656 46	1,522 80
150	Huccorgne	456 82	504 90	151 56	1,093 08	1,017 16
151	Jalhay.	1,028 95	2,100 95	328 80	3,458 68	3,218 46
152	Jehay-Bolegnée	1,104 60	1,567 80	297 25	2,769 65	2,577 29
153	Jemeppe.	11,269 57	12,145 89	4,650 52	28,065 78	26,114 67
154	Jeneffe.	509 04	749 02	147 92	1,405 98	1,308 55
155	Julémont.	286 30	587 05	105 90	979 25	911 24
156	Jupille.	6,284 81	6,101 85	2,655 55	15,100 21	14,051 46
157	Juprelle	440 86	596 44	356 95	1,574 25	1,278 79
158	Kemexhe.	256 04	512 06	125 04	673 14	626 59
159	Laer	175 14	221 11	64 09	460 34	428 37
160	Lambermont.	5,847 41	5,270 15	1,406 09	8,523 65	7,931 66
161	Lamine	167 51	285 83	65 85	517 19	481 27
162	Lamontzée	507 58	472 45	60 65	840 68	782 29
163	Landen	1,865 05	2,485 81	860 82	5,207 68	4,845 99
164	Landenne.	1,055 71	770 50	407 54	2,231 41	2,076 45
165	Lantin.	241 85	554 76	87 85	684 44	650 90

(1) Voir la note à la page 448.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

166	Lantremange	512 35	461 11	84 84	858 50	708 87
167	Latinne	525 32	508 50	155 37	1,185 19	1,102 88
168	Lavoir.	220 08	269 05	82 10	572 13	532 30
169	Lens-Saint-Remy	739 06	1,108 55	221 03	2,008 44	1,924 78
170	Lens-Saint-Servais.	117 18	149 80	50 »	316 98	294 06
171	Lens-sur-Geer	294 07	401 95	90 67	786 69	752 05
172	Lierneux	1,225 46	1,786 53	624 91	3,654 90	3,582 45
173	Liers	476 21	543 92	340 01	1,360 14	1,265 67
174	Ligney	350 47	337 10	129 46	797 03	741 67
175	Limbourg	9,008 57	10,220 18	3,718 30	23,847 05	22,190 81
176	Limont	522 06	1,054 67	235 99	1,790 72	1,666 35
177	Lincent	775 74	1,148 18	294 46	2,218 38	2,064 31
178	Linchet	47 88	66 60	6 80	121 28	112 86
179	Lixhe	540 22	830 50	220 99	1,600 71	1,489 54
180	Loncio.	739 41	916 68	207 74	1,863 83	1,754 38
181	Lorcé.	217 56	170 10	120 78	508 44	473 13
182	Louveigné	1,314 32	2,112 82	555 28	3,982 42	3,805 83
183	Magnée	255 02	342 45	84 93	663 »	616 95
184	Marchin	5,256 23	4,195 50	1,990 88	11,440 61	10,046 03
185	Marneffe.	645 65	1,021 24	150 73	1,795 62	1,670 91
186	Meeffe	548 17	628 75	226 28	1,403 20	1,305 74
187	Melin	612 99	1,180 35	210 40	2,003 74	1,864 58
188	Membach.	668 43	1,275 55	140 52	2,084 50	1,939 75
189	Merdorp.	453 02	626 45	161 11.	1,220 58	1,135 81
190	Nicheroix	729 61	1,028 75	240 42	1,998 78	1,839 06
191	Nilmort	603 12	676 65	291 63	1,571 40	1,462 26
192	Modave	811 02	670 »	272 33	1,755 35	1,631 58
193	Moha	1,017 52	1,019 55	549 74	2,586 81	2,407 15
194	Nomalle.	765 49	939 36	284 71.	1,987 56	1,849 52
195	Mons	2,635 71	2,113 65	730 95	5,480 31	5,099 69
196	Montegnée	5,504 45	5,857 82	1,852 40.	13,214 73	12,206 93
197	Montzen.	2,057 71	5,813 15	742 87	7,513 73	6,991 88
198	Moresnet.	1,085 77	2,319 54	439 40	3,844 71	(²) 3,577 68

(¹) Voir la note à la page 448.(²) Chiffre rectifié.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		Foncière, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

199	Mortier	732 76	1,353 40	504 95	2,571 11	2,392 54
200	Mortroux.	342 02	603 80	188 24	1,134 06	1,055 50
201	Mouland	409 56	607 50	118 52	1,135 18	1,056 34
202	Moxhe	404 24	826 70	167 72	1,458 66	1,357 35
203	Maudrin	1,096 97	1,441 25	383 94	2,922 16	2,719 21
204	Neerhespen	165 17	300 17	32 50	495 04	461 22
205	Neerlanden	157 50	247 29	39 30	444 09	415 25
206	Neerwinden.	227 57	451 70	64 62	723 89	673 61
207	Nessonvaux	1,754 41	1,444 •	976 40	4,174 81	3,881 86
208	Neufchâteau.	859 58	1,507 25	206 39	2,553 22	2,375 89
209	Neuville-en-Condroz	715 75	1,264 72	274 28	2,254 75	2,098 15
210	Neuville-sur-Meuse	145 60	1,230 50	5 10	1,390 20	1,295 65
211	Noville	168 42	245 65	46 03	458 10	426 28
212	Ocquier	604 24	726 75	368 41	1,699 40	1,581 37
213	Odeur.	260 19	634 58	145 26	1,058 05	984 55
214	Oleye.	555 73	809 01	205 20	1,569 94	1,460 90
215	Oine	3,338 65	4,134 45	1,839 38	9,352 48	8,684 31
216	Omal	450 36	459 60	252 62	1,142 58	1,065 22
217	Ombret-Rausa	655 83	622 •	448 73	1,704 58	1,586 19
218	Oreye.	585 76	960 21	292 63	1,838 60	1,710 90
219	Oteppe	452 13	598 93	120 51	1,171 57	1,090 20
220	Othée.	783 58	809 07	349 11	1,941 76	1,806 90
221	Ouffet.	1,380 96	1,846 70	708 79	3,956 45	3,665 05
222	Ougrée	14,659 75	10,523 •	5,570 48	30,553 23	28,431 22
223	Oupeye	849 58	932 95	288 42	2,070 75	1,926 93
224	Outrelouxhe.	108 56	152 •	59 12	299 48	278 68
225	Overhespen	161 42	189 58	80 01	430 81	400 89
226	Overwinden.	178 50	249 81	67 60	495 91	461 47
227	Paifve.	202 44	592 45	62 99	657 88	612 10
228	Pailhe.	540 05	681 05	165 07	1,384 17	1,288 04
229	Pellaines.	210 84	532 45	93 50	636 79	611 17
230	Pepinster.	6,199 76	5,241 92	2,501 37	13,745 05	12,788 50
231	Petit-Hallet.	249 34	242 55	73 05	564 94	525 70

(¹) Voir la note à la page 448.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

232	Petit-Rechain	4,086 45	3,093 45	1,344 10	11,424 0	10,650 57
233	Plainevaux	604 60	727 10	506 47	1,638 25	1,524 45
234	Polleur	1,209 60	2,095 70	422 28	3,727 58	3,468 60
235	Poucet	134 96	179 45	58 43	372 54	546 07
236	Poulseur	544 04	558 25	555 28	1,437 57	1,337 75
237	Pousset	571 91	649 09	144 86	1,166 76	1,085 75
238	Queuc-du-Bois	897 68	1,021 75	503 93	2,223 36	2,068 94
239	Racour	694 73	848 04	555 34	1,898 13	1,766 30
240	Rahier	234 08	350 62	82 60	667 30	621 04
241	Ramelot	208 81	285 25	99 99	594 05	552 79
242	Ramel-Yvoz	3,415 07	4,424 05	1,568 52	9,407 14	8,755 76
243	Reil (la)	775 30	1,190 27	500 85	2,273 40	2,117 45
244	Remersdael	405 15	2,120 55	156 45	2,666 11	2,489 94
245	Remicourt	581 28	552 17	357 61	1,491 06	1,387 50
246	Retinne	1,000 04	1,508 05	298 14	2,756 23	2,564 80
247	Richelle	500 01	569 60	160 65	1,090 26	1,014 54
248	Rocour	858 41	1,544 18	554 80	2,757 39	2,547 27
249	Roloux	242 85	427 72	92 87	763 42	710 50
250	Romsée	1,091 65	1,177 60	434 85	2,704 08	2,516 27
251	Rosoux-Creenwick	561 90	604 11	84 87	1,050 88	977 80
252	Rotheux-Rimière	698 81	1,004 87	564 58	2,068 06	1,924 43
253	Rouvreux	689 57	685 85	578 37	1,751 79	1,650 12
254	Rumsdorp	95 76	182 70	41 20	519 66	207 46
255	Saint-André	376 04	890 50	153 78	1,400 52	1,505 06
256	Saint-Georges	4,066 72	3,005 19	914 54	7,084 45	7,429 91
257	Saint-Nicolas	4,169 06	3,974 50	999 15	9,142 71	8,507 72
258	Saint-Remy	512 61	917 80	373 55	1,803 96	1,678 67
259	Saint-Severin	443 80	620 75	272 50	1,536 85	1,244 0
260	Saive-Parfonddevaux	1,011 29	1,387 45	549 50	2,748 24	2,557 57
261	Sart	1,184 98	1,406 96	527 12	5,110 04	2,902 41
262	Seilles	5,060 09	5,751 60	2,780 10	11,571 79	10,768 10
263	Seny	569 46	1,051 80	87 85	1,489 09	1,585 67
264	Seraing-sur-Meuse	54,746 79	57,547 55	20,615 08	112,707 42	104,879 58

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		VINCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

265	Seraing-le-Château	539 71	505 35	48 04	894 *	851 01
266	Sippenaeken	359 94	642 56	88 24	1,090 74	1,014 09
267	Slins	589 96	919 99	280 98	1,700 93	1,666 54
268	Soheit-Tinlot	407 68	846 *	225 59	1,479 07	1,376 34
269	Soiron.	794 43	1,351 60	165 55	2,291 58	2,132 42
270	Soumagne	2,569 84	5,835 35	1,073 35	7,498 54	6,977 74
271	Sprimont	1,887 55	2,838 90	1,421 84	6,148 29	5,721 27
272	Stembert.	2,555 43	2,912 60	827 59	6,095 62	5,672 26
273	Stoumont	287 56	297 01	158 22	742 70	691 20
274	Strée.	730 03	860 20	313 23	1,903 46	1,771 26
275	Tavier	1,133 50	1,869 50	497 98	3,500 78	3,257 64
276	Terwagne	371 91	505 45	146 36	1,021 72	950 76
277	Teuven	492 59	1,352 68	182 36	2,027 63	1,886 81
278	Theux.	6,496 91	7,595 69	5,207 87	17,100 47	15,912 80
279	Thimister	5,555 05	5,547 20	1,558 41	10,658 66	9,541 45
280	Thisnes	1,144 50	1,598 23	747 82	3,490 55	3,248 12
281	Thys	242 20	357 90	100 15	700 25	651 02
282	Tignée.	209 72	283 95	49 20	542 87	505 17
283	Tihange	1,508 57	2,665 65	535 50	4,707 52	4,380 57
284	Tilff	2,699 27	5,191 50	1,199 22	7,089 79	6,597 58
285	Tilleur.	8,413 02	6,112 50	1,850 94	16,576 26	15,238 88
286	Tourinne	115 57	176 15	29 57	321 09	298 70
287	Trembleur	1,124 41	1,858 85	582 17	3,545 43	3,299 10
288	Trognée	458 57	454 50	356 93	1,270 *	1,181 80
289	Vaux-et-Borsel	658 56	752 45	216 05	1,607 06	1,495 45
290	Vaux-sous-Chèvremont	4,766 02	4,528 25	1,899 44	11,193 71	10,416 28
291	Velroux	253 26	258 93	81 88	574 07	554 20
292	Verlaine	1,151 56	2,047 *	507 07	3,505 43	3,261 97
293	Viemme	424 41	627 57	196 19	1,248 17	1,161 48
294	Vierset-Barse	1,867 04	2,069 50	717 01	4,653 55	4,330 35
295	Vieux-Ville	182 *	156 50	85 12	423 62	394 20
296	Vieux-Walleffes.	256 69	570 50	70 36	897 55	835 21
297	Ville-en-Hesbaye	488 04	562 50	129 58	1,179 02	1,097 97

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1880, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

298	Villers-aux-Tours	247 75	502 »	184 59	734 32	683 32
299	Villers-le-Bouillet	1,302 44	953 40	521 79	2,867 63	2,668 46
300	Villers-l'Évêque	714 14	877 01	400 81	1,991 96	1,853 01
301	Villers-le-Peuplier	419 58	645 »	186 85	1,249 43	1,162 65
302	Villers-le-Temple	937 50	995 72	520 48	2,453 50	2,283 10
303	Villers-Saint-Siméon	202 44	379 50	97 62	679 56	632 36
304	Vinalmont	1,056 98	1,694 27	205 03	3,026 28	2,816 10
305	Visé	3,920 45	6,534 70	2,015 45	12,477 60	11,611 »
306	Vissoul	155 68	181 48	43 96	381 12	354 65
307	Vivegnis	965 16	1,204 55	400 58	2,636 09	2,453 01
308	Voroux-Goreux	316 61	693 83	125 22	1,135 66	1,056 79
309	Voroux-lez-Liers	266 07	490 42	110 28	866 77	806 57
310	Vottem	1,931 72	1,620 21	568 77	4,120 70	3,854 51
311	Vyle-et-Tharoul	423 36	970 35	124 85	1,518 56	1,413 09
312	Waleffes (Les)	808 99	1,308 50	380 78	2,498 27	2,324 76
313	Walsbetz	207 34	326 40	86 49	620 23	577 15
314	Wamont	641 83	716 86	359 78	1,698 47	1,580 51
315	Wandre	3,364 97	4,515 20	1,447 25	9,327 42	8,679 60
316	Wanghe	89 04	118 15	25 50	252 69	216 53
317	Wanne	408 94	597 78	190 22	1,196 94	1,113 81
318	Wansin	242 97	177 80	49 17	469 94	437 50
319	Wanze	1,596 35	1,208 45	300 53	3,285 33	3,057 15
320	Waremmé	5,267 99	8,539 71	2,356 65	16,164 35	15,041 69
321	Waret-l'Évêque	429 24	421 10	150 92	1,001 26	951 72
322	Warnant-Dreye	907 15	861 55	283 46	2,054 14	1,911 47
323	Warsage	539 40	1,430 45	289 68	2,259 60	2,102 66
324	Warzée	346 85	500 85	81 90	929 60	865 04
325	Wasseiges	1,009 63	1,508 77	400 69	3,009 14	2,800 15
326	Wegnez	2,138 78	2,845 05	603 62	5,587 45	5,199 59
327	Welkenraedt	2,086 07	3,907 50	717 04	6,710 61	6,244 54
328	Werbomont	147 84	135 40	70 70	353 94	329 36
329	Wezeren	129 15	250 25	38 25	417 65	388 64
330	Wihogne	194 04	359 04	95 56	648 64	603 50

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (suite).

331	Xhendelesse.	806 82	1,225 55	259 48	2,260 85	2,112 20
332	Xhendemaël	540 75	542 96	125 35	1,209 04	1,125 07
333	Xhoris	605 26	1,065 76	326 35	1,995 37	1,854 93
334	Yernéc-Fraineux	247 38	487 40	109 66	844 74	786 07
TOTAL DE LA PROVINCE. .		560,140 05	625,609 47	220,664 50	1,404,423 "	1,306,881 00

PROVINCE DE LIMBOURG.

1	Achel.	627 13	852 10	183 83	1,663 06	1,547 56
2	Aclst	206 64	509 20	72 74	588 58	547 70
3	Alken	2,070 32	5,988 73	692 50	6,751 55	6,282 64
4	Asch	296 94	569 35	123 72	790 01	735 14
5	Basheers	79 80	234 40	9 34	323 54	501 07
6	Bassange.	714 42	909 84	541 34	1,965 60	1,829 08
7	Beeck.	512 34	562 10	120 10	800 54	744 94
8	Beeringen	975 80	1,891 61	597 24	3,464 65	3,224 02
9	Berbroeck	249 90	279 40	75 90	605 20	565 17
10	Berg	212 10	283 70	84 41	580 21	559 91
11	Berlingen	170 94	204 20	46 56	421 70	392 41
12	Beverloo	549 71	800 34	173 64	1,523 69	1,417 86
13	Beverst	560 14	909 76	198 30	1,668 20	1,552 34
14	Bilsen.	2,175 88	4,022 29	1,372 45	7,570 62	7,044 82
15	Binderveld	229 55	248 50	59 05	537 08	499 78
16	Bocholt	920 64	1,256 50	464 10	2,641 04	2,457 61
17	Bommershoven.	334 18	882 57	92 58	1,309 33	1,218 59
18	Borloo.	507 93	490 58	188 83	987 34	918 77
19	Boorsheim.	660 94	714 58	212 56	1,588 08	1,477 78
20	Bouckhout	111 72	187 06	13 60	312 38	290 68
21	Bourg-Léopold.	2,009 35	3,445 68	2,001 15	7,454 18	6,956 47
22	Brée	2,347 50	4,076 85	1,489 04	7,913 48	7,563 87

(¹) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.		3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

23	Brouckon	152 46	127 04	55 "	335 10	311 85
24	Brusthem	938 44	1,247 97	536 07	2,542 48	2,365 90
25	Buvingen.	137 55	233 29	37 82	408 66	380 28
26	Canne.	607 74	827 60	195 55	1,630 87	1,517 60
27	Caulille	242 54	372 30	79 82	694 46	646 25
28	Coninxheim.	204 12	225 01	55 51	482 64	440 12
29	Corswarem	402 01	538 55	125 53	1,065 89	990 "
30	Cortesseem	1,114 19	1,540 87	375 74	3,030 80	2,830 30
31	Corthys	155 72	527 88	29 75	511 35	475 84
32	Cosen.	346 92	408 66	125 70	879 28	818 21
33	Coursel	825 57	870 46	267 07	1,963 80	1,827 41
34	Curange.	1,312 71	1,974 52	392 38	3,679 61	3,424 05
35	Cuttecoven	117 46	129 80	27 76	275 02	255 02
36	Diepenbeek	1,826 72	3,275 94	718 81	5,821 47	5,417 15
37	Dilsen.	675 19	674 07	505 08	1,851 84	1,537 11
38	Donck	470 05	820 27	154 08	1,424 40	1,325 47
39	Duras.	581 71	404 12	30 60	816 43	759 73
40	Eben-Emael.	965 79	1,075 65	407 47	2,448 89	2,276 95
41	Eelen	559 16	655 70	206 59	1,421 25	1,303 93
42	Ellicom	175 18	165 20	92 96	429 34	509 52
43	Engelmanshoven	162 55	277 40	50 70	490 43	456 57
44	Eygenbilsen.	555 28	745 94	250 31	1,550 53	1,425 30
45	Eysden	260 40	506 72	71 70	638 82	594 45
46	Exel	666 82	1,005 45	442 17	2,114 44	1,967 59
47	Fall-et-Mheer.	568 61	910 90	186 88	1,675 39	1,559 03
48	Fologne	255 94	575 "	55 52	660 46	614 59
49	Freeren	592 49	554 52	126 24	1,075 25	998 71
50	Fresin.	196 77	247 "	55 46	499 23	404 56
51	Gelinden.	644 98	756 15	175 02	1,574 15	1,464 82
52	Gellick	265 20	405 95	69 96	739 09	687 76
53	Genck.	976 08	1,894 65	579 48	3,450 21	3,210 58
54	Genoels-Elderen	191 10	251 85	28 90	471 85	439 08
55	Gerdingen	210 14	288 80	91 05	589 99	549 01

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (suite).

56	Gingeloin.	813 75	1,157 00	528 57	2 299 38	2,139 08
57	Cors-op-Leeuw.	454 58	610 55	92 07	1,157 20	1,070 83
58	Corssum.	251 23	421 03	168 13	841 31	782 88
59	Gossoncourt.	105 13	281 20	71 67	518 .	482 02
60	Gothem.	127 47	182 60	50 60	360 67	335 02
61	Goyer.	1,001 07	1,636 13	457 73	3,094 93	2,879 98
62	Grand-Brogel.	308 70	383 83	74 76	767 29	714 .
63	Grand-Jamine.	315 77	542 80	69 27	927 84	863 40
64	Grand-Looz.	74 41	53 35	24 .	136 76	127 26
65	Grand-Spauwen.	281 40	364 30	66 29	711 99	662 54
66	Gruitrode.	439 60	371 10	84 05	894 75	832 61
67	Guyoven.	246 12	429 90	53 05	729 67	678 99
68	Haelen.	1,469 09	2,197 84	595 82	4,260 75	3,964 83
69	Halmael.	101 22	111 08	25 80	237 .	220 54
70	Hamont.	1,121 75	2,197 05	700 85	4,020 53	3,741 20
71	Hechtel.	546 07	801 05	285 52	1,630 64	1,517 50
72	Helchteren.	532 22	614 80	123 25	1,070 27	995 94
73	Heers.	698 46	1,396 60	317 22	2,412 28	2,244 74
74	Hees.	189 14	209 85	42 72	441 71	411 03
75	Hendricken.	70 84	53 75	66 76	191 35	178 06
76	Henis.	143 15	124 22	36 52	305 69	282 60
77	Heppen.	314 51	425 02	126 58	866 71	806 51
78	Herck-la-Ville.	1,028 20	3,210 85	564 12	5,403 17	5,027 90
79	Herck-Saint-Lambert.	797 37	1,535 25	269 93	2,402 53	2,235 07
80	Herderen.	338 17	565 62	121 86	1,025 65	954 42
81	Hern-Saint-Hubert.	160 86	197 87	42 78	401 51	373 02
82	Herstappe.	105 21	171 47	28 26	304 94	283 76
83	Herten.	102 62	63 25	47 80	213 67	198 85
84	Heure-le-Tiexhe.	162 47	205 45	53 45	399 37	371 05
85	Heusden.	737 17	1,110 96	164 18	2,012 31	1,872 55
86	Hex.	588 29	796 22	58 40	1,222 97	1,158 03
87	Hoelbeek.	160 16	100 98	68 75	329 89	306 08
88	Hoesselt.	1,244 95	1,876 55	390 91	3,512 41	3,276 84

(¹) Voir la note à la page 448.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		VONCIEUX, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

89	Horpmael	346 50	432 60	130 93	910 03	832 41
90	Houppertingen	922 11	788 53	504 37	2,275 01	2,117 01
91	Houtbaelen	628 32	608 76	105 52	1,452 00	1,333 11
92	Jesseren	104 04	237 26	71 77	503 07	468 13
93	Kerkom	332 22	709 85	81 74	1,183 79	1,101 37
94	Kermpt	540 34	807 70	176 21	1,524 45	1,418 37
95	Kerniel	338 06	601 59	138 82	1,079 07	1,004 13
96	Kessenich	427 70	621 85	130 87	1,180 42	1,008 44
97	Kinroy	454 58	484 65	89 16	1,028 39	956 07
98	Lanaeken	2,163 35	3,710 08	1,333 70	7,217 12	6,715 87
99	Lanaye	600 11	728 90	385 05	1,714 06	1,505 01
100	Lanklaer	252 98	277 40	130 33	660 71	614 82
101	Leuth	502 11	848 25	141 38	1,491 74	1,388 14
102	Lille-Saint-Hubert	438 36	834 "	342 06	1,634 42	1,520 00
103	Linckhout	338 05	540 37	50 05	966 47	899 35
104	Lommel	1,241 60	1,482 25	668 21	3,502 12	3,150 33
105	Looz	2,366 77	4,755 05	1,209 34	8,351 16	7,752 34
106	Lowaige	616 21	543 40	256 86	1,506 47	1,299 48
107	Loxbergen	490 49	928 65	107 77	1,526 92	1,420 87
108	Lummen	1,831 69	2,031 66	568 46	5,031 81	4,682 34
109	Mall	189 "	178 20	55 66	422 95	393 38
110	Marlinne	603 26	1,326 35	119 23	2,048 84	1,906 34
111	Martenslinde	133 84	119 43	41 64	294 91	274 43
112	Mechelen	949 55	1,522 45	647 43	3,119 43	2,902 78
113	Meeswyck	268 58	266 75	104 20	639 33	594 03
114	Meldert	427 98	445 36	101 45	974 77	907 07
115	Membruggen	228 90	249 72	35 96	514 38	478 84
116	Mettecoven	91 77	130 40	13 30	235 47	230 39
117	Neuwen	455 36	342 95	105 45	903 76	890 90
118	Nielen-sur-Aelst	312 60	491 27	98 78	902 74	840 04
119	Millen	436 52	571 94	105 38	1,114 04	1,036 67
120	Molenbeersel	493 18	300 65	146 88	940 71	877 24
121	Montenaeken	978 04	1,089 16	364 45	3,031 65	2,821 09

(¹) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FORCÉES, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

122	Mopertingen	558 08	583 80	112 84	855 32	795 91
125	Munsterhilsen	594 58	940 22	240 84	1,775 64	1,052 52
124	Muysen	94 50	125 45	24 42	244 37	227 40
125	Nederheim	292 52	268 78	85 20	646 50	601 50
126	Neerglabbeek	67 20	59 70	6 80	135 70	124 41
127	Neerhaeren	220 20	345 40	90 52	656 01	610 45
128	Neeroeteren	1,018 92	1,246 80	452 95	2,698 65	2,511 22
129	Neerpelt	1,011 29	1,805 80	705 18	3,582 27	3,555 47
130	Neerrepn	174 72	684 03	55 15	891 95	820 08
131	Niel (près d'Asch)	101 64	126 40	25 10	251 20	235 75
132	Niel (près de Saint-Trond)	668 22	727 20	350 70	1,754 12	1,652 20
135	Nieuwerkerken	280 59	160 "	18 40	547 99	509 93
134	Oostham	558 86	700 24	255 70	1,474 80	1,572 57
135	Opplabbeek	311 64	218 21	107 76	637 61	595 55
136	Opgrimby	264 60	256 72	86 05	607 35	565 17
137	Opheers	148 54	214 55	52 50	595 19	567 74
138	Ophoven	772 58	724 95	255 94	1,751 27	1,629 64
139	Opitter	540 62	407 05	167 42	915 09	851 55
140	Opoeteren	594 59	510 20	151 98	1,056 77	964 76
141	Ordange	494 90	578 40	67 86	941 16	875 80
142	Otrange	597 11	463 10	97 56	957 57	891 06
145	Overpelt	821 17	1,176 "	588 71	2,385 88	2,220 17
144	Overrepn	291 00	355 22	90 14	717 26	667 44
145	Pael	950 25	1,155 53	291 41	2,357 17	2,195 46
146	Peer	1,585 48	2,251 27	1,017 25	4,652 00	4,328 91
147	Petit-Brogel	175 14	588 05	54 70	617 89	574 97
148	Petit-Jamine	145 08	185 10	37 25	365 41	340 05
149	Petit-Spauwen	146 57	156 74	58 70	361 81	356 68
150	Pirange	276 92	363 65	78 75	719 50	669 34
151	Quaedmechelen	612 99	765 18	216 67	1,592 84	1,482 21
152	Reckheim	1,161 02	2,255 83	705 69	4,122 54	3,856 22
155	Reppel	196 56	227 05	61 26	484 87	451 19
154	Riempst	106 50	201 31	52 80	540 67	505 12

(1) Voir la note à la page 448.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

155	Rixingen.	205 80	294 65	47 86	548 31	510 23
156	Roclenge (Looz)	176 12	215 50	77 78	469 20	436 61
157	Roclenge-sur-Geer	1,106 91	2,706 70	654 97	4,448 58	4,139 61
158	Rommershoven.	185 08	160 05	56 80	401 93	374 01
159	Rosmeer	207 90	206 04	36 55	450 49	419 20
160	Rothem	602 49	923 15	239 69	1,765 33	1,642 72
161	Runkelen	128 10	191 59	39 10	358 79	333 87
162	Russon	806 19	1 106 55	195 65	2,168 19	2,017 61
163	Ryckel	188 57	183 45	54 65	426 45	396 83
164	Ryckhoven	399 70	245 52	90 98	736 20	685 07
165	Schalckhoven	166 25	316 97	37 22	520 44	484 29
166	Schuelen.	664 51	775 15	188 11	1,627 77	1,514 72
167	S'Heeren-Elderen	289 59	372 86	24 86	687 31	639 58
168	Sichen-lez-Fall.	700 »	915 07	225 58	1,858 65	1,710 95
169	Sluse	535 72	446 59	96 74	879 05	818 »
170	Spalbeek.	220 78	270 25	63 36	554 39	515 89
171	Stevooort	756 10	1,075 86	247 26	2,057 31	1,914 42
172	Stockheim	1,152 62	1,624 98	753 76	3,531 36	3,286 10
173	Stockroye	246 68	542 50	111 12	700 30	651 66
174	Sutendaal	402 92	555 22	140 73	898 87	836 44
175	Tessenderloo	1,763 09	2,299 10	704 31	4,766 50	4,435 45
176	Tongerloo	453 58	547 25	234 »	1,214 83	1,130 46
177	Ulbeek	312 69	349 55	115 40	777 64	723 63
178	Uyckhoven	284 15	375 32	109 59	768 84	715 44
179	Vechmael	412 30	868 28	89 52	1,370 10	1,274 94
180	Veldwezelt	522 06	711 35	110 28	1,343 69	1,250 37
181	Velm	695 65	984 75	129 56	1,807 72	1,682 17
182	Vliermael.	650 91	745 15	169 52	1,545 56	1,438 22
183	Vliermael-Roodt	360 36	445 77	106 64	912 77	849 38
184	Vlytingen	615 65	916 42	150 64	1,682 71	1,565 84
185	Voordt	156 24	447 40	16 56	620 »	576 94
186	Vroenhoven.	565 53	758 81	205 11	1,587 45	1,477 20
187	Vucht.	271 04	284 68	115 21	670 95	624 33

(1) Voir la note à la page 448.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

188	Waltwilder	512 27	457 94	88 40	858 61	780 37
189	Wellen	1,415 16	1,684 80	451 33	3,529 29	3,284 17
190	Werm.	118 44	101 05	17 "	239 49	222 85
191	Weyer	266 70	345 50	72 "	684 20	636 68
192	Widoeye	155 86	331 06	59 30	544 22	506 42
193	Wilderen.	107 52	220 20	35 70	363 42	338 18
194	Wimmertingen.	155 35	327 54	64 86	525 75	480 23
195	Wintershoven	178 85	247 45	43 42	469 70	437 08
196	Wouck	986 51	955 75	565 14	2,487 40	2,314 64
197	Wychmael	251 86	406 82	167 27	825 95	768 58
198	Wysbaegen	77 14	38 80	16 15	132 09	122 92
199	Zeelhem	517 72	710 43	140 87	1,368 02	1,273 94
200	Zepperen.	817 74	1,605 61	279 87	2,701 22	2,515 61
201	Zolder.	928 41	1,327 15	232 80	2,488 36	2,315 54
202	Zonhoven	1,466 57	2,015 05	601 "	4,082 60	3,799 05
TOTAL DE LA PROVINCE. .		107,561 02	158,638 99	44,172 82	310,372 83	288,816 57

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

1	Anderloup	340 51	282 60	108 39	740 50	689 07
2	Amonines	240 24	195 85	103 40	539 49	502 02
3	Anlier.	625 14	784 85	201 09	1,609 08	1,497 32
4	Anloy.	241 56	253 50	75 90	550 76	512 51
5	Arbrefontaine	278 74	329 15	137 84	745 73	693 93
6	Arville.	796 11	590 65	280 66	1,467 42	1,365 51
7	Assenois	607 53	985 15	179 85	1,772 53	1,649 42
8	Athus	1,405 57	1,552 50	841 "	3,797 07	3,535 55
9	Attert.	1,235 57	1,622 15	268 61	3,126 03	2,908 92
10	Aubange.	885 01	1,850 20	356 56	3,071 77	2,858 43

(1) Voir la note à la page 113.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

11	Autelbas	1,260 84	1,704 45	184 10	3,149 39	2,930 66
12	Awenne	336 84	284 35	247 60	868 88	808 54
13	Aye	603 25	903 *	229 38	1,795 63	1,670 92
14	Bagimont.	128 52	227 63	26 30	382 56	355 99
15	Bande.	476 98	482 15	248 00	1,207 22	1,125 37
16	Barvaux	982 52	990 10	497 38	2,470 *	2,298 45
17	Beausaint.	421 54	373 35	97 35	892 64	850 65
18	Beffe	169 82	126 90	39 94	336 66	313 28
19	Beho	424 40	407 15	148 66	984 21	915 86
20	Bellefontaine.	970 08	1,347 82	204 42	2,618 32	2,436 47
21	Bende.	303 40	370 *	53 10	816 50	759 80
22	Bertogne.	256 00	257 05	60 75	574 68	554 77
23	Bertrix	1,318 59	2,534 60	881 05	4,734 82	4,405 97
24	Bibain.	317 52	240 35	115 85	682 70	635 28
25	Bleid	832 72	1,759 20	316 92	2,908 84	2,706 81
26	Bomal.	521 92	710 09	423 01	1,664 92	1,548 45
27	Bonnert	998 34	1,445 05	263 86	2,707 25	2,519 22
28	Borlon	605 01	615 50	171 88	1,392 39	1,295 68
29	Bovigny	578 60	378 25	219 02	1,176 87	1,094 28
30	Bras	441 77	573 *	115 99	1,130 76	1,032 25
31	Bulles (Les)	419 02	529 50	159 32	1,088 84	1,012 48
32	Champlon	400 12	422 05	159 32	979 59	905 97
33	Chanly	879 20	895 25	346 87	2,121 32	1,973 99
34	Chassepierre.	565 36	673 78	168 44	1,405 58	1,307 96
35	Châtillon.	614 74	912 40	342 38	1,869 52	1,739 67
36	Cherain	484 05	471 89	186 83	1,142 77	1,063 40
37	Chiny.	511 42	556 60	176 37	1,244 39	1,157 96
38	Corbion	497 28	825 40	223 98	1,546 66	1,439 24
39	Cugnon	565 04	930 81	152 39	1,648 24	1,533 77
40	Dampicourt.	473 27	821 05	114 83	1,409 15	1,311 28
41	Daverdisse.	245 04	201 25	105 90	658 19	593 87
42	Dochamps	286 72	271 90	118 37	676 99	629 07
43	Dohau.	310 80	313 13	126 89	750 84	698 69

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

44	Durbuy	551 52	801 98	579 02	1,732 92	1,612 57
45	Erezée.	392 14	471 55	206 44	1,070 13	995 81
46	Erneuvre.	512 97	607 15	75 15	995 25	926 12
47	Étalle.	1,271 69	1,847 20	553 58	3,672 27	3,417 22
48	Etbe	1,522 79	1,697 90	581 61	3,802 30	3,552 11
49	Fauvillers.	590 80	878 25	159 08	1,628 13	1,515 06
50	Pays-les-Veneurs	520 75	714 80	174 80	1,410 35	1,312 59
51	Flamierge	485 98	458 72	135 19	1,077 89	1,005 05
52	Florenville	1,787 51	5,415 70	1,455 21	6,668 22	6,205 09
53	Forrières.	698 81	572 60	178 74	1,450 15	1,349 44
54	Framont.	190 89	542 60	77 81	611 50	568 85
55	Freux.	545 28	441 10	117 58	901 96	839 31
56	Gembes	227 08	220 80	199 56	647 24	602 29
57	Gérouville	959 49	941 25	494 21	2,394 95	2,228 61
58	Grandhalleux	585 10	588 27	144 91	1,116 28	1,058 75
59	Grandhan	684 81	675 12	164 50	1,524 52	1,418 45
60	Grandmémil.	264 46	170 65	169 82	604 95	562 92
61	Grapfontaine	432 55	496 50	267 78	1,196 61	1,115 48
62	Grune.	527 53	411 75	69 42	808 70	752 53
63	Grupont.	526 69	285 25	129 85	741 77	690 25
64	Gursch	559 02	551 40	70 25	957 65	891 14
65	Habay-la-Neuve	2,041 69	2,469 25	955 87	5,466 81	5,068 51
66	Habay-la-Vieille.	884 51	898 50	560 64	2,145 25	1,994 59
67	Habergy.	499 10	999 80	90 52	1,589 22	1,478 84
68	Hachy.	1,011 15	1,099 97	224 49	2,535 61	2,175 40
69	Halaozy	1,630 58	2,261 55	464 20	4,556 15	4,055 58
70	Halleux	154 96	74 »	16 12	225 08	209 45
71	Hamipré	521 25	487 45	88 65	897 51	834 99
72	Hampleau	506 88	200 50	105 45	610 65	568 25
73	Hargimont	400 05	517 65	95 58	1,015 28	942 91
74	Harre	402 92	241 15	177 54	821 61	764 55
75	Harsin.	501 77	291 05	65 85	658 67	612 92
76	Hatrival	600 46	538 25	595 65	1,537 56	1,450 58

(1) Voir la note à la page 448.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

77	Hautfays.	455 02	355 20	189 20	957 42	890 92
78	Heinsch	1,050 55	989 17	256 15	2,275 65	2,117 59
79	Herbeumont.	494 62	579 40	319 16	1,393 18	1,296 42
80	Heyd	506 87	263 75	209 46	980 08	912 »
81	Hives	287 84	104 90	157 27	550 01	511 81
82	Hodister	425 74	265 25	60 96	749 95	697 86
83	Hollange.	496 50	720 75	241 65	1,458 68	1,557 57
84	Hompré	594 59	511 40	129 91	1,055 90	965 96
85	Hondelange	962 78	1,081 15	108 05	2,151 96	2,002 50
86	Hotton	1,258 25	1,222 45	552 27	3,012 95	2,805 69
87	Houdemont	296 58	282 90	106 51	685 79	658 17
88	Houffalize	1,519 56	1,871 80	1,181 52	4,572 88	4,255 28
89	Humain	472 85	566 »	50 82	1,089 67	1,015 99
90	Izel.	1,190 07	1,756 59	620 55	3,546 99	3,500 65
91	Izier	596 54	251 96	96 54	744 84	695 10
92	Jamoigne	852 46	1,519 67	565 25	2,557 58	2,561 15
93	Jéhonville	481 60	670 55	157 85	1,289 98	1,200 59
94	Jugeret	755 65	720 05	145 72	1,599 40	1,488 51
95	Lacuisine.	491 05	647 20	509 40	1,447 65	1,547 11
96	Lamorteau	698 37	984 75	140 »	1,755 12	1,612 75
97	Laroche	1,759 50	2,695 50	1,546 18	5,778 98	5,577 61
98	Latour.	450 15	556 40	55 60	1,022 15	951 16
99	Lavacherie	505 27	445 55	100 58	849 »	790 04
100	Léglise	548 66	656 70	217 75	1,405 99	1,505 64
101	Libin	632 66	1,105 50	544 55	2,082 69	1,958 05
102	Limerlé	662 62	991 58	288 72	1,942 72	1,807 79
103	Lomprez	465 64	425 15	225 82	1,114 61	1,037 20
104	Longchamps.	491 19	559 »	115 99	1,166 18	1,085 19
105	Longlier	720 72	1,150 12	525 05	2,175 87	2,024 75
106	Longwilly	505 15	615 19	222 50	1,398 84	1,501 68
107	Nabompré	285 81	285 42	70 50	641 53	596 97
108	Malempré.	118 50	69 75	45 10	231 15	215 10
109	Marche	5,321 05	7,951 45	2,975 65	16,240 15	15,117 80

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

110	Marcourt.	528 85	390 "	127 74	1,046 59	975 91
111	Marenne	505 50	428 35	72 58	896 29	854 04
112	Martelaange	699 72	878 40	354 71	1,932 83	1,798 59
113	Masbourg	245 53	195 80	71 12	510 45	475 "
114	Meix-devant-Virton	719 46	800 05	348 29	1,867 80	1,738 07
115	Meix-le-Tige	595 56	770 65	55 45	1,321 46	1,136 65
116	Mellier	460 18	487 55	278 85	1,226 58	1,141 39
117	Messancy.	1,558 55	3,075 50	942 22	5,574 07	5,186 94
118	Mirwart	290 43	355 80	46 00	692 85	644 71
119	Moiry.	173 04	215 20	42 15	430 39	400 50
120	Mont	465 85	394 75	98 60	959 20	892 58
121	Mont-le-Ban	265 44	162 32	62 19	489 95	455 92
122	Morhet	226 17	386 55	47 52	660 04	614 20
123	Mormont.	408 58	208 25	120 80	737 49	686 27
124	Munoz	945 "	1,079 50	648 86	2,673 56	2,487 08
125	Musson	1,508 16	2,079 80	425 08	5,815 04	5,548 22
126	Mussy-la-Ville	725 34	1,100 20	242 67	2,068 21	1,924 57
127	My.	416 99	609 04	98 02	1,124 05	1,045 98
128	Nassogne.	800 59	881 05	588 55	2,069 07	1,926 20
129	Neufchâteau.	2,926 56	6,617 47	2,500 09	11,844 12	11,021 51
130	Nives	428 47	605 20	152 86	1,184 53	1,102 26
131	Nobressart	820 40	914 55	100 82	1,835 77	1,708 27
132	Noirfontaine	526 62	573 05	142 51	842 18	785 69
133	Noville	504 98	652 75	158 77	1,296 50	1,206 46
134	Ochamps	411 46	578 15	120 11	1,109 72	1,032 64
135	Odeigne	163 80	127 60	72 10	363 50	338 25
136	Offagne	555 62	471 75	96 62	901 99	839 54
137	On	645 65	708 75	143 65	1,496 05	1,392 15
138	Opont.	452 69	894 95	255 90	1,603 54	1,492 17
139	Orgeo	714 77	672 75	261 76	1,649 28	1,534 74
140	Ortho.	579 67	475 35	126 65	1,181 67	1,099 59
141	Paliseul	1,055 46	2,220 95	620 29	3,896 70	3,628 06
142	Petitbier	226 38	121 63	87 30	435 42	405 18

(1) Voir la note à la page 418.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (suite).

143	Porcheresse	256 25	258 40	112 18	586 83	546 07
144	Poupehan	119 56	135 60	50 12	505 28	284 07
145	Pussemanage.	240 06	435 .	221 08	895 64	835 44
146	Rachecourt	457 38	830 30	70 05	1,358 61	1,264 25
147	Recogne	457 73	758 45	185 65	1,401 81	1,304 45
148	Redu	455 32	578 90	188 72	1,220 94	1,156 14
149	Remagne.	252 .	244 50	67 01	563 51	524 18
150	Rendeux	760 09	578 41	157 55	1,485 08	1,381 04
151	Robelmont	266 70	511 80	76 12	854 62	705 27
152	Rochehaut	210 28	558 85	157 81	700 94	657 85
153	Rossignol.	505 07	524 75	249 50	1,569 52	1,274 22
154	Roi	485 94	450 90	149 41	1,086 25	1,010 81
155	Ruette.	624 40	878 65	205 02	1,708 07	1,589 44
156	Rulles.	927 92	1,152 .	905 42	2,985 54	2,778 01
157	Sainte-Cécile	851 50	758 80	569 58	1,959 77	1,825 96
158	Saint-Hubert	2,481 45	5,947 50	2,161 54	8,590 27	7,095 65
159	Saint-Léger	1,065 55	2,416 07	915 75	5,558 25	4,967 47
160	Saint-Mard	1,020 21	1,598 05	565 72	2,991 88	2,784 09
161	Sainte-Marie (Étalle)	682 50	671 50	188 20	1,542 .	1,454 90
162	Sainte-Marie (Neufchâteau)	478 66	602 65	110 54	1,191 65	1,108 88
163	Saint-Médard	381 64	524 75	157 90	844 29	785 65
164	Saint-Pierre.	475 20	605 01	144 96	1,221 17	1,156 56
165	Samré.	481 25	667 85	89 75	1,258 85	1,152 81
166	Sélangé	419 50	744 25	154 76	1,318 51	1,226 75
167	Sensenruth	214 90	556 10	70 02	641 02	596 50
168	Sibret.	382 97	594 30	151 99	1,109 26	1,052 21
169	Sohier	459 41	715 89	197 80	1,571 01	1,275 79
170	Sommethonne	287 14	596 55	70 76	754 25	701 86
171	Soy.	709 94	544 15	275 66	1,529 75	1,425 51
172	Straimont	441 84	488 80	151 54	1,082 18	1,007 02
173	Sugny.	61 01	1,045 25	451 .	2,124 51	1,976 77
174	Suxy	614 46	1,058 95	187 67	1,861 08	1,751 82
175	Tailles (Les).	154 42	184 80	55 10	592 52	565 08
176	Tavigny	704 48	569 94	210 46	1,484 88	1,381 76

(1) Voir la note à la page 118.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

177	Tellin.	469 70	710 40	277 44	1,457 54	1,350 31
178	Tenneville	504 84	517 .	180 25	1,002 07	952 48
179	Termes	400 28	506 71	75 22	982 21	910 58
180	Thiaumont	500 .	600 98	61 56	1,222 54	1,157 45
181	Tillet	670 95	1,004 09	151 64	1,806 68	1,681 19
182	Tintange.	500 57	491 10	62 24	853 71	794 42
185	Tintigny.	1,086 54	1,513 25	485 11	3,082 90	2,868 78
184	Toernich.	651 06	671 50	78 26	1,581 72	1,285 75
185	Tohogne.	843 32	711 74	245 70	1,800 85	1,675 77
186	Tontelange	427 70	597 84	76 42	1,101 96	1,025 42
187	Torgny	555 88	590 15	87 11	1,055 14	961 59
188	Tournay	575 02	709 64	207 52	1,489 99	1,586 51
189	Transinne	275 56	525 .	118 62	720 18	670 16
190	Ucimont.	257 95	295 80	42 46	574 19	554 31
191	Vance.	682 64	955 15	160 70	1,798 40	1,675 58
192	Vauxchavanne	207 54	225 80	144 27	580 41	540 09
193	Vesqueville	101 24	100 10	82 72	374 06	548 08
194	Vielsalm	2,505 99	4,465 02	1,458 93	8,409 94	7,881 68
195	Villance.	675 68	945 40	286 47	1,905 55	1,775 20
196	Villers-devant-Orval	615 72	1,074 50	417 68	2,107 90	1,961 50
197	Villers-la-Bonne-Eau	407 05	513 .	160 61	1,080 66	1,005 60
198	Villers-la-Loue	485 78	675 65	155 92	1,295 55	1,205 59
199	Villers-sur-Semois.	407 65	667 92	117 62	1,285 17	1,194 06
200	Villers-Sainte-Genrade	176 12	115 95	44 80	554 87	511 62
201	Virton.	5,495 70	6,117 55	2,554 55	11,965 58	11,154 54
202	Vivy	256 54	505 70	67 75	627 79	584 10
203	Waba.	1,095 80	1,257 75	460 21	2,701 76	2,514 12
204	Wardin	705 52	591 48	276 15	1,572 95	1,465 69
205	Wellin.	1,074 71	1,650 50	740 15	5,465 14	5,224 48
206	Wéris.	415 52	422 75	247 01	1,085 28	1,099 91
207	Wibrin.	441 28	290 80	119 22	851 50	792 18
208	Witry	556 28	509 35	107 56	952 99	880 80
TOTAL DE LA PROVINCE.		155,888 51	176,712 25	57,861 75	368,462 51	342,871 76

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.		3.	4.	5	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR.

1	Achène	850 15	1,561 85	193 15	2,605 15	2,424 21
2	Agimont	597 87	976 74	300 60	1,875 21	1,744 07
3	Aisemont	524 86	746 74	119 06	1,390 66	1,294 07
4	Alle	586 54	370 30	124 30	881 14	819 94
5	Ambly	513 74	266 50	64 58	644 82	600 04
6	Andenne	12,341 *	11,793 63	5,704 08	29,838 71	27,706 33
7	Anhée	770 08	868 05	260 70	1,897 75	1,765 93
8	Annevoie-Rouillon	1,168 57	1,658 50	555 28	3,382 15	3,147 25
9	Anseremme	1,587 26	1,848 90	379 48	3,615 64	3,304 52
10	Anthée	1,316 91	1,846 45	695 91	3,857 27	3,589 37
11	Arbre	848 19	1,005 71	357 59	2,211 49	2,057 90
12	Aische-en-Refail	871 29	1,426 67	246 06	2,544 02	2,367 53
13	Assesse	1,500 58	2,095 30	516 75	4,110 43	3,824 95
14	Aublain	538 51	614 10	205 22	1,355 83	1,261 66
15	Auvelais	6,882 35	6,340 06	2,872 58	16,094 77	14,976 09
16	Ave-et-Auffe	302 06	312 15	54 25	669 36	622 87
17	Baillamont	198 52	261 45	29 94	489 91	455 88
18	Baillonville	422 03	534 95	87 60	1,044 58	972 03
19	Balâtre	675 92	826 25	344	1,846 17	1,717 95
20	Baronville	543 84	581 05	103 52	1,028 41	956 98
21	Barvaux-Condroz	665 28	1,698 55	97 75	2,461 58	2,290 43
22	Beauraing	3,207 35	5,271 85	1,525 27	10,004 45	9,509 01
23	Beez	508 97	1,104 76	95 46	1,709 19	1,590 48
24	Belle-Fontaine	120 96	117 70	53 91	272 57	253 64
25	Berzée	811 23	935 55	552 15	2,098 95	1,955 10
26	Beuzet	664 79	1,511 75	141 49	2,518 01	2,157 01
27	Bierwart	285 78	341 10	127 85	752 71	700 43
28	Biesme	1,858 78	1,986 60	758 39	4,603 77	4,284 03
29	Biesmerée	681 24	550 50	266 12	1,477 86	1,375 22
30	Bièvre	827 53	2,527 35	450 03	3,804 71	3,540 46
31	Bioulx	1,438 22	1,517 20	550 88	3,506 30	3,262 79
32	Blaimont	142 87	121 10	30 60	294 57	274 11
33	Bohan	507 08	542 45	208 85	1,148 38	1,068 62

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

54	Bois-de-Villers	1,245 15	1,936 45	591 05	3,770 61	5,508 73
55	Bolinne-Harlue	464 10	448 55	180 55	1,092 98	1,017 07
56	Boneffe	900 55	942 15	268 71	2,111 41	1,964 77
57	Boninnes	401 82	594 10	140 52	1,226 24	1,141 07
58	Bonsin	292 74	558 66	85 23	736 65	685 47
59	Bossière	954 36	965 97	525 87	2,224 20	2,069 72
40	Bothey	578 56	678 09	130 47	1,187 12	1,104 67
41	Bouge	1,442 14	1,589 86	529 24	3,561 24	3,127 82
42	Bourseigne-Neuve	590 53	440 50	161 13	992 16	925 25
45	Bourseigne-Vieille	122 22	135 60	28 95	286 77	266 85
44	Boussu-en-Fagne	591 09	863 43	235 27	1,690 69	1,575 27
45	Bouvignes	1,454 25	1,584 04	579 64	3,598 51	3,162 47
46	Bovesse	477 80	780 65	185 15	1,443 60	1,545 42
47	Braibant	555 58	400 75	89 08	831 41	775 67
48	Branchon	619 36	715 70	194 29	1,527 35	1,421 27
49	Bruly (Le)	555 78	762 91	556 14	1,634 83	1,521 20
50	Bruly-de-Pesche	119 28	176 25	72 72	368 25	542 67
51	Buissonville	469 49	505 15	83 16	1,057 80	984 53
52	Bure	481 88	662 10	169 22	1,315 20	1,222 "
55	Castillon	505 82	685 20	185 44	1,376 46	1,280 86
54	Celles	878 50	992 82	250 86	2,102 18	1,956 18
55	Cerfontaine	2,044 07	2,426 13	1,078 13	5,548 33	5,162 98
56	Chairière	246 82	395 05	71 13	715 "	665 55
57	Champion	1,545 09	1,395 95	352 07	3,069 11	2,855 95
58	Chastres	658 65	952 45	356 18	1,947 26	1,812 01
59	Chevetogne	655 81	893 75	134 19	1,665 75	1,548 20
60	Ciergnon	457 59	537 80	74 76	870 15	809 71
61	Ciney	9,052 17	10,897 15	5,745 09	25,672 41	22,028 29
62	Clermont	1,075 20	1,603 75	585 24	3,064 19	2,851 57
63	Conneux	551 12	960 55	80 80	1,532 47	1,259 95
64	Corennes	559 24	528 50	115 18	802 72	746 97
65	Cornumont	90 68	85 65	35 50	220 63	205 51
66	Corroy-le-Château	804 09	1,442 45	114 31	2,360 85	2,196 88

(1) Voir la note à la page 418.

N. D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (suite).

67	Cortil-Wodon	750 47	860 95	200 58	1,798 "	1,675 12
68	Corrière	070 88	947 15	136 55	1,754 58	1,652 72
69	Coutisse	060 48	550 50	266 02	1,486 60	1,385 35
70	Couvin	4,424 03	6,083 20	2,784 74	13,292 57	12,369 56
71	Crupet	781 54	645 25	258 25	1,684 84	1,567 82
72	Cul-des-Sarts	1,193 56	1,683 10	946 54	3,823 "	3,557 48
73	Custinne	386 82	192 46	120 00	699 88	651 27
74	Dailly	575 62	604 10	120 06	1,099 78	1,023 40
75	Daussois	754 32	842 17	355 09	1,951 58	1,797 42
76	Dausoulx	245 07	218 27	85 30	547 24	509 23
77	Dave	775 09	2,281 07	226 47	3,281 55	3,053 02
78	Denée	1,565 51	2,864 94	299 69	4,527 94	4,215 46
79	Dhuy	931 86	1,388 44	293 43	2,653 73	2,450 81
80	Dions (Les)	214 90	303 90	128 98	647 78	602 79
81	Doisch	600 95	1,017 10	256 40	1,874 45	1,744 26
82	Dorinnes	465 90	515 85	51 05	1,032 80	961 15
83	Dourbes	559 50	609 74	409 77	1,638 81	1,524 99
84	Dréhance	541 51	463 55	95 01	1,099 87	1,025 48
85	Durnal	495 11	556 15	111 05	1,162 31	1,081 58
86	Eghezée	1,052 31	1,663 15	405 18	3,180 64	2,959 74
87	Emine	604 45	804 05	167 23	1,576 63	1,467 13
88	Emptionne (Ciney)	864 78	1,259 75	208 15	2,332 69	2,170 68
89	Eprave	484 10	623 95	175 55	1,283 67	1,194 52
90	Ernage	606 13	644 41	176 "	1,426 54	1,327 43
91	Erpent	652 96	841 75	125 04	1,619 75	1,507 24
92	Évelette	724 78	725 50	156 32	1,606 60	1,495 02
93	Évrehaille	873 95	956 45	246 11	2,076 51	1,932 20
94	Fagnolle	292 95	495 45	89 51	877 91	816 94
95	Falaën	860 23	1,058 75	285 96	2,204 94	2,051 80
96	Falisolle	1,974 21	1,891 75	940 18	4,806 14	4,472 34
97	Falmagne	426 16	357 30	126 36	909 82	840 63
98	Falmignoul	706 23	1,012 52	350 94	2,069 40	1,923 76
99	Felenne	579 81	318 40	194 47	1,092 68	1,016,79

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	TOTAL.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (suite).

100	Feschaux	255 04	237 30	92 00	585 "	544 37
101	Finnevaux	211 19	234 23	85 80	531 24	494 31
102	Flavion	859 53	1,028 13	302 04	2,189 72	2,037 03
103	Flawinne.	2,419 83	2,806 26	603 23	5,829 32	5,424 46
104	Florée.	761 95	1,210 47	123 73	2,096 15	1,950 56
105	Floreffe	3,852 14	6,056 05	1,070 16	15,587 35	12,643 07
106	Florennes.	3,612 "	5,842 33	1,713 03	11,167 60	10,391 98
107	Floriffoux	603 96	1,073 18	168 22	1,847 36	1,719 03
108	Flostoy	1,162 84	2,010 19	199 02	3,372 05	3,137 83
109	Focant.	272 30	247 80	77 98	598 08	536 54
110	Fontenelle	106 21	279 15	60 90	356 26	499 01
111	Forville	931 91	679 "	391 16	2,002 07	1,863 02
112	Fosses.	4,715 20	7,226 76	2,327 41	14,469 37	13,404 43
113	Foy-Notre-Dame	327 25	408 70	60 56	856 51	797 02
114	Fraire-Fairoul	1,310 40	1,494 10	521 31	3,326 01	3,095 05
115	Franchimont.	288 68	267 70	181 "	737 38	686 17
116	Franc-Warét	372 19	1,372 40	144 72	1,889 31	1,758 09
117	Franière	536 85	733 70	181 76	1,472 31	1,370 05
118	Frasne	941 78	1,364 40	793 14	3,099 41	2,884 15
119	Fronville.	538 30	493 90	86 38	1,118 73	1,041 08
120	Furfontz	193 34	170 35	60 60	424 29	394 82
121	Furnaux	494 20	462 71	150 18	1,107 09	1,030 19
122	Gedinne	780 29	1,214 63	674 26	2,669 20	2,483 82
123	Gelbressée	493 37	393 78	217 38	1,104 93	1,028 19
124	Gérin.	330 77	317 04	79 33	747 36	695 45
125	Gesves	1,933 80	2,191 13	698 13	4,775 06	4,443 42
126	Gimnée	330 "	767 47	282 22	1,588 69	1,478 33
127	Gochenée.	343 42	463 34	113 30	922 26	838 04
128	Godinne	302 47	369 83	133 77	805 09	750 10
129	Gourieux.	713 47	1,179 40	474 70	2,369 37	2,203 "
130	Goesne	268 38	183 00	49 33	501 63	466 79
131	Gourdinne	721 28	620 62	302 41	1,731 31	1,613 86
132	Graide	440 23	419 20	187 37	1,046 80	974 10

(¹) Voir la note à la page 448.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (suite).

133	Grand-Leez	1,404 76	1,404 48	457 72	3,266 96	3,040 46
134	Grand-Manil	777 "	772 10	185 94	1,735 04	1,612 86
135	Graux	261 05	555 90	60 40	655 55	600 82
136	Gros-Fays	505 76	502 45	109 89	718 10	668 22
137	Haillet	749 55	750 20	255 56	1,744 11	1,622 98
138	Haltinne	1,250 65	1,522 45	203 20	2,965 28	2,759 55
139	Hamois	1,207 71	1,241 75	456 40	2,905 86	2,704 04
140	Ham-sur-Sambre	2,096 78	2,440 60	858 05	5,595 45	5,020 70
141	Hanret	850 41	1,020 70	294 02	2,154 15	2,004 52
142	Hanzinelle	1,192 66	1,179 50	666 25	3,038 21	2,827 21
143	Hanzinne	912 75	1,040 40	547 64	2,500 77	2,140 97
144	Han-sur-Lesse	459 48	745 90	146 14	1,351 52	1,257 65
145	Hastière-Lavaux	1,196 79	1,256 90	647 65	3,101 34	2,885 95
146	Hastière-par-delà	515 28	428 05	147 82	891 15	820 26
147	Haut-le-Wastia	270 90	105 59	117 01	555 50	514 87
148	Havelange	1,698 41	2,711 50	805 90	5,215 81	4,851 72
149	Heer	569 87	718 70	150 11	1,418 68	1,520 15
150	Hemptinne (Eghezée)	567 64	475 95	146 51	987 90	919 29
151	Hemptinne (Walcourt)	250 72	255 80	48 87	553 59	496 54
152	Hermeton-sur-Biert	690 90	1,269 70	514 05	2,274 65	2,116 67
153	Hermeton-sur-Neuse	555 58	5 1 25	108 50	805 15	749 21
154	Heure	405 44	444 65	129 40	979 49	911 46
155	Hingeon	575 09	469 55	174 07	1,216 51	1,152 01
156	Hogne	147 84	255 50	51 12	452 46	402 42
157	Honnay	556 71	518 15	171 52	1,246 58	1,159 81
158	Houdrémont	287 14	568 05	172 57	827 56	770 08
159	Hour	492 80	282 55	95 80	871 15	810 64
160	Houx	502 89	262 45	82 04	647 58	602 41
161	Houyet	946 47	450 45	225 60	1,622 52	1,509 85
162	Hulsonniaux	192 22	176 58	54 "	402 80	374 82
163	Isnes (Les)	651 75	925 16	296 40	1,851 57	1,722 78
164	Jallet	252 70	656 25	50 59	959 54	874 29
165	Jamagne	404 50	493 99	125 70	1,022 08	951 09

(1) Voir la note à la page 448.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

166	Jambes	0,743 45	8,932 58	2,017 94	17,093 97	16,463 07
167	Jamiolle	149 80	191 57	45 90	387 27	360 37
168	Javingue-Sevry	318 01	361 00	150 90	830 81	781 48
169	Jemelle	2,184 98	2,662 90	498 36	5,346 24	4,974 93
170	Jemeppe	2,001 79	2,440 34	978 03	5,420 16	5,043 71
171	Jeneffe	216 44	282 38	115 64	614 46	571 78
172	Keumiée	377,16	566 80	106 60	1,050 56	977 39
173	Laforêt	225 68	158 15	40 97	435 80	403 67
174	Laneffe	728 21	660 40	420 04	1,808 65	1,683 05
175	Lavaux-Sainte-Anne	311 45	234 60	86 85	632 88	588 92
176	Leignon	1,018 71	1,395 85	408 13	2,822 69	2,626 63
177	Lessive	186 76	159 70	46 85	393 31	365 99
178	Lesve	1,426 11	1,967 39	432 10	3,845 80	3,578 70
179	Leuze	1,070 93	1,306 31	567 08	3,145 12	2,926 68
180	Liercu	318 84	476 43	151 79	1,147 06	1,067 40
181	Ligny	1,434 02	1,353 90	836 73	3,626 65	3,374 77
182	Lisogne	346 .	348 70	150 25	1,244 95	1,158 48
183	Live-et-Brumagne	356 02	379 15	98 01	833 18	775 31
184	Longchamps	467 25	384 30	143 38	997 13	927 83
185	Lonzée	1,031 40	992 63	285 19	2,329 22	2,167 44
186	Louette-Saint-Denis	267 12	173 95	85 80	528 93	492 19
187	Louette-Saint-Pierre	342 86	434 05	177 94	974 85	907 15
188	Loyers	437 45	368 25	122 33	1,148 03	1,068 30
189	Lustin	910 77	1,094 10	333 76	2,338 63	2,194 82
190	Maffe	897 61	1,207 63	269 37	2,374 61	2,209 60
191	Mailen	824 95	1,080 25	196 14	2,101 34	1,933 40
192	Maizeret	329 14	367 10	232 26	928 50	864 01
193	Malonne	2,925 38	4,194 81	745 13	7,865 32	7,319 29
194	Malvoisin	213 46	186 35	81 95	481 76	450 33
195	Marche-les-Dames	1,120 87	1,109 93	416 63	2,646 43	2,471 98
196	Marchevette	463 64	373 83	109 06	1,038 53	966 42
197	Martouzin-Neuville	186 83	201 75	40 16	428 74	398 98
198	Montagne-la-Grande	409 08	368 73	171 60	1,149 41	1,069 36

(1) Voir la note à la page 448

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

199	Matagne-la-Petite.	288 40	602 10	75 56	965 86	898 78
200	Mazée.	419 20	501 11	173 49	1,188 62	1,106 07
201	Mazy (Le).	944 79	1,137 69	327 14	2,609 62	2,428 41
202	Mehaigne	416 22	516 05	152 52	1,114 69	1,057 27
203	Membre	144 06	148 20	20 97	322 25	299 85
204	Merlemont.	566 17	508 03	170 56	955 66	870 67
205	Mesnil (Le).	278 52	313 95	91 16	683 43	655 97
206	Mesnil-Eglise.	254 38	191 55	41 01	486 74	452 93
207	Mesnil-Saint-Blaise.	685 41	859 05	198 75	1,722 11	1,602 51
208	Mettet.	3,486 00	4,977 66	1,355 05	9,998 69	9,304 25
209	Meux.	1,055 06	1,275 40	470 22	2,776 68	2,583 85
210	Miécret.	399 42	251 93	202 40	955 75	887 51
211	Mohiville.	588 14	904 80	125 05	1,617 99	1,505 61
212	Moignelee	1,060 56	1,038 69	471 41	2,570 46	2,391 93
213	Nonceau.	162 96	160 60	52 12	375 68	349 59
214	Mont	181 02	168 65	77 15	426 82	397 17
215	Mont-Gauthier	420 29	404 70	94 91	919 89	855 97
216	Morialmé.	1,934 58	2,213 80	795 49	4,941 67	4,598 46
217	Mornimont.	1,065 47	921 51	214 68	2,301 66	2,048 75
218	Moustier.	1,561 15	2,626 57	1,001 72	4,989 44	4,642 91
219	Mouzaive	63 42	51 80	26 66	121 88	115 41
220	Nozet.	2,447 20	2,645 10	795 22	5,795 52	5,591 14
221	Nafraiture	282 04	312 50	94 51	689 75	641 84
222	Namèche.	809 48	732 03	450 05	1,991 56	1,855 24
223	Naninne.	709 51	981 25	260 05	1,950 61	1,796 52
224	Naomé.	195 95	190 40	44 55	430 86	400 95
225	Natoye.	1,242 17	1,688 80	552 84	3,264 53	3,057 65
226	Nettinne.	252 61	309 15	50 64	592 40	551 26
227	Neuville	586 60	735 26	239 80	1,579 66	1,469 95
228	Nismes.	1,431 56	2,587 85	955 59	4,754 78	4,424 55
229	Nivelée	90 44	128 54	25 50	244 48	227 50
230	Noisieux	574 85	520 90	76 24	770 99	717 45
231	Noville-les-Bois	981 94	774 65	406 48	2,115 07	1,994 23

(1) Voir la note à la page 448.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

232	Ohey	1,127 84	1,867 95	303 64	3,350 43	3,126 11
233	Oignies	860 58	852 75	509 67	2,203 "	2,050 "
234	Osny	264 04	288 50	104 33	656 67	611 06
235	Olloy	1,330 32	958 90	600 44	2,698 06	2,511 23
236	Omezée	122 85	227 55	45 10	395 50	365 99
237	Onhaye	595 17	839 "	127 05	1,561 82	1,453 35
238	Onoz	572 73	519 90	75 38	968 03	898 94
239	Orchimont	255 50	291 40	139 35	686 25	638 59
240	Oret	672 28	876 80	372 39	1,921 47	1,788 02
241	Patignies	218 82	178 05	57 73	455 50	423 87
242	Perwez	568 41	469 45	142 39	980 25	912 17
243	Pesches	711 27	825 36	226 94	1,765 57	1,641 09
244	Possoux	560 21	891 70	177 29	1,629 20	1,516 04
245	Petigny	667 73	760 22	264 43	1,692 38	1,574 84
246	Petit-Chapelle	213 22	311 25	131 62	656 09	610 52
247	Petit-Fays	127 82	175 40	28 90	332 12	309 05
248	Pondrôme	682 64	688 55	218 31	1,589 50	1,479 10
249	Pontillas	525 22	360 45	83 12	768 79	715 40
250	Porcheresse	284 48	305 10	88 47	678 05	630 96
251	Profondeville	1,515 95	1,741 69	636 04	3,695 66	3,437 12
252	Pry	665 28	631 15	218 25	1,514 68	1,409 48
253	Purnode	314 25	322 50	120 85	757 56	704 98
254	Resteigne	738 15	505 05	267 62	1,508 82	1,404 03
255	Rhisne	1,527 06	2,456 10	520 20	4,505 07	4,004 48
256	Rienne	490 42	589 15	255 50	1,335 07	1,240 49
257	Rivière	511 21	605 40	345 37	1,551 98	1,444 19
258	Rocheftort	4,541 18	5,693 35	1,687 66	11,922 19	11,094 16
259	Rognée	429 24	658 80	217 12	1,305 16	1,214 51
260	Roly	287 56	321 84	85 20	694 60	646 56
261	Romerée	587 80	742 66	187 46	1,517 92	1,226 39
262	Rosée	1,071 40	1,534 90	204 75	2,811 12	2,615 88
263	Roux	606 62	1,187 69	226 56	2,020 57	1,880 24
264	Saint-Aubain	864 78	784 60	321 18	1,970 56	1,833 70

(1) Voir la note à la page 448.

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

265	Saint-Denis	766 99	885 20	272 79	1,924 98	1,791 28
266	Saint-Gérard	2,014 95	4,038 05	988 48	7,042 50	6,555 25
267	Saint-Germain	484 47	551 84	144 92	1,181 23	1,099 19
268	Saint-Marc	1,071 91	855 76	166 57	2,094 24	1,948 70
269	Saint-Martin	440 09	600 10	187 12	1,227 31	1,142 07
270	Saint-Servais	3,804 19	6,483 15	1,368 44	15,657 78	12,709 21
271	Samart	209 60	242 50	82 80	554 19	497 00
272	Sart-Bernard	401 10	590 96	99 81	990 87	858 30
273	Sart-Custinne	275 42	150 10	62 96	486 48	454 08
274	Sart-en-Fagne	175 84	156 45	76 95	409 24	380 82
275	Sart-Eustache	570 16	1,477 40	121 64	1,969 20	1,852 45
276	Sautour	551 54	278 20	106 22	755 96	681 85
277	Sauvenière	1,486 94	1,905 54	403 35	3,795 81	3,552 18
278	Schallin	652 26	569 15	142 19	1,563 58	1,268 87
279	Sclayn	1,760 29	2,590 25	704 39	5,054 01	4,703 85
280	Scy	551 66	652 08	61 86	1,045 60	972 98
281	Senzeille	850 56	1,204 96	599 01	2,454 55	2,285 87
282	Serinchamps	978 52	1,119 10	202 90	2,500 52	2,140 55
283	Serville	284 62	214 60	122 05	621 27	578 12
284	Silenrieux	1,556 52	1,488 75	805 91	3,650 96	3,597 59
285	Sinsin	504 42	572 55	107 50	844 27	785 64
286	Sombrefte	5,598 29	4,106 45	1,540 26	9,045 "	8,416 80
287	Somme-Leuze	410 48	261 55	125 75	797 78	742 37
288	Sommière	550 29	285 79	122 16	745 24	695 48
289	Somzée	594 95	868 20	184 67	1,647 80	1,555 35
290	Sorée	519 12	654 50	265 62	1,417 24	1,518 81
291	Sorinnes	468 65	826 85	147 85	1,445 35	1,545 09
292	Sorinnes-la-Longue	345 70	575 05	95 64	1,010 39	940 21
293	Sosoye	859 51	621 12	297 44	1,761 07	1,658 76
294	Soulme	574 78	272 45	178 07	825 50	767 98
295	Soumoy	275 24	290 20	125 18	690 62	642 65
296	Sovet	509 60	606 25	125 50	1,241 15	1,154 95
297	Soye	585 24	895 91	105 04	1,584 19	1,474 17

(1) Voir la note à la page 418.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FOYCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (suite).

298	Spontin	751 17	954 15	192 60	1,877 92	1,747 40
299	Spy	3,207 61	4,588 96	1,545 87	9,540 44	8,091 72
300	Stave	795 52	802 25	215 44	1,811 21	1,685 42
301	Suarlée	605 99	1,167 05	128 41	1,901 45	1,769 57
302	Surice	1,700 51	2,651 84	872 88	5,205 25	4,845 71
303	Tamines	4,300 59	5,101 44	1,844 79	11,246 82	10,465 70
304	Tarcienne	582 89	650 60	149 58	1,565 07	1,268 40
305	Taviers	591 45	760 55	228 64	1,580 62	1,470 84
306	Temploux	1,555 15	2,019 57	468 56	5,821 08	5,555 69
307	Thon-Samson	1,441 25	1,519 10	885 59	3,845 72	3,576 76
308	Thy-le-Baudhuin	558 58	455 65	166 18	1,158 41	1,059 55
309	Thy-le-Château	4,522 01	5,476 60	1,295 11	9,095 72	8,462 15
310	Thyne	457 58	565 *	145 16	965 54	896 62
311	Tillier	250 52	595 55	78 02	721 89	671 75
312	Tongrinne	1,156 68	1,155 10	575 49	2,885 27	2,684 88
313	Treignes	696 01	856 67	558 70	1,801 58	1,760 01
314	Upigny	226 17	577 22	75 21	678 60	651 47
315	Vaucelle	147 14	215 55	164 87	525 56	488 87
316	Vedrin	1,488 15	1,488 80	579 87	5,556 80	5,125 66
317	Velaine	2,422 49	2,524 55	826 87	5,775 71	5,572 71
318	Vencimont	425 22	549 65	167 54	940 21	874 91
319	Verlée	179 41	286 19	54 20	499 80	465 09
320	Vezein	1,958 02	1,254 82	599 45	3,792 27	3,528 87
321	Vierves	820 19	1,284 02	288 58	2,592 79	2,226 61
322	Villers-deux-Églises	402 71	445 58	156 49	984 78	916 59
323	Villers-en-Fagne	174 16	170 50	48 66	595 12	565 82
324	Villers-le-Gambon	457 58	620 55	255 96	1,515 69	1,222 45
325	Villers-sur-Lesse	595 25	825 90	225 54	1,640 69	1,526 74
326	Vitruval	721 91	1,174 80	210 02	2,106 75	1,960 41
327	Vodecée	276 56	517 40	95 06	688 82	640 98
328	Vodelée	265 54	520 75	106 96	691 05	645 05
329	Vogenée	552 75	170 55	142 05	665 51	619 10
330	Vonêche	761 88	1,525 85	185 67	2,275 40	2,115 50

(1) Voir la note à la page 418.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (suite).

531	Vresse.	145 32	114 45	68 85	528 02	505 80
532	Waillet	225 55	472 55	52 50	750 18	679 47
533	Walcourt.	5,951 54	5,557 40	2,179 25	11,447 99	10,652 89
534	Wancennes	256 62	507 10	50 60	594 32	555 04
535	Wanlin	550 77	519 55	154 96	825 08	767 77
536	Warét-la-Chaussée.	601 72	558 47	212 59	1,372 78	1,277 44
537	Warisoulx	876 05	1,150 47	524 06	2,550 58	2,168 71
538	Warnant.	1,017 80	765 50	592 67	2,375 97	2,209 09
539	Waulsort.	581 77	853 20	81 45	1,496 40	1,592 47
540	Wawreille	500 50	591 65	75 72	767 67	714 55
541	Weillen	517 86	515 52	172 52	1,205 70	1,120 10
542	Wépion	1,806 42	2,549 46	575 51	4,731 39	4,402 78
543	Wierde	866 46	1,060 98	139 10	2,066 54	1,925 01
544	Wiesme	205 21	125 40	66 00	395 51	568 04
545	Willerzie.	595 05	555 20	211 26	1,157 51	1,077 12
546	Winenne.	841 75	1,000 50	620 24	2,471 49	2,299 84
547	Yves-Gomezée	2,194 01	2,761 61	865 85	5,821 45	5,417 15
548	Yvoir	1,675 05	2,117 25	1,069 69	4,861 97	4,524 29
TOTAL DE LA PROVINCE . .		510,559 61	591,500 28	121,544 53	829,415 42	771,808 54

(1) Voir la note à la page 418.

ANNEXE E.

*État récapitulatif, par province, de la répartition du fonds communal
de 1887.*

NOMBR.	NOMS DES PROVINCES.	PRINCIPAL, POUR 1886, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part dans la répartition définitive de l'année 1887.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (¹)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

COMMUNES A OCTROI.

6	Anvers	1,098,269	2,035,405 05	484,478 37	3,618,152 42	3,575,215 31
9	Brabant	1,482,770 52	2,262,250 16	438,167 05	4,183,187 71	3,802,653 65
11	Flandre occidentale. . . .	413,068 67	712,517 37	180,715 61	1,306,299 65	1,292,539 11
13	Flandre orientale.	694,628 62	1,121,995 07	329,274 30	2,145,897 99	2,255,184 21
23	Hainaut.	567,419 65	747,312 11	203,764 80	1,518,496 56	1,454,654 02
7	Liège.	822,920 07	896,787 45	329,705 56	2,049,415 08	1,910,471 10
4	Limbourg.	75,170 90	110,224 57	50,854 48	225,229 95	216,266 63
3	Luxembourg.	22,798 09	59,562 50	10,441 74	72,602 13	71,888 08
5	Namur	131,098 25	186,752 71	50,492 33	368,223 27	343,579 68
81	TOTAUX.	5,509,043 75	8,121,586 79	2,057,872 22	15,488,502 76	14,812,429 77

COMMUNES SANS OCTROI.

146	Anvers	367,636	597,711 58	129,702 21	1,095,049 59	1,018,995 34
333	Brabant	1,526,037 79	2,095,794 73	306,987 85	4,017,729 35	3,758,678 46
239	Flandre occidentale. . . .	495,433 54	914,543 49	184,928 65	1,594,905 68	1,484,155 05
284	Flandre orientale.	529,815 62	974,679 92	209,968 65	1,714,462 19	1,595,388
415	Hainaut.	1,111,943	1,375,037 55	400,049 88	2,885,030 25	2,684,656 85
334	Liège.	560,149 03	625,609 47	220,664 50	1,404,423	1,306,881 90
202	Limbourg.	107,561 02	158,638 99	44,172 82	310,372 83	288,816 57
211	Luxembourg.	153,888 51	176,712 25	57,861 75	388,462 51	342,871 76
348	Namur	516,359 61	591,509 28	121,544 53	1,229,415 42	1,108,808 34
2,512	TOTAUX	5,149,722 12	7,504,236 86	1,765,880 82	14,219,839 80	13,232,252 25

TOUTES LES COMMUNES DU ROYAUME.

152	Anvers	1,465,905	2,633,116 45	614,180 58	4,715,202 01	4,594,208 65
342	Brabant	3,009,708 31	4,356,044 89	835,154 86	8,200,908 06	7,651,532 09
230	Flandre occidentale. . . .	908,502 21	1,627,060 86	365,642 26	2,901,205 33	2,776,674 14
297	Flandre orientale.	1,224,442 24	2,096,674 99	539,242 95	3,860,360 18	3,850,572 21
438	Hainaut.	1,679,562 65	2,120,549 46	603,814 68	4,403,926 79	4,159,290 85
341	Liège.	1,583,069 10	1,520,396 92	550,570 06	3,653,836 08	3,217,353
206	Limbourg.	182,731 92	277,863 56	75,007 50	535,602 78	505,083 20
214	Luxembourg.	156,686 60	216,074 55	68,303 49	441,064 64	414,759 84
353	Namur	448,357 84	578,211 99	172,036 86	1,198,606 69	1,115,588 02
2,593	TOTAUX	10,458,765 87	15,425,825 65	3,823,753 04	29,708,342 56	28,044,662

(¹) Voir la note à la page 448.

ANNEXE F.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 à 1887.)

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI (de l'année précéd servant de base à la répartition du	
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Retenue au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes n contrai.	Communes sans contrai.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (164 jours)	6,721,311 48	220,470 66	•	•	•	6,491,840 82	9,372,503 51	7,606,887 02
1861	15,255,570 57	580,637 53	•	•	•	14,872,032 82	9,475,462 60	7,694,848 52
1862	15,795,508 82	550,940 44	•	•	•	15,444,428 38	9,548,093 35	7,778,737 93
1863	16,557,282 31	176,727 04 (pour 501 jours)	(b) 184,796 98	•	(b) 184,796 98	15,995,757 39	9,624,354 05	7,884,542 44
1864	16,443,952 67	•	(b) 407,246 25	•	(b) 595,373 25	16,036,706 42	9,747,546 70	8,000,877 70
1865	17,522,080 27	•	(b) 429,701 01	•	(b) 1,050,252 51	16,895,188 66	9,887,309 55	8,140,614 53
1866	17,956,500 93	•	(b) 446,926 79	•	(b) 1,542,201 65	17,489,605 14	10,044,307 87	8,280,539 29
1867	18,378,568 34	•	(b) 452,712 87	•	(b) 2,052,440 67	17,925,655 47	10,157,882 73	8,456 136 19
1868	17,752,716 08	•	(b) 516,546 66	•	(b) 2,442,525 86	17,456,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95
1869	19,089,221 58	•	(b) 474,660 60	•	(b) 3,000,685 25	18,614,560 98	10,812,511 85	9,014,288 88
1870	22,592,848 40	•	(b) 570,289 27 (e) 5,022,559 13	•	(b) 5,676,200 02 (e) 5,022,559 13	19,000,000 •	10,981,753 96	9,229,313 82
1871	18,946,640 94	•	(b) 462,259 78 " (e) 1,405,500 84	•	(b) 4,504,711 05 (e) 5,120,446 46	19,050,000 •	11,184,146 16	9,421,868 47
1872	21,408,476 29	•	(b) 556,471 99 (f) 14,501 50	•	(b) 5,015,072 06 (e) 1,755,669 94	20,947,500 •	11,559,915 56	9,599,652 42
1873	25,450,041 46	•	(b) 592,105 92	•	(b) 5,779,515 22 (e) 1,707,087 70	22,866,935 54	11,740,588 94	9,944,378 53
1874	25,483,850 01	•	(b) 601,850 22 " (e) 212,618 96	•	(b) 6,652,860 18 (e) 1,655,568 93	25,094,618 75	11,960,463 09	10,204,189 14
1875	25,045,770 08	•	(b) 657,711 57	•	(b) 7,576,708 99 (e) 1,721,900 98	24,408,010 41	12,511,521 30	10,599,586 27
1876	25,590,910 18	•	• (b) 56,516 74 (e) 54,500 25	•	(b) 7,818,845 96 (e) 1,775,252 41	25,461,817 17	12,615,573 12	10,950,298 98
1877	24,705,442 54	•	• (b) 58,861 55 (e) 1,915,782 56	•	(b) 8,107,166 14	26,658,086 03	12,944,408 58	11,585,960 63
1878	25,774,678 20	•	• (b) 1,754,642 67	•	(b) 8,445,856 11	25,509,520 87	13,176,174 70	11,751,585 27
1879	25,790,268 96	•	• (b) 86,159 07	•	(b) 7,106,619 44	25,876,408 03	13,481,500 89	12,157,082 58
1880	25,666,900 59	•	• (b) 547,704 59	•	(b) 7,518,992 59	26,014,604 98	13,755,281 41	12,541,795 60
1881	26,815,065 48	•	(b) 675,071 76	•	(b) 7,978,455 55	26,159,995 72	14,029,509 04	12,645,855 81
1882	27,598,111 56	•	(b) 574,267 44	•	(b) 8,670,111 85	27,153,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74
1885	27,598,111 56	•	• (b) 205,785 06	•	8,809,756 05	27,603,894 62	14,543,934 87	13,161,599 15
1884	26,572,745 99	•	• (b) 586,226 15	•	8,580,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,754 10
1885	29,551,848 55	•	(b) 111,504 65	•	9,077,521 64	29,240,545 70	15,215,502 43	13,894,055 73
1886	26,729,557 20	•	• (b) 1,205,152 87	•	8,227,856 84	27,954,470 16	15,567,641 42	14,059,805 51
1887	28,581,450 96	•	(b) 556,768 96	•	9,276,254 55	28,041,062 •	15,488,502 76	14,219,859 80

RUBRIQUES d'ordre) fonds communaux.	MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE			Mars le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE de communes dont LA QUOTE-PART		Observations.
	les communes à octroi		les communes sans octroi.		est égale au revenu de l'octroi en 1859.	dépasse le revenu de l'octroi en 1859.	
	à titre de minimum.	proportionnellement au montant des contributions.					
TOTAL.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.
10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.
16,979,482 55	5,164,388 55	52,177 25	1,295,275 22	(c) 0.1804761	69	9	N. B. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu net des octrois en 1859 s'élevait à fr. 11,538,145 80.
17,170,511 01	11,510,410 65	97,057 14	3,265,485 05	0.121373289	67	11	
17,526,851 16	11,485,775 51	158,586 56	5,820,068 51	0.19109104	65	15	
17,508,786 47	11,425,002 15	220,595 51	4,550,155 50	0.55175980	59	19	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.179276618, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.58000754.
17,757,424 49	11,409,511 95	256,296 81	4,591 097 66	0.51821032	58	20	(b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).
18,027,925 86	11,551,821 00	342,884 74	5,198,482 86	0.63456606	55	25	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un rece- veur que lorsque la répartition était ter- minée, une somme de 191 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la dé- duction de 191 francs de la somme répartie en 1867.
18,555,847 16	11,275,048 95	459,917 80	(c) 5,754,891 50	0.69125556	49	29	
18,594,018 92	11,250,210 90	554,501 70	(d) 6,160,748 78	0.75029036	46	52	
18,797,544 21	11,292,715 50	454,088 51	5,709,567 58	0.66761921	50	28	(d) Voir le renvoi (c).
19,826,600 71	11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 25	0.75563861	41	54	
20,211,067 78	9,765,906 89	2,086,462 55	7,147,650 58	0.77148762	41	57	
20,608,014 65	9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,925 48	0.83149525	57	42	(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 157).
20,959,565 98	9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0.89263655	55	46	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux com- munes de la somme de fr. 11,501 50, lors de la répartition de 1875.
21,684,966 77	5,786,889 82	7,155,597 75	9,944,647 99	1.00098691	20	59	
22,164 652 25	8,664,256 54	4,529,604 17	10,100,778 04	0.93946582	22	57	
22,919,707 57	5,565,550 56	8,121,467 72	10,921,261 55	1.03056755	18	62	
23,565,872 10	5,565,550 56	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05131630	18	62	
24,500,459 21	5,660,452 10	10,721,147 08	12,276,446 76	1.08106155	14	56	
24,927,759 97	5,551,158 01	8,451,894 51	11,706,284 55	0.99611548	17	65	
25,658,585 27	5,551,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0.98142289	17	65	
26,077,075 10	5,551,158 01	8,649,418 58	12,014,048 59	0.97541132	17	65	
26,675,564 85	5,565,518 66	8,677,060 76	12,097,614 50	0.95679787	18	62	
27,187,494 89	5,595,552 19	10,872 001 94	12,665,475 95	0.98108159	15	68	
27,705,554 02	5,415,244 98	11,272,064 52	12,916,585 52	0.94155519	12	69	
28,294,671 54	5,770,166 15	10,617,246 26	12,571,559 75	0.95355558	14	67	
29,109,538 16	2,679,087 52	12,722,005 04	15,859,450 41	0.99606285	9	72	
29,427,446 95	3,429,425 65	11,554,472 95	15,150,571 58	0.95551757	15	68	
29,708,542 56	3,429,425 65	11,585,001 14	15,252,252 25	0.95054721	15	68	

(530)